



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT ANNUEL 2007



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT ANNUEL 2007

© Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
Avenue Abdoulaye Fadiga - BP 3108 - Dakar - Sénégal

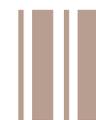
ISBN 10 : 2 - 916140 - 06 - 9
ISBN 13 : 978 - 2 - 916140 - 06 - 3
ISSN 08505691



SOMMAIRE

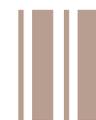
	PAGES
LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2007x
COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAOxv
VUE D'ENSEMBLE3
I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER5
1 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL	5
2 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UMOA11
2.1 - Produit intérieur brut11
2.2 - Production agricole12
2.3 - Extraction minière14
2.4 - Production industrielle et chiffre d'affaires du commerce de détail14
2.5 - Evolution des prix15
2.6 - Finances publiques17
2.7 - Balance des paiements17
2.8 - Mobilisation des ressources et situation de la dette extérieure19
II - MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE21
1 - OBJECTIF DE LA POLITIQUE MONETAIRE21
2 - ACTION MONETAIRE21
2.1 - Politique des taux d'intérêt21
2.2 - Opérations d'open market22
2.3 - Actions sur les guichets permanents de refinancement22
2.4 - Dispositif des réserves obligatoires22
3 - RESULTATS DE L'ACTION MONETAIRE ET EVOLUTION DES AGREGATS	
MONETAIRES23
3.1 - Avoirs extérieurs nets24
3.2 - Crédit intérieur25
3.2.1 - Position nette des Gouvernements26
3.2.2 - Crédits à l'économie27
3.2.3 - Evolution des crédits recensés à la Centrale des risques29
3.3 - Masse monétaire et base monétaire29
3.4 - Epargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne36
3.5 - Concours de la Banque Centrale37
3.6 - Evolution des réserves obligatoires40
3.7 - Opérations du marché interbancaire et évolution des taux de base bancaires42

3.8 - Opérations du marché des titres publics et privés	43
3.9 - Opérations sur les titres d'Etat issus de la titrisation des concours consolidés	44
III - EMISSION MONETAIRE ET SYSTEMES DE PAIEMENT	45
1 - GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE	45
1.1 - Prélèvements et versements aux guichets	45
1.1.1 - Prélèvements	45
1.1.2 - Versements	47
1.2 - Composition de la circulation fiduciaire	47
1.3 - Programme de production accélérée de billets valides	48
2 - EXECUTION DES REGLEMENTS A L'INTERIEUR DE L'UMOA	50
2.1 - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO	50
2.2 - Dispositions entre les Etats membres de l'UMOA	50
3 - EXECUTION DES REGLEMENTS AVEC L'EXTERIEUR	51
3.1 - Opérations sur billets avec l'extérieur	51
3.2 - Transferts scripturaux	51
4 - FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PAIEMENT	53
4.1 - Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	53
4.2 - Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA)	54
4.3 - Système monétique interbancaire régional	55
4.4 - Centrale des Incidents de Paiement (CIP)	56
4.5 - Surveillance des systèmes de paiement	57
4.6 - Textes réglementaires	57
4.7 - Organisation et normalisation bancaire et financière	59
IV - SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER	61
1 - EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE	61
1.1 - Textes réglementaires	61
1.2 - Evolution du réseau bancaire	62
1.3 - Activité des banques et des établissements financiers	63
1.4 - Situation au regard du dispositif prudentiel	67
1.5 - Dispositif des accords de classement	67
2 - EVOLUTION DU MARCHÉ FINANCIER REGIONAL	69
3 - EVOLUTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES	69
3.1 - Indicateurs de croissance du secteur	69
3.2 - Mise en œuvre du PRAFIDE	70
3.3 - Cadre juridique et dispositif prudentiel	70



3.4 - Renforcement des capacités	.72
3.5 - Amélioration de l'information financière	.72
3.6 - Surveillance du secteur	.73
V - AUTRES ACTIVITES DE LA BCEAO	.75
1 - GESTION DES RESERVES DE CHANGE	.75
2 - INTEGRATION ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA	.75
3 - COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE	.76
3.1 - Relations avec les institutions de Bretton Woods	.76
3.2 - Relations avec les autres institutions	.77
4 - AUTRES ACTIVITES ET PROJETS DE LA BCEAO	.78
4.1 - Collecte, gestion et diffusion d'informations statistiques	.78
4.2 - Centrale des bilans	.78
VI - PROMOTION DE LA BANCARISATION ET DE L'UTILISATION DES MOYENS DE PAIEMENT	
SCRIPTURAUX DANS L'UEMOA	.79
1 - CONCERTATION REGIONALE SUR LA PROMOTION DE LA BANCARISATION ET	
DE L'UTILISATION DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX	.80
1.1 - Mesures à mettre en œuvre par les banques	.80
1.2 - Recommandations aux Etats de l'Union	.82
1.3 - Mesures imputées à la BCEAO et au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA	.82
2 - MISSION DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION SUR LES SYSTEMES DE	
PAIEMENT DE L'UEMOA EFFECTUEE PAR LA BCEAO DANS LES PAYS DE L'UNION	.84
2.1 - Suivi du plan d'action	.84
2.2 - Rôle de l'Etat	.84
2.3 - Extension du réseau de la BCEAO	.84
2.4 - Vulgarisation des nouveaux systèmes de paiement	.85
2.5 - Sensibilisation de l'Autorité publique	.85
2.6 - Renforcement de la confiance des usagers dans les moyens de paiement scripturaux	.85
2.7 - Suivi et sanctions	.85
VII - CADRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATION DE LA BCEAO	.87
1 - VIE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES	.87
1.1 - Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union	.87
1.2 - Conseil des Ministres de l'UMOA	.88
1.3 - Conseil d'Administration de la BCEAO	.96
2 - ADMINISTRATION DE LA BCEAO	.103
2.1 - Gestion des ressources humaines	.103

2.1.1 - Organigramme et mesures individuelles	103
2.1.2 - Effectif	108
2.1.3 - Formation	109
2.2 - Evolution du réseau de la BCEAO	114
2.3 - Système d'information et de communication	115
2.4 - Modernisation de la documentation et des archives	116
2.5 - Dispositif de contrôle des activités et des opérations	117
2.6 - Dispositif du contrôle de gestion	119
VIII - COMPTES FINANCIERS DE LA BCEAO	121
1 - ANALYSE DU BILAN	121
2 - COMPTE DE PERTES ET PROFITS	124
3 - CONTROLE DES COMPTES	127
4 - RAPPORT SUR LE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO	129
5 - ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2007	131
ANNEXES	175
LISTE DES ENCADRES	
Encadré n° 1 : lien entre la masse monétaire et l'inflation dans les pays de l'UEMOA	16
Encadré n° 2 : les déterminants des investissements directs étrangers dans les pays en développement : leçons pour l'UEMOA	18
Encadré n° 3 : application BAOBAB : présentation et contributions au traitement des opérations	49
Encadré n° 4 : instruction n° 141-04-07 relative à la procédure d'accréditation des organismes de qualification et à la procédure d'évaluation et de qualification des prestataires de services de certification électronique dans les systèmes de paiement de l'UEMOA	58
Encadré n° 5 : le Comité Ouest Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière (CONOBAFI)	60
Encadré n° 6 : principales dispositions de l'Instruction n° 01/2007/RB du 2 juillet 2007 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux au sein des organismes financiers	61
Encadré n° 7 : les déterminants du différentiel de taux d'intérêt débiteurs entre les pays de l'UEMOA	66
Encadré n° 8 : les principales dispositions des projets de loi et de décret devant régir les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)	71
Encadré n° 9 : projet BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en analyse des flux de capitaux privés étrangers dans les Etats membres de l'UEMOA et de la CEMAC	113
Encadré n° 10 : inauguration du nouvel immeuble de l'Agence Principale de Bissau	115



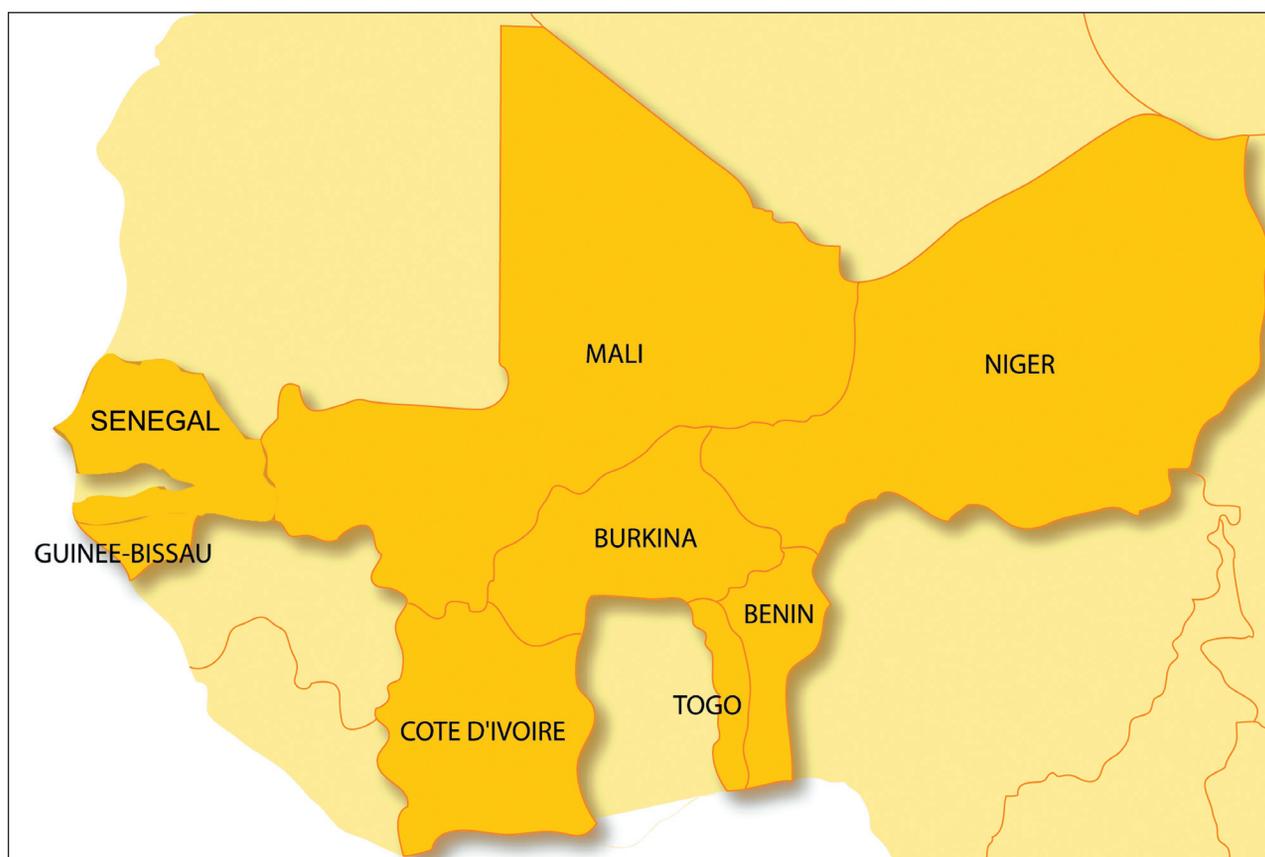
LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : évolution des cours du pétrole	8
Graphique 2 : évolution des cours du caoutchouc	8
Graphique 3 : évolution des cours du café	9
Graphique 4 : évolution des cours du cacao	9
Graphique 5 : évolution des cours du coton	10
Graphique 6 : taux de croissance du PIB réel de l'UEMOA	12
Graphique 7 : productions agricoles d'exportation	13
Graphique 8 : productions vivrières	14
Graphique 9 : crédit intérieur	26
Graphique 10 : masse monétaire	30
Graphique 11 : base monétaire	30
Graphique 12 : Bénin - situation monétaire intégrée	32
Graphique 13 : Burkina - situation monétaire intégrée	32
Graphique 14 : Côte d'Ivoire - situation monétaire intégrée	33
Graphique 15 : Guinée-Bissau - situation monétaire intégrée	33
Graphique 16 : Mali - situation monétaire intégrée	34
Graphique 17 : Niger - situation monétaire intégrée	34
Graphique 18 : Sénégal - situation monétaire intégrée	35
Graphique 19 : Togo - situation monétaire intégrée	35
Graphique 20 : UMOA - situation monétaire intégrée	36
Graphique 21 : épargne intérieure des particuliers et entreprises	36
Graphique 22 : entrées et sorties de billets aux guichets de la BCEAO	46
Graphique 23 : entrées et sorties de pièces aux guichets de la BCEAO	46
Graphique 24 : évolution des effectifs de la BCEAO de 1993 à 2007	109

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : évolution des taux de change moyens annuels (FCFA par unité monétaire)	7
Tableau 2 : évolution des taux de change moyens trimestriels (FCFA par unité monétaire)	7
Tableau 3 : variation des prix à la consommation en 2006 et 2007 en (%)	15
Tableau 4 : coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques	23
Tableau 5 : situation monétaire intégrée	23
Tableau 6 : évolution par pays des avoirs extérieurs nets	25
Tableau 7 : évolution par pays de la position nette du Gouvernement	27
Tableau 8 : évolution par pays de la masse monétaire	31
Tableau 9 : évolution par pays de l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne	37

Tableau 10 : concours de la Banque Centrale	.38
Tableau 11 : interventions de la BCEAO à fin décembre 2007	.38
Tableau 12 : évolution par pays des concours de la Banque Centrale	.39
Tableau 13 : crédits à l'économie et refinancements	.40
Tableau 14 : répartition des refinancements de crédits à l'économie selon les guichets	.40
Tableau 15 : évolution des réserves obligatoires des banques	.41
Tableau 16 : évolution des réserves obligatoires des établissements financiers	.41
Tableau 17 : évolution des taux interbancaires (moyenne pondérée)	.42
Tableau 18 : évolution des prêts interbancaires dans l'UMOA	.43
Tableau 19 : répartition des prélèvements aux guichets des agences de la BCEAO	.45
Tableau 20 : répartition des versements aux guichets des agences de la BCEAO	.47
Tableau 21 : composition des billets et pièces en circulation	.48
Tableau 22 : mouvements de billets externes aux guichets des agences de la BCEAO	.50
Tableau 23 : dispositions entre les pays de l'UMOA	.51
Tableau 24 : flux des transferts via la BCEAO - exercice 2007	.52
Tableau 25 : évolution de quelques indicateurs de STAR-UEMOA en 2007	.54
Tableau 26 : données caractéristiques des échanges dans SICA-UEMOA au 31 décembre 2007	.55
Tableau 27 : données issues de la centralisation des incidents de paiement à fin décembre 2007	.56
Tableau 28 : répartition des établissements de crédit par pays	.63
Tableau 29 : évolution des emplois et ressources des banques et établissements financiers de l'UMOA	.65
Tableau 30 : accords de classement traités en 2007	.68
Tableau 31 : évolution des principaux indicateurs des SFD	.70
Tableau 32 : évolution comparée du bilan de la BCEAO	.121



L'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), établie par le Traité du 14 novembre 1973 qui a remplacé celui du 12 mai 1962, regroupe les huit Etats membres suivants, situés en Afrique de l'Ouest :

BENIN

MALI

BURKINA

NIGER

COTE D'IVOIRE

SENEGAL

GUINEE-BISSAU

TOGO

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le quarante-cinquième exercice d'activité est ici retracé, est l'Institut d'émission commun des Etats membres de l'UMOA, chargé notamment d'assurer la gestion de leur monnaie commune, le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), de leurs réserves de change et de mettre en œuvre la politique monétaire commune.

N.B. - En l'absence de toute autre précision, les valeurs indiquées dans ce rapport sont exprimées en francs CFA.

LES TEMPS FORTS DE LA BCEAO EN 2007

L'exercice écoulé a été marqué, pour la BCEAO, par les événements ci-après :

AU PLAN DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE ET DE LA COOPERATION MONETAIRE

Réunion au Siège de la BCEAO du Bureau de l'Association des Banques Centrales Africaines

Une réunion du Bureau de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) a eu lieu le 23 février 2007, au Siège de la BCEAO. Cette session, essentiellement consacrée à l'examen des activités de l'Association au cours de l'année 2006, a également permis de définir une stratégie de coopération entre l'ABCA et l'Union Africaine (UA). La cérémonie d'ouverture de la rencontre était placée sous la présidence de Monsieur Damo Justin BARO, Gouverneur par intérim de la BCEAO.

Visite du Gouverneur par intérim au Grand-Duché de Luxembourg

A l'invitation du Ministre luxembourgeois de la Coopération et de l'Action Humanitaire, le Gouverneur par intérim de la BCEAO, Monsieur Damo Justin BARO, a effectué une visite au Grand-Duché de Luxembourg, les 26 et 27 novembre 2007.

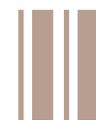
L'objet de la visite était de prendre part à la cérémonie officielle d'ouverture de la semaine européenne de la microfinance et de procéder à la signature, avec le Ministre luxembourgeois de la Coopération et de l'Action Humanitaire, du Protocole d'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la BCEAO, relatif au projet : « Promotion de secteurs financiers inclusifs dans l'UEMOA », destiné à soutenir la mise en œuvre du Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE).

Au cours de leur séjour, le Gouverneur par intérim de la BCEAO et la délégation qui l'accompagnait ont eu des échanges avec le Président de la Banque Centrale du Luxembourg entouré de ses proches collaborateurs, lors d'un déjeuner de travail. Il a également rendu visite à la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg et tenu une séance de travail avec la Direction de la Coopération au Développement du Grand-Duché.

AU PLAN MONETAIRE ET FINANCIER

Achèvement de la mise en production de SICA-UEMOA

Le démarrage du Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA) a eu lieu en Guinée-Bissau le 8 février 2007, au Togo le 15 mars 2007 et au Niger le 28 juin 2007. En outre, le règlement des soldes de compensation dans le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) pour chacun de ces pays s'est déroulé convenablement. Le déploiement de SICA-UEMOA est ainsi effectif dans tous les pays de l'Union et l'accroissement du volume des échanges dans le système illustre l'appropriation de ses fonctionnalités par les participants. A la suite du démarrage de SICA-UEMOA dans tous les pays de l'Union, la mise en production du système régional de compensation, prévue au cours de l'année 2008, permettra d'achever un des objectifs majeurs de la réforme des systèmes de paiement de l'UEMOA.



Séminaire sur le cycle de vie de la monnaie fiduciaire

Un séminaire sur le cycle de vie de la monnaie fiduciaire a été organisé par la Direction de l'Emission, le 30 mars 2007, au Siège de la BCEAO. Ce séminaire a regroupé des agents des Directions de l'Emission, de l'Inspection et de l'Audit Interne, du Patrimoine, de la Sécurité et de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal. Il a été animé par un groupe d'experts de la Royal Dutch Mint, de Transtrack International, de Kusters Engineering, de Joh. ENSCHEDE, de la Banque Centrale du Royaume Néerlandais et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Au cours de ce séminaire, les principaux thèmes abordés ont porté sur :

- les coûts de la gestion continue de la logistique concernant les billets de banque, les pièces de monnaie et la sécurité ;
- les récentes évolutions relatives aux caractéristiques des billets de banque ;
- le dernier état des lieux concernant la désagrégation des billets de banque et des pièces de monnaie ;
- le programme néerlandais d'exportation des biens d'équipement ;
- la gestion des signes monétaires : l'expérience de la BCEAO.

Réunion de concertation entre le Gouverneur par intérim de la BCEAO et les Présidents des APBEF de l'UEMOA

Dans le cadre des relations traditionnelles entre la Banque Centrale et les banques et établissements financiers, le Gouverneur par intérim de la BCEAO, M. Damo Justin BARO, a tenu une séance de travail avec les Présidents des Associations Professionnelles de Banques et Etablissements Financiers (APBEF) de l'UEMOA, le 4 mai 2007, au Siège de la BCEAO.

Cette réunion de concertation, à laquelle ont pris part le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, les Directeurs Nationaux de la BCEAO, les Directeurs du Crédit, des Etudes et de la Communication, a été l'occasion d'aborder les questions relatives au financement de l'économie, aux taux d'intérêt et au rôle de l'Etat. A l'issue de la rencontre, les participants ont convenu de pérenniser ce cadre de concertation, à travers notamment une rencontre annuelle.

Séminaire sur les systèmes de paiement et activités des banques centrales

Du 11 au 14 juin 2007, s'est tenu au Siège de la BCEAO, un séminaire sur le thème : « *Systèmes de paiement et activités des banques centrales* ». Ce séminaire, animé par les représentants de la Banque Centrale du Maroc, de la Banque Nationale de Belgique, de la Banque de France, de la Banque Centrale Européenne, de la BCEAO, de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et du Dépositaire Central-Banque de Règlement (DC-BR), a regroupé une centaine de participants provenant de la BCEAO et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA. Il s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités des agents de la BCEAO dans le domaine des systèmes de paiement.

Le séminaire a permis aux participants de renforcer leurs connaissances sur les systèmes de paiement mis en place par la BCEAO et de mieux appréhender les enjeux des systèmes de paiement et leurs interrelations avec la politique monétaire et la stabilité financière. Il a également constitué un cadre propice d'échanges d'expériences entre les différentes Banques Centrales présentes, la BRVM et le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Démarrage de la monétique interbancaire régionale

La BCEAO a pris part du 11 au 15 juin 2007, aux Assises du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) et au Conseil d'Administration du Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA). Lors de ces rencontres, la Banque Centrale a été admise au sein des instances décisionnelles de ces structures. Il convient également de signaler le démarrage effectif de l'interopérabilité monétique régionale le 12 juin 2007.

Au terme des travaux, la BCEAO a obtenu le statut d'Administrateur non actionnaire au sein du Conseil d'Administration du CTMI-UEMOA. La Banque Centrale a également bénéficié du statut de membre de droit du Comité de Direction du GIM-UEMOA, organe de contrôle des activités du Groupement qui comporte soixante-onze banques membres. Cette position conforte la BCEAO dans ses attributions relatives à l'organisation et à la surveillance des systèmes de paiement, ainsi qu'à la mise en place du système monétique interbancaire dans l'Union.

Séminaire sur la promotion de la bancarisation et l'utilisation des instruments de paiement scripturaux

Du 6 au 8 août 2007, s'est tenu au Siège de la BCEAO à Dakar, un séminaire sur la promotion de la bancarisation et l'utilisation des moyens de paiement scripturaux dans l'UEMOA. Il s'agissait à travers ce séminaire d'engager une concertation régionale, en vue de définir les mesures visant à améliorer l'accès des populations aux services bancaires au sein de l'Union et à promouvoir l'usage des instruments de paiement scripturaux afin de renforcer l'efficacité des nouveaux systèmes de paiement.

Les thèmes abordés au cours du séminaire ont porté sur les enjeux de la promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux dans le cadre de la réforme des systèmes de paiement, la définition d'une nouvelle politique de facturation des services bancaires tenant compte des objectifs de cette réforme, l'amélioration de la transparence dans la facturation des services bancaires et le renforcement du taux de bancarisation dans l'UEMOA.

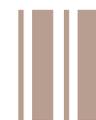
A l'issue des travaux du séminaire, un plan d'action retraçant l'ensemble des mesures de promotion arrêtées a été validé en précisant le délai d'exécution de chaque mesure préconisée, la structure qui en a la responsabilité et la périodicité de l'évaluation des résultats. Toutes ces mesures devront être accompagnées par un ensemble d'actions de sensibilisation, de communication et de formation à mettre en œuvre par la BCEAO, les Etats, les banques et les Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (APBEF).

Séminaire interne sur la politique monétaire

Le 10 septembre 2007, s'est tenu au Siège de la BCEAO, sous la Présidence du Gouverneur par intérim, Monsieur Damo Justin BARO, un séminaire interne sur la politique monétaire, à l'intention des membres du Comité Exécutif élargi aux Directeurs Nationaux. Ce séminaire, animé par le Département des Etudes Economiques et de la Monnaie, a enregistré la participation de représentants de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de la Banque de France.

Les travaux se sont déroulés en sessions plénières autour de deux séries de thèmes. La première portait sur le cadre théorique de la politique monétaire et sa mise en œuvre, tant au sein de la BCEAO que de banques centrales étrangères (Banque Centrale Européenne, Réserve Fédérale américaine, etc.). La deuxième séance plénière était consacrée aux défis à relever en vue de renforcer l'efficacité de la politique monétaire de la BCEAO.

A la suite des exposés, les échanges de vues ont porté notamment sur l'objectif de la politique monétaire, le dispositif d'analyse et de prévision économique, le bilan des opérations d'Open



Market, le fonctionnement du marché interbancaire, l'opportunité du maintien des réserves obligatoires, la surliquidité bancaire et l'approfondissement du marché des capitaux, l'utilité du taux d'intérêt neutre, ainsi que le rôle accru qui devrait être dévolu à la communication dans la mise en œuvre de la politique monétaire de la Banque Centrale.

Création du CONOBAFI

Le 20 septembre 2007, sous l'impulsion de la BCEAO, a été créé le Comité Ouest Africain de Normalisation et d'Organisation Bancaire et Financière (CONOBAFI), qui réunit l'ensemble des organismes de régulation du secteur bancaire et financier, ainsi que les associations professionnelles existantes.

Le CONOBAFI devrait assumer un rôle de catalyseur dans l'organisation et la gestion des évolutions du domaine bancaire et financier au sein de l'UEMOA. Ses organes de Direction sont : l'Assemblée Générale, le Conseil Exécutif et le Secrétariat Exécutif. Le Conseil Exécutif est présidé par le Gouverneur de la BCEAO ou son représentant.

Atelier régional de validation du projet intitulé « Promotion de secteurs financiers inclusifs dans l'UEMOA », dans le cadre du PRAFIDE

Dans le cadre de l'appui qu'elle envisage d'apporter à la mise en œuvre du Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE), à travers le projet intitulé : « *Promotion de secteurs financiers inclusifs dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)* », la Coopération luxembourgeoise, en collaboration avec la BCEAO, a organisé, le 25 octobre 2007 dans les locaux du Siège de la Banque Centrale à Dakar, un atelier régional de validation dudit projet.

Cette rencontre a vu la participation d'une soixantaine de représentants des structures ministérielles de suivi des systèmes financiers décentralisés (SFD), des structures ministérielles de promotion du secteur, des Associations Professionnelles des Institutions de Microfinance (APIM), et d'autres partenaires au développement intervenant dans la mise en œuvre du PRAFIDE.

AU PLAN DE LA GESTION DE LA BCEAO

Adoption de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO

Analysant les conclusions du Conseil des Ministres relatives aux recommandations de l'Audit institutionnel et organisationnel de la BCEAO, la 11^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, tenue le 20 janvier 2007 à Ouagadougou (Burkina Faso), a adopté la réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO et instruit le Conseil des Ministres de l'Union et le Gouverneur de la BCEAO de prendre les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre diligente.

Inauguration du nouvel immeuble de l'Agence principale de la BCEAO à BISSAU

Placée sous le haut patronage du Président de la République de Guinée-Bissau, Monsieur João Bernardo VIEIRA, la cérémonie d'inauguration du nouvel immeuble de l'Agence Principale de la BCEAO à Bissau a connu la participation effective du Président de la République du Sénégal, Maître Abdoulaye WADE et de nombreuses personnalités, dont le Président du Conseil des Ministres, Jean-Baptiste COMPAORE, le Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Soumaïla CISSE et le Président par intérim de la BOAD, Monsieur Issa COULIBALY.

La cérémonie a démarré avec le mot de bienvenue du Maire de la Commune de Bissau, Monsieur Florentino NANTIS qui s'est félicité, autant du choix du site d'implantation que de la conception de l'immeuble, estimant que « cet important ouvrage est un gain pour le patrimoine architectural de la ville de Bissau ».

Dans son allocution, le Gouverneur par intérim de la BCEAO, Monsieur Damo Justin BARO, a adressé ses remerciements aux invités, principalement aux Chefs d'Etat pour avoir accepté d'honorer de leur présence la cérémonie, dont il a souligné toute l'importance pour la Banque Centrale et la dimension symbolique au plan de la commémoration du dixième anniversaire de l'adhésion de la Guinée-Bissau à l'UEMOA. La réalisation de cet édifice, a indiqué le Gouverneur, répond au souci de la Banque Centrale de mettre en place une infrastructure fonctionnelle, en vue notamment, d'adapter l'outil de travail existant aux exigences d'efficacité et aux impératifs de sécurité. Présentant les fonctionnalités de l'immeuble et les traits de modernité du design retenu, M. BARO a adressé ses félicitations aux différents intervenants et rendu hommage au Premier Ministre de la Côte d'Ivoire, Monsieur Charles Konan BANNY qui, en tant que Gouverneur de la BCEAO, avait posé la première pierre de l'édifice, le 28 décembre 2004.

Intervenant à la suite du Gouverneur de la BCEAO, le Président de la République du Sénégal, Maître Abdoulaye WADE a tenu à exprimer la satisfaction et la fierté qu'il éprouve en cette circonstance, considérant que l'ouvrage constitue une véritable réussite qui justifie pleinement les investissements et les efforts que la Banque Centrale a consentis à cet égard.

Le Président de la République de Guinée-Bissau, Monsieur João Bernardo VIEIRA, pour sa part, s'est réjoui de la qualité et de l'allure de l'immeuble, ainsi que de l'importance de cet acte inaugural qui coïncide avec la commémoration du dixième anniversaire de l'adhésion du pays à l'UEMOA. Il a également souligné le rôle important joué par la BCEAO, autant dans le processus de réforme en cours en Guinée-Bissau que dans celui de l'intégration et de la consolidation de l'Union.

Ces allocutions, qui ont conféré à la cérémonie toute sa solennité, ont été suivies d'une remise de médailles commémoratives aux deux Chefs d'Etat et au Président du Conseil des Ministres de l'UEMOA par le Gouverneur de la BCEAO, de la coupure du ruban symbolique, du dévoilement de la plaque inaugurale et d'une visite des locaux du nouvel immeuble.

Inauguration des Centres aérés de la BCEAO à Ouagadougou et à Lomé

Les Centres aérés de la BCEAO à Ouagadougou et à Lomé ont été inaugurés, respectivement le 8 octobre 2007 et le 22 novembre 2007.

A Lomé, la cérémonie a été rehaussée par la présence du Président de la République Togolaise, son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE. A Ouagadougou, l'évènement a été marqué par la participation du Premier Ministre du Burkina Faso, Monsieur Tertius ZONGO.

Le Gouverneur par intérim de la BCEAO, Monsieur Damo Justin BARO, et plusieurs personnalités politiques et administratives des pays concernés, ainsi que des représentants d'institutions financières nationales et internationales ont également pris part à ces cérémonies.

Projet BAOBAB

Dans le cadre de l'évolution du système d'information de la BCEAO, une application de gestion des opérations de guichets et des signes monétaires dénommée BAOBAB (pour "BANKing OBject ABstraction") a été réalisée et mise en production au Siège.

L'application BAOBAB gère, en temps réel, la position des comptes clients et offre une gestion centralisée des opérations de caisse et de guichet. Elle prend en compte le nouveau Règlement de caisse.



COMPOSITION DES ORGANES STATUTAIRES ET ORGANIGRAMME DE LA BCEAO



COMPOSITION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UMOA

au 31 décembre 2007

PRESIDENT : Son Excellence Blaise COMPAORE,
Président du Burkina Faso.

Son Excellence **Boni YAYI,**
Président de la République du Bénin.

Son Excellence **Blaise COMPAORE,**
Président du Burkina Faso

Son Excellence **Laurent GBAGBO,**
Président de la République de Côte d'Ivoire.

Son Excellence **João Bernardo VIEIRA,**
Président de la République de Guinée-Bissau.

Son Excellence **Amadou Toumani TOURE,**
Président de la République du Mali.

Son Excellence **Mamadou TANDJA,**
Président de la République du Niger.

Son Excellence **Abdoulaye WADE,**
Président de la République du Sénégal.

Son Excellence **Faure ESSOZIMNA GNASSINGBE,**
Président de la République Togolaise.



COMPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UMOA

au 31 décembre 2007

PRESIDENT : M. Jean-Baptiste COMPAORE,

Ministre de l'Economie et des Finances du Burkina Faso

République du Bénin

MM. Soulé Mana LAWANI, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du
Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique.

Burkina Faso

M. Jean-Baptiste COMPAORE, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Mme Minata SAMATE CESSOUMA, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération Régionale, Chargé de la Coopération
Régionale.

République de Côte d'Ivoire

MM. Charles Koffi DIBY, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Amadou KONE, Ministre de l'Intégration Africaine.

République de Guinée-Bissau

MM. Issufo SANHA, Ministre des Finances ;
Abubacar Demba DAHABA, Ministre de l'Economie et de l'Intégration Régionale.

République du Mali

MM. Abou-Bakar TRAORE, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Oumar Hammadoun DICKO, Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration
Africaine (jusqu'au Conseil des Ministres de septembre 2007).

République du Niger

MM. Ali Mahaman Lamine ZEINE, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Halidou BADJE, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation.

République du Sénégal

MM. Abdoulaye DIOP, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Ibrahima SAR, Ministre Délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie
et des Finances, chargé du Budget.

République Togolaise

MM. Adji Othèth AYASSOR, Ministre de l'Economie et des Finances ;
Gilbert BAWARA, Ministre de la Coopération, du Développement et de
l'Aménagement du Territoire.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

au 31 décembre 2007

PRESIDENT : M. Damo Justin BARO

Gouverneur par intérim de la BCEAO

République du Bénin

MM. Félicien C. ZACHARIE, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique au Ministère de l'Economie et des Finances ;
Dieudonné C. ASSOGBA, Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique.

Burkina Faso

MM. Moumouni GNANKAMBARY, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique au Ministère de l'Economie et des Finances ;
Léné SEBGO, Directeur Général de la Coopération au Ministère de l'Economie et des Finances.

République de Côte d'Ivoire

MM. Kouamé KOUASSI, Directeur Général du Budget et des Finances au Ministère de l'Economie et des Finances ;
Claude Yao BEUGRE, Conseiller Spécial du Ministre de l'Economie et des Finances.

République de Guinée-Bissau

Mme Maria Paula Costa PEREIRA, Directeur Général du Trésor au Ministère des Finances ;
M. João Viriato RODRIGUES, Directeur de la Dette au Ministère des Finances.

République du Mali

MM. Aboubacar Alhousseyni TOURE, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique au Ministère de l'Economie et des Finances ;
Sambou WAGUE, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

République du Niger

MM. Boubacar Moumouni SAIDOU, Commissaire chargé de l'Economie au Ministère de l'Economie et des Finances ;
Abdou SOUMANA, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

République du Sénégal

MM. Mamadou SARR, Trésorier Général, Agent Comptable Central du Trésor ;
Djibril CAMARA, Conseiller Technique chargé des questions monétaires au Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances.

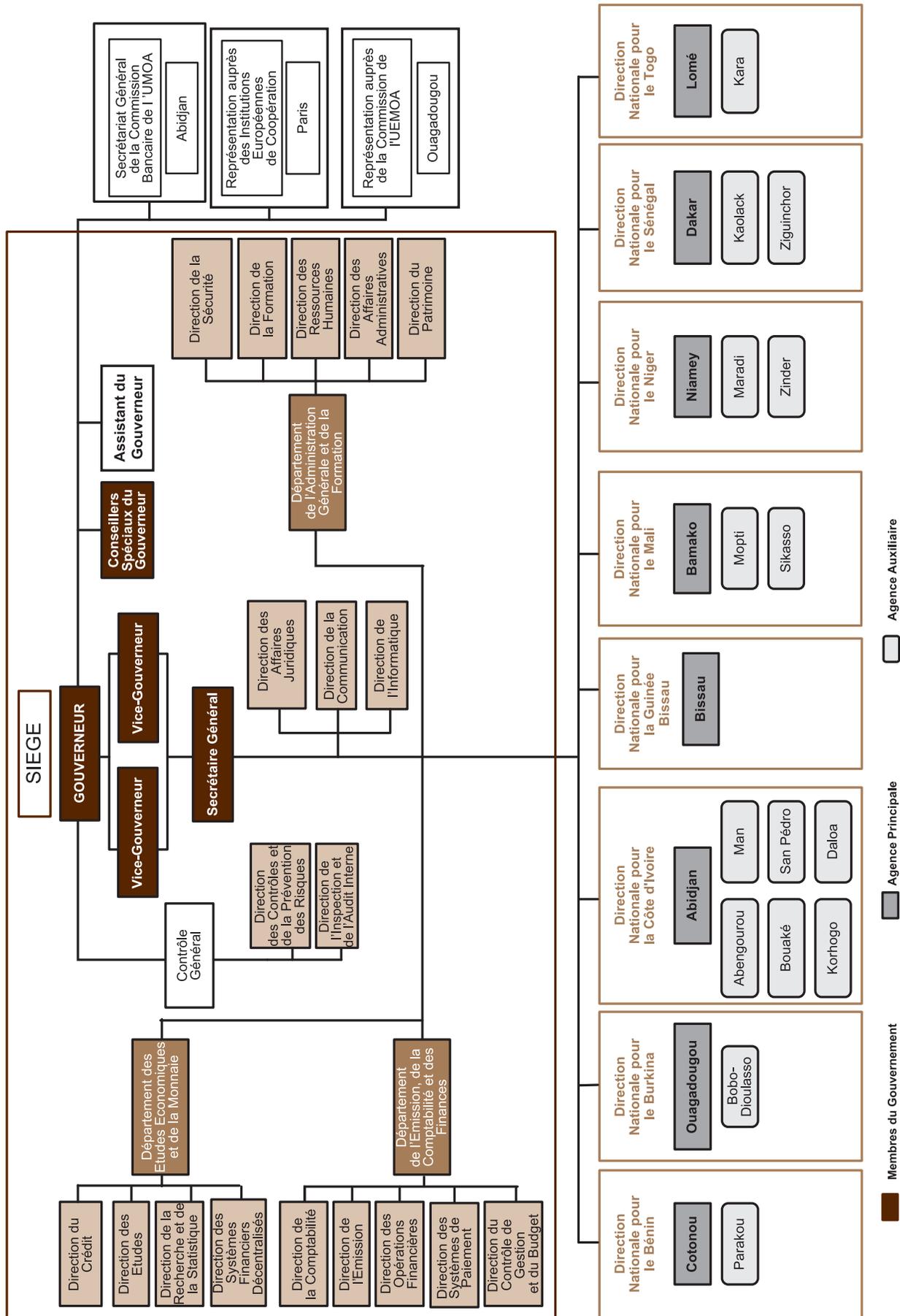
République Togolaise

MM. Esswedéou AGBA, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances ;
Marc Dèdèriwè ABLY-BIDAMON, Directeur Général des Douanes au Ministère de l'Economie et des Finances.

République Française

MM. Xavier MUSCA, Directeur Général du Trésor et de la Politique Economique au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi ;
Jean-Christophe DEBERRE, Directeur des Politiques de Développement au Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

ORGANIGRAMME DE LA BCEAO



BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

au 31 décembre 2007

GOUVERNEMENT

Gouverneur par intérim :

M. Damo Justin BARO

Vice-Gouverneur :

M. Ali Badjo GAMATIE

Secrétaire Général :

M. Modienne GUISSÉ

Conseiller Spécial du Gouverneur :

M. Jean-Claude BROU

Conseiller Spécial du Gouverneur,
chargé des questions d'intégration économique :

M. Théophile N'DOLI AHOUA

Conseiller Spécial du Gouverneur,
chargé des questions monétaires :

M. Ousmane OUEDRAOGO

Conseiller Spécial du Gouverneur,
chargé de la modernisation des caisses :

M. Amadou BACHIR

CONTROLE GENERAL

Contrôleur Général :

M. Jean-Claude BROU

ASSISTANT DU GOUVERNEUR :

M. Mori Samata CISSE

DEPARTEMENTS

Directeur du Département de l'Administration Générale
et de la Formation :

M. Adama DIEYE

Directeur du Département de l'Emission,
de la Comptabilité et des Finances :

M. Oumar Tatam LY

Directeur du Département des Etudes
Economiques et de la Monnaie :

M. Kodzo Mawuéna DOSSA

CONSEILLER DU SECRETAIRE GENERAL :

M. Adamah KANGNI

CONSEILLERS DU CONTROLEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS DE DEPARTEMENT

Conseiller du Contrôleur Général :

M. Paul-Marie KYELEM

Conseiller du Directeur du Département de
l'Administration Générale et de la Formation :

M. Siriki KONE

Conseillers du Directeur du Département de l'Emission,
de la Comptabilité et des Finances :

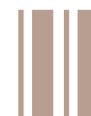
M. Joseph Pindana SAMA

M. Félix DJAN DJE

Conseillers du Directeur du Département des Etudes
Economiques et de la Monnaie :

M. Joseph Dodji GBEGNON

M. Mamadou Lamine DIALLO



DIRECTIONS DES SERVICES CENTRAUX

Directeur des Affaires Administratives :	Mme Joëlle Annie BOLHO
Directeur des Affaires Juridiques :	Mme Aminata FALL NIANG
Directeur de la Communication :	M. Alioune Blondin BEYE
Directeur de la Comptabilité :	M. Soumaïla OUEDRAOGO
Directeur du Contrôle de Gestion et du Budget :	M. Alain KOUTANGNI
Directeur des Contrôles et de la Prévention des Risques :	M. Alaje Mamadu FADIA
Directeur du Crédit :	M. Charles KI-ZERBO
Directeur de l'Émission :	M. Cheick A. Tidiani DIAKITE
Directeur des Etudes :	M. Armand BADIEL
Directeur de la Formation :	M. Mahamadou GADO
Directeur de l'Informatique :	M. Abdoulaye SECK
Directeur de l'Inspection et de l'Audit Interne :	M. Denis N'GBE
Directeur des Opérations Financières :	M. Paul K. THIEBA
Directeur du Patrimoine :	M. Sidiki TRAORE
Directeur de la Recherche et de la Statistique :	M. Ismaïla DEM
Directeur des Ressources Humaines :	M. Jean-Baptiste Ayayé AMAN
Directeur de la Sécurité :	M. Dabo MANKAN
Directeur des Systèmes de Paiement :	Mme Fatimatou Zahra DIOP
Directeur des Systèmes Financiers Décentralisés :	M. Konzo TRAORE

REPRESENTATIONS

Représentant Résident du Gouverneur auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) :	M. Mamadou Lamine DIOUF
Représentant de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération :	Vacant

DIRECTIONS NATIONALES

Directeur National pour le Bénin :	M. Marcel de SOUZA
Directeur National pour le Burkina :	M. Bolo SANOU
Directeur National pour la Côte d'Ivoire :	M. Kablan YAO-SAHI
Directeur National pour la Guinée-Bissau :	M. Aguinaldo EMBALO
Directeur National pour le Mali :	M. Idrissa TRAORE
Directeur National pour le Niger :	M. Oumarou GAGERE
Directeur National pour le Sénégal :	M. Birame SENE
Directeur National pour le Togo :	M. Ayéwanou GBEASOR

ADRESSES DES DIFFERENTS SITES DE LA BCEAO

SIEGE SOCIAL

Avenue Abdoulaye FADIGA - Boîte Postale : n° 3108 - Dakar
Téléphone : (221) 33 839 05 00 - Téléfax : (221) 33 823 93 35 et 33 822 61 09
Télex : BCEAO 21 833 SG, 21 815 SG, 21 530 SG, 21 597 SG
Site internet : <http://www.bceao.int>

BENIN

Cotonou

Avenue Jean-Paul II
01 Boîte Postale : n° 325 RP
Téléphone : (229) 21 31 24 66 et 21 31 24 67
Télécopie : (229) 21 31 24 65
Directeur de l'Agence Principale :
M. Roger AGBOZOGNIGBE

Parakou

Boîte Postale : n° 201
Téléphone : (229) 23 61 03 25
Télécopie : (229) 23 61 10 91
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Moussibaou SANNI

BURKINA

Ouagadougou

Avenue Gamal Abdel NASSER
Boîte Postale : n° 356
Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17
Télécopie : (226) 50 31 01 22
Directeur de l'Agence Principale :
Mme Fatoumata OUEDRAOGO

Bobo-Dioulasso

Boîte Postale : n° 603
Téléphone : (226) 20 97 04 44/45/46
Télécopie : (226) 20 97 04 58
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Zoukou KERE

COTE D'IVOIRE

Abidjan

Avenue Terrasson de Fougères
Boîte Postale : 01 1769 ABIDJAN 01
Téléphone : (225) 20 20 84 00 et 20 20 85 00
Télécopie : (225) 20 22 28 52 et 20 22 00 40
Directeur de l'Agence Principale :
M. Eugène Zoro BOTY BI

Abengourou

Boîte Postale : n° 905
Téléphone : (225) 35 91 37 15 et 35 91 39 15
Télécopie : (225) 35 91 31 76
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Issouf OUATTARA

Bouaké

Boîte Postale : n° 773
Téléphone : (225) 31 63 33 13 et 31 63 33 14
Télécopie : (225) 31 63 38 31
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Kouadio BOMBO
(Coordonnateur)

Dalao

Boîte Postale : n° 46
Téléphone : (225) 32 78 38 85
Télécopie : (225) 32 78 13 10
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Niangoran ALLE

Korhogo

Boîte Postale : n° 54
Téléphone : (225) 36 86 01 10 et 36 86 01 11
Télécopie : (225) 36 86 15 30
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Kouadio BOMBO
(Coordonnateur)

Man

Boîte Postale : n° 1017
Téléphone : (225) 33 79 02 67
Télécopie : (225) 33 79 02 28
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Kouadio BOMBO
(Coordonnateur)

San Pedro

Boîte Postale : n° 387
Téléphone : (225) 34 71 21 74
Télécopie : (225) 34 71 24 48
Chef de l'Agence Auxiliaire : Mme Malona BAMBA

GUINEE-BISSAU

Bissau

Boîte Postale : n° 38
Téléphone : (245) 21 55 48 - 21 41 73 et 21 14 82
Télécopie : (245) 20 13 05 et 20 13 21
Directeur de l'Agence Principale : Mme Felicidade Soares
Correia de Brito ABELHA

MALI

Bamako

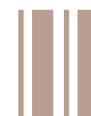
Boulevard du 22 octobre 1946
Boîte Postale : n° 206
Téléphone : (223) 22 25 41 et 22 54 06
Télécopie : (223) 22 47 86
Directeur de l'Agence Principale : M. Soumaïla KIDA

Mopti

Boîte Postale : n° 180
Téléphone : (223) 43 01 02 et 43 05 65
Télécopie : (223) 43 05 07
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Idrissa Matoti TOURE

Sikasso

Boîte Postale : n° 453
Téléphone : (223) 62 06 57
Télécopie : (223) 62 08 79
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Ibrahima TOURE



NIGER

Niamey

Rue de l'uranium
Boîte Postale : n° 487
Téléphone : (227) 20 72 33 30 et 20 72 33 40
Télécopie : (227) 20 73 47 43
Directeur de l'Agence Principale : Sahaka MAHAMAN SALAH

Maradi

Boîte Postale : n° 265
Téléphone : (227) 20 41 00 96
Télécopie : (227) 20 41 00 45
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Achirou DAN MAGARIA

Zinder

Boîte Postale : n° 133
Téléphone : (227) 20 51 00 94
Télécopie : (227) 20 51 07 24
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Abdou Rahamane Aboubacar ABANI

SENEGAL

Dakar

Boulevard Général de Gaulle x Triangle sud
Boîte Postale : n° 3159
Téléphone : (221) 33 889 45 45
Télécopie : (221) 33 823 57 57
Directeur de l'Agence Principale : M. Abdoulaye GAYE

Kaolack

Boîte Postale : n° 79
Téléphone : (221) 33 941 13 86 et 33 941 13 87
Télécopie : (221) 33 941 33 23
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Alain Serge NICOD

Ziguinchor

Boîte Postale : n° 317
Téléphone : (221) 33 991 10 39
Télécopie : (221) 33 991 16 59
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Birama FALL

TOGO

Lomé

Rue Abdoulaye FADIGA
Boîte Postale : n° 120
Téléphone : (228) 221 53 84
Télécopie : (228) 221 76 02
Directeur de l'Agence Principale : M. Kokou Seretti GOZAN

Kara

Boîte Postale : n° 75
Téléphone : (228) 660 60 79 et 660 61 37
Télécopie : (228) 660 62 69
Chef de l'Agence Auxiliaire : M. Novignon GABOUTOU

REPRESENTATION DU GOUVERNEUR AUPRES DE LA COMMISSION DE L'UEMOA

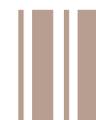
Avenue Gamal Abdel NASSER, Ouagadougou, Burkina
Boîte Postale : n° 64 OUAGADOUGOU 01
Téléphone : (226) 50 30 60 15
Télécopie : (226) 50 30 63 76

REPRESENTATION DE LA BCEAO AUPRES DES INSTITUTIONS EUROPEENNES DE COOPERATION

29, rue du Colisée, 75008 Paris, France
Téléphone : (33) 1 42 25 71 60
Télécopie : (33) 1 42 56 00 37



Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO



MESSAGE DU GOUVERNEUR DE LA BCEAO

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), réunie à Ouagadougou le 20 janvier 2007, a adopté la Réforme institutionnelle de l'UMOA et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Cette Réforme intervient trente-quatre ans après la signature, à Paris, du Traité du 14 novembre 1973, concrétisant la prise en main par les Etats membres de l'UMOA des domaines de souveraineté aussi importants que la gestion monétaire, l'orientation et le financement du développement.

L'architecture institutionnelle de l'UMOA mise en place en 1973 a permis d'atteindre des résultats appréciables en termes de stabilité monétaire et de financement du développement. Cependant, au fil du temps, des difficultés sont apparues, en particulier au regard de la nécessité de maintenir un système financier sain et efficient, dans un contexte marqué par l'ampleur des chocs macroéconomiques et la libéralisation progressive des économies de l'Union.

En outre, au plan externe, les mutations de l'environnement se sont accentuées au cours des dernières décennies, sous l'impact de l'accélération du processus de libéralisation financière et de la globalisation croissante de l'économie mondiale. Ce nouveau contexte a sensiblement affecté les conditions de formulation et de conduite de la politique monétaire et impulsé une modification des objectifs et missions des banques centrales, de leurs moyens d'action et du cadre institutionnel qui les régit.

La Réforme du 20 janvier 2007 vise essentiellement à adapter l'architecture de l'UMOA et de la BCEAO aux évolutions survenues dans l'environnement interne et externe de l'Union. Elle répond en particulier au souci de bâtir une Banque Centrale, en parfaite harmonie avec son époque et son environnement, dotée d'outils de travail, de normes et de procédures rénovés, à la fois proche des populations et prête à relever les défis de l'intégration sous-régionale et de la mondialisation.

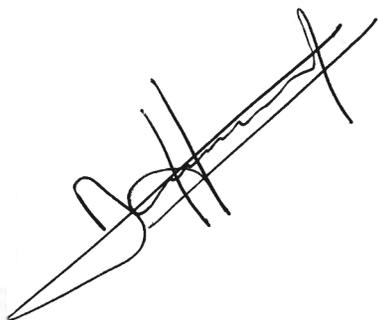
Réforme de la maturité, elle prend en compte le long chemin parcouru, ainsi que les riches enseignements tirés de plus de quarante ans d'intégration monétaire en Afrique de l'ouest. Elle parachève également, dans un édifice institutionnel cohérent et équilibré, les différents chantiers de modernisation et de libéralisation initiés par la BCEAO depuis la fin des années 1980 en matière, entre autres, de politique monétaire, de supervision bancaire, de réglementation des relations financières extérieures et des systèmes de paiement, ainsi que de la microfinance. L'objectif est de bâtir une Banque Centrale moderne, indépendante, transparente et efficace, adaptée aux réalités de l'UMOA, conforme aux standards internationaux et tournée vers l'avenir.

La Réforme consolide l'indépendance de la BCEAO et lui donne les moyens de renforcer sa crédibilité et l'efficacité de son action. Cependant, l'indépendance accordée implique une obligation de transparence accrue. Dans cette perspective, la Banque Centrale devra communiquer clairement sur ses décisions et rendre compte au public, aux acteurs du système financier et aux Etats des résultats de son action. L'objectif est de faire comprendre et partager par les agents économiques la cohérence des décisions prises, afin de leur permettre de former leurs propres anticipations, de la façon la plus rationnelle possible.

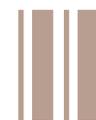
A cet égard, l'adhésion de la Banque Centrale aux règles de déontologie, d'éthique et de gouvernance les plus strictes est une nécessité. Le partage et la culture de ces valeurs par toute la communauté financière ouest africaine, contribuera notamment à renforcer la stabilité et l'efficacité du système financier. L'appropriation des principes de la Réforme par les institutions financières permettra l'instauration d'une concurrence saine, favorisant un financement soutenable du développement des pays membres de l'Union.

Cette Réforme, qui préserve les principes cardinaux d'égalité et de solidarité entre les Etats membres de l'Union, vise ainsi à créer les conditions propices à l'attractivité et à la compétitivité, ainsi qu'au développement harmonieux et durable de l'espace économique communautaire. Sa réussite dépendra du rythme optimal de sa mise en œuvre, mais également de sa synchronisation avec les mesures d'accompagnement portant principalement sur l'amélioration du « policy mix » entre la politique monétaire commune, les politiques budgétaires et structurelles des Etats membres, ainsi que l'approfondissement des marchés de capitaux.

Philippe-Henri DACOURY-TABLEY

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned diagonally across the page.

Gouverneur de la Banque Centrale
des Etats de l'Afrique de l'Ouest,
Président du Conseil d'Administration



VUE D'ENSEMBLE

L'ACTIVITE ECONOMIQUE MONDIALE est demeurée bien orientée en 2007, grâce notamment à la vigueur de la croissance dans les pays émergents d'Asie et d'Amérique Latine. En effet, le rythme de croissance de l'économie mondiale est ressorti à 4,9% contre 5,0% en 2006.

Dans les pays en développement, une expansion soutenue de l'activité économique a été notée. Ainsi, en termes réels, le taux de croissance du PIB des pays africains s'est établi à 6,2% contre 5,9% en 2006.

En vue de contenir les tensions inflationnistes, induites notamment par la hausse des cours des matières premières énergétiques, les banques centrales des principaux pays industrialisés ont poursuivi l'orientation restrictive de leur politique monétaire au cours du premier semestre de l'année 2007. Cependant, au cours du second semestre, la contraction de liquidités, engendrée par la crise du marché hypothécaire aux Etats-Unis, et les craintes de récession ont entraîné une pause dans le resserrement de leur politique monétaire.

Sur le marché des changes, le raffermissement de l'euro vis-à-vis du dollar des Etats-Unis s'est poursuivi. En 2007, l'euro s'est échangé en moyenne à 1,3705 dollar, soit une appréciation de 9,1% par rapport à l'année 2006.

Dans les Etats membres de l'UEMOA, la situation économique s'est ressentie des résultats moins satisfaisants que prévu de la campagne agricole 2007/2008, du fait des conditions climatiques défavorables dans certains pays, des délestages électriques et des difficultés financières au sein de certaines filières. En outre, les déséquilibres induits par le renchérissement continu du pétrole brut ont fait peser des incertitudes sur les économies de l'Union. Dans ce contexte, le produit intérieur brut a progressé, en termes réels, de 3,0% contre 3,1% un an plus tôt.

L'inflation est ressortie en moyenne annuelle à 2,4%, en légère hausse par rapport au niveau de 2,3% atteint en 2006. Cette évolution du niveau général des prix à la consommation est due à l'augmentation des prix de quelques produits alimentaires importés et à l'impact de la hausse des cours du pétrole, en particulier au cours du dernier trimestre de l'année.

Le déficit global des finances publiques, hors dons, s'est établi à 1.363,9 milliards, pour l'ensemble de l'Union. Rapporté au PIB, il s'est fixé à 5,0% contre 5,1% en 2006. L'encours de la dette extérieure s'est élevé à 9.092,8 milliards contre 8.753,8 milliards à fin décembre 2006, en progression de 339,0 milliards. Ce stock de la dette a représenté à fin 2007 l'équivalent de 33,1% du PIB contre 34,1% en 2006.

La balance des paiements extérieurs des Etats membres de l'Union a dégagé un solde global excédentaire de 692,1 milliards contre 537,7 milliards en 2006. Le déficit des transactions courantes, hors transferts officiels, s'est accru, en s'établissant à 7,8% du PIB contre 5,6% en 2006.

L'orientation prudente imprimée par la BCEAO à l'action monétaire au cours des dernières années a été poursuivie, en vue de contribuer à la maîtrise des tensions inflationnistes, à la consolidation de l'épargne et au renforcement de la croissance.

Dans un contexte de modération de l'inflation dans l'Union au cours des premiers mois de l'année, l'Institut d'émission a maintenu inchangés ses taux directeurs à 4,75% pour le taux d'escompte et 4,25% pour le taux de pension, niveaux en vigueur depuis le 24 août 2006.

La Banque Centrale a également maintenu inchangés les coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union. Pour tenir compte de l'évolution de la trésorerie bancaire et des taux d'intérêt à court terme, la BCEAO a repris ses opérations d'open market, à compter de février 2007. Quarante-huit (48) opérations hebdomadaires d'adjudication d'injection de liquidités ont été organisées au cours de l'année, pour une maturité d'une semaine par opération.



La position extérieure nette créditrice des institutions monétaires s'est renforcée de 766,3 milliards, pour se situer à 4.665,8 milliards. Les réserves de change se sont établies à 4.795,6 milliards, induisant un taux de couverture de l'émission monétaire de 114,1% à fin décembre 2007.

Le crédit intérieur s'est accru de 12,5% pour ressortir à 5.385,9 milliards, en relation avec la hausse des crédits à l'économie. Les interventions de la Banque Centrale ont augmenté de 77,7 milliards d'une année à l'autre, pour s'établir à 419,6 milliards. Cette évolution est liée à une hausse de 103,6 milliards des refinancements en faveur des banques et établissements financiers, atténuée par un repli de 25,9 milliards des concours de la Banque Centrale aux Etats.

Reflétant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a progressé de 18,7% pour atteindre 8.511,5 milliards.

L'année 2007 a été marquée par l'adoption des textes de base de la réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement au cours de sa session du 20 janvier 2007. Le processus d'insertion de ces textes dans l'ordonnancement juridique des Etats membres est en cours.

Les chantiers relatifs à la modernisation des systèmes et moyens de paiement ont été poursuivis, notamment avec l'entrée en production du Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) dans tous les Etats membres de l'Union. A l'issue de concertations organisées au niveau national et régional, la BCEAO a élaboré un plan d'action et entrepris des campagnes de sensibilisation et d'information de l'ensemble des acteurs concernés, en vue de renforcer la bancarisation et l'utilisation des instruments de paiement scripturaux dans l'Union.

En outre, dans le but notamment de renforcer l'assise financière des banques et établissements financiers, le Conseil des Ministres de l'Union a décidé de relever le capital social minimum applicable aux banques et établissements financiers de l'Union. Ainsi, de 1 milliard et 300 millions, respectivement pour les banques et les établissements financiers, le montant du capital social minimum applicable devra passer à 10 milliards et 3 milliards. Cette mesure sera mise en œuvre en deux étapes, dont la première devra permettre d'atteindre les seuils intermédiaires de 5 milliards et de 1 milliard, fixés respectivement pour les banques et les établissements financiers en activité dans l'Union à l'horizon 2010.

Dans le domaine de la promotion des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), le processus d'aménagement du cadre juridique a été achevé par l'adoption, par le Conseil des Ministres de l'Union, d'une nouvelle loi et de son décret d'application.

Par ailleurs, la Banque Centrale a apporté son appui aux Etats membres, en vue de l'émission d'emprunts obligataires sur 10 ans aux fins du financement des investissements dans le domaine des infrastructures de base. Elle a également continué de mener des actions dans le cadre de la coopération monétaire et contribué au renforcement du processus d'intégration régionale.

Au terme de l'année 2007, les comptes de la BCEAO ont été soumis, en application de l'article 64 de ses Statuts, à la vérification des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur nommé par le Conseil des Ministres. Le Commissaire contrôleur a, en outre, procédé, conjointement avec le Contrôleur désigné par la France, à l'examen de l'application de la Convention de Compte d'Opérations.

I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

1 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL

L'activité économique est demeurée bien orientée à l'échelle mondiale en 2007, soutenue par les pays émergents, dont le dynamisme a compensé le ralentissement de la croissance économique au sein des pays industrialisés. Le taux de croissance du produit intérieur brut mondial est ressorti à 4,9%, après une réalisation de 5,0% en 2006.

La décélération du rythme de croissance enregistrée dans les **pays industrialisés** durant l'année 2007, traduit l'impact défavorable de la hausse des cours du pétrole et la montée des incertitudes liées à la crise des crédits immobiliers à risque survenue aux Etats-Unis.

Au niveau de la Zone euro, le produit intérieur brut a augmenté de 2,6% en 2007, après une croissance de 2,8% un an plus tôt. Cette progression est portée par la consommation des ménages, ainsi que le dynamisme des investissements, dans un contexte de hausse des revenus.

Aux Etats-Unis, le produit intérieur brut a progressé de 2,2%, après avoir atteint 2,9% en 2006. Cette hausse est imputable à la bonne orientation de la demande intérieure, soutenue par la progression des dépenses publiques. Les exportations se sont également accrues, sous l'effet de la dépréciation du dollar.

Au Japon, la croissance économique est ressortie à 2,1% en 2007, contre 2,4% en 2006, en liaison essentiellement avec la vigueur de la demande intérieure et des exportations nettes.

Au Royaume-Uni, l'activité économique a été plus soutenue que dans les autres pays industrialisés, en 2007, avec une croissance de 3,1%, contre 2,9% un an plus tôt, en liaison avec le dynamisme des activités des services et du secteur manufacturier.

Dans les **pays émergents**, l'activité est restée dynamique, en liaison notamment avec l'aug-

mentation des investissements étrangers. Le produit intérieur brut ressortirait à 7,8% en 2007, contre 7,7% en 2006.

En Amérique latine, le rythme d'expansion économique a été de 5,6% en 2007, soit la même évolution qu'en 2006. L'environnement favorable aux affaires, créé dans la région, a encouragé la poursuite des investissements étrangers, relancé l'appareil de production et stimulé les exportations. Par pays, la situation est contrastée. Au Mexique, le PIB a progressé de 3,3%, contre 4,8% en 2006. Ce ralentissement est imputable au repli de la demande intérieure, en liaison avec la stagnation des investissements. En Argentine, les mesures de redressement économique qui ont impulsé une dynamique aux investissements et à la consommation domestique, ont permis de réaliser une croissance économique de 8,7% en 2007, contre 8,5% en 2006. Au Brésil, les estimations situent la croissance économique à 5,4% en 2007, contre 3,8% en 2006.

Les économies émergentes d'Asie ont enregistré en 2007, tout comme en 2006, une expansion économique de 9,7%. Cette évolution est induite par l'accroissement de la demande intérieure, ainsi que par la vigueur des exportations vers la Zone euro et le Japon. L'économie chinoise a enregistré une croissance du produit intérieur brut de 11,4%, soit le niveau le plus élevé sur les 13 dernières années, après le taux de 11,1% réalisé en 2006. Cette évolution reflète la hausse de 24,8% des investissements et de 18,5% de la production industrielle. La progression de l'activité porte également l'empreinte de la vigueur de la demande intérieure, notamment les achats de logements. A ce titre, le secteur immobilier a enregistré une progression de 30,2% contre 23,8% en 2006, consolidant en amont le développement de nombreux secteurs, tels que les matériaux de construction et l'industrie lourde. En Inde, l'activité économique a progressé de 9,2% en 2007,

contre 9,7% en 2006. Cette évolution traduit l'essor des services, de l'industrie, ainsi que des investissements. En Corée du Sud, le produit intérieur brut s'est accru de 5,0% en 2007, contre 5,1% en 2006, reflétant la bonne tenue de la consommation des ménages consécutive à la progression des revenus. En Malaisie, le taux de croissance du produit intérieur brut est estimé à 6,3% en 2007, après 5,9% en 2006, en raison notamment de la vigueur des exportations.

En **Afrique**, le taux de croissance économique se situerait à 6,2% en 2007, après une réalisation de 5,9% en 2006, en relation avec la hausse des cours des matières premières. Cette accélération masque, toutefois, les disparités observées entre les pays producteurs de pétrole et de métaux précieux tels que l'or, d'une part, et les autres pays, d'autre part. En outre, les économies africaines ont tiré profit des réformes mises en œuvre depuis le début des années 2000, pour assainir le cadre macroéconomique. En Afrique du Sud, le PIB s'est accru de 5,1% en 2007, contre 5,4% l'année précédente. Au Ghana, le rythme d'expansion économique a atteint 6,6% durant l'année sous revue, comme en 2006. L'activité économique du Nigeria a affiché une hausse de 6,4% en 2007 contre 6,2% en 2006.

Les **tensions inflationnistes** sont globalement apparues modérées en 2007, l'évolution des prix ayant été contenue à des niveaux inférieurs à ceux de l'année 2006. Ainsi, aux Etats-Unis, l'indice des prix à la consommation a connu une variation, en moyenne annuelle, de 2,9%, contre 3,2% un an plus tôt. Au Japon, les prix ont enregistré une hausse de 0,1% durant l'année 2007 contre 0,2% en 2006. Dans la Zone euro, l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) s'est accru de 2,1% en 2007 contre 2,2% en 2006. En revanche, au Royaume-Uni, l'indice des prix du détail a augmenté de 3,2%, contre 2,9% en 2006.

En vue de contenir les tensions inflationnistes, l'**action monétaire** restrictive des banques centrales des principaux pays industrialisés s'est

poursuivie jusqu'en juillet 2007, avant que la contraction de liquidité, générée par la crise des crédits hypothécaires américains à haut risque ou " subprimes ", ne conduise certaines d'entre elles à procéder à des injections massives de liquidités.

Ainsi, la Banque Centrale Européenne a relevé de 25 points de base, à deux reprises, le taux de refinancement, le taux de la facilité marginale et le taux de dépôt pour les porter respectivement à 4,0%, 5,0% et 3,0%. Ces taux directeurs sont demeurés inchangés depuis juin 2007. La Réserve Fédérale américaine n'a, quant à elle, pas modifié ses taux durant les 9 premiers mois de l'année 2007. Cependant, à partir du 18 septembre 2007, elle a procédé à des baisses cumulées d'un point de pourcentage sur son principal taux directeur. Le taux objectif des fonds fédéraux a terminé l'année à 4,25%. La Banque du Japon a abaissé de 25 points de base son taux d'escompte le 21 février 2007, pour le porter à 0,5%. Au Royaume-Uni, après avoir augmenté son principal taux directeur de 25 points de base, en janvier, mai et juillet 2007, la Banque d'Angleterre a marqué une pause de plusieurs mois, avant d'initier, en décembre 2007, un cycle d'assouplissement monétaire, ramenant son principal taux directeur de 5,75% à 5,50%.

Les **marchés financiers** ont évolué dans un environnement marqué par la crise du secteur des crédits hypothécaires, les craintes d'un ralentissement notable de l'économie américaine et la persistance des tensions inflationnistes. Dans ce contexte, les indices boursiers ont enregistré une évolution globalement favorable, avant de subir, au cours du quatrième trimestre, un retournement de tendance, sur fond de fortes turbulences. En effet, la crise des « subprimes » a eu pour effet la résurgence de l'aversion au risque des investisseurs, favorisant leur préférence pour les actifs jugés les moins risqués, notamment les obligations souveraines.

Aux Etats-Unis, l'indice Dow Jones et le NASDAQ composite ont progressé respectivement

de 6,4% et 9,8%. A Londres, le Footsie 100 s'est accru de 3,8%. Le DAX, à Francfort, et le CAC 40, à Paris, ont enregistré des progressions respectives de 22,3% et 1,3%. Seul l'indice Nikkeï, au Japon, a enregistré un repli, baissant de 11,1% au cours de l'année 2007.

Sur le **marché des changes**, l'euro s'est apprécié face au dollar des Etats-Unis. En effet, la monnaie unique européenne s'est inscrite dans une hausse tendancielle, nourrie par la

perspective d'un différentiel de taux d'intérêt de moins en moins favorable à la devise américaine. Elle est ressortie, en moyenne, en 2007, à 1,3705 dollar, soit une hausse de 9,1%, par rapport à l'année 2006. Contre la monnaie japonaise, la devise européenne s'est établie, en moyenne, à 161,25 yens, s'appréciant de 10,4%. Par rapport à la livre sterling, l'euro s'est situé, en moyenne, à 0,6843 livre, soit une hausse de 0,4%, d'une année à l'autre.

Tableau 1 : évolution des taux de change moyens annuels (FCFA par unité monétaire)

		2 006	2 007	Variation (%)
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	769,0787	733,2441	-4,66
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	522,4251	479,3445	-8,25
Franc suisse	(1 CHF)	417,0367	399,3489	-4,24
Livre sterling	(1 GBP)	962,1947	958,9600	-0,34
Yen japonais	(1 JPY)	4,4922	4,0700	-9,40

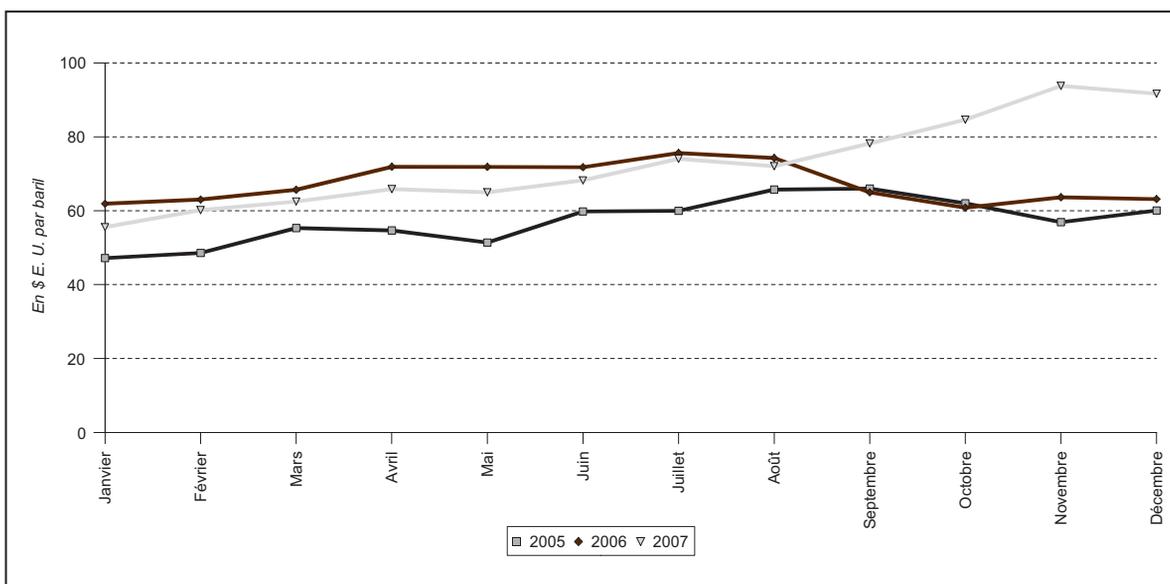
Source : BCEAO.

Tableau 2 : évolution des taux de change moyens trimestriels (FCFA par unité monétaire)

		1 ^e trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
ANNEE 2006					
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	786,1145	769,1808	763,0720	757,9475
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	545,5851	521,3456	514,7587	509,0068
Franc suisse	(1 CHF)	420,7550	419,6513	416,0052	411,8263
Livre sterling	(1 GBP)	955,8572	953,7308	964,9690	974,4734
Yen japonais	(1 JPY)	4,6684	4,5613	4,4294	4,3235
ANNEE 2007					
Droit de tirage spécial	(1 DTS)	750,9006	737,7977	732,1942	712,0840
Dollar des Etats-Unis	(1 USD)	500,5013	486,5789	477,4763	452,8213
Franc suisse	(1 CHF)	405,8638	398,0805	398,2013	395,2501
Livre sterling	(1 GBP)	978,1352	966,3480	964,6285	926,7285
Yen japonais	(1 JPY)	4,1933	4,0270	4,0516	4,0039

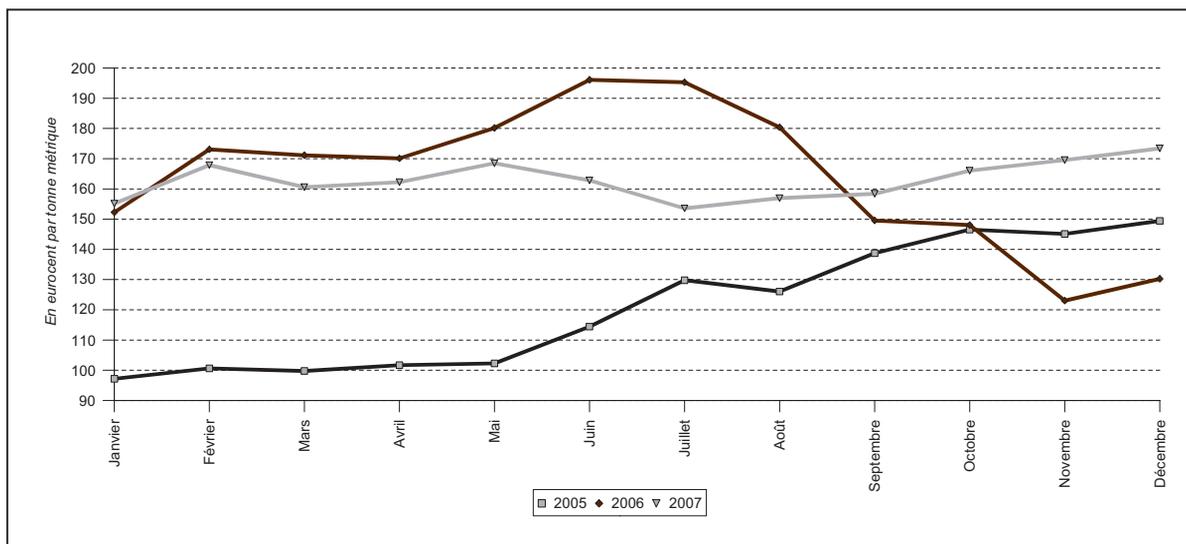
Source : BCEAO.

Graphique 1 : évolution des cours du pétrole



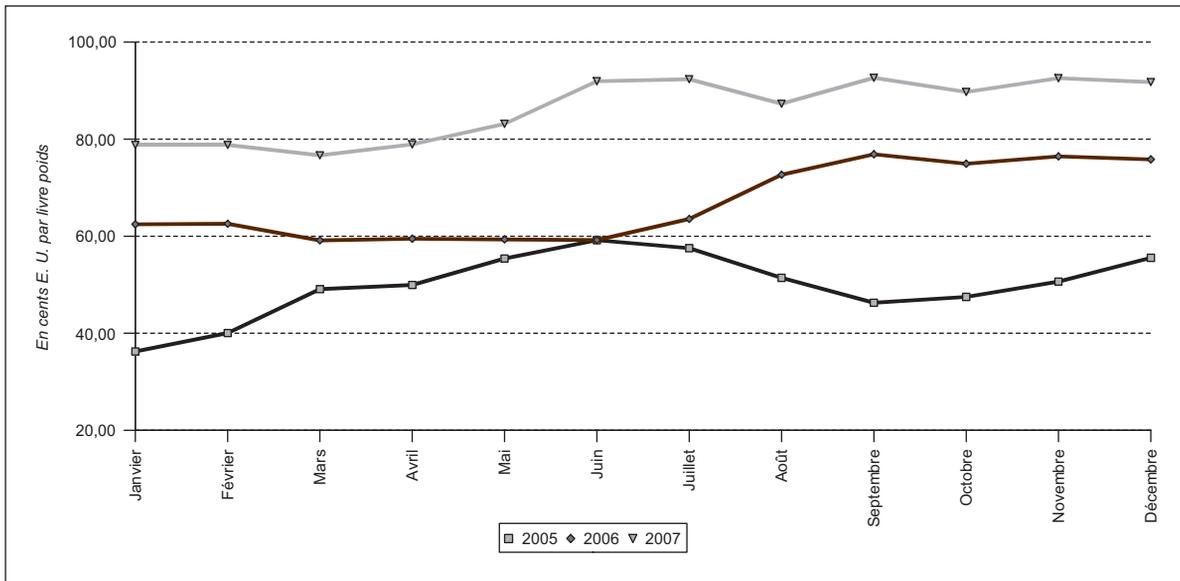
Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Graphique 2 : évolution des cours du caoutchouc



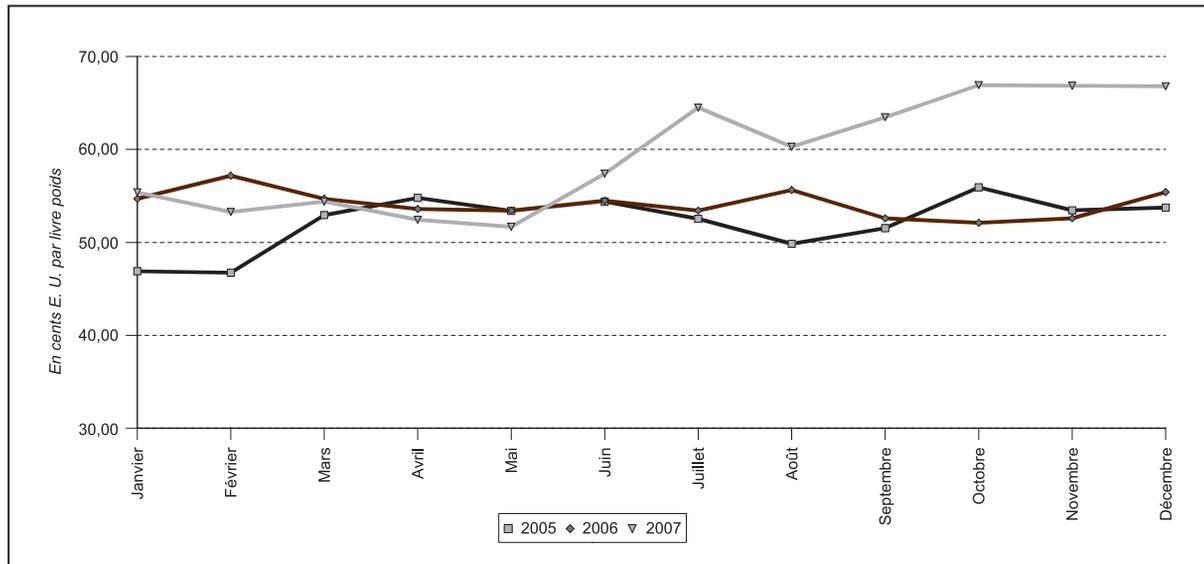
Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Graphique 3 : évolution des cours du café



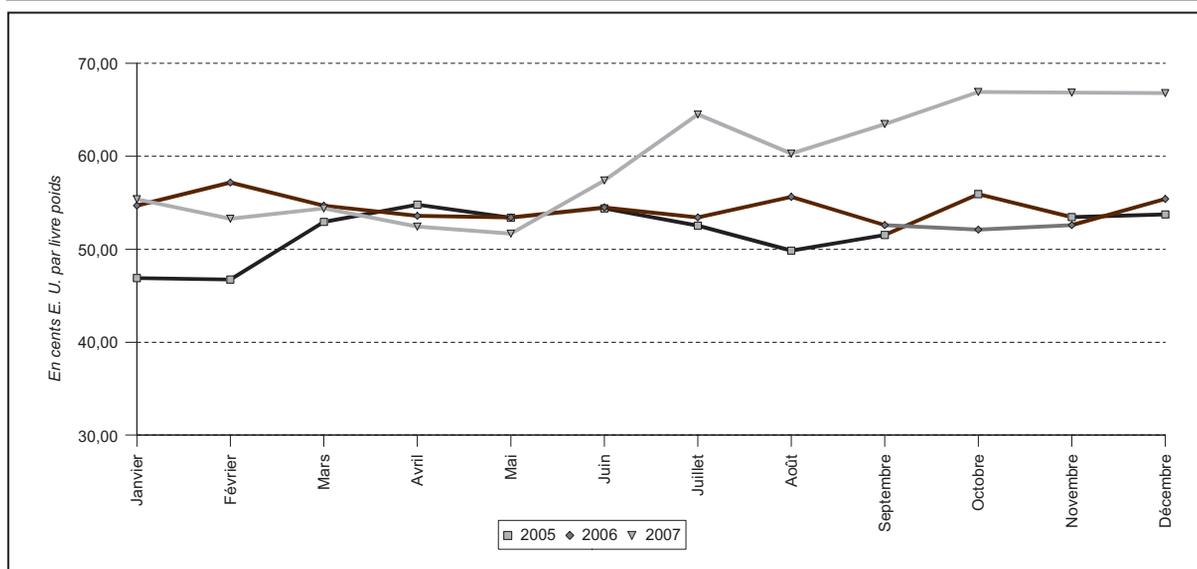
Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Graphique 4 : évolution des cours du cacao



Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Graphique 5 : évolution des cours du coton



Sources : Reuters, Bulletin de la CNUCED.

Du fait de son ancrage nominal à l'euro, le franc CFA a connu, par rapport aux principales monnaies des pays industrialisés, un comportement identique à celui de la monnaie unique européenne.

Au plan sous-régional, l'évolution des cours moyens des principales monnaies de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) par rapport au franc CFA est ressortie contrastée en 2007. En effet, le dalasi gambien et le franc guinéen se sont raffermis respectivement de 4,0% et 10,4%, tandis que le naira nigérian s'est déprécié de 5,6%. Quant au cedi ghanéen, sa parité par rapport au franc CFA a été modifiée à l'occasion de la mise en circulation, le 18 juillet 2007, d'une nouvelle monnaie dénommée « Ghana cedi » équivalant à 10.000 cedis.

Au titre des **matières premières**, la hausse du cours mondial de l'or observée en 2006, s'est poursuivie au cours de l'année 2007. En effet, le prix de l'once d'or s'est établi en moyenne à 696,55 dollars sur l'année, en progression de 15,1% par rapport au prix moyen de l'année 2006. Cette évolution est liée à l'affaiblissement continu du dollar des Etats-Unis. Face à une offre atone, la demande de métal jaune est restée en hausse, impulsée notamment par celle du secteur de la joaillerie.

Sur le New York Mercantile Exchange (NYMEX), le prix moyen du baril de pétrole s'est établi à 72,65 dollars contre 67,70 dollars en 2006, soit une hausse de 7,3%. Cette évolution s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs parmi lesquels, la forte baisse des stocks, l'interruption de la production au niveau de certaines plateformes de forage aux Etats-Unis, la forte croissance économique des pays émergents, en particulier la Chine et l'Inde, la faiblesse du dollar, les tensions au Proche et Moyen Orient, les crises politiques en Afrique, ainsi que la non-utilisation par les Etats membres de l'OPEP de leurs pleines capacités de production.

Les cours du caoutchouc se sont établis à 162,92 eurocents contre 164,50 eurocents en 2006, soit une baisse de 1,0%, en liaison avec la forte augmentation de l'offre mondiale.

Après la hausse de 34,0% en 2006, les cours du café Robusta se sont de nouveau raffermis en 2007. En effet, en s'établissant à 86,23 cents la livre, le prix indicatif moyen a enregistré une progression de 29,0%, par rapport à son niveau de l'année précédente. Cette hausse des cours est induite par une forte demande, émanant notamment de la Chine et de la Russie, ainsi que des anticipations d'une baisse de l'offre, en raison des conditions climatiques défavorables au Brésil et au Vietnam.

Les prix du cacao ont poursuivi leur tendance haussière, la livre de cacao passant de 72,71 cents en 2006 à 88,55 cents en 2007. Cette hausse de 22,8% est imputable principalement aux préoccupations suscitées par une baisse des récoltes de la campagne agricole 2006/2007, liée aux effets de la sécheresse en Côte d'Ivoire et au Ghana. En outre, les craintes de perturbations des approvisionnements, induites par les grèves des producteurs en Côte d'Ivoire, ont contribué à amplifier la hausse des cours.

Les cours du coton ont progressé de 9,4%, en ressortant à 59,46 cents la livre en 2007, en raison notamment de la sécheresse qui a sévi dans le Sud-Est des Etats-Unis et du retard accusé dans les semis en Afrique de l'Ouest. Les achats importants opérés par les filatures indiennes et chinoises, ainsi que l'accroissement de la demande globale et une réduction des superficies aux Etats-Unis au profit de la culture du soja et des céréales, notamment le blé et le maïs, ont contribué au redressement des cours du coton.

Les marchés internationaux des oléagineux ont été fortement orientés à la hausse. Les tensions sur l'offre, induites par la forte demande des industries alimentaires et des biocarburants, ainsi que les effets de la sécheresse en Chine et au Brésil, la gelée aux Etats-Unis et les inondations en Malaisie, expliquent cette situation. Par rapport à l'année 2006, les cotations moyennes annuelles des huiles de palme, de palmiste et d'arachide se sont appréciées respectivement de 62,7%, 52,5% et 29,2%, pour s'établir à 774,71 dollars, 885,24 dollars et 1.255,87 dollars la tonne métrique.

2 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UMOA

2.1 - Produit intérieur brut

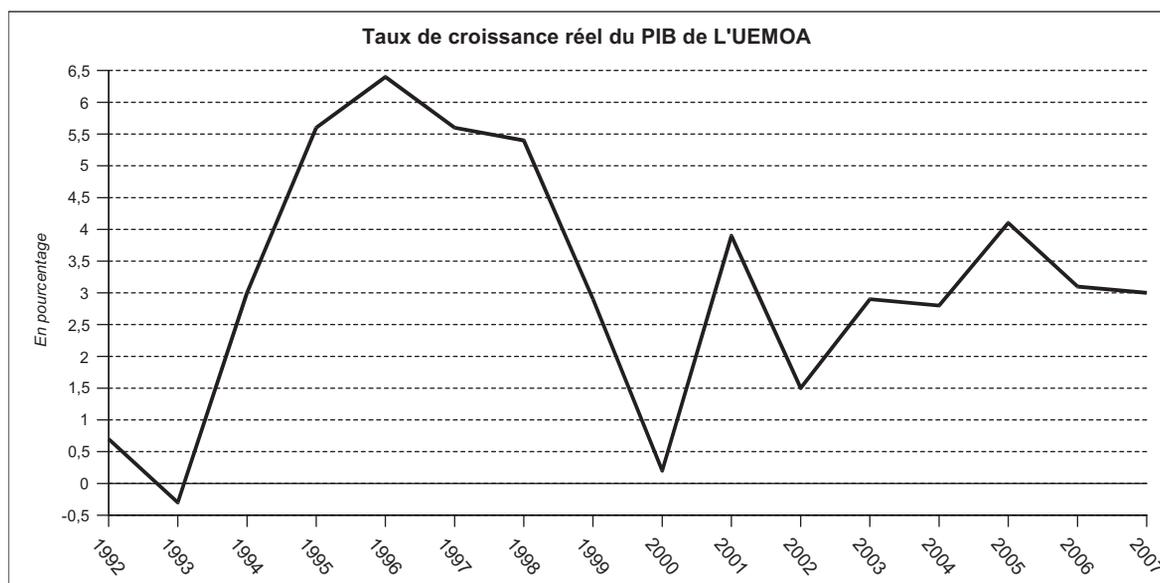
Le **produit intérieur brut** de l'Union a enregistré en 2007, une croissance de 3,0%, contre 3,1% en 2006. Ce niveau de taux de croissance est imputable à la progression de l'activité dans les services, notamment les télécommunications, et dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), en rapport avec l'exécution de projets d'infrastructures de base. En revanche, la croissance a été moins soutenue au niveau du secteur secondaire, en liaison avec la baisse de la production de pétrole en Côte d'Ivoire, à la suite de l'ensablement de certains puits du champ BAOBAB, le repli de l'extraction d'or au Mali, ainsi que la chute de la production des industries manufacturières, consécutive à l'insuffisance des facteurs de production, tels que l'énergie électrique. Quant au secteur primaire, sa contribution a été relativement faible, en liaison avec le repli de la production des cultures de rente.

Par pays, une accélération de la croissance est enregistrée au Bénin, passant de 3,8% en 2006 à 4,6% à la faveur du redressement de la production cotonnière, de 1,2% à 1,5% en Côte d'Ivoire, de 1,8% à 2,7% en Guinée-Bissau et de 2,3% à 4,8% au Sénégal. Le regain de croissance enregistré en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau est imputable à l'amélioration du climat socio-politique, alors qu'au Sénégal, il est lié à la reprise des activités de certaines sociétés, notamment les Industries Chimiques du Sénégal (ICS). En revanche, un ralentissement de l'activité est observé au Burkina, au Mali, au

Niger et au Togo. Le taux de croissance s'est établi à 4,0% contre 5,5% en 2006 au Burkina,

3,2% contre 5,3% au Mali, 3,1% contre 5,1% au Niger et à 1,5% contre 3,9% au Togo en 2006.

Graphique 6 : taux de croissance du PIB réel de l'UEMOA



Source : BCEAO.

2.2 - Production agricole

La campagne 2007/2008 s'est ressentie de la persistance des difficultés financières au sein de certaines filières et de l'arrêt précoce des pluies au Niger, au Sénégal, en Guinée-Bissau et au Burkina. La production de cultures vivrières s'est inscrite en augmentation, à l'exception de certaines céréales. Par contre, les récoltes des principales cultures d'exportation (café, cacao, arachide, noix de cajou) ont été moins satisfaisantes. Elles ont, pour la plupart, stagné ou régressé, comme c'est le cas pour le coton, en raison de la diminution des surfaces emblavées.

La production de **coton** a fléchi de 28,8% pour ressortir à 1.162.145 tonnes. Les baisses les plus importantes ont été enregistrées au **Burkina**, au **Mali** et en **Côte d'Ivoire** avec respectivement un repli de 44,0%, 40,3% et 16,9%. Au **Sénégal**, la production a régressé de 13,2%, passant de 52.027 tonnes lors de la campagne 2006/2007 à 45.138 tonnes la campagne suivante. En revanche, elle s'est accrue au Bénin

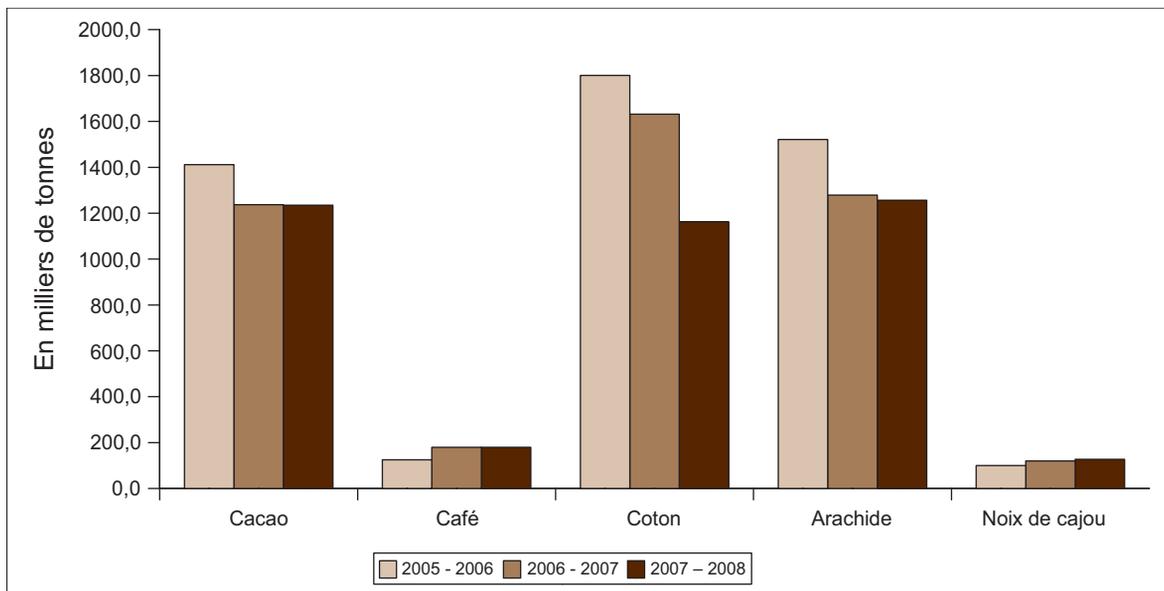
et au Togo, où les mesures prises par les Autorités pour assurer le paiement des arriérés dus aux producteurs de coton, ainsi que la réorganisation de la filière ont permis un net redressement de la production. Celle-ci a ainsi augmenté de 12,2% au Bénin et de 22,1% au Togo.

Les productions de café et de cacao ont régressé d'une campagne à l'autre, du fait d'un déficit hydrique. En effet, la production de **café** a reculé de 0,3% au titre de la campagne 2007/2008, pour s'établir à 179.300 tonnes, essentiellement en liaison avec la baisse de 0,5% des récoltes en **Côte d'Ivoire** (170.000 tonnes). Quant à celle de **cacao**, elle s'est élevée à 1.234.478 tonnes au cours de la campagne 2007/2008, en baisse de 0,2% par rapport à la campagne précédente, du fait du repli de 0,3% de la production en **Côte d'Ivoire**, atténué par une hausse de 25,0% de la production au Togo, ressortie à 9.477,5 tonnes. Pour sa part, la production de noix de **cajou** a progressé de 5,8%, en se situant à 127.000 tonnes en **Guinée-Bissau**.

La production d'**arachide** s'est établie à 1.256.298 tonnes, en baisse de 1,7% par rapport à la campagne 2006/2007. Cette évolution est imputable au recul de 28,1% enregistré par la production au Sénégal, dont l'im-

pact a été atténué par l'augmentation de la production au Bénin, au Burkina et au Mali. La baisse des récoltes d'arachide au Sénégal est en liaison avec le démarrage tardif des pluies et leur arrêt précoce.

Graphique 7 : productions agricoles d'exportation



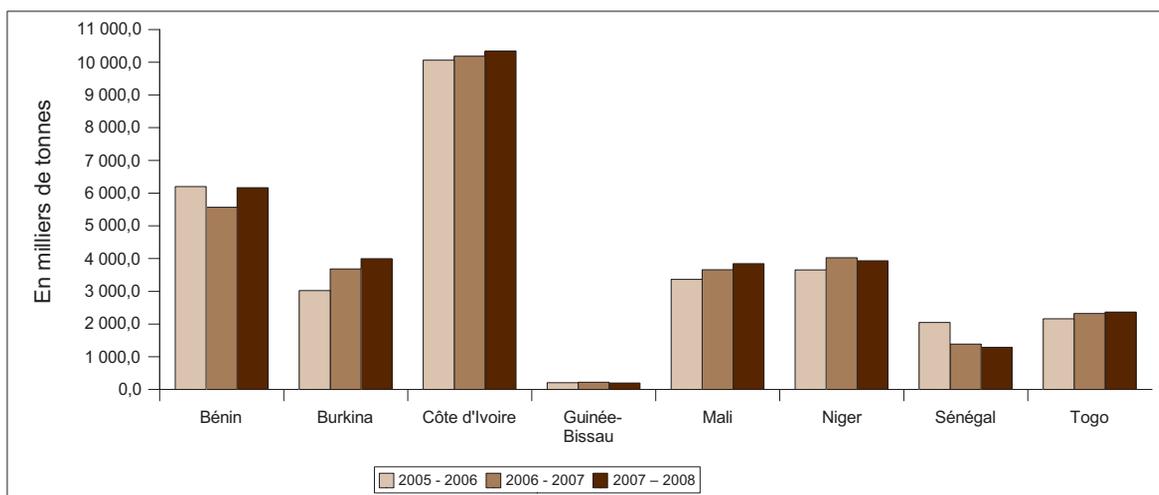
Sources : organismes nationaux de commercialisation.

La production **vivrière** de l'Union est ressortie globalement en hausse de 2,3%. Cette évolution est imputable à tous les Etats membres de l'Union, à l'exception du **Sénégal**, du **Niger** et de la **Guinée-Bissau** dont les productions ont respectivement baissé de 7,0%, 5,4% et 9,3%, traduisant les effets du déficit pluviométrique enregistré en 2007. Au **Bénin**, les résultats de la campagne 2007/2008 indiquent une hausse de 10,8% de la production vivrière, ressortie à 6.167.400 tonnes. Au **Burkina**, la production vivrière s'est établie à 3.736.700 tonnes, en augmentation de 1,5%, d'une campagne à l'autre, après celle de 2,9% réalisée lors de la campagne 2006/2007. Au **Mali**, les estimations indiquent un niveau de la production vivrière de 3.844.000 tonnes, en accroissement de 5,1% par rapport à la campagne précédente. Au

Togo, la production ressortirait à 2.367.155 tonnes, en hausse de 1,9% d'une campagne à l'autre. En revanche, en **Côte d'Ivoire**, une augmentation plus modérée est attendue, la production vivrière étant estimée à 10.340.900 tonnes en 2007, en accroissement de 1,5% d'une campagne à l'autre.

Toutefois, la production céréalière (mil, riz, maïs) estimée à 15.702.800 tonnes, dans l'Union, s'est inscrite en baisse de 2,6%, par rapport à la campagne précédente. Les plus importantes diminutions de la production ont été enregistrées au Sénégal (-25,4%), en Guinée-Bissau (-9,3%), au Bénin (-8,2%) et en Côte d'Ivoire (-7,8%). Le repli de la production est lié à la sécheresse en fin de saison pluvieuse et aux inondations du mois d'août 2007.

Graphique 8 : productions vivrières



Sources : organismes nationaux de commercialisation.

2.3 - Extraction minière

Dans le secteur minier, les principales productions de l'Union ont été globalement orientées à la baisse.

La production d'**or** a régressé de 7,7%, pour se situer à 59.083,3 kg, en liaison avec le repli de 9,6% de la production au Mali. Elle est toutefois en hausse de 43,2% au Burkina et de 0,9% en Côte d'Ivoire.

Les données cumulées sur l'ensemble de l'année 2007 situent la production de **pétrole brut** à 17.726.638 barils, en diminution de 19,3% par rapport à la même période de l'année 2006, du fait principalement de l'ensablement de certains puits en Côte d'Ivoire. La production d'**uranium** a diminué de 8,1% au Niger, en s'établissant à 3.154,5 tonnes, en relation avec le repli des extractions de la COMINAK, dont les gisements sont en fin de cycle. Celle des **phosphates** a également reculé de 15,3%, à 1.640.830 tonnes, du fait de la baisse de la production au Togo. Dans ce pays, la vétusté des équipements servant à l'extraction du minerai et les délestages ont affecté la production, qui est ressortie à 750.059,0 tonnes, en baisse de 36,0% par rapport au niveau de 2006. Au Sénégal, elle a cru de 16,2%, en liaison avec la

reprise de l'activité des Industries Chimiques du Sénégal (ICS).

2.4 - Production industrielle et chiffre d'affaires du commerce de détail

L'**Indice global de la Production Industrielle** de l'Union a enregistré une baisse de 3,0% en 2007, après avoir progressé de 3,9% en 2006. Cette évolution est liée au recul de la production industrielle par rapport à l'année précédente au Mali (-18,5%), en Guinée-Bissau (-13,0%), au Niger (-4,0%), au Togo (-3,9%), au Bénin (-3,4%) et en Côte d'Ivoire (-1,5%). Elle a, par contre, progressé au Burkina (3,3%) et au Sénégal (3,1%).

L'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail du secteur moderne **a augmenté en moyenne de 3,9%**, dans les pays de l'UEMOA, au cours des douze mois de 2007 contre 7,7% sur la même période de l'année 2006. Cette progression globale de l'activité commerciale est attribuable, notamment, à la hausse des ventes d'automobiles, motocycles et pièces détachées (14,5%), de biens divers (13,5%), de biens d'équipement de la personne (12,3%), de produits pharmaceutiques et cosmétiques (10,9%) et de produits pétroliers (0,5%).

Par pays, les ventes sont apparues en hausse en Guinée-Bissau (26,6%), au Bénin (24,7%), au Sénégal (9,1%), en Côte d'Ivoire (7,5%), au Burkina (3,4%) et au Niger (0,5%). Par contre, elles ont baissé au Mali (-7,7%) et au Togo (-5,0%). Comparativement à la même période de 2006, le rythme d'évolution du chiffre d'affaires du commerce de détail est en accélération en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Sénégal. Une nette reprise de l'activité commerciale est observée au Bénin. Une décélération du chiffre d'affaires est enregistrée au Burkina, tandis qu'une baisse est constatée au Mali, au Niger et au Togo.

2.5 - Evolution des prix

Le niveau général des prix à la consommation dans l'UEMOA est ressorti, en moyenne, en hausse de 2,4% en 2007 contre 2,3% en 2006. Une accélération de l'inflation est observée, en 2007, en Guinée-Bissau et au Sénégal, contre une stabilité au Niger et une décélération dans

les autres pays de l'UEMOA. L'objectif de 2,0%, au maximum, retenu dans le programme monétaire a été respecté dans tous les pays à l'exception de la Guinée-Bissau et du Sénégal.

La dispersion des taux d'inflation entre les pays de l'Union s'est accrue. Ainsi, l'écart-type de la distribution des taux d'inflation en moyenne est ressorti à 2,1 points en 2007 contre 1,1 point de pourcentage en 2006.

L'évolution de l'inflation en moyenne sur l'ensemble de l'année 2007 résulte d'un profil infra-annuel caractérisé par un ralentissement marqué de janvier à septembre 2007, suivi d'une tendance haussière jusqu'au mois de décembre 2007. La progression des prix dans l'Union est induite par l'augmentation des prix de plusieurs **produits alimentaires importés**, le renchérissement du gaz et l'impact du niveau élevé des tarifs des produits pétroliers sur les services de transport et certaines denrées alimentaires, notamment les légumes et les tubercules.

Tableau 3 : variation des prix à la consommation en 2006 et 2007 en (%)

	2006		2007	
	Moyenne annuelle	Glissement annuel à fin décembre	Moyenne annuelle	Glissement annuel à fin décembre
Bénin	3,8	5,2	1,3	0,3
Burkina	2,4	1,5	-0,3	2,3
Côte d'Ivoire	2,5	2,0	1,9	1,5
Guinée-Bissau	2,0	3,2	4,6	9,3
Mali	1,5	3,6	1,4	2,2
Niger	0,04	0,3	0,1	4,7
Sénégal	2,1	3,9	5,9	6,2
Togo	2,2	1,5	0,9	3,4
UEMOA	2,3	2,7	2,4	2,9

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique des Etats et BCEAO.

L'inflation sous-jacente¹, qui constitue la composante de long terme de l'évolution du niveau général des prix, s'est également inscrite en hausse, se situant en moyenne annuelle à 1,9% en 2007 dans l'UEMOA contre 1,7% en 2006. Elle est ressortie à -0,2% au Mali et au Niger, 1,0% au Burkina, 1,2% en Guinée-Bissau, 1,7% au Togo, 1,8% au Bénin et au Sénégal et 2,4% en Côte d'Ivoire.

Le différentiel d'inflation ressort favorable à l'Union vis-à-vis des pays environnants, atteignant, en particulier, 3,6 points de pourcentage par rapport au Nigeria et 7,7 points de pourcentage par rapport au Ghana. Par contre, comparé à la situation dans la Zone euro, où le taux d'inflation s'est situé en moyenne à 2,2% en 2007, le différentiel d'inflation apparaît défavorable à l'Union de 0,2 point de pourcentage.

ENCADRE N° 1

Lien entre la masse monétaire et l'inflation dans les pays de l'UEMOA

A l'instar de la plupart des banques centrales, la politique monétaire de la BCEAO, s'est fixée pour objectif principal, la stabilité des prix. Pour atteindre cet objectif, la Banque Centrale agit notamment sur le niveau de la liquidité globale qui devrait avoir un impact sur l'évolution de l'inflation. Une étude réalisée par la Direction de la Recherche et de la Statistique (Document d'Etude et de Recherche, n° DER/07/02) a évalué l'impact des évolutions de la liquidité sur l'inflation dans la Zone UEMOA, afin d'apprécier, dans quelle mesure, les actions de la Banque Centrale peuvent influencer la trajectoire des prix dans l'Union. L'étude a estimé à partir de modèles économétriques de type VAR la relation entre l'évolution de la masse monétaire et celle de l'inflation. D'autres variables, telles que le taux de change et l'inflation importée, susceptibles d'influencer l'évolution des prix, ont également été prises en compte.

Le test de causalité a montré que l'inflation est influencée par la masse monétaire dans l'Union et dans la plupart des Etats membres. Ainsi, toute politique monétaire agissant sur le niveau de la liquidité aura des répercussions sur le niveau de l'inflation dans la Zone UEMOA. Il ressort de l'analyse des fonctions de réponse impulsionnelle du modèle VAR qu'un choc sur la masse monétaire (ou sur ses contreparties) influence l'inflation. Ce choc est transitoire et s'estompe au bout de 14 mois au maximum. Toutefois, l'erreur de prévision de l'inflation est due à moins de 5,0% à celle de la masse monétaire, notamment à 5,0% à celle des avoirs extérieurs et à 2,0% à celle des crédits, traduisant la faible capacité d'anticipation de l'évolution des prix dans l'Union à partir de celle de la liquidité globale. Les résultats obtenus mettent en exergue une forte composante inertielle de l'inflation (due aux valeurs passées de l'évolution des prix), pouvant refléter un ancrage des anticipations inflationnistes dans une Zone marquée par une inflation relativement maîtrisée. Cet impact relativement faible de la masse monétaire sur l'inflation est également à mettre en relation avec la politique monétaire prudente conduite par la BCEAO, caractérisée par une maîtrise sur longue période de l'évolution de la liquidité globale.

En outre, l'inflation importée et le taux de change effectif nominal ont un impact à court terme sur l'évolution de l'inflation, traduisant la part importante des biens importés, en particulier des produits pétroliers, dans l'indice des prix de l'Union, et une part grandissante des échanges commerciaux entre l'UEMOA et des pays hors Zones franc et euro.

Au total, les résultats de l'étude ont montré un impact significatif, mais faible d'un choc de la masse monétaire sur l'inflation. A cet égard, il apparaît nécessaire de poursuivre les efforts visant une maîtrise de l'évolution des crédits à l'économie et des avoirs extérieurs. La faible capacité d'explication des évolutions de l'inflation par celles de la liquidité globale suggère une meilleure coordination entre la politique monétaire et la politique économique en général pour lutter contre l'inflation dans la Zone UEMOA. En effet, les solutions pour maîtriser durablement l'inflation dans l'Union résident à la fois dans le renforcement de la surveillance de l'évolution de la liquidité globale et dans la poursuite des réformes structurelles visant la croissance de l'offre alimentaire et la réduction de l'impact des chocs exogènes, notamment des prix du pétrole.

¹ : L'indicateur d'inflation sous-jacente retenu par la BCEAO est calculé par la moyenne asymétrique appliquée aux variations mensuelles de l'indice des prix. La méthode consiste essentiellement à éliminer de manière temporaire, du panier de consommation, les produits dont les variations mensuelles de prix constituent les valeurs extrêmes pour le mois considéré.

2.6 - Finances publiques

L'exécution des opérations financières des Etats membres de l'UEMOA en 2007 a été caractérisée par une légère détérioration du solde global, base engagements, hors dons, ressorti déficitaire à 1.363,9 milliards contre 1.335,9 milliards en 2006. Rapporté au PIB, le déficit est passé de 5,1% en 2006 à 5,0% en 2007. L'aggravation du solde global est imputable, d'une part, à l'augmentation des dépenses courantes, induite par le niveau élevé des dépenses de transferts et subventions consenties dans le cadre de l'atténuation de l'incidence de la flambée des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires sur le coût de la vie et, d'autre part, à l'expansion des dépenses en capital destinées aux programmes de lutte contre la pauvreté.

Par pays, ce déficit rapporté au PIB est ressorti à 1,5% au Bénin, 11,8% au Burkina, 1,4% en Côte d'Ivoire, 24,4% en Guinée-Bissau, 8,2% au Mali, 7,0% au Niger, 6,1% au Sénégal et 1,4% au Togo. Les déficits ont été en grande partie financés par des tirages sur prêts extérieurs et l'émission de bons ou d'obligations du Trésor. La situation de la trésorerie publique de certains Etats demeure fragile, du fait de l'insuffisante maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la faiblesse de la mobilisation des ressources extérieures, entraînant une accumulation des arriérés de paiement extérieurs.

Au titre de la surveillance multilatérale, les Etats membres de l'Union, hormis le Bénin, n'ont pas respecté l'ensemble des critères de convergence de premier rang retenus dans le cadre du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité.

2.7 - Balance des paiements

En 2007, les échanges extérieurs des Etats membres de l'Union se solderaient par un excédent global de 692,1 milliards contre 537,7 milliards en 2006. Cette évolution serait induite par le renforcement de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières, atténué par l'accroissement du déficit des transactions courantes.

En effet, le déficit des transactions courantes s'aggraverait de 531,8 milliards pour s'établir à 1.664,3 milliards, en raison principalement d'une mauvaise performance du commerce extérieur. Hors dons, le déficit courant passerait de 5,4% du PIB en 2006 à 7,8% du PIB en 2007. La détérioration de la balance commerciale, qui ressortirait déficitaire à 886,1 milliards contre un excédent de 15,6 milliards en 2006, ferait suite à une baisse des exportations conjuguée à une hausse des importations. En effet, les exportations s'établiraient à 5.675,8 milliards, en baisse de 7,9%, sous l'impulsion du repli des ventes de coton, d'or et de pétrole à l'étranger. Quant à la hausse de 6,7% des importations, elle serait en grande partie induite par l'accroissement des acquisitions de biens d'équipement et des produits alimentaires. En revanche, la facture pétrolière ressortirait en léger repli à 1.961,6 milliards contre 1.981,9 en 2006, en raison de la baisse des quantités acquises.

La balance des services se dégraderait de 2,3%, en ressortant déficitaire à 1.376,7 milliards. L'augmentation des sorties nettes au titre des revenus, qui passeraient de 567,4 milliards à 584,7 milliards, est liée à la rémunération des investisseurs privés étrangers. La hausse de l'excédent des transferts courants de 765,3 milliards à 1.183,3 milliards serait attribuable aux dons publics.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières s'améliorerait de 685,9 milliards, en raison notamment de la hausse des investissements directs, des investissements de portefeuille et des autres investissements. En effet, par rapport à l'année 2006, les investissements directs, destinés principalement aux secteurs du pétrole, des mines et des télécommunications, seraient en hausse de 84,1% pour s'établir à 755,0 milliards en 2007. Les investissements de portefeuille ressortiraient en accroissement en s'inscrivant à 85,9 milliards contre -5,7 milliards une année auparavant, en raison des opérations d'emprunts des Trésors Nationaux sur le marché financier régional. Les

autres investissements (crédits commerciaux, prêt, dépôts) s'amélioreraient pour s'établir à 680,0 milliards, après le niveau déficitaire exceptionnellement élevé enregistré en 2006, en relation avec la prise en compte dans les amortissements de la dette publique extérieure, des contreparties de l'annulation de la dette au titre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM).

Par pays, l'analyse de la balance des paiements 2007 fait ressortir des déficits du compte courant hors transferts officiels au-dessus de la norme communautaire fixée à 5% du PIB dans

tous les Etats membres, à l'exception de la Côte d'Ivoire où ce déficit s'est situé à 1,5% du PIB.

Le ratio du déficit courant rapporté au PIB s'est aggravé, en passant, entre 2006 et 2007, de 6,9% à 8,3% au Bénin, de 6,3% à 9,9% au Mali, et de 10,0% à 12,0% au Sénégal. Il s'est par contre stabilisé à 12,0% au Burkina et réduit en Guinée-Bissau, au Niger et au Togo.

Les ressources extérieures mobilisées au titre du compte de capital et d'opérations financières ont permis de réaliser en 2007 des soldes globaux de balance des paiements excédentaires dans tous les Etats membres.

ENCADRE N° 2

Les déterminants des investissements directs étrangers dans les pays en développement : leçons pour l'UEMOA

Les relations financières internationales se sont caractérisées, depuis les années 1980, par une très forte croissance des flux mondiaux de capitaux privés, dont les investissements directs étrangers (IDE). L'impact positif de ces investissements sur le développement économique est largement décrit dans la littérature économique, notamment à travers leur contribution à la croissance de l'investissement, au transfert de technologies et à l'amélioration du capital humain. Cependant, alors que les flux d'IDE à destination des pays en développement (PED) sont en constante progression depuis trois décennies, le constat est fait qu'ils ont davantage profité aux pays d'Asie et d'Amérique latine qu'aux pays d'Afrique subsaharienne, en particulier ceux de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ainsi, alors que la part des IDE en direction des PED est en progression régulière, passant de 15% en 1980 à 25% au début des années 2000, l'Afrique n'attirait qu'environ 7% des IDE en direction des PED en 2002, soit environ moins de 2% des flux mondiaux d'IDE.

Au regard de ces faits stylisés, une étude réalisée par la Direction de la Recherche et de la Statistique (Document d'Etude et de Recherche n° DER/07/03), s'appuyant sur la théorie « pull-factor » qui explique l'attractivité des pays en matière d'IDE par leurs conditions intrinsèques, propose d'analyser les facteurs explicatifs des IDE dans l'UEMOA et les éventuelles mesures de politique économique pouvant concourir au renforcement de l'attractivité des pays de l'Union. Il ressort de cette analyse que les IDE sont positivement et significativement influencés dans l'UEMOA par le taux d'investissement, notamment public, l'ouverture économique et le capital humain, ce qui invalide l'hypothèse d'une spécificité à l'UEMOA qui justifierait sa marginalisation dans le processus de croissance des IDE, ces déterminants étant les mêmes que ceux généralement identifiés pour les PED.

A cet égard, les pays de l'UEMOA pourraient accroître leur attractivité vis-à-vis des IDE en adoptant des politiques davantage axées sur la formation des ressources humaines, l'approfondissement de l'intégration économique régionale avec un meilleur respect des critères de convergence et l'accroissement des dépenses publiques d'investissement, notamment les investissements en infrastructures socio-économiques. Ces mesures de politique économique participent de l'amélioration du climat des affaires, et devraient permettre d'accroître non seulement les flux d'IDE à destination de la Zone, mais également la qualité de ces investissements. Elles s'ajoutent d'autre part aux actions communautaires entreprises par les pays de l'UEMOA, telles que l'adoption du Code Communautaire d'Investissement des pays membres de l'UEMOA.

2.8 - Mobilisation des ressources et situation de la dette extérieure

Les Etats membres de l'Union ont continué de bénéficier du soutien financier de la communauté internationale, dans le cadre de l'exécution de leurs programmes de redressement économique et financier. Les concours reçus en appui à ces programmes sont ressortis à 579,4 milliards de FCFA, contre 552,4 milliards en 2006. Le taux de mobilisation s'est établi à 61,4%, contre une réalisation de 70,6% l'année précédente.

Les montants mobilisés auprès des organismes multilatéraux se chiffrent à 426,7 milliards contre 418,0 milliards en 2006. Les financements reçus des Institutions de Bretton Woods sont passés de 204,1 milliards à 227,2 milliards d'une année à l'autre. Les contributions du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) se sont inscrites en baisse de 10,3 milliards, pour ressortir à 66,3 milliards en 2007. Celles de l'Union Européenne, évaluées à 67,7 milliards, ont également connu une baisse par rapport aux 74,9 milliards enregistrés l'année précédente. Les apports de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) sont passés de 14,6 milliards en 2006 à 10,3 milliards en 2007.

Les contributions des partenaires bilatéraux se sont améliorées pour ressortir à 152,6 milliards en 2007 contre 134,4 milliards en 2006. Les principaux donateurs ont été les Pays-Bas, l'Arabie Saoudite, la France, la Suède et le Fonds Kowétien.

En conséquence, l'encours global de la dette extérieure² des Etats membres de l'Union a enregistré un net accroissement au cours de l'année 2007. Il est ainsi estimé à 9.092,8 milliards à fin décembre 2007 contre 8.753,8 milliards à fin décembre 2006, soit une hausse de 339,0 milliards. Les tirages sur emprunts se sont élevés à 548,1 milliards. Le ratio de l'encours de la dette sur le PIB s'est amélioré, en ressortant à 33,1% contre 34,1% une année plus tôt. Il s'est établi à 11,3% contre 21,1% pour le Bénin, 20,0% contre 17,1% pour le Burkina, 43,2% contre 49,6% pour la Côte d'Ivoire, 273,7% contre 287,9% pour la Guinée-Bissau, 29,1% contre 25,1% pour le Mali, 36,5% contre 15,1% pour le Niger, 18,1% contre 17,8% pour le Sénégal et 70,5% contre 67,5% pour le Togo. Les pays qui n'ont pas bénéficié d'appuis financiers extérieurs ont accumulé des arriérés de paiement à hauteur de 292,3 milliards.

2 : L'encours de la dette extérieure en 2007 de la Guinée-Bissau, du Mali et du Togo a fait l'objet d'estimations.



Construction d'un château d'eau d'une capacité de 5000 m³ à Abidjan (Côte d'Ivoire).

II - MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

1 - OBJECTIFS DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Les programmes monétaires pour l'année 2007 ont été élaborés conformément aux directives de politique de la monnaie et du crédit arrêtées par le Conseil des Ministres de l'UMOA, lors de sa séance du 8 septembre 2006. Les directives ont pris en considération les orientations de politique économique définies au niveau régional, notamment la poursuite des efforts d'assainissement des finances publiques, l'accélération des réformes structurelles, en particulier dans les filières agricoles et le renforcement des infrastructures. Elles ont également pris en considération l'environnement économique et financier international, marqué par la persistance d'un niveau élevé des cours du baril de pétrole.

L'action monétaire devrait être axée sur la recherche de la stabilité des prix avec un objectif d'inflation maximum de 2,0% et contribuer à une allocation optimale des ressources, ainsi qu'à l'approfondissement du marché financier pour un financement sain de l'économie.

Les équilibres monétaires projetés faisaient ressortir, pour l'Union, les évolutions suivantes en 2007 :

- une amélioration de 290,0 milliards de la position extérieure nette des institutions monétaires ;
- une progression de 170,2 milliards (ou 3,8%) du crédit intérieur, sous l'effet d'un accroissement de 185,7 milliards (ou 4,6%) des crédits à l'économie et d'une amélioration de 15,5 milliards (ou 3,3%) de la position nette des Gouvernements ;
- une augmentation de la masse monétaire de 5,9%.

En outre, les interventions de la Banque Centrale ont été anticipées à 276,0 milliards,

soit une baisse de 40,0 milliards par rapport aux prévisions révisées à fin décembre 2006, en liaison essentiellement avec le remboursement des concours monétaires directs consolidés et l'amortissement des créances consolidées sur la Guinée-Bissau. Le montant global des concours aux Etats a été plafonné à 269,0 milliards, en repli de 41,0 milliards. Les refinancements en faveur des établissements de crédit ont été prévus à hauteur de 7,0 milliards, en progression de 1,0 milliard par rapport aux prévisions révisées à fin décembre 2006.

2 - ACTION MONÉTAIRE

L'action de la Banque Centrale en 2007 s'est appuyée principalement sur l'utilisation des instruments indirects de régulation de la liquidité pour conforter la stabilité monétaire et contribuer au financement non inflationniste de la croissance.

2.1 - Politique des taux d'intérêt

La politique des taux d'intérêt de la Banque Centrale vise à contribuer à la réalisation de l'objectif de stabilité des prix par la régulation de la liquidité bancaire, la promotion de l'épargne, le maintien ainsi que le recyclage optimal des liquidités disponibles dans l'Union.

Au cours de l'année 2007, l'Institut d'émission a maintenu inchangés ses taux directeurs à 4,75% pour le taux d'escompte et 4,25% pour le taux de pension, niveaux en vigueur depuis le 24 août 2006. Cette absence de modification s'est inscrite dans un contexte de modération de l'inflation dans l'Union au cours des premiers mois de l'année et d'interruption de l'orientation haussière des taux d'intérêt des principales banques centrales en fin de période.

Les taux interbancaires sont ressortis en moyenne annuelle à 4,74% à un jour, 4,41% à une semaine, 5,60% à deux semaines, 5,53% à un mois, 5,52% à trois mois, 5,80% à six mois, 6,50% à neuf mois et 5,60% à douze mois, affi-

chant une baisse par rapport à l'année précédente. Sur le compartiment à une semaine, durée correspondant à la maturité des opérations d'adjudication et au compartiment le plus actif du marché interbancaire, les taux moyens ont évolué à la baisse depuis la reprise des injections de liquidités, revenant, d'une année à l'autre, de 4,61% à 4,41% en moyenne.

Les taux de base bancaires sont ressortis dans une fourchette de 3,08% à 12,00% contre 4,00% à 12,00% en 2006. Les taux réglementés applicables à la rémunération de l'épargne sur livrets sont demeurés inchangés à 3,50%.

2.2 - Opérations d'open market

La Banque Centrale a repris à compter de février 2007, ses opérations d'open market dans un contexte marqué par une baisse continue de la liquidité bancaire observée au cours des trois exercices précédents, des tensions sur les taux du marché interbancaire et des déficits croissants de constitution des réserves obligatoires par les banques. Dans ces conditions, quarante-huit opérations hebdomadaires d'adjudication d'injection de liquidités ont été organisées sur la période allant du 5 février au 31 décembre 2007 pour une maturité d'une semaine par opération.

Ces opérations ont permis de tendre vers l'objectif de pilotage du taux du marché interbancaire à l'intérieur du corridor situé entre le taux marginal des appels d'offres d'injection de liquidités et le taux de pension. La poursuite de ces interventions, conjuguée aux mesures visant une meilleure organisation de ce marché, devrait contribuer à renforcer les conditions d'un recyclage optimal des ressources sur le marché des capitaux de l'Union.

2.3 - Actions sur les guichets permanents de refinancement

Les besoins de trésorerie des banques au cours du dernier trimestre 2007 ont induit un accroissement du volume des opérations enregistré sur le guichet de la pension. Ces refinancements se sont établis en moyenne à 89,4 milliards au cours du quatrième trimestre 2007 contre 10,4 milliards au quatrième trimestre 2006. En moyenne annuelle, ils sont ressortis à 49,5 milliards à fin décembre 2007 contre 7,2 milliards un an plus tôt.

2.4 - Dispositif des réserves obligatoires

Le système des réserves obligatoires vise à renforcer l'efficacité des taux d'intérêt au sein du dispositif de gestion monétaire de la Banque Centrale, en influençant la liquidité des banques et leur capacité à accorder des crédits.

Il permet de différencier, par Etat, les coefficients de réserves requises des banques et établissements financiers. A cet égard, l'Institut d'émission a maintenu inchangés les coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union, fixés depuis le 16 juin 2005, à 15,0% au Bénin, 9,0% au Mali, au Niger et au Sénégal, 7,0% au Burkina, 5,0% en Côte d'Ivoire et 3,0% en Guinée-Bissau et au Togo.

L'assiette des réserves est demeurée constituée des dépôts à vue, des crédits à court terme y compris les crédits de campagne, et des créances brutes sur l'extérieur.

Les coefficients des réserves obligatoires applicables aux établissements financiers sont demeurés inchangés à 5,0%, depuis le 1er octobre 1993.

Tableau 4 : coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques

	16 nov. au 15 déc. 1998	16 déc. 1998 au 15 avril 2000	16 avril au 15 août 2000	16 août au 15 sept. 2000	16 sept. 00 au 15 avril 2002	16 avril 02 au 15 mars 2004	16 mars 04 au 15 juin 2005	Depuis le 16 juin 2005
	(En pourcentage)							
Bénin	9,0	3,0	3,0	9,0	9,0	9,0	13,0	15,0
Burkina	9,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	7,0
Côte d'Ivoire	1,5	1,5	3,0	3,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Guinée-Bissau	5,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Mali	9,0	3,0	3,0	3,0	3,0	9,0	9,0	9,0
Niger	5,0	1,5	3,0	5,0	5,0	5,0	5,0	9,0
Sénégal	1,5	1,5	3,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0
Togo	3,0	1,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0

Source : BCEAO.

3 - RESULTATS DE L'ACTION MONÉTAIRE ET ÉVOLUTION DES AGREGATS MONÉTAIRES

La situation monétaire de l'Union a été caractérisée à fin décembre 2007 par une progres-

sion de la masse monétaire reflétant une consolidation de la position extérieure nette des institutions monétaires et une hausse du crédit intérieur.

Tableau 5 : situation monétaire intégrée

	2005	2006	2007	Variation en 2007	
				Absolue	en %
	Milliards de FCFA				
Avoirs extérieurs nets	3 295,7	3 899,5	4 665,8	766,3	19,7
Banque Centrale	3 166,5	3 725,6	4 492,5	766,9	20,6
Banques	129,2	173,9	173,3	-0,6	-0,3
Crédit intérieur	4 625,2	4 783,9	5 386,1	602,3	12,6
Position nette des Gouvernements	716,3	485,8	481,7	-4,0	-0,8
Crédits à l'Economie	3 908,8	4 298,0	4 904,4	606,3	14,1
ACTIF = PASSIF	7 920,9	8 683,4	10 051,9	1 368,6	15,8
Masse monétaire	6 434,6	7 170,8	8 511,6	1 340,8	18,7
Circulation fiduciaire	2 049,3	2 229,9	2 540,8	310,9	13,9
Dépôts en banque	4 314,0	4 849,9	5 860,4	1 010,5	20,8
Dépôts en CNE et CCP	71,4	91,0	110,4	19,4	21,3
Autres éléments nets	1 486,2	1 512,5	1 540,3	27,8	1,8

Source : BCEAO.

3.1 - Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont établis à 4.665,8 milliards, en hausse de 766,3 milliards par rapport à fin décembre 2006. Ce renforcement de la position extérieure traduit, outre les rapatriements des recettes d'exportations, l'impact de la cession par l'Etat du Burkina de 51% du capital de l'opérateur public des télécommunications à un partenaire stratégique, de la mise en œuvre du protocole d'accord de dédommagement entre l'Etat ivoirien et la société responsable de la gestion des déchets toxiques, du paiement par des investisseurs étrangers de licences de téléphonie mobile au Bénin, au Sénégal et au Niger, ainsi que de la réception par le Niger du paiement de redevances minières.

La consolidation de la position extérieure nette des institutions monétaires a essentiellement concerné l'Institut d'émission, dont les avoirs

extérieurs nets ont atteint 4.492,5 milliards, en hausse de 766,9 milliards. Les réserves officielles de change ont augmenté de 767,4 milliards pour se situer à 4.795,6 milliards à fin décembre 2007. Il en a découlé un taux de couverture des engagements monétaires à vue de la Banque Centrale à hauteur de 114,1%. Pour leur part, les engagements extérieurs de l'Institut d'émission sont restés quasi stables, en s'établissant à 303,1 milliards. Par ailleurs, les avoirs extérieurs nets des banques ont enregistré une baisse de 0,6 milliard, en s'établissant à 173,3 milliards, traduisant la hausse de 7,7 milliards des avoirs extérieurs bruts et des engagements de 8,3 milliards.

L'accroissement des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires a été noté dans tous les pays de l'Union, à l'exception du Togo, dont les disponibilités extérieures ont accusé une baisse de 5,0 milliards, soit 2,4%.

Tableau 6 : évolution par pays des avoirs extérieurs nets

	2005	2006	2007
	Milliards de FCFA		
BENIN			
Avoirs extérieurs nets	375,7	520,2	656,8
Banque Centrale	320,5	436,7	521,3
Banques	55,2	83,5	135,5
BURKINA			
Avoirs extérieurs nets	170,2	221,0	409,3
Banque Centrale	164,4	202,9	355,0
Banques	5,8	18,1	54,3
COTE D'IVOIRE			
Avoirs extérieurs nets	704,0	821,8	1 036,6
Banque Centrale	617,8	776,0	994,2
Banques	86,2	45,8	42,4
GUINEE-BISSAU			
Avoirs extérieurs nets	36,7	43,2	51,5
Banque Centrale	36,9	33,9	44,4
Banques	-0,2	9,3	7,1
MALI			
Avoirs extérieurs nets	425,9	524,0	526,4
Banque Centrale	399,8	460,0	460,5
Banques	26,1	64,0	65,9
NIGER			
Avoirs extérieurs nets	71,6	155,5	225,1
Banque Centrale	59,7	161,3	234,1
Banques	11,9	-5,8	-9,0
SENEGAL			
Avoirs extérieurs nets	657,8	779,5	851,2
Banque Centrale	484,6	569,3	644,3
Banques	173,2	210,2	206,9
TOGO			
Avoirs extérieurs nets	135,8	204,1	199,1
Banque Centrale	83,2	153,1	162,5
Banques	52,6	51,0	36,6
UMOA*			
Avoirs extérieurs nets	3 295,7	3 899,5	4 665,8
Banque Centrale	3 166,5	3 725,6	4 492,5
Banques	129,2	173,9	173,3

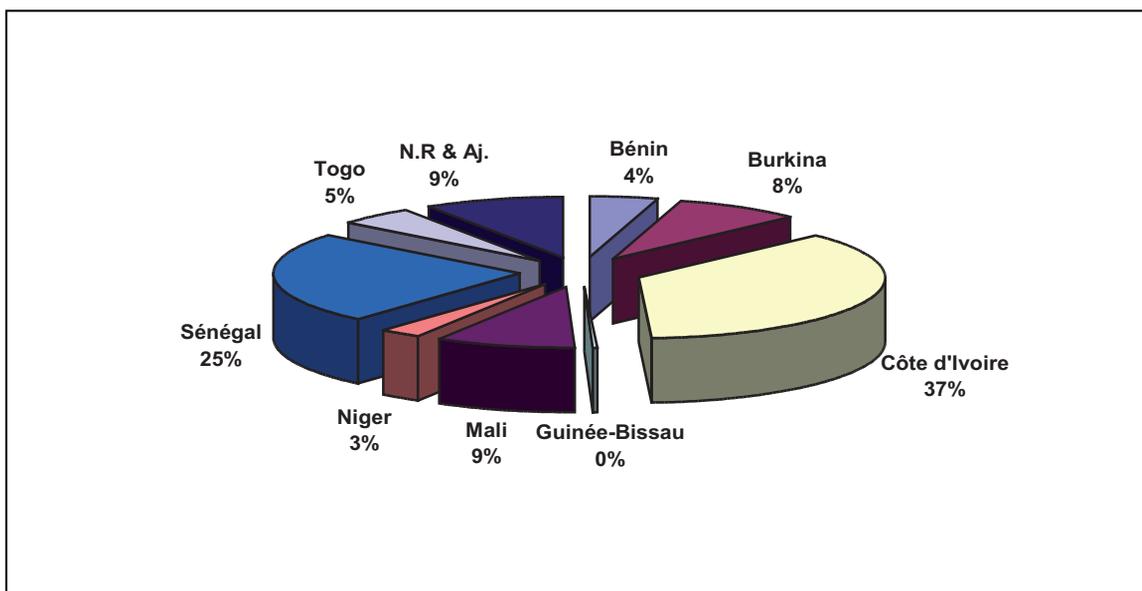
(*) : y compris avoirs non répartis et ajustements.
Source : BCEAO.

3.2 - Crédit intérieur

En s'établissant à 5.385,9 milliards à fin décembre 2007, l'encours du crédit intérieur dans l'Union a enregistré, en rythme annuel, une progression de 602,0 milliards ou 12,5%. Cette

situation résulte de la hausse de 606,3 milliards des concours au secteur privé, dont l'effet a été atténué par une baisse de 4,2 milliards des crédits nets aux Etats.

Graphique 9 : crédit intérieur - UMOA = 5.385,9 milliards



Source : BCEAO.

NB : N. R. & Aj. = Non répartis et ajustements.

3.2.1 - Position nette des Gouvernements

La position nette débitrice des Gouvernements vis-à-vis du système bancaire s'est située à 481,6 milliards au 31 décembre 2007, en amélioration de 4,2 milliards par rapport au niveau atteint à fin décembre 2006. Cette évolution résulte de l'augmentation de 354,0 milliards des créances des Etats vis-à-vis du système bancaire, dont l'impact a été atténué par la progression de 349,8 milliards de leurs engagements. La hausse des créances des Etats est liée en particulier au renforcement

des dépôts auprès des banques (200,0 milliards) et de l'Institut d'émission (157,4 milliards).

Les concours de la Banque Centrale aux Etats sont passés de 316,9 milliards à fin décembre 2006 à 291,0 milliards en décembre 2007, soit une baisse de 25,9 milliards ou 8,2%. Ils comprennent essentiellement les consolidations des avances statutaires, dont l'encours s'est établi à 285,8 milliards à fin décembre 2007, en atténuation par rapport aux 311,3 milliards observés à la fin de l'année 2006.

Tableau 7 : évolution par pays de la position nette des gouvernements

	2005	2006	2007
Milliards de FCFA			
BENIN			
Position nette du gouvernement	-95,6	-160,7	-287,9
Créances et dépôts publics	165,4	196,1	352,4
Dettes de l'Etat	69,9	35,4	64,5
BURKINA			
Position nette du gouvernement	9,0	-30,2	-93,8
Créances et dépôts publics	142,2	143,0	230,7
Dettes de l'Etat	151,2	112,8	136,9
COTE D'IVOIRE			
Position nette du gouvernement	379,3	345,4	430,7
Créances et dépôts publics	225,9	237,4	266,2
Dettes de l'Etat	605,2	582,8	696,9
GUINEE-BISSAU			
Position nette du gouvernement	12,5	10,4	10,2
Créances et dépôts publics	4,4	4,9	8,1
Dettes de l'Etat	16,9	15,3	18,3
MALI			
Position nette du gouvernement	-28,4	-128,2	-123,5
Créances et dépôts publics	155,6	177,7	209,8
Dettes de l'Etat	127,2	49,5	86,3
NIGER			
Position nette du gouvernement	70,6	-7,9	-49,8
Créances et dépôts publics	51,7	76,0	120,9
Dettes de l'Etat	122,3	68,1	71,1
SENEGAL			
Position nette du gouvernement	-35,7	11,1	93,2
Créances et dépôts publics	314,6	264,8	268,2
Dettes de l'Etat	278,9	275,9	361,4
TOGO			
Position nette du gouvernement	3,2	2,7	8,1
Créances et dépôts publics	41,6	60,5	62,7
Dettes de l'Etat	44,8	63,2	70,8

Source : BCEAO.

3.2.2 - Crédits à l'économie

L'encours des crédits à l'économie est passé de 4.298,0 milliards en décembre 2006 à 4.904,3 milliards en décembre 2007, soit une progression de 606,3 milliards ou 14,1%, attribuable essentiellement aux concours ordinaires qui se sont accrus de 619,4 milliards ou 15,0%, les crédits de campagne ayant reculé de 13,1 milliards ou 8,2%.

Par terme, l'évolution des crédits à l'économie s'est traduite par l'expansion des crédits à court terme et à moyen et long terme respectivement de 297,6 milliards et 308,6 milliards.

Au **Bénin**, l'encours des crédits à l'économie s'est inscrit en hausse de 104,2 milliards (ou 25,1%) pour ressortir à 519,9 milliards. Cette évolution est essentiellement imputable aux crédits ordinaires qui ont progressé de 92,4 milliards. La hausse des crédits ordinaires résulte essentiellement de mises en place de ressources en faveur d'entreprises évoluant dans la distribution de produits pétroliers, de l'énergie, des télécommunications, de la microfinance, de l'agro-industrie, du commerce général et des services. Les crédits à court terme et à moyen et long terme ont augmenté respectivement de 57,6 milliards et 46,5 milliards.

Au **Burkina**, les crédits à l'économie se sont établis à 546,6 milliards, en hausse de 4,2 milliards (0,8%) par rapport à 2006, à la suite d'une progression de 61,6 milliards des concours ordinaires et de la baisse de 57,4 milliards des crédits de campagne. L'accroissement des crédits à l'économie résulte de concours à des sociétés cotonnières, ainsi qu'aux entreprises des secteurs de l'énergie, des hydrocarbures, des télécommunications, du BTP, de l'agro-industrie, du commerce général et des services. Le recul des crédits de campagne traduit notamment la consolidation de la queue de campagne 2006/2007 en crédits à moyen et long terme.

En **Côte d'Ivoire**, l'encours des crédits à l'économie s'est établi à 1.531,7 milliards à fin décembre 2007 contre 1.291,0 milliards en 2006, ressortant ainsi en hausse de 240,7 milliards (ou 18,6%), sous l'effet d'une augmentation de 209,9 milliards des crédits ordinaires et de 30,8 milliards des crédits de campagne. L'augmentation des crédits ordinaires est essentiellement imputable à des mises en place au profit des entreprises des secteurs des télécommunications, de l'énergie et de l'agro-industrie. Les crédits à court terme se sont accrus de 201,7 milliards et ceux à moyen et long terme de 39,0 milliards.

En **Guinée-Bissau**, les crédits à l'économie se sont établis à 10,5 milliards à fin décembre 2007, soit une hausse de 4,1 milliards (ou 65,4%). Ce résultat est imputable aux concours ordinaires qui se sont accrus de 4,6 milliards, les crédits de campagne s'étant repliés de 0,5 milliard. Les nouvelles mises en place de concours bancaires ont bénéficié aux entreprises intervenant dans la collecte des noix de cajou. Les crédits à court terme ont augmenté de 3,0 milliards, tandis que ceux à moyen et long terme se sont relevés de 1,1 milliard.

Au **Mali**, l'encours des crédits à l'économie s'est accru de 43,1 milliards (ou 7,5%) pour atteindre 618,3 milliards, du fait essentiellement des crédits ordinaires. Cette hausse s'explique

en partie par des concours accordés à des sociétés opérant dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie, de la distribution de produits pétroliers, des mines, du commerce général et des BTP, ainsi qu'à des sociétés cotonnières et à des associations villageoises dans le cadre des achats d'intrants au titre de la campagne agricole 2008/2009. Les crédits à court terme se sont accrus de 5,4 milliards, tandis que ceux à moyen et long terme ont progressé de 37,7 milliards.

Au **Niger**, les crédits à l'économie ont atteint 191,9 milliards, en hausse de 32,3 milliards (ou 20,2%), résultant essentiellement de l'accroissement de 31,9 milliards des crédits ordinaires. La progression de l'encours des crédits ordinaires est due aux avances de trésorerie octroyées à des sociétés pétrolières et minières, ainsi qu'à des entreprises intervenant dans les secteurs des télécommunications, des BTP, de l'hôtellerie, du commerce général et des services. Les crédits à court terme, d'une part, et ceux à moyen et long terme, d'autre part, ont progressé respectivement de 3,6 milliards et 28,7 milliards.

Au **Sénégal**, les crédits au secteur privé ont progressé de 119,0 milliards (10,7%) pour s'établir à 1.230,3 milliards à fin décembre 2007. Cette évolution est imputable aux concours ordinaires qui ont enregistré une hausse de 117,5 milliards, tandis que les crédits de campagne ont progressé de 1,5 milliard. L'accroissement des crédits ordinaires fait suite à la mise en place de concours en faveur des sociétés des secteurs des hydrocarbures, de l'agro-alimentaire, des industries chimiques, de l'énergie, des télécommunications, de l'immobilier et des services. L'évolution des crédits s'est traduite par l'augmentation de 79,9 milliards des crédits à moyen et long terme et de 39,0 milliards de ceux à court terme.

Au **Togo**, l'encours des crédits à l'économie a connu une hausse de 58,6 milliards (ou 29,9%), en ressortant à 255,1 milliards à fin décembre 2007. Cette évolution résulte d'un accroisse-

ment de 58,3 milliards des crédits ordinaires et de 0,4 milliard des crédits de campagne. La hausse des crédits ordinaires s'explique par les concours accordés à des sociétés opérant dans le secteur pétrolier, ainsi que dans celui des télécommunications. Les concours à court terme et ceux à moyen et long terme ont progressé respectivement de 35,0 milliards et 23,6 milliards.

3.2.3 - Evolution des crédits recensés à la Centrale des risques

L'encours global des utilisations de crédits recensés à la Centrale des Risques s'est établi à 3.924,8 milliards à fin juin 2007 contre 4.021,8 milliards au 31 décembre 2006, soit un repli semestriel de 97,0 milliards (2,38%). Sur la période, les crédits à court terme ont baissé de 85,3 milliards (2,79%) et les crédits à moyen et long terme, de 11,7 milliards (1,1%).

La baisse enregistrée, qui comporte une composante saisonnière, est imputable notamment au repli des concours consentis aux secteurs d'activités « Industries manufacturières » (-50,1 milliards), « Commerce » (-40,1 milliards), « Agriculture, sylviculture et pêche » (-39,2 milliards) et « Bâtiments et travaux publics », qui n'a été que partiellement compensé par les hausses notées dans les secteurs d'activités

« Transports, entrepôts et communications » (+36,9 milliards) et « Assurances, affaires immobilières et services aux entreprises » (+2,9 milliards).

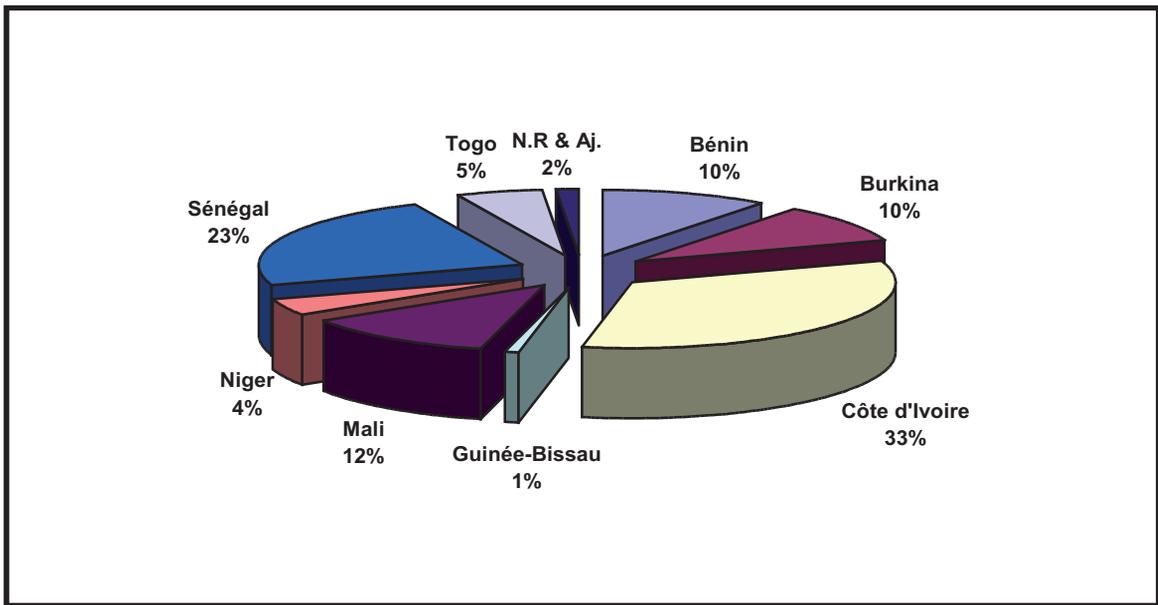
Par pays, les crédits recensés à la Centrale des Risques représentent à fin juin 2007, 12,3% du montant total pour le Bénin, 10,7% pour le Burkina, 27,0% pour la Côte d'Ivoire, 0,1% pour la Guinée-Bissau, 11,0% pour le Mali, 4,7% pour le Niger, 29,4% pour le Sénégal et 4,8% pour le Togo.

3.3 - Masse monétaire et base monétaire

La masse monétaire s'est accrue de 1.340,7 milliards en 2007, pour s'établir à 8.511,5 milliards, soit une hausse de 18,7%. L'augmentation de la masse monétaire a été portée par les dépôts qui se sont consolidés de 1.029,8 milliards pour atteindre 5.970,7 milliards, tandis que la circulation fiduciaire a augmenté de 310,9 milliards, pour se situer à 2.540,8 milliards.

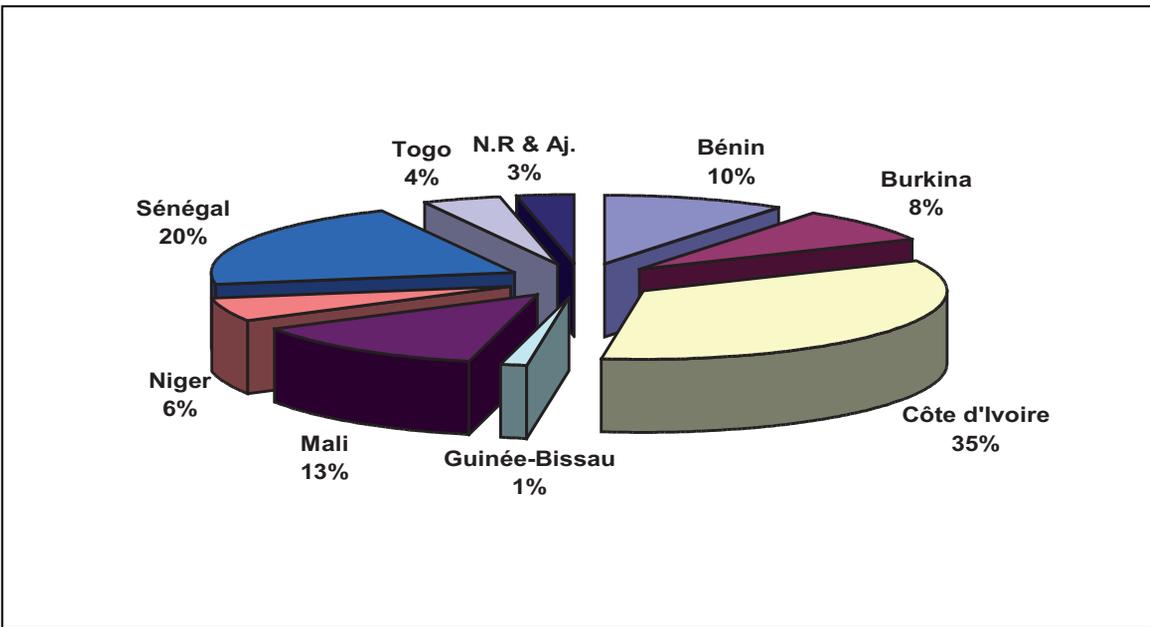
La part de la circulation fiduciaire dans la masse monétaire s'est établie à 29,9% contre 31,1% l'année précédente. Pour sa part, la base monétaire s'est située à 3.641,5 milliards, en hausse de 618,1 milliards par rapport à décembre 2006. Cette évolution a résulté de l'amélioration de 310,9 milliards de la circulation fiduciaire, de 238,9 milliards des réserves des banques et de 68,3 milliards des autres dépôts.

Graphique 10 : masse monétaire - UMOA = 8.511,5 milliards



Source : BCEAO. NB : N. R. & Aj. = Non répartis et ajustements.

Graphique 11 : base monétaire - UMOA = 3.641,5 milliards



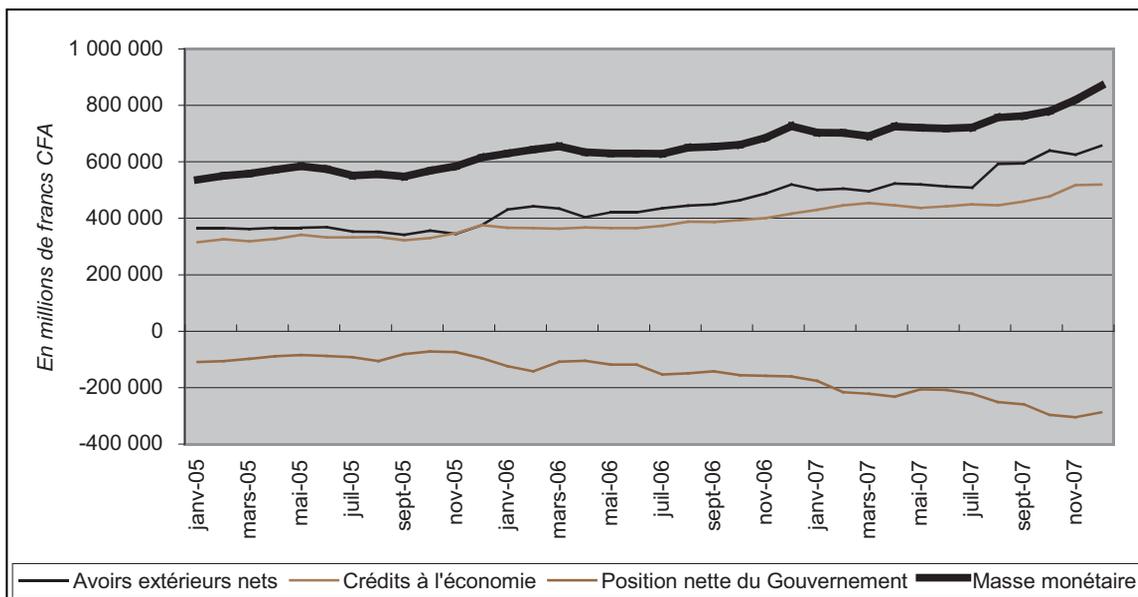
Source : BCEAO. NB : N. R. & Aj. = Non répartis et ajustements.

Tableau 8 : évolution par pays de la masse monétaire

	2005	2006	2007
		Milliards de FCFA	
BENIN			
Masse monétaire	615	726	869
Circulation fiduciaire	195	253	239
Dépôts en banque, CCP et CNE	420	473	630
BURKINA			
Masse monétaire	601	662	813
Circulation fiduciaire	154	142	202
Dépôts en banque, CCP et CNE	447	520	611
COTE D'IVOIRE			
Masse monétaire	2 081	2 295	2 837
Circulation fiduciaire	754	815	1 043
Dépôts en banque, CCP et CNE	1 327	1 480	1 794
GUINEE-BISSAU			
Masse monétaire	53	55	69
Circulation fiduciaire	41	40	44
Dépôts en banque, CCP et CNE	12	15	25
MALI			
Masse monétaire	857	932	1 018
Circulation fiduciaire	345	344	324
Dépôts en banque, CCP et CNE	512	588	694
NIGER			
Masse monétaire	249	289	356
Circulation fiduciaire	108	133	133
Dépôts en banque, CCP et CNE	141	156	223
SENEGAL			
Masse monétaire	1 565	1 751	1 972
Circulation fiduciaire	389	453	484
Dépôts en banque, CCP et CNE	1 176	1 298	1 488
TOGO			
Masse monétaire	314	385	450
Circulation fiduciaire	63	100	122
Dépôts en banque, CCP et CNE	251	285	328

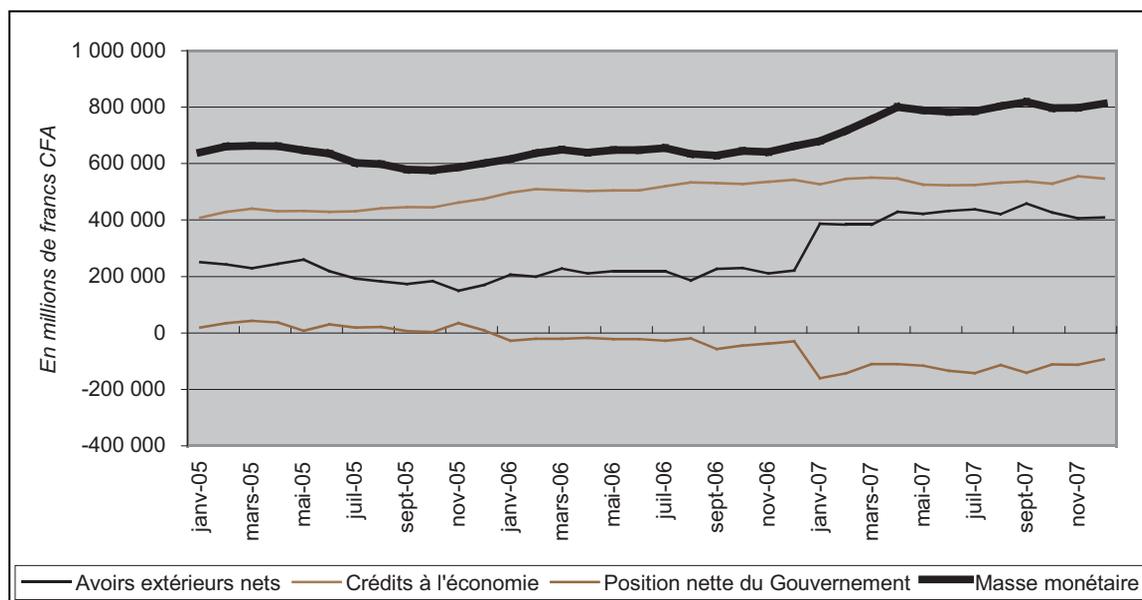
Source : BCEAO.

Graphique 12 : Bénin - situation monétaire intégrée



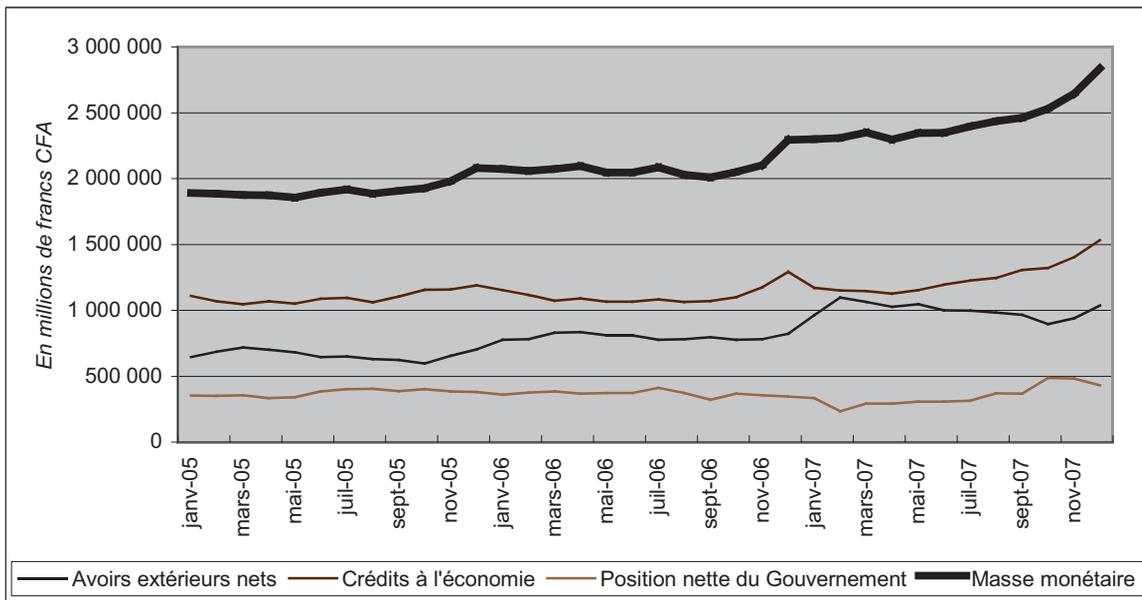
Source : BCEAO.

Graphique 13 : Burkina - situation monétaire intégrée



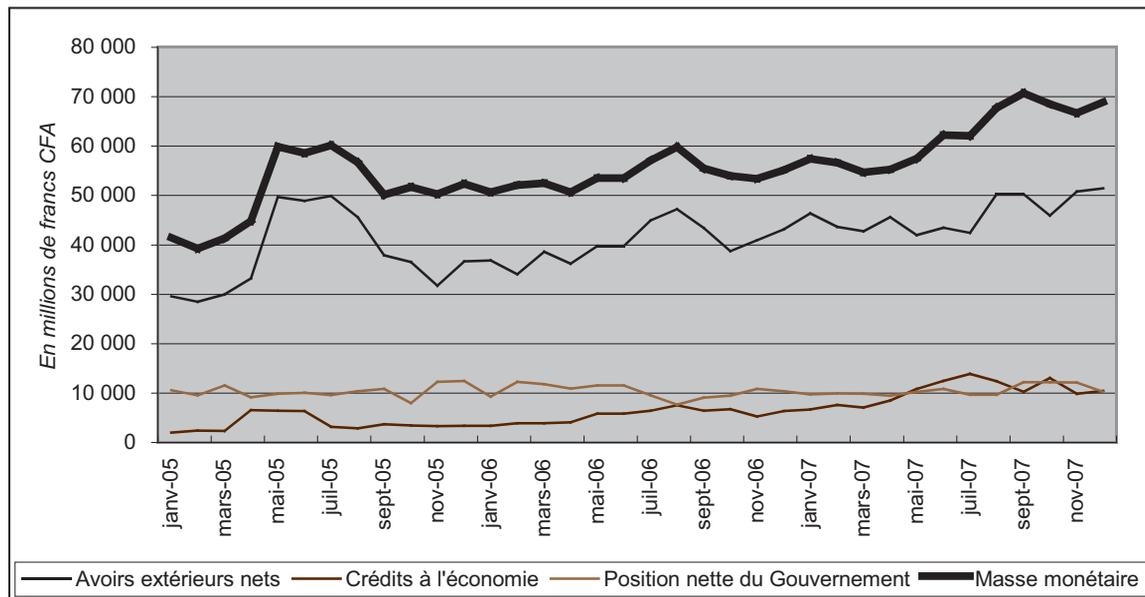
Source : BCEAO.

Graphique 14 : Côte d'Ivoire - situation monétaire intégrée



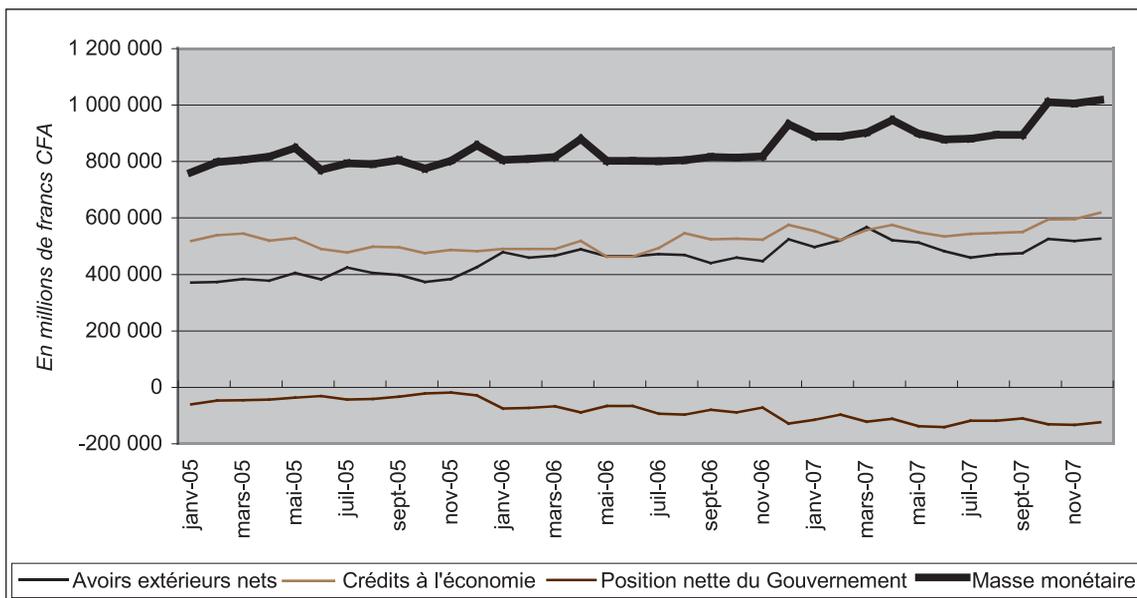
Source : BCEAO.

Graphique 15 : Guinée-Bissau - situation monétaire intégrée



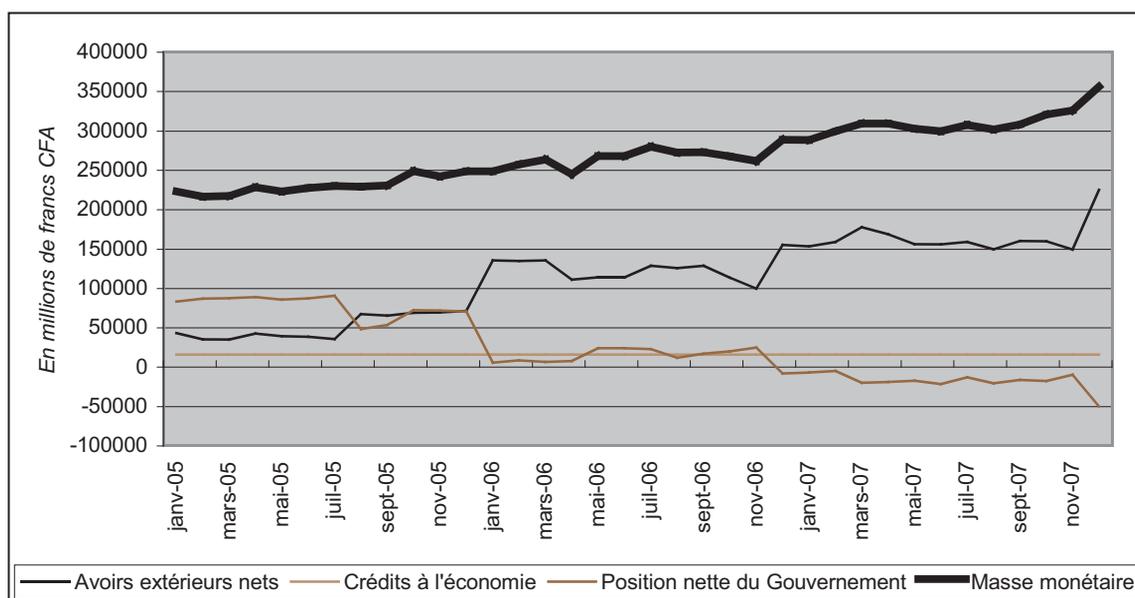
Source : BCEAO.

Graphique 16 : Mali - situation monétaire intégrée



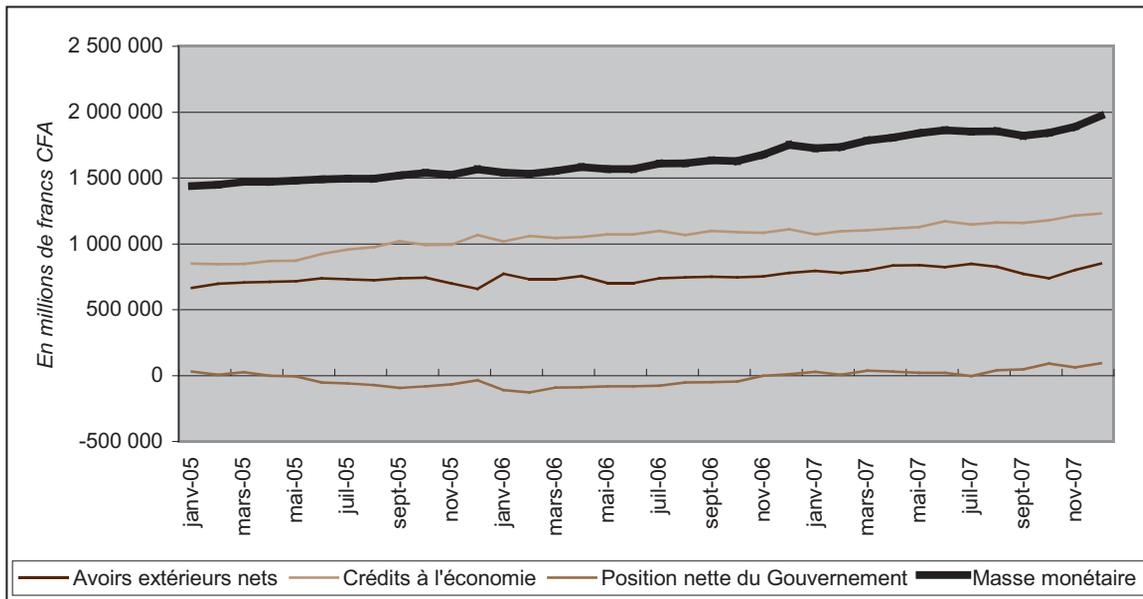
Source : BCEAO.

Graphique 17 : Niger - situation monétaire intégrée



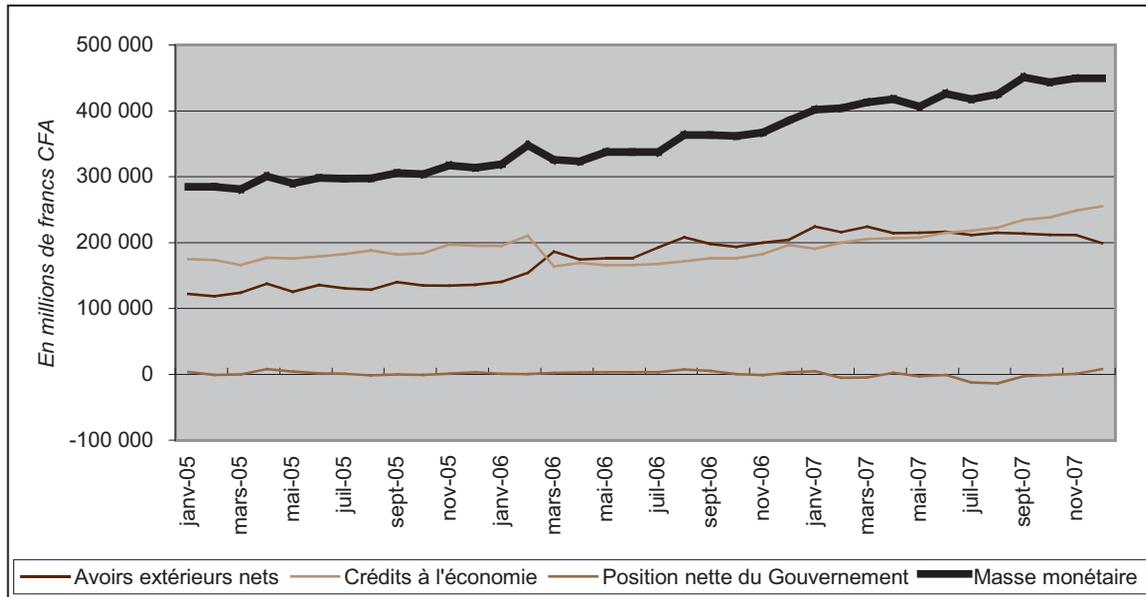
Source : BCEAO.

Graphique 18 : Sénégal - situation monétaire intégrée



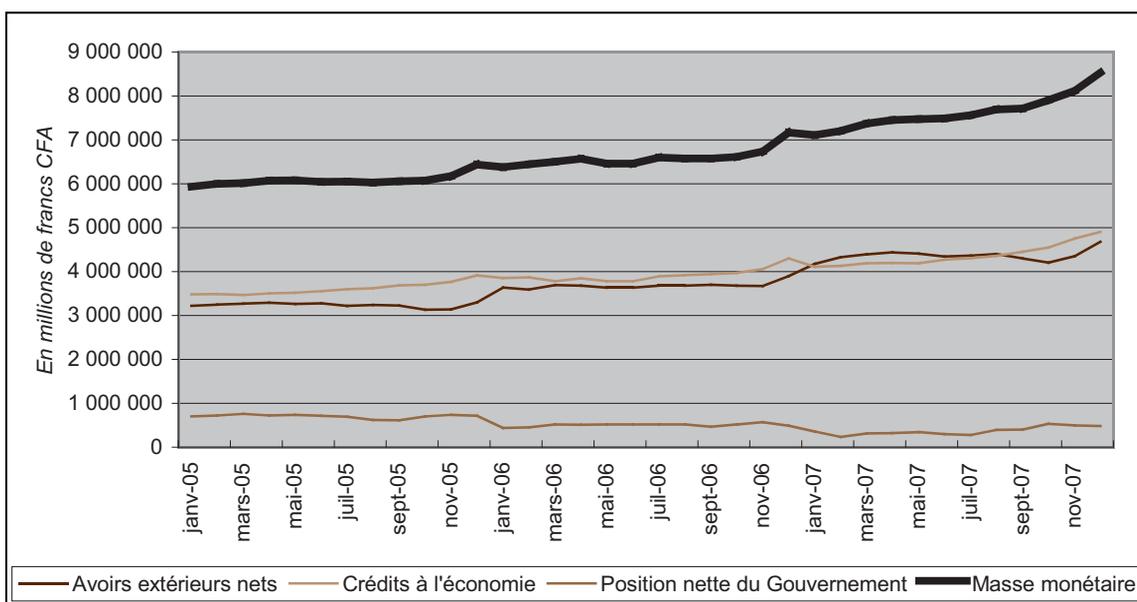
Source : BCEAO.

Graphique 19 : Togo - situation monétaire intégrée



Source : BCEAO.

Graphique 20 : UMOA - situation monétaire intégrée



Source : BCEAO.

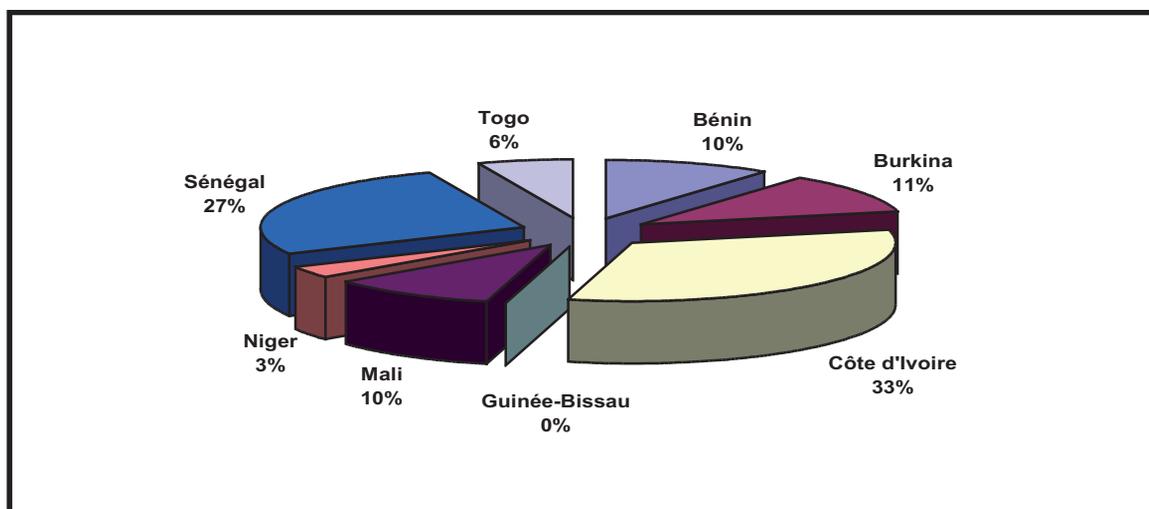
3.4 - Epargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne

L'épargne mobilisée par le système bancaire au sein des pays de l'UEMOA est évaluée à 2.661,5 milliards au 31 décembre 2007, en hausse de 398,5 milliards ou 17,8% par rapport à son niveau enregistré une année plus tôt.

Cette évolution est principalement attribuable aux dépôts à terme et aux comptes à régimes spéciaux qui ont respectivement augmenté de 227,4 milliards et 169,3 milliards.

Le graphique et le tableau ci-après présentent par pays, l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne.

Graphique 21 : épargne intérieure des particuliers et entreprises UMOA = 2.661,5 milliards



Source : BCEAO.

Tableau 9 : évolution par pays de l'épargne privée collectée par les banques et les caisses d'épargne

	2005	2006	2007
	Milliards de FCFA		
BENIN			
Epargne privée	188,7	224,7	276,7
Epargne privée/Masse monétaire (%)	26,0	30,9	31,8
BURKINA			
Epargne privée	211,6	246,6	293,9
Epargne privée/Masse monétaire (%)	35,2	37,3	36,1
COTE D'IVOIRE			
Epargne privée	722,7	765,3	861,8
Epargne privée/Masse monétaire (%)	34,7	33,4	30,4
GUINEE-BISSAU			
Epargne privée	1,5	1,9	5,4
Epargne privée/Masse monétaire (%)	2,9	3,4	9,7
MALI			
Epargne privée	193,7	204,4	272,6
Epargne privée/Masse monétaire (%)	22,6	21,9	26,8
NIGER			
Epargne privée	55,4	56,8	83,2
Epargne privée/Masse monétaire (%)	22,3	19,7	23,4
SENEGAL			
Epargne privée	544,5	627,8	714,4
Epargne privée/Masse monétaire (%)	34,8	35,9	36,2
TOGO			
Epargne privée	125,2	135,5	153,6
Epargne privée/Masse monétaire (%)	39,9	35,2	34,2
UMOA			
Epargne privée	2 043,3	2 263,0	2 661,5
Epargne privée/Masse monétaire (%)	31,8	31,6	31,3

Source : BCEAO.

3.5 - Concours de la Banque Centrale

Les interventions de la Banque Centrale ont augmenté, d'une année à l'autre, de 77,7 milliards pour s'établir à 419,6 milliards au 31 décembre 2007. Cette évolution est liée à la hausse des refinancements en faveur des banques et établissements financiers. Les concours aux Etats se sont en revanche repliés en variation annuelle.

Les **créances sur les Trésors nationaux** sont ressorties à 291,0 milliards à fin décembre 2007 contre 316,9 milliards en 2006, en raison du repli des concours monétaires directs consolidés de

la BCEAO aux Etats (-25,4 milliards), de l'apurement intégral du stock résiduel de 0,3 milliard de titres d'Etat 5%-2006 et de l'amortissement de 0,2 milliard des créances consolidées au titre de l'ex-Banque Centrale de la Guinée-Bissau (ex-BCGB) et de l'ex-Banque de Crédit National (ex-BCN) en Guinée-Bissau.

L'encours des titres d'Etat 5%-2006 a été entièrement apuré au 31 décembre 2007, à la suite du règlement par le Togo du solde résiduel de 0,3 milliard dans le portefeuille de la Banque Centrale, effectué au cours du mois de janvier 2007.

Tableau 10 : concours de la Banque Centrale

	Déc. 06	Mars 07	Juin 07	Sept. 07	Déc. 07
	en milliards de francs CFA				
Concours aux Trésors nationaux (a)	316,9	313,9	309,7	304,5	291,0
Découverts statutaires consolidés	311,2	308,5	304,4	299,2	285,8
Titres d'Etat	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Consolidations	5,4	5,4	5,3	5,3	5,2
Concours aux banques et établissements financiers (b)	25,0	36,8	33,7	38,3	128,6
Marché monétaire	0,0	31,4	30,8	35,0	50,0
Pension	25,0	5,4	2,9	3,3	78,6
TOTAL DES INTERVENTIONS (a+b)	341,9	345,3	338,1	337,5	419,6
Variations trimestrielles (%)	+3,9	+0,9	-2,1	-0,2	+24,3
Variations annuelles (%)	-6,7	-1,8	-1,3	+2,6	22,7

Source : BCEAO.

D'un encours de 25,0 milliards à fin décembre 2006, les **refinancements de crédits à l'économie ont été portés** à 128,6 milliards au 31 décembre 2007, soit 50 milliards sur le guichet des appels d'offres et 78,6 milliards sur celui de la pension ordinaire, représentant globalement 2,6% des crédits à l'économie. Cet accroissement s'appuie notamment sur la décision prise par le Conseil d'Administration de la Banque Centrale, en sa session du 3 juillet 2007, conformément aux dispositions de l'article 10 de ses

Statuts, d'admettre au refinancement les titres obligataires émis entre juin et juillet 2007, par quatre Etats de l'Union pour le développement des infrastructures économiques.

Au total, par rapport aux repères retenus dans les programmes monétaires pour 2007, les réalisations à fin décembre 2007, au titre des concours aux Trésors nationaux et des refinancements en faveur des banques et établissements financiers, se présentent comme suit par pays :

Tableau 11 : interventions de la BCEAO à fin décembre 2007

	Concours à l'économie (refinancement)		Concours à l'Etat		Montant global	
	Repères	Réalisations	Repères	Réalisations	Repères	Réalisations
			Total	(dont consolidation)		
Milliards de FCFA						
Bénin	0,0	15,3	0,0	0,0	0,0	15,3
Burkina	1,0	6,4	19,4	19,4	20,4	25,8
Côte d'Ivoire	5,0	52,1	148,5	164,1	153,5	216,2
Guinée-Bissau	0,0	0,0	6,7	6,6	6,7	6,6
Mali	0,0	7,0	13,1	13,1	13,1	20,1
Niger	0,0	0,2	27,2	33,7	27,2	33,9
Sénégal	0,0	46,7	41,3	41,3	41,3	88,0
Togo	1,0	0,9	12,8	12,8	13,8	13,7
UMOA	7,0	128,6	269,0	291,0	276,0	419,6

NB : les « repères » des concours à l'Etat tiennent compte d'une marge prévue pour permettre le refinancement à première demande des titres d'Etat.

Source : BCEAO.

Tableau 12 : évolution par pays des concours de la Banque Centrale

	2005	2006	2007	Variation	
				Absolue	en %
BENIN	0,1	0,0	15,3	15,3	-
Trésor public	0,1	0,0	0,0	0,0	-
- Article 16 (y compris consolidation)	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Banques et établissements financiers	0	0	15,3	0	-
BURKINA	27,1	23,7	25,8	2,1	8,9
Trésor public	26,0	22,7	19,4	-3,3	-14,5
- Article 16 (y compris consolidation)	26,0	22,7	19,4	-3,3	-14,5
- Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Banques et établissements financiers	1,1	1,0	6,4	5,4	540,0
COTE D'IVOIRE	204,4	174,2	216,2	42,0	24,1
Trésor public	195	172,9	164,1	-8,8	-5,1
- Article 16 (y compris consolidation)	190,6	172,9	164,1	-8,8	-5,1
- Avances contre titres d'Etat	4,4	0,0	0,0	0,0	-
Banques et établissements financiers	9,4	1,3	52,1	50,8	-
GUINEE-BISSAU	7,4	7,0	6,6	-0,4	-5,7
Trésor public	7,4	7,0	6,6	-0,4	-5,7
- Article 16 (y compris consolidation)	1,9	1,6	1,4	-0,2	-12,5
- Concours consolidés	5,5	5,4	5,2	-0,2	-3,7
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	-
MALI	17,9	15,3	20,1	4,8	31,4
Trésor public	17,9	15,3	13,1	-2,2	-14,4
- Article 16 (y compris consolidation)	17,5	15,3	13,1	-2,2	-14,4
- Avances contre titres d'Etat	0,4	0,0	0,0	0,0	-
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	7,0	7,0	-
NIGER	33,7	36,3	33,9	-2,4	-6,6
Trésor public	32,6	35,2	33,7	-1,5	-4,3
- Article 16 (y compris consolidation)	32,1	35,2	33,7	-1,5	-4,3
- Avances contre titres d'Etat	0,5	0,0	0,0	0,0	-
Banques et établissements financiers	1,1	1,1	0,2	-0,9	-81,8
SENEGAL	57,9	70,1	88	17,9	25,5
Trésor public	57,9	48,5	41,3	-7,2	-14,8
- Article 16 (y compris consolidation)	55,5	48,5	41,3	-7,2	-14,8
- Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	-
- Avances contre titres d'Etat	2,4	0,0	0,0	0,0	-
Banques et établissements financiers	0,0	21,6	46,7	25,1	-
TOGO	17,9	15,3	13,7	-1,6	-10,5
Trésor public	17,9	15,3	12,8	-2,5	-16,3
- Article 16 (y compris consolidation)	17,1	15,0	12,8	-2,2	-14,7
- Avances contre titres d'Etat	0,8	0,3	0,0	-0,3	-100,0
Banques et établissements financiers	0,0	0,0	0,9	0,9	-

Source : BCEAO.

Tableau 13 : crédits à l'économie et refinancements

	Déc. 06	Mars 07	Juin 07	Sept. 07	Déc. 07
	Milliards de FCFA				
Crédits à l'économie	4 298,1	4 365,1	4 346,5	4 302,6	4 904,3
(dont crédits de campagne)	(159,9)	(183,6)	(158,5)	(99,7)	(146,8)
<i>Variations des crédits à l'économie (en %)</i>	8,9	1,6	-0,4	-1,0	14,0
Refinancements des crédits à l'économie	25,0	36,8	33,7	38,3	128,6
. Concours aux banques et établissements financiers	25,0	36,8	33,7	38,3	128,6
. Obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Variations des refinancements (en %)</i>	900,0	47,2	-8,4	13,6	235,8
Part des crédits à l'économie refinancés auprès de la BCEAO (%)	0,6	0,8	0,8	0,9	2,6

Source : BCEAO.

Tableau 14 : répartition des refinancements de crédits à l'économie selon les guichets

	Décembre 2006		Septembre 2007		Décembre 2007	
	(milliards de FCFA)	%	(milliards de FCFA)	%	(milliards de FCFA)	%
Marché monétaire	0,0	0,0	35,0	91,4	50,0	38,9
Autres guichets ordinaires	25,0	100,0	3,3	8,6	78,6	61,1
TOTAL	25,0	100,0	38,3	100,0	128,6	100,0

Source : BCEAO.

3.6 - Evolution des réserves obligatoires constituées

Le nombre de banques assujetties au dispositif des réserves obligatoires est ressorti à quatre vingt-quinze (95) au 31 décembre 2007 contre quatre vingt-dix (90) à fin décembre 2006. Celui des établissements financiers soumis au système des réserves obligatoires est demeuré à trois au Burkina et un en Côte d'Ivoire.

Le montant des réserves requises pour les banques s'est établi en moyenne à 492,8 milliards en 2007 contre 441,2 milliards en 2006. Les réserves effectivement constituées se sont accrues de 163,9 milliards, en moyenne

annuelle, pour se situer à 810,1 milliards. Ainsi, les réserves libres des banques sont passées en moyenne sur l'année de 205,0 milliards à 317,2 milliards. Nettes de l'encours moyen des concours de la BCEAO en faveur des banques (49,5 milliards) en 2007, elles se sont établies à 267,7 milliards contre 197,8 milliards en 2006 en moyenne annuelle. Toutefois, au quatrième trimestre 2007, les réserves libres des banques nettes des refinancements de la Banque Centrale se sont repliées à 146,2 milliards contre 179,2 milliards à la période correspondante de l'année 2006.

Au titre des établissements financiers, le montant moyen des réserves requises s'est situé à

513,0 millions au 31 décembre 2007, pour des réserves constituées de 318,0 millions en moyenne, dégageant ainsi un déficit moyen

net de 213,0 millions, après celui de 306,0 millions un an plus tôt.

Tableau 15 : évolution des réserves obligatoires des banques (en millions de FCFA)

Périodes	Réserves requises	Réserves constituées		Déficit brut (1)	Excédent brut (2)	Excédent (+) ou déficit (-) net (3) = (2)+(1)
		Total	dont titres			
16-12-2006 au 15-01-2007	447 561	534 921	0	-57 803	145 161	87 358
16-01-2007 au 15-02-2007	456 999	677 316	0	-27 368	247 683	220 315
16-02-2007 au 15-03-2007	498 472	781 939	0	-59 679	341 494	281 815
16-03-2007 au 15-04-2007	493 464	835 906	0	-45 215	387 604	342 389
16-04-2007 au 15-05-2007	493 558	916 870	0	-20 461	443 775	423 314
16-05-2007 au 15-06-2007	494 565	969 979	0	-20 051	495 466	475 415
16-06-2007 au 15-07-2007	502 079	953 079	0	-22 842	473 842	451 000
16-07-2007 au 15-08-2007	499 799	917 986	0	-26 858	445 043	418 185
16-08-2007 au 15-09-2007	504 616	903 927	0	-20 197	419 508	399 311
16-09-2007 au 15-10-2007	502 421	820 463	0	-32 281	350 323	318 042
16-10-2007 au 15-11-2007	505 311	737 441	0	-22 356	254 487	232 131
16-11-2007 au 15-12-2007	515 080	671 666	0	-24 121	180 707	156 586
MOYENNE	492 827	810 124	0	-31 603	348 758	317 155

Source : BCEAO.

Tableau 16 : évolution des réserves obligatoires des établissements financiers (en millions de FCFA)

Périodes	Réserves requises	Réserves constituées	Déficit brut (1)	Excédent brut (2)	Excédent (+) ou déficit (-) net (3) = (2)+(1)
01-01-2007 au 31-03-2007	653	38	-615	0	-615
01-04-2007 au 30-06-2007	546	359	-400	213	-187
01-07-2007 au 30-09-2007	495	434	-406	344	-62
01-10-2007 au 31-12-2007	431	442	-421	435	11
MOYENNE	531	318	-461	331	-213

Source : BCEAO.

3.7 - Opérations du marché interbancaire et évolution des taux de base bancaires

Le marché interbancaire de l'Union a connu un regain d'activités au cours de l'année 2007. Le volume moyen hebdomadaire des transactions est ressorti à 30,0 milliards contre 22,1 milliards un an plus tôt. Les opérations ont concerné une large gamme d'échéances allant d'un (1) jour à douze (12) mois. Toutefois, les compartiments à une (1) semaine, un (1) mois, deux (2) semaines, un (1) jour et trois (3) mois ont été les plus actifs avec des moyennes de transactions hebdomadaires respectives de 19,5 milliards, 3,6 milliards, 3,5 milliards, 1,9 milliard et 1,2 milliard. A l'instar de l'année précédente, les maturités à six (6), neuf (9) et douze (12) mois ont été les moins actives.

En 2007, les places les plus actives de l'Union, en termes d'offres hebdomadaires, ont été celles de Dakar (10,2 milliards), de Cotonou (5,8 milliards) et d'Abidjan (5,8 milliards). Les principales places bénéficiaires de prêts, en moyenne hebdomadaire, ont été Dakar (13,7 milliards), Ouagadougou (5,5 milliards) et Bamako (3,8 milliards). Les taux d'intérêt minimum et maximum se sont établis respectivement à 3,00% et 7,50% au cours de l'année 2007 contre 2,50% et 8,25% un an auparavant. Cette amplitude de taux reflète essentiellement des opérations marginales en termes de volume. Sur le compartiment principal à une semaine, les taux moyens pondérés ont varié entre 3,73% et 5,38% sur l'année, avec une orientation à la baisse des taux minima, depuis la reprise des adjudications de la BCEAO sur le marché monétaire le 5 février 2007.

Tableau 17 : évolution des taux interbancaires (moyenne pondérée)

	1 jour	7 jours	14 jours	1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
	En pourcentage							
Janvier	6,00	5,23	5,49	5,42	5,00			
Février	4,61	5,13	5,48	5,05	5,33	6,00		
Mars	4,67	4,40	5,48	5,51	5,61			
Avril	4,83	4,15	5,69	5,16	5,25	5,00		
Mai	4,67	3,98	5,62	5,78	4,88			
Juin	3,00	4,13	5,52	5,66	6,63			
Juillet	4,25	4,00	5,93	5,84	5,35	6,00		
Août	4,69	4,05	5,51	5,37	5,10	7,00		5,70
Septembre	4,00	4,17	5,41	5,39	5,25			
Octobre	5,92	4,37	5,95	5,40	6,00		5,25	
Novembre	4,17	4,56	5,34	5,81	5,78	5,00	7,75	
Décembre	6,09	4,76	5,83	6,01	6,08			5,50
Moyenne	4,74	4,41	5,60	5,53	5,52	5,80	6,50	5,60

Source : BCEAO.

Tableau 18 : évolution des prêts interbancaires dans l'UMOA (en millions de FCFA)

	Montants moyens		Encours moyen des prêts	Fourchettes des taux (en %)	Durée des prêts
	Total	dont UMOA			
Janvier	18 103	10 638	71 150	4,00 à 7,00	1 jour à 3 mois
Février	27 950	14 438	82 475	3,75 à 7,00	1 jour à 6 mois
Mars	26 650	10 510	79 380	4,00 à 7,00	1 jour à 3 mois
Avril	27 268	11 938	82 288	4,00 à 7,00	1 jour à 6 mois
Mai	22 034	14 064	73 411	3,00 à 7,50	1 jour à 3 mois
Juin	20 310	13 350	69 529	3,00 à 7,50	1 jour à 3 mois
Juillet	27 142	20 150	55 577	3,00 à 6,50	1 jour à 6 mois
Août	41 431	30 031	91 439	3,50 à 7,00	1 jour à 12 mois
Septembre	33 565	24 688	81 768	3,50 à 7,00	1 jour à 3 mois
Octobre	29 963	20 163	84 685	3,85 à 7,25	1 jour à 9 mois
Novembre	44 681	25 391	91 634	3,25 à 7,75	1 jour à 9 mois
Décembre	40 633	26 578	94 039	3,25 à 7,50	1 jour à 12 mois
Moyenne	29 978	18 495	79 781		

Source : BCEAO.

Les taux de base bancaires se sont situés à l'intérieur d'une fourchette allant de 3,08% à 12,00% en 2007 contre 4,00% à 12,00% un an auparavant.

3.8 - Opérations du marché des titres publics et privés

Les émissions de titres de créances négociables par voie d'adjudication avec le concours de la Banque Centrale se sont établies globalement à 330,6 milliards contre 216,2 milliards en 2006. Elles ont concerné exclusivement des bons du Trésor.

Huit émissions de **bons du Trésor** ont été réalisées par adjudication à taux variables par cinq Etats de l'Union soit :

- deux par le Burkina, le Mali et le Niger pour des montants cumulés respectifs de 46,9 milliards, 53,1 milliards et 30,0 milliards ;
- une par la Côte d'Ivoire et le Sénégal pour des montants respectifs de 133,5 milliards et 67,2 milliards.

Les taux moyens de rendement de ces bons ont varié dans une fourchette comprise entre 4,6806% et 7,4649% contre 3,8206% et 5,3048% en 2006.

A fin décembre 2007, l'encours des titres de créances négociables s'est fixé à 330,3 milliards contre 222,0 milliards à fin décembre 2006. Cet encours comprenait :

- cinq lignes de bons du Trésor d'un montant cumulé de 242,7 milliards ;
- cinq lignes de bons des institutions financières régionales (BOAD) d'un encours total de 69,2 milliards ;
- deux lignes de bons des établissements financiers d'un montant cumulé de 3,3 milliards ;
- et des billets de trésorerie des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) d'un montant de 15,0 milliards, échus le 8 février 2006.

Par ailleurs, pour le financement des investissements dans le domaine des infrastructures économiques de base, quatre Etats de l'Union ont émis des **emprunts obligataires** par voie d'adjudication avec le concours de la BCEAO entre le 28 juin 2007 et le 29 juillet 2007. Les titres ont été émis sur une maturité de dix (10) ans. Le montant global mobilisé s'est établi à 161,9 milliards, dont 58,7 milliards pour le Sénégal, 41,9 milliards pour le Bénin, 41,3 milliards pour le Burkina au taux de 5,50% chacun et 20,0 milliards pour le Togo au taux de 6,00%.

3.9 - Opérations sur les titres d'Etat issus de la titrisation des concours consolidés

Dans le cadre de la restructuration du système bancaire intervenue au début des années 1990, sept Etats de l'Union avaient émis, entre le 1^{er} juillet 1994 et le 1^{er} janvier 1995, des titres

en représentation des concours précédemment consolidés par la Banque Centrale. D'une maturité de douze (12) ans et d'une valeur nominale cumulée à l'émission de 440,2 milliards, ces titres d'Etat ont été entièrement amortis, avec le règlement par le Togo du solde résiduel de 0,3 milliard le 2 janvier 2007.

III - EMISSION MONETAIRE ET SYSTEMES DE PAIEMENT

1 - GESTION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

Les opérations effectuées aux guichets de la Banque Centrale ont été marquées, au cours de l'année 2007, par un excédent des prélèvements sur les versements de signes monétaires. La part des billets dans la circulation fiduciaire s'est établie à 95,5 % contre 95,2 % en 2006.

1.1 - Prélèvements et versements aux guichets

Les opérations de retrait et de versement aux guichets de la Banque Centrale ont connu un léger accroissement au cours de l'année 2007.

Les prélèvements et les versements effectués aux guichets de la Banque Centrale, au cours de l'année 2007, ont porté sur un total de 2.387,4 millions de billets et pièces de monnaie, contre 2.240,9 millions d'unités au cours de l'exercice 2006, soit une hausse de 6,5%.

1.1.1 - Prélèvements

Les prélèvements de billets au cours de l'année 2007 se sont élevés à 1.177,5 millions de vignettes (7.476,7 milliards de FCFA), contre 1.080,9 millions de vignettes en 2006 (6.525,7 milliards de FCFA), soit une hausse de 8,9% en volume et de 14,6 % en valeur.

Les retraits les plus importants ont été enregistrés en Côte d'Ivoire (26,1%), au Sénégal (17,3%), au Burkina (17,3 %) et au Bénin (14,8%).

Les sorties de pièces de monnaie ont baissé sur la période de 21,5%, passant de 79 millions d'unités en 2006 à 62 millions d'unités en 2007. En valeur, elles se chiffrent en 2007 à 12,2 milliards de FCFA contre 14,0 milliards de FCFA l'année précédente.

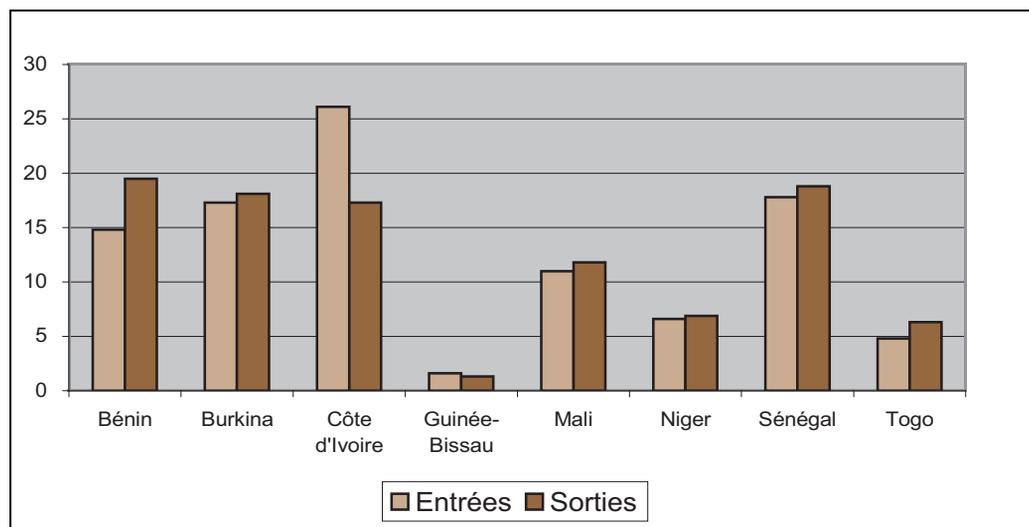
Par pays, les prélèvements se répartissent comme suit.

Tableau 19 : répartition des prélèvements aux guichets des agences de la BCEAO

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	TOTAL
Billets									
Valeur	1 104 852	1 290 089	1 951 174	122 479	822 822	495 156	1 330 358	359 764	7 476 694
(en %)	14,8	17,3	26,1	1,6	11,0	6,6	17,8	4,8	100,0
Nombre	156,2	182,3	298,3	22,8	142,8	93,3	202,0	79,8	1 177,5
Pièces									
Valeur	2 090,7	1 799,5	2 564,8	314,2	1 958,9	806,1	2 311,0	337,7	12 182,9
(en %)	17,2	14,8	21,1	2,6	16,1	6,6	19,0	2,8	100,0
Nombre	11,2	9,3	11,4	1,5	9,8	5,4	9,3	3,7	61,6

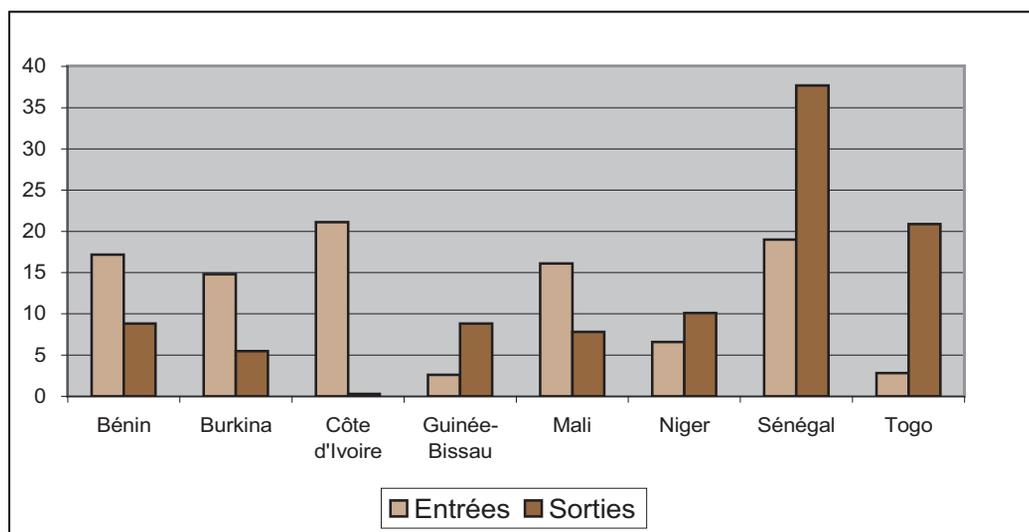
Valeur en millions de FCFA.
Nombre en millions d'unités.
Source : BCEAO.

Graphique 22 : entrées et sorties de billets aux guichets de la BCEAO



Source : BCEAO.

Graphique 23 : entrées et sorties de pièces aux guichets de la BCEAO



Source : BCEAO.

1.1.2 - Versements

Les versements de billets aux guichets de la Banque Centrale ont porté sur 1.132,1 millions de billets (7.101,5 milliards de FCFA), contre 1.057,9 millions de billets (6.251,8 milliards de FCFA) en 2006, soit une hausse de 7,0 % en volume et de 13,6% en valeur.

Les entrées les plus importantes en valeur ont été observées au Bénin (19,5%), au Sénégal (18,8%), au Burkina (18,1%) et en Côte d'Ivoire (17,3%).

Concernant les pièces de monnaie, les versements effectués aux guichets de la Banque Centrale sont passés de 23,2 millions d'unités en 2006 à 16,2 millions d'unités, enregistrant ainsi, sur la période, une baisse de 30,2%. En valeur, ils se chiffrent à 3.220,9 millions de FCFA en 2007 contre 4.831,7 millions de FCFA l'année précédente.

Par pays, les versements se répartissent comme suit.

Tableau 20 : répartition des versements aux guichets des agences de la BCEAO

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	TOTAL
Billets									
Valeur	1 384 758	1 285 150	1 229 930	93 847	839 190	487 891	1 334 885	445 889	7 101 540
(en %)	19,5	18,1	17,3	1,3	11,8	6,9	18,8	6,3	100,0
Nombre	189,7	190,0	201,0	17,0	140,2	91,8	206,0	96,5	1 132,1
Pièces									
Valeur	284,7	178,6	10,8	282,3	252,6	325,3	1 214,3	672,1	3 220,9
(en %)	8,8	5,5	0,3	8,8	7,8	10,1	37,7	20,9	100,0
Nombre	1,8	1,6	0,2	1,3	0,9	2,9	4,0	3,4	16,2

Valeur en millions de FCFA.
Nombre en millions d'unités.
Source : BCEAO.

1.2 - Composition de la circulation fiduciaire

A fin décembre 2007, la circulation fiduciaire (hors Banque Centrale) s'est établie à 2.869,9 milliards contre 2.470,6 milliards un an auparavant,

soit une hausse de 16,2%. Les grosses coupures ont constitué 89,6% de la circulation des billets au 31 décembre 2007 contre 88,4% à la même période de l'année 2006.

Tableau 21 : composition des billets et pièces en circulation

Coupures	31/12/05	31/12/06	31/12/07
Millions de francs CFA			
Billets	2 104 169	2 350 875	2 740 837
10 000	1 287 986	1 538 596	1 875 903
5 000	517 250	538 430	580 784
2 500	933		
2 000	162 317	171 452	171 466
1 000	122 648	102 396	112 684
500	11 373		
Autres	1 662		
Pièces	109 701	119 716	129 022
5000		316	334
500	28 101	34 310	40 377
250	5 939	5 774	5 721
200	11 584	14 299	16 673
100	33 882	34 473	34 909
50	13 704	14 126	14 397
25	6 733	6 922	7 038
10	5 743	5 806	5 856
5	3 406	3 432	3 458
1		258	258
Total	2 213 870	2 470 591	2 869 859

Source : BCEAO.

1.3 - Programme de production accélérée de billets valides

Un programme de production accélérée de billets valides, dans toutes les Agences Principales, ainsi que dans les Agences Auxiliaires de Bobo-Dioulasso et de Sikasso, a été mis en place en juin 2006.

Il a démarré le 1er août 2006 et s'étale sur vingt-quatre (24) mois. Les principaux objectifs visés sont : le traitement intégral des stocks de billets à trier accumulés, tout en évitant leur reconstitution, ainsi que la production suffisante de billets valides et l'amélioration de la qualité de la circulation fiduciaire.

Le contenu du programme comporte deux volets, à savoir le renforcement des capacités de tri, par le recrutement de trieuses temporaires, et le transfert, vers les Agences disposant

de capacités d'accueil et/ou de tri excédentaires, d'une partie des billets à trier d'autres Agences.

Jusqu'à fin décembre 2007, l'exécution du programme de production accélérée de billets valides s'est poursuivie de manière globalement satisfaisante. En effet, les résultats se présentent comme suit :

- les stocks de billets à trier ont connu une baisse de 35,3% depuis le début de l'année et de 42,5% depuis le début du programme ;
- le taux d'utilisation des billets valides dans les paiements demeure élevé (86,4%) en moyenne durant l'exercice 2007 ;
- les émissions de billets neufs se sont maintenues à un niveau satisfaisant ;
- les billets externes valides rapatriés se sont établis à 1.998,8 milliards de FCFA au cours de l'exercice 2007.

ENCADRE N° 3**APPLICATION BAOBAB : PRESENTATION ET CONTRIBUTIONS AU TRAITEMENT DES OPERATIONS**

Dédiée à l'exécution des opérations sur signes monétaires, l'application « BAOBAB » (Banking Object ABstraction) s'inscrit dans le cadre de la modernisation des outils de travail des Services en vue du renforcement de leur efficacité, notamment ceux chargés de la gestion des billets et monnaies. Elle contribue par ailleurs à l'amélioration des performances des Services et de l'offre de services bancaires et de caisse de l'Institut d'Emission.

1 - APPORTS AUX UTILISATEURS**a - Gestion des valeurs**

L'application BAOBAB permet la saisie automatique de l'ensemble des opérations sur les billets et monnaies effectuées aux guichets des Agences de la BCEAO. Elle sert également à enregistrer les mouvements de fonds inter-caisses et inter-Agences et à la mise à jour instantanée des différents registres et situations de caisses.

b - Opérations financières

Les dispositions de fonds émises par le personnel, traitées actuellement dans l'application Transferts, sont exécutées dans l'application BAOBAB par les Services des Opérations Financières et des Systèmes de Paiement dans les Agences, ainsi que par la Direction des Opérations Financières au Siège. Les transferts reçus de l'extérieur et les dispositions font l'objet d'un virement automatique dans les comptes des bénéficiaires.

c - Règlement des dépenses

Les virements de salaires et les autres paiements en faveur du personnel, ordonnés à travers le progiciel de gestion des ressources humaines GOREH (virement des salaires à la Banque Interne, paiement des acomptes congé et des avances, mise en place des prêts et avances et remboursement des frais médicaux) sont assurés par l'application BAOBAB. Les règlements aux fournisseurs et aux prestataires de service générés par Oracle AP transitent par l'application BAOBAB en direction des systèmes de paiement.

d - Remise des valeurs en compensation

Les chèques, les lettres de change et les billets à ordre présentés à l'encaissement par les titulaires de comptes courants ou de règlement, par l'intermédiaire du Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA), sont traités par l'application BAOBAB.

e - Liaison avec STAR-UEMOA

Lorsqu'un participant à STAR-UEMOA émet un ordre de virement de son compte de règlement vers un compte ordinaire, celui-ci est automatiquement récupéré et exécuté par l'application BAOBAB, avec envoi d'un avis d'exécution. Dans le sens inverse, celle-ci dirige un ordre de virement initié à partir d'un compte ordinaire vers un compte de règlement dans le Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA). De plus, elle traite des retraits et des dépôts de fiduciaire dans le cadre de la gestion par les titulaires de leur compte de règlement.

f - Génération automatique des écritures comptables

L'application BAOBAB est dotée d'un générateur d'événements comptables qui prépare la comptabilisation des opérations traitées. Les événements ainsi générés sont ensuite traités par l'interpréteur comptable qui verse les écritures dans l'application CAFIS qui gère l'exécution et la clôture du budget de la Banque Centrale.

2 - AMELIORATION DES PERFORMANCES DES SERVICES ET DE L'OFFRE DE SERVICES BANCAIRES ET DE CAISSE DE LA BANQUE CENTRALE**a - Incidence de la mise en production de l'application BAOBAB sur les performances des Services**

L'application BAOBAB couvre la plupart des métiers relevant des activités d'exploitation. A cet égard, les Services connaîtront un allègement dans l'exécution de leurs nombreuses tâches quotidiennes, en plus des acquis importants de la mise en production de l'application CAFIS. De plus, la mise en production de l'application BAOBAB constitue une importante avancée dans l'exécution des opérations en permettant leur traitement de bout en bout, évitant ainsi la multiplication des saisies au cours d'un même processus. Il s'y ajoute qu'avec sa centralisation au Siège, les Services Centraux, notamment ceux relevant de la Direction de l'Emission peuvent disposer des statistiques de caisse dès l'arrêté mensuel en Agence. Le délai de détermination de la circulation fiduciaire ressortira sensiblement raccourci, tout comme celui de la production de la situation comptable de la Banque Centrale et des agrégats monétaires.

b - Amélioration de la qualité du service bancaire et de caisse offert

Les agents de la Banque Centrale disposeront des sommes réglées et des transferts ou des dispositions en leur faveur dans des délais plus rapprochés. Il en sera de même pour les fournisseurs ou autres prestataires. En ce qui concerne les titulaires de comptes de règlement et de comptes courants ordinaires dans les livres de la Banque Centrale, l'application viendra renforcer les infrastructures STAR-UEMOA et SICA-UEMOA en terme de célérité dans l'exécution de leurs ordres.

2 - EXECUTION DES REGLEMENTS A L'INTERIEUR DE L'UMOA

2.1 - Mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO

Les mouvements de billets externes résultant des opérations de tri se sont chiffrés, au cours de l'exercice 2007, à 2.114,8 milliards de FCFA contre 1.097,1 milliards de FCFA l'exercice précédent, soit une hausse de 92,8%.

Les billets déplacés sont constitués principalement de ceux émis par les Agences de Côte d'Ivoire (41,6%), du Bénin (12,7%), du Niger (11,1%), du Burkina (10,9%), du Togo (9,3%) et du Mali (9,1%).

Les Agences du Bénin, du Burkina et du Togo ont enregistré à leurs guichets les montants les plus importants de billets externes avec des parts respectives de 32,4%, 23,4% et 16,5%.

Tableau 22 : mouvements de billets externes aux guichets des Agences de la BCEAO (en milliards de FCFA)

	Exercice 2006			Exercice 2007			Variation		
	(1)			(2)			(3)=(2)-(1)		
	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes	Entrées	Sorties	Soldes
Bénin	378,4	152,9	225,5	685,0	269,3	415,7	306,6	116,4	190,2
Burkina	132,8	176,7	-43,9	495,5	231,1	264,4	362,7	54,4	308,3
Côte d'Ivoire	70,0	307,8	-237,8	168,1	880,0	-711,9	98,1	572,2	-474,1
Guinée-Bissau	13,3	17,7	-4,5	17,7	33,9	-16,2	4,4	16,2	-11,7
Mali	101,2	147,5	-46,3	162,2	191,7	-29,5	61,0	44,2	16,8
Niger	61,9	153,2	-91,3	69,5	234,9	-165,4	7,6	81,7	-74,1
Sénégal	100,6	47,3	53,3	167,3	76,2	91,1	66,7	28,9	37,8
Togo	239,0	93,9	145,1	349,5	197,7	151,8	110,5	103,8	6,7
UMOA	1 097,1	1 097,1	-	2 114,8	2 114,8	-	1 017,7	1 017,7	-

Source : BCEAO.

2.2 - Dispositions entre les Etats membres de l'UMOA

Les flux de capitaux entre les Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) se sont accrus de 723,3 milliards, en passant de 4.060,0 milliards en 2006 à 4.783,3 milliards en 2007, soit une progression de 17,8 %. Cette évolution résulte principalement d'une amélioration de 70,9 % des flux nets de capitaux en faveur de la Côte-d'Ivoire.

Au **Bénin**, le déficit des flux nets de capitaux s'est accentué, en passant de 28,1 milliards en 2006 à 100,1 milliards en 2007, soit une dégradation de 72,0 milliards, en liaison avec une forte progression de 150,3 milliards des émissions d'une année à l'autre.

Au **Burkina**, le solde négatif des échanges de capitaux enregistré en 2006 s'est détérioré en

passant de 162,6 milliards à 195,6 milliards en 2007, en raison de l'accroissement de 116,9 milliards des émissions, partiellement atténué par celui de 83,9 milliards des réceptions de fonds.

En **Côte d'Ivoire**, le solde excédentaire des flux financiers nets des échanges intra-communautaires s'est consolidé en s'établissant à 456,8 milliards en 2007 contre 267,3 milliards en 2006, en relation avec l'amélioration sensible des flux de capitaux provenant des autres Etats de l'Union. En effet, les réceptions de fonds ont progressé de 23,1% en se chiffrant à 1.362,5 milliards en 2007 contre 1.107,1 milliards en 2006, traduisant ainsi le regain de dynamisme des échanges commerciaux intracommunautaires de la Côte-d'Ivoire. La progression des émissions de fonds s'est avérée plus modérée sur la même période en passant de 839,8 milliards à 905,7 milliards d'une année à l'autre.

En **Guinée-Bissau**, la tendance excédentaire du solde des flux nets de capitaux observée depuis 2005 s'est confirmée en 2007, en s'établissant à 25,3 milliards contre 18,8 milliards en 2006.

Au **Mali**, le déficit des flux nets de capitaux s'est accentué de 15,9%, en passant de 144,0 milliards en 2006 à 166,9 milliards en 2007, en dépit d'un accroissement significatif des entrées de fonds en provenance des autres pays de l'UMOA qui ont atteint 547,0 milliards en 2007 contre 424,4 milliards en 2006.

Au **Niger**, la dégradation du solde des flux nets s'est poursuivie en 2007, en ressortant déficitaire de 33,3 milliards contre 13,3 milliards en 2006, soit une variation de 150,4%, en raison

d'une plus forte progression des émissions par rapport aux réceptions de fonds.

Au **Sénégal**, la tendance au repli du solde excédentaire des flux nets des échanges de capitaux observée depuis 2005 s'est confirmée en 2007. En effet, d'un excédent de 235,0 milliards en 2006, le solde des flux nets de capitaux intracommunautaires s'est dégradé de 16,2% en se situant à 196,9 milliards, en liaison avec l'accroissement des sorties de capitaux vers les autres pays de l'UMOA.

Au **Togo**, le solde négatif des flux nets d'échanges de capitaux s'est accentué, en passant de 29,5 milliards en 2006 à 46,6 milliards en 2007, en relation notamment avec la diminution de 11,1 milliards du volume des réceptions.

Tableau 23 : dispositions entre les pays de l'UMOA (en milliards de FCFA)

	2006			2007			Variations	
	Réceptions	Emissions	Flux nets (1)	Réceptions	Emissions	Flux nets (2)	Valeur (2)-(1)	%
BENIN	420,4	448,5	-28,1	498,7	598,8	-100,1	-72,0	256,2
BURKINA	378,9	541,5	-162,6	462,8	658,4	-195,6	-33,0	20,3
COTE D'IVOIRE	1 107,1	839,8	267,3	1 362,5	905,7	456,8	189,5	70,9
GUINEE-BISSAU	44,6	25,8	18,8	73,0	47,7	25,3	6,5	34,6
MALI	424,4	568,4	-144,0	547,0	713,9	-166,9	-22,9	15,9
NIGER	177,8	191,1	-13,3	223,1	256,4	-33,3	-20,0	150,4
SENEGAL	844,3	609,3	235,0	949,4	752,5	196,9	-38,1	-16,2
TOGO	502,6	532,1	-29,5	491,5	538,1	-46,6	-17,1	58,0
SIEGE	159,9	303,5	-143,6	175,3	311,8	-136,5	7,1	-4,9
TOTAUX	4 060,0	4 060,0	0,0	4 783,3	4 783,3	0,0	0,0	-

Source : BCEAO.

3 - EXECUTION DES REGLEMENTS AVEC L'EXTERIEUR

3.1 - Opérations sur billets avec l'extérieur

Au 31 décembre 2007, la contre-valeur de l'encaisse globale en billets euros des Agences s'est élevée à 13,3 milliards de FCFA, contre 18,2 milliards de FCFA l'année précédente. Au cours de l'exercice écoulé, deux commandes à hauteur de 1,6 milliard de FCFA, ont été enregistrées pour le compte des Trésors nationaux.

Les rapatriements de billets euros auprès de la Banque de France se sont établis à la contre-valeur de 56,3 milliards de FCFA.

3.2 - Transferts scripturaux

Les transferts de fonds entre l'UMOA et l'extérieur, exécutés par le canal de la Banque Centrale, ont été effectués en 2007 dans un environnement économique international marqué notamment par le ralentissement de la vigueur de la croissance mondiale, la persistance des pressions inflationnistes résultant des

prix élevés des produits alimentaires et énergétiques et la survenue d'une crise financière prononcée au cours du second semestre 2007, dans le sillage de la crise du marché des crédits hypothécaires à haut risque dits « subprime » aux Etats-Unis.

En dépit de cet environnement, les flux de règlement entre l'UMOA et l'extérieur ont bénéficié d'un contexte favorable, traduit notamment par des flux d'investissements directs étrangers dans les secteurs des mines et des télécommunications, ainsi que des efforts de rapatriement soutenus des recettes d'exportation.

Les flux de fonds entre l'Union et l'extérieur se sont soldés par des entrées nettes de devises de 463,7 milliards contre 66,3 milliards en 2006. Ce profil favorable, pour la deuxième année consécutive, après une série de déficits enregistrés entre les années 2003 et 2005 (chiffrés respectivement à 59,0 milliards, 23,9 milliards et 185,7 milliards), est tiré essentiellement par les excédents nets dégagés par les Trésors nationaux, en augmentation depuis 2003. Pour leur part, les banques continuent d'accuser, depuis 2003, des sorties nettes de fonds, dont le montant est en forte progression en 2007.

Les transferts émis par les banques, via la BCEAO, sont demeurés sur leur tendance haussière en ressortant à 1.476,9 milliards en 2007 contre 1.321 milliards en 2006, soit une progression de 155,9 milliards (+11,8%). Les réceptions de fonds des banques se sont établies à leur plus haut niveau depuis l'année 2002, à 1.149,0

milliards, soit une hausse de 113,8 milliards (+11,0%) par rapport à 2006. La situation déficitaire des banques s'est ainsi accentuée de 42,1 milliards, en ressortant à 327,9 milliards contre 285,8 milliards en 2006.

Les transferts émis par les Trésors nationaux et autres organismes publics vers l'étranger se sont élevés à 490,7 milliards, en hausse de 107,4 milliards (+28,0%) par rapport à 2006. Les transferts reçus par les Trésors nationaux se sont inscrits en progression sensible pour s'établir à 1.273,1 milliards en 2007 contre 723,0 milliards en 2006 (+76,1%), sous l'effet notamment des flux de fonds liés aux investissements directs étrangers dans les secteurs des mines et des télécommunications et de l'assistance financière des bailleurs de fonds. En définitive, les flux de transferts des Trésors et autres organismes publics se sont soldés par des entrées nettes de fonds de 782,4 milliards contre 339,6 milliards en 2006.

Concernant les transactions effectuées au titre des mécanismes de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), aucune opération n'a été enregistrée au cours de l'année 2007 entre la BCEAO et les autres banques centrales membres de l'AMAO. Il convient à cet égard de rappeler que le Comité des Gouverneurs des banques centrales des pays membres de la CEDEAO a convenu, lors de sa 34ème réunion ordinaire tenue en décembre 2006, de la nécessité pour l'AMAO de se désengager de la gestion opérationnelle du mécanisme de compensation dans sa forme actuelle.

Tableau 24 : flux des transferts via la BCEAO - exercice 2007

	Transferts reçus		Transferts émis		Soldes	
	En milliards de franc CFA					
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Banques	1 035	1 149	1 321	1 477	- 286	-328
Trésors et organismes publics	723	1 273	383	491	340	782
Divers agents économiques	60	71	47	61	12	9
TOTAL	1 818	2 493	1 751	2 029	66	464

Source : BCEAO.

4 - FONCTIONNEMENT DES SYSTEMES DE PAIEMENT

Au cours de l'année 2007, les nouveaux systèmes de paiement ont été marqués par les principaux événements suivants :

- l'entrée en production de SICA-UEMOA dans les trois derniers pays restants, à savoir : la Guinée-Bissau, le Niger et le Togo, achevant ainsi la mise en production du système dans tous les pays de l'UEMOA ;
- le démarrage de la monétique interbancaire régionale le 15 juin 2007 ;
- la signature, le 30 avril 2007 par le Gouverneur de la BCEAO, de l'Instruction N°141-04-07 relative à la procédure d'accréditation des organismes de qualification et à la procédure d'évaluation et de qualification des prestations de services de certification électronique dans les systèmes de paiement de l'UEMOA ;
- la formalisation de la politique et des outils de surveillance des systèmes de paiement de l'Union ;
- la création effective du Comité Ouest Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière (CONOBAFI) avec la tenue, le 20 septembre 2007, de l'Assemblée Générale Constitutive ;
- l'élaboration d'un plan d'action pour le renforcement de la bancarisation et la promotion de l'utilisation de moyens de paiement scripturaux et l'organisation de la campagne de sensibilisation y relative.

4.1 - Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)

STAR-UEMOA est un système de règlement brut en temps réel, centralisé au Siège de la BCEAO, à Dakar, auquel les participants sont connectés via le réseau SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication) pour la transmission et la réception des messages ou en utilisant le réseau satellitaire (VSAT) de la BCEAO. Il permet de traiter notamment les paiements de gros montants ou d'importance systémique, ainsi

que les déversements des soldes de compensation des paiements de masse, des opérations de la Bourse et des paiements interbancaires par cartes issus du Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA).

Les activités réalisées au titre du fonctionnement du Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) pour l'année 2007 ont porté sur les tâches courantes de gestion opérationnelle et de support aux participants (Agences Principales, Siège de la BCEAO, banques, CTMI-UEMOA, DC/BR, BOAD), ainsi que le suivi de la mise en œuvre des mécanismes d'avances intra-journalières.

En outre, à l'issue des tests qui se sont avérés concluants, STAR-UEMOA a enregistré, le 15 juin 2007, le règlement des opérations compensées de la monétique interbancaire régionale avec la participation de quatre (4) banques. Les soldes issus des opérations compensées connaîtront une montée en charge progressive avec la connexion des autres banques au CTMI-UEMOA. Concernant l'intégration d'un processus d'avances intra-journalières dans STAR-UEMOA, le Groupe de Projet Technique a poursuivi ses travaux et lancé un appel d'offres pour la sélection d'un consultant devant assister la BCEAO dans l'acquisition d'un logiciel de gestion automatisée des titres de la Banque Centrale.

Ainsi, après plus de trois ans de fonctionnement de STAR-UEMOA, la recherche permanente d'un service de qualité au profit des utilisateurs a permis de rendre le système plus attrayant et d'en faire un modèle de développement et d'intégration financière régionale.

A cet égard, il convient de relever une appropriation du système par les utilisateurs, se matérialisant par une participation active des banques de l'Union, un accroissement en nombre et en valeur des échanges effectués dans le système, l'amélioration tant qualitative que quantitative des indicateurs de performance du système (taux de rejet, délais de règlement des opérations, disponibilité du système et réduction des risques), qui se sont traduits par les résultats suivants :

- toutes les banques de l'Union participent aux journées d'échange, à l'exception de celles nouvellement installées ;
- le nombre moyen journalier d'opérations traitées s'est accru considérablement, en passant de 716 en 2005 à 1.120 en 2006 et 1.453 en 2007 ;
- la valeur moyenne journalière des opérations réglées ressort à 202,2 milliards de FCFA en

2007, contre 133,2 milliards de FCFA en 2006 et 102 milliards de FCFA en 2005 ;

- le taux de rejet pour insuffisance de provision s'établit en moyenne à 0,1 % sur les trois années et demeure largement en dessous de la norme maximale de 1 % ;
- les incidents de fonctionnement du système ont significativement baissé au cours de cette année.

Tableau 25 : évolution de quelques indicateurs de STAR-UEMOA en 2007

Mois	Nombre moyen journalier de paiements	Valeur moyenne journalière des paiements. (milliards FCFA)	Liquidité moyenne journalière des banques (milliards FCFA)	Taux moyen de rejets financiers (en %)	Délai moyen de règlement des transactions (en secondes)
Janvier 07	1 424	166,9	524,9	0,03	24,7
Février 07	1 445	188,1	606,4	0,02	0,9
Mars 07	1 444	177,2	660,7	0,1	70
Avril 07	1 424	188	673,8	0,02	24,5
Mai 07	1 449	198,7	771,4	0,03	29,7
Juin 07	1 459	195,7	792	0,5	409
Juillet 07	1 519	205,2	764,9	0,03	64
Août 07	1 370	194,4	740,2	0,02	55
Septembre 07	1 415	205,2	686,1	0,03	70
Octobre 07	1 469	221,1	595	0,02	48
Novembre 07	1 443	216,7	554,4	0,08	87
Décembre 07	1 571	269,7	486,7	0,3	118
Moyenne générale	1 453	202,2	654,7	0,1	83,4

Source : BCEAO.

4.2 - Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA)

Le Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA), a été mis en production au Mali le 17 novembre 2005, au Sénégal le 19 janvier 2006, au Burkina le 29 juin 2006, en Côte d'Ivoire le 03 août 2006, au Bénin le 09 novembre 2006, en Guinée-Bissau le 08 février 2007, au Togo le 15 mars 2007 et au Niger le 28 juin 2007.

SICA-UEMOA est caractérisé par la dématérialisation et la transmission par fichiers électroniques des valeurs à échanger en compensation, avec à l'appui l'échange d'images scannées.

Ce système constitue ainsi l'infrastructure par l'intermédiaire de laquelle sont effectués les paiements de masse entre les établissements participants que sont les banques, la BCEAO, les Trésors Publics et les Services financiers de la Poste.

SICA-UEMOA se compose de neuf systèmes de compensation, un système national pour chacun

des Etats membres de l'UEMOA et un système de compensation sous-régional pour les échanges de valeurs inter-pays.

Le fonctionnement des systèmes nationaux est globalement satisfaisant avec des taux de rejet technique inférieurs à 1 % pour tous les pays pour une norme maximale de 5 %. Il en résulte ainsi une maîtrise du nouveau dispositif de compensation par les différents participants à travers un meilleur traitement et un respect du format des opérations transmises au système. De plus, les principaux objectifs assignés au nouveau système de compensation sont atteints. Il s'agit de l'automatisation des échanges, la réduction des délais de recouvrement et d'imputation des comptes clients, la sécurisation des échanges et l'amélioration de la gestion de la trésorerie des banques.

A la suite du démarrage de SICA-UEMOA dans tous les pays de l'UEMOA, la mise en production du système régional pour les échanges des valeurs inter-pays a entamé sa dernière phase avec la réalisation des tests d'opérations réelles en vue d'un démarrage en février 2008.

Tableau 26 : données caractéristiques des échanges dans SICA-UEMOA au 31 décembre 2007

Pays (date de démarrage)	Nombre d'opérations échangées			Valeur des opérations échangées (en milliards de F.CFA)		
	Année 2006	Année 2007	% Evolution	Année 2006	Année 2007	% Evolution
Bénin (09/11/06)	28 625	270 486	908,4(*)	115	998	769,2 (*)
Burkina (29/06/06)	196 575	452 955	55	552	1 190	115
Côte d'Ivoire (03/08/06)	1 025 701	2 842 000	177	2 831	7 865	178
Guinée-Bissau (08/02/07)	-	4 116	NA	-	19	NA
Mali (17/11/05)	265 939	301 640	13,42	1 497	1 525	1,83
Niger (28/06/07)	-	58 500	NA	-	258	NA
Sénégal (19/01/07)	1 651 138	1 842 218	11,57	3 995	4 754	18,98
Togo (15/03/07)	-	180 576	NA	-	590,8	NA
Total UEMOA	3 167 978	5 952 491	87,9	8 991	17 198	91,29

(*) : L'année 2006 ne porte que sur deux mois.

NA : Non applicable, SICA-UEMOA ayant démarré en 2007.

Source : BCEAO.

4.3 - Système monétique interbancaire régional

Dans le cadre de la mise en place du système interbancaire de paiement par carte, la BCEAO joue un rôle de fédérateur et d'impulsion. La gestion administrative et technique du système est assurée par les banques au travers de deux structures interbancaires distinctes :

- une structure de gouvernance constituée en février 2003, sous forme de GIE et dénommée le Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (GIM-UEMOA) ;
- une structure de traitement ou Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA), créée sous forme de société anonyme en janvier 2005.

La Banque Centrale participe à la définition des orientations stratégiques de ces structures par sa participation, d'une part en tant que membre de droit du Comité de Direction du GIM-UEMOA et, d'autre part, en tant qu'Administrateur du CTMI-UEMOA.

Le système interbancaire de paiement par cartes regroupait à fin décembre 2007, soixante-quatorze (74) établissements ayant adhéré au GIM-UEMOA. Le Groupement a validé l'ensemble des règles de fonctionnement de la solution monétique, établies sur la base des normes internationales Europay MasterCard Visa (EMV) et adopté des contrats « porteurs » et « commerçants » standards pour l'ensemble des cartes émises par ses membres.

La mise en production effective du CTMI-UEMOA a été effectuée le 15 juin 2007 et six banques de l'Union bénéficient de l'interopérabilité régionale. La connexion de 29 autres banques de l'Union est prévue au cours de l'année 2008.

Afin de permettre l'adhésion de toutes les banques au projet monétique, la BCEAO a organisé, les 26 et 29 octobre 2007 à Paris, une rencontre avec les groupes français ayant des filiales bancaires dans l'UEMOA. Des séances de travail se sont tenues avec la BNP Paribas, le Crédit Agricole et la Société Générale. A l'is-

sue de ces rencontres, ces groupes ont promis de prendre des dispositions pour organiser la participation de leurs filiales au projet monétaire régional. En effet, ces banques étaient restées jusque là en marge du processus d'interbancaire monétaire régionale.

L'un des principaux objectifs de la mise en place d'un système interbancaire régional de paiement par carte bancaire est de promouvoir l'usage de la carte de paiement à l'échelle de l'Union, de telle sorte que la carte bancaire puisse jouer son véritable rôle d'instrument de paiement, largement accepté par tous les commerçants et dans tous les distributeurs automatiques de billets de la région. Les orientations stratégiques de la monétique reposent sur les axes suivants :

- une monétique de masse interbancaire avec comme objectif d'adosser à chaque compte une carte bancaire ;
- une adoption des standards éprouvés afin de renforcer la sécurité du système ;
- une mutualisation des investissements afin de réaliser des économies d'échelles et de

réduire les coûts.

Les prochaines étapes concernent notamment :

- la finalisation des pré-requis par les banques membres du GIM-UEMOA, afin de pouvoir être connectées au CTMI-UEMOA ;
- le renforcement des actions de communication autour de la carte de paiement interbancaire, ainsi que des actions de communication à l'attention de la population ;
- la mise en place en 2008 de l'activité de paiement centralisée à travers l'installation de Terminaux de Paiement Electroniques (TPE) auprès des commerçants.

4.4 - Centrale des Incidents de Paiement (CIP)

Les activités réalisées dans le cadre de la Centrale des Incidents de Paiement (CIP) ont porté sur l'analyse mensuelle des incidents de paiement et le suivi de la mise en place de la nouvelle application.

Les données issues de la centralisation des incidents de paiement à fin décembre 2007, sont récapitulées ci-après.

Tableau 27 : données issues de la centralisation des incidents de paiement à fin décembre 2007

Données	FICOB*			FCC**		
	Nombre de comptes adossés à des instruments de paiements scripturaux		Taux de constitution (en %)	Nombre de déclarations d'incidents de paiement	Nombre de régularisation	Taux de régularisation (en %)
PAYS	Déclarés	Détenus				
Bénin	223 898	530 187	42,23	27	0	0,00
Burkina**	123 930	153 360	80,81	1 991	887	44,55
Côte d'Ivoire	299 250	325 458	91,95	7 734	1 950	25,21
Guinée-Bissau**	8 930	9 081	98,34	0	0	0,00
Mali	91 630	119 536	76,65	0	0	0,00
Niger***	60 777	93 528	64,98	65	3	4,62
Sénégal	253 073	308 588	82,01	7 044	2 574	36,54
Togo*	97 352	98 193	99,14	61	20	32,79
Total	1 158 840	1 637 931	70,75	16 922	5 434	32,11

* Fichier des Comptes Bancaires.

** Fichier des Centralisations des Incidents sur les Chèques.

*** Nombre de comptes déclarés détenus à fin décembre 2007.

Source : BCEAO.

En décembre 2007, le Fichier des Comptes Bancaires (FICOB) a recensé un taux de constitution de 70,75 %. Le Fichier de Centralisation des Incidents de paiement par Chèques (FCC) a enregistré un cumul d'incidents de paiement de 16.922 et le taux de régularisation des incidents déclarés est ressorti à 32,11 %.

La mise en œuvre du projet de modernisation des systèmes de paiement a offert l'occasion de procéder à une relecture critique du dispositif légal, réglementaire et opérationnel de la CIP en relation avec les partenaires.

Ainsi, une nouvelle version de l'application informatique de la CIP a été mise en place et doit permettre une parfaite cohérence entre les rejets des banques au motif d'insuffisance de provision de la part du client tiré et l'inscription dans les fichiers de la CIP. Cette disposition nouvelle va contribuer à renforcer la sécurité des paiements et la confiance des acteurs économiques dans le système financier grâce à une information fiable, à jour et d'accès facile.

La mise en production de cette nouvelle application est tributaire de la mise à jour des systèmes d'information des Etablissements Teneurs de Comptes (ETC) pour prendre en compte les données relatives à la CIP. Cette mise en production sera effective dès que le taux de déclaration global pour un Etat atteindra 75 %.

L'entrée en production progressive de la nouvelle application CIP est prévue à partir du second trimestre 2008.

4.5 - Surveillance des systèmes de paiement

L'une des missions dévolues à la BCEAO est la surveillance de tous les systèmes de paiement de l'UEMOA. Dans ce cadre, l'année 2007 a été consacrée à la définition de modalités pratiques d'exercice de la mission de surveillance des systèmes de paiement par la Banque Centrale. Pour ce faire, la Banque Centrale a défini ses objectifs en matière de surveillance des systèmes de paiement à travers une politique générale précisant notamment ses res-

ponsabilités et celles des autres acteurs, ainsi que le périmètre de la surveillance.

En complément au document de politique générale, la BCEAO a finalisé une Instruction destinée aux gestionnaires des systèmes de paiement et précisant les dispositions et modalités générales arrêtées en matière de surveillance. Elle a également mis en place un mode opératoire pour la surveillance des systèmes de paiement comprenant des éléments pratiques en relation avec l'exercice de la surveillance, notamment un manuel de procédures et des guides pratiques, outils de recueil d'informations auprès des gestionnaires des systèmes, propres à chaque système et indiquant les informations régulières à lui fournir.

A partir de janvier 2008, le mode opératoire de la surveillance sera diffusé aux Services de la BCEAO en charge de la surveillance des systèmes de paiement. Un séminaire de formation sera également organisé à leur intention, en vue de la mise en œuvre pratique de l'activité de surveillance.

4.6 - Textes réglementaires

La consolidation du cadre juridique des systèmes de paiement s'est poursuivie en 2007 avec notamment deux faits importants. Le premier a trait à la signature par le Gouverneur de la BCEAO, le 30 avril 2007, de l'Instruction n°141-04-07, relative à la procédure d'accréditation des organismes de qualification et à la procédure d'évaluation et de qualification des Prestations de Services de Certification Electronique (PSCE) dans les systèmes de paiement de l'UEMOA. Cette Instruction permet d'organiser le cadre de la preuve électronique et confère à la BCEAO le rôle de Centre d'accréditation dans le domaine des systèmes de paiement.

Le second a concerné la finalisation du projet de Loi Uniforme relative aux infractions en matière de chèques, de cartes bancaires et d'autres instruments et procédés électroniques de paiement. Ce texte érige en infractions les

fraudes, abus et contrefaçons sur les cartes bancaires et autres instruments électroniques de paiement et organise l'édifice répressif desdites infractions. A cet égard, la BCEAO a organisé le 25 octobre 2007 une concertation qui a regroupé notamment les professionnels du droit et des spécialistes en droit pénal en provenance des différents Etats de l'Union.

Le projet, finalisé à l'issue de cette rencontre, sera soumis en mars 2008 au Conseil des Ministres de l'UMOA, avant la saisine des Parlements des pays de l'Union.

Par ailleurs, au cours de cette année 2007, les noms dédiés aux systèmes de paiement de la BCEAO (STAR-UEMOA et SICA-UEMOA) ont bénéficié de la protection juridique dans les pays de l'Union Européenne, au Canada ainsi qu'aux USA (seulement pour SICA-UEMOA). La protection de STAR-UEMOA aux USA devrait être finalisée au cours de l'année 2008.

ENCADRE N° 4

Instruction n° 141-04-07 relative à la procédure d'accréditation des organismes de qualification et à la procédure d'évaluation et de qualification des prestataires de services de certification électronique dans les systèmes de paiement de l'UEMOA

La mise en œuvre de la réforme des systèmes de paiement a induit des échanges sur la base de l'écrit électronique.

Pour conférer à ces transactions électroniques toute la sécurité et la force juridique nécessaire, le législateur communautaire a donné force juridique à la preuve électronique à travers le Règlement UEMOA n°15/2002/CM/UEMOA adopté le 19 septembre 2002 par le Conseil des Ministres qui stipule que « l'écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier et a la même force probante que celui-ci, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité ». L'article 23 du Règlement prévoit à cet égard la mise en place d'un système de création de signature électronique, dont la sécurité devra être certifiée conforme par des organismes agréés selon des règles définies par une Instruction de la BCEAO.

En application du Règlement, l'année 2007 a été marquée par la signature, par le Gouverneur de la BCEAO, de l'Instruction N° 141-04-07 relative à la procédure d'accréditation des organismes de qualification et à la procédure d'évaluation et de qualification des prestataires de services de certification électronique dans les systèmes de paiement. Cette Instruction permet d'organiser le cadre de la preuve électronique et confère à la BCEAO le rôle de Centre d'accréditation dans le domaine des systèmes de paiement.

Elle a pour objectif de mettre en place un dispositif d'habilitation des différents intervenants dans la création de la signature électronique sécurisée, conformément aux prescriptions communautaires en la matière. Elle renforce ainsi la sécurité juridique des systèmes de paiement et parfait le cadre légal en le complétant par des dispositions réglementaires indispensables à la mise en œuvre de la preuve électronique et par voie de conséquence des instruments électroniques de paiement. Elle organise par ailleurs le cadre institutionnel des divers acteurs intervenant dans les différentes étapes du processus d'un paiement électronique (certification, qualification), ainsi que les mesures destinées à assurer l'efficacité de leur intervention.

Le nouveau dispositif fonctionne autour des principaux acteurs suivants :

- les personnes physiques ou morales qui font entre elles des transactions financières électroniques et qui ont besoin que leur signature puisse bénéficier d'une valeur juridique probante. Elles s'adressent à cet effet à un Prestataire de Services de Certification Electronique (PSCE), chargé de la gestion et de la sécurité des signatures concernées, qui leur délivre des certificats qualifiés à cet effet ;
- le Prestataire de Services de Certification Electronique (PSCE), une personne physique ou morale agréée par un centre d'accréditation pour délivrer des certificats attestant qu'une signature électronique remplit les conditions requises pour servir de preuve juridique. Avant d'être reconnu par la BCEAO comme PSCE qualifié, les services proposés à la clientèle par ce prestataire doivent être soumis à un évaluateur dans des termes appropriés ;
- le centre d'accréditation : pour être reconnu comme PSCE qualifié dans le domaine bancaire et financier, il faut au préalable obtenir l'accréditation de la BCEAO au terme d'une évaluation directe ou effectuée par des évaluateurs eux-mêmes dûment accrédités. Les dossiers de demandes d'accréditation sont instruits par la Banque Centrale.

L'Instruction confie à la BCEAO le rôle d'autorité faîtière de l'architecture de certification des signatures électroniques, chargée d'accréditer et d'agréer l'ensemble des intervenants dans la chaîne de confiance (PSCE et évaluateurs).

4.7 - Organisation et normalisation bancaire et financière

Dans le cadre de la prise en charge de l'organisation et de la normalisation du secteur bancaire et financier, la BCEAO a décidé, en liaison avec la communauté bancaire et financière de l'Union, de la création d'un Comité Ouest Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière (CONOBAFI).

L'Assemblée Générale Constitutive du CONOBAFI s'est tenue le 20 septembre 2007 sous la présidence du Gouverneur de la BCEAO. Elle a réuni des représentants des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (APBEF), de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) et de la BCEAO.

A l'issue de cette rencontre, les Statuts de l'Association ont été adoptés par les membres fondateurs. Le Secrétaire Exécutif et les membres du Conseil Exécutif ont été également désignés à cette occasion. Le CONOBAFI aura, dans le cadre de ses attributions, à poursuivre les réflexions déjà entreprises sur l'organisation et la normalisation bancaire et financière, ainsi qu'à instituer des groupes de travail à cet effet.

L'entrée en production des systèmes de paiement automatisés dans l'Union a également permis, à la faveur d'une révision des normes en vigueur, l'adoption d'une nouvelle norme du chèque et des autres effets de commerce (lettre de change et billet à ordre) au sein de l'UEMOA. Les diligences relatives à l'homologation de ces normes au plan régional sont en cours au niveau du Secrétariat Régional de Normalisation, de Certification et de Promotion de la Qualité (NORMCERQ) de la Commission de l'UEMOA.

ENCADRE N° 5

Le Comité Ouest Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière (CONOBAFI)

La modernisation des systèmes de paiement des Etats membres de l'UEMOA entreprise depuis 1999 par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a un impact important sur les modalités d'exercice des activités économiques et financières. En outre, elle contribue à la construction d'une interaction technique, opérationnelle et organisationnelle des banques et établissements financiers à travers leur raccordement à des systèmes communs (STAR-UEMOA, SICA-UEMOA, CTMI-UEMOA, CIP) de traitements des opérations et informations interbancaires.

Dans ce nouveau contexte d'organisation et de gestion de l'activité interbancaire, une codification et une coordination des modalités de communication des systèmes internes des acteurs du secteur bancaire et financier avec les systèmes interbancaires s'avèrent indispensables pour permettre l'échange des données et des informations. A cet égard, la normalisation se révèle être la démarche adéquate pour répondre et trouver des solutions à des problèmes récurrents rencontrés par la communauté bancaire et financière. La normalisation se définit comme une méthode par laquelle un groupe d'experts définit et approuve un ensemble de normes relatives à des produits, des opérations ou à leurs résultats. Au sein de l'Union, elle a été conduite, jusqu'à la mise en place d'une structure dédiée, par des Comités de Normalisation initiés par la Banque Centrale, en liaison avec les acteurs du secteur bancaire et financier. Les réflexions menées dans ce cadre ont permis l'adoption de normes sur les instruments de paiement dans l'Union et l'institution d'un espace d'échanges relatif à l'utilisation des systèmes interbancaires.

La participation des banques dans la mise en œuvre des systèmes de paiement dans l'UEMOA a également contribué à l'approfondissement de la dynamique de l'interbancaire avec la création d'un système monétique interbancaire par le Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA).

Ces différentes actions ont mis en évidence le besoin d'une structure interbancaire pérenne pour prendre le relais de toutes les initiatives du secteur bancaire et financier. Les concertations ont ainsi abouti à la création du Comité Ouest Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière, en abrégé CONOBAFI lors de l'Assemblée Générale constitutive tenue le 20 septembre 2007 au Siège de la Banque Centrale à Dakar. Les membres fondateurs du CONOBAFI sont : la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Fédération des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers de l'UEMOA (FAPBEF-UEMOA), la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), le Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) et les Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers des Etats membres de l'Union.

Les organes de décision et de gestion du CONOBAFI sont :

- l'Assemblée Générale ;
- le Conseil Exécutif ;
- le Secrétariat Exécutif.

Les missions assignées au CONOBAFI se situent au double plan normatif et interbancaire.

Au plan normatif, il est chargé de préparer les projets de normes bancaires et financières à transmettre au Secrétariat Régional de la Normalisation, de la Certification et de la Promotion de la Qualité «NORMCERQ» qui est l'organe communautaire de normalisation au sein de la Commission de l'UEMOA. A ce titre, le CONOBAFI est un bureau de liaison de NORMCERQ.

Au plan de l'interbancaire, le CONOBAFI doit œuvrer dans le sens de la consolidation de la cohésion interbancaire. Il prend ainsi le relais de la Banque Centrale dans le rôle d'organisateur et de coordinateur des travaux interbancaires dont il doit assurer le prolongement sur certains domaines où les règles complémentaires doivent être établies, en s'appuyant sur les pôles suivants qui ont été déterminés par l'Assemblée Générale constitutive :

- systèmes et instruments de paiement ;
- instruments financiers ;
- certification, archivage et signature électronique ;
- standardisation, réglementation et conformité ;
- commerce électronique.

Les travaux pour l'élaboration des normes relatives à ces pôles seront menés au sein de comités techniques en remplacement des comités de normalisation actuels.

Enfin, le CONOBAFI se veut être un organe de liaison entre la communauté bancaire et financière et les organismes de normalisation régionaux (NORMCERQ) et internationaux (ISO) qui offrent un cadre pour la reprise systématique des normes internationales et/ou pour la contribution au processus d'élaboration de ces normes internationales.

IV - SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER

1 - EVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE

1.1 - Textes réglementaires

Dans le but de renforcer l'assise financière des banques et établissements financiers de l'Union et, notamment, de leur permettre d'apporter une contribution plus efficace au financement de l'économie, le Conseil des Ministres de l'Union a décidé, en sa session du 17 septembre 2007, de relever le capital social minimum applicable aux banques et établissements financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de 1 milliard et 300 millions respectivement, à 10 milliards et 3 milliards. Cette mesure, qui vise à prendre en compte les évolutions intervenues dans l'environnement international en général et régional en particulier, sera mise en œuvre en deux étapes. Dans une première phase, le capital social minimum des banques sera porté à 5 milliards et celui des établissements financiers à 1 milliard. Un délai de trois (3) ans, à compter du 1er janvier 2008, a été fixé, pour permettre aux banques et établissements financiers de prendre en compte les nouveaux seuils intermédiaires de 5 milliards et 1 milliard. Ainsi, les établissements en activité

devront respecter ces nouveaux seuils, au plus tard le 31 décembre 2010. Ces seuils sont applicables immédiatement pour les demandes d'agrément en qualité de banque ou d'établissement financier introduites à compter du 1er janvier 2008.

La date d'application des niveaux de 10 milliards et 3 milliards, respectivement pour les banques et les établissements financiers, sera précisée à l'issue de la première phase. Un Avis de la Banque Centrale, daté du 2 novembre 2007, a notifié la Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA aux banques et établissements financiers de l'Union.

Le Conseil des Ministres a également adopté, en sa session du 4 juillet 2007, la Directive relative à la lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Par ailleurs, une Instruction du Gouverneur de la BCEAO, relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux au sein des organismes financiers, est entrée en vigueur le 2 juillet 2007.

ENCADRE N° 6

Principales dispositions de l'Instruction n° 01/2007/RB du 2 juillet 2007 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux au sein des organismes financiers

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA, la BCEAO a édicté une Instruction précisant les obligations spécifiques incombant aux organismes financiers.

L'article susvisé dispose en effet que « les organismes financiers sont tenus d'élaborer des programmes harmonisés de prévention du blanchiment de capitaux ». Il précise, par ailleurs, que « les Autorités de contrôle pourront, dans leurs domaines de compétences respectifs, en cas de besoin, préciser le contenu et les modalités d'application des programmes de prévention du blanchiment des capitaux. Elles effectueront, le cas échéant, des investigations sur place afin de vérifier la bonne application de ces programmes ».

L'utilisation des organismes financiers pour le blanchiment de capitaux compromet leur solidité et leur stabilité, ainsi que la fiabilité du système financier en général. En raison de leur position particulière dans les circuits de mouvements de capitaux, ils ont un rôle essentiel dans le fonctionnement efficace du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans l'Union, notamment par la mise en œuvre de mesures complémentaires (procédures de contrôle interne, programmes de formation), sans lesquelles l'impact des autres dispositions contenues dans la Loi uniforme se trouverait affaibli.

L'Instruction de la BCEAO s'applique ainsi aux banques et établissements financiers, aux services financiers des postes, aux caisses de dépôts et consignations ou aux organismes qui en tiennent lieu, aux systèmes financiers décentralisés et aux agréés de change manuel.

Elle précise les bases d'application des programmes internes de lutte contre le blanchiment de capitaux au sein des organismes financiers. Ainsi, outre les obligations générales portant sur l'identification de la clientèle et la conservation des pièces et documents y afférents, l'Instruction définit des obligations spécifiques de vigilance renforcée incombant aux organismes financiers.

Les obligations particulières relatives à la déclaration de soupçon, à la création de cellules anti-blanchiment, ainsi qu'à la sensibilisation et à la formation du personnel sont également décrites. Enfin, l'Instruction prévoit des obligations supplémentaires pour les banques et établissements financiers qui doivent notamment transmettre à la BCEAO et à la Commission Bancaire de l'UMOA, un rapport annuel détaillé sur la mise en œuvre de l'ensemble du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux.

1.2 - Evolution du réseau bancaire

Au cours de l'année 2007, le réseau bancaire de l'UMOA a poursuivi sa consolidation, à un rythme plus accéléré qu'en 2006. Le mouvement de diversification du paysage bancaire s'est également renforcé par l'agrément de nouveaux groupes bancaires.

Ainsi, sept (7) nouveaux agréments ont été accordés, au cours de l'exercice 2007, à trois (3) banques et à quatre (4) établissements financiers. Inversement, les agréments d'une (1) banque et de trois (3) établissements financiers ont été retirés au cours de la période.

Par pays, le réseau bancaire a été marqué par les évolutions ci-après :

- au Burkina, deux arrêtés ministériels ont été pris, portant agrément respectivement de la Société Financière de Garantie Interbancaire (SOFIGIB) et de Coris Bank, à la suite de la transformation de l'établissement financier "la Financière du Burkina (FIB)", dont l'agrément a été retiré. Par ailleurs, une autorisation a été accordée à la Société Africaine de Crédit Automobile (SAFCA) Côte d'Ivoire pour l'ouverture d'une succursale au Burkina, dans le cadre de l'agrément unique. En revanche, le Ministre

des Finances a pris l'arrêté de retrait d'agrément de la Société Burkinabé de Financement (SOBFI) ;

- en Côte d'Ivoire, un agrément, en qualité d'établissement financier, a été accordé à CREDIT SOLIDAIRE ;
- au Mali, la Banque pour le Commerce et l'Industrie (BCI-Mali) a été agréée et une autorisation a été accordée à la Société Africaine de Crédit Automobile (SAFCA) Côte d'Ivoire pour l'ouverture d'une succursale au Mali dans le cadre de l'agrément unique ;
- au Sénégal, l'agrément de Attijariwafa Bank Sénégal (AWBS) lui a été retiré, à la suite de sa fusion par absorption par la Banque Sénégal-Tunisienne (BST) et du changement de dénomination sociale de la société absorbante, en Attijari Bank Sénégal ;
- au Togo, la transformation de la Caisse d'Épargne du Togo (CET), établissement financier, en Banque Populaire pour l'Épargne et le Crédit (BPEC) a eu pour conséquence la naissance d'une nouvelle banque et le retrait de l'agrément d'établissement financier de la CET.

Tableau 28 : répartition des établissements de crédit par pays*

	31/12/2006				31/12/2007			
	Banques	Etablissements financiers	Guichets		Banques	Etablissements financiers	Guichets (**)	
			P1	P2			P1	P2
BENIN	12	1	44	0	12	1	44	0
BURKINA	11	5	96	39	12	5	97	39
COTE D'IVOIRE	18	2	155	1	18	3	200	1
GUINEE-BISSAU	4	0	7	0	4	0	7	0
MALI	12	4	67	1	13	4	68	1
NIGER	10	2	28	0	10	2	56	0
SENEGAL	18	4	148	1	17	4	148	1
TOGO	10	3	81	2	11	2	81	2
UMOA	95	21	626	44	98	21	701	44

Source : BCEAO.

N.B. : P1 = guichets permanents ; P2 = guichets périodiques.

* Sur la base des arrêtés d'agrément ou de retrait d'agrément.

** Données provisoires.

1.3 - Activité des banques et établissements financiers

L'activité des **banques et établissements financiers de l'UMOA** a été marquée par une hausse des ressources et des emplois, respectivement de 13,7% et de 15,2%.

Les ressources se sont établies à 7.878,5 milliards à fin décembre 2007 contre 6.928,6 milliards un an plus tôt, enregistrant ainsi une progression de 949,9 milliards. Cette évolution résulte essentiellement d'un accroissement de 845,1 milliards des dépôts et emprunts et de 154,6 milliards des ressources diverses, atténué par une baisse de 49,8 milliards des fonds propres nets.

Les emplois se sont accrus de 921,7 milliards, pour ressortir à 7.003,8 milliards au 31 décembre 2007, sous les effets conjugués d'une hausse de 325,9 milliards des crédits et de 595,8 milliards des autres emplois. La hausse des crédits concerne les financements à moyen et long terme (+186,0 milliards), les crédits à court terme (+111,1 milliards), les opérations de crédit-bail et assimilées (+12,4 milliards) et les crédits en souffrance (+16,4 milliards). En

revanche, les crédits de campagne ont baissé de 51,4 milliards au cours de la période. L'augmentation des autres emplois est essentiellement imputable aux titres de placement qui se sont accrus de 420,7 milliards, aux immobilisations financières qui ont progressé de 48,5 milliards, aux autres immobilisations qui ont évolué de 38,1 milliards et aux divers emplois qui sont en hausse de 88,5 milliards.

L'excédent de trésorerie des banques et établissements financiers s'est consolidé de 28,2 milliards pour se situer à 874,7 milliards à fin décembre 2007. La qualité du portefeuille des banques et établissements financiers de l'Union, appréciée sur la base du taux brut de dégradation des crédits, s'est légèrement détériorée de 0,2 point de pourcentage au cours de la période sous revue, pour s'établir à 19,8% en décembre 2007. Le taux net de dégradation du portefeuille des crédits a, par contre, baissé de 0,2 point, pour ressortir à 7,7% à fin décembre 2007. En effet, le taux de couverture des créances compromises par les provisions s'est amélioré de 1,1 point de pourcentage pour se situer à 66,2% en 2007.

L'évolution des activités des **banques** au cours de la période a été marquée par l'augmentation concomitante de 14,1% des ressources et de 15,3% des emplois. En effet, les ressources des banques sont ressorties à 7.727,6 milliards en 2007, en hausse de 957,6 milliards par rapport à 2006 où elles se sont établies à 6.815,0 milliards. Les emplois, pour leur part, se sont situés à 6.898,7 milliards au 31 décembre 2007 contre 5.982,6 milliards un an auparavant, soit une hausse de 916,1 milliards. Le taux brut de dégradation des crédits est resté constant d'une année à l'autre à 19,4 %. Le taux net de dégradation s'est, par contre, amélioré de 0,2 point de pourcentage, en passant à 7,7% en 2007.

L'évolution des activités des **établissements financiers** au cours de la période est caractérisée par une baisse des ressources de 6,7% et une hausse des emplois de 5,7%. En effet, les ressources ont enregistré un recul de 7,7 mil-

liards, pour ressortir à 105,9 milliards au 31 décembre 2007, contrairement aux emplois qui se sont élevés à 105,1 milliards contre 99,5 milliards un an plus tôt, affichant une progression de 5,7 milliards. La trésorerie nette est ressortie positive de 814,0 millions en 2007, après un excédent de 14,1 milliards en 2006. Cette baisse a été localisée essentiellement en Côte d'Ivoire (-8,9 milliards), au Bénin (-5,5 milliards), au Burkina (-1,9 milliard), au Sénégal (-1,5 milliard) et au Mali (-774,0 millions). La qualité du portefeuille de crédits des établissements financiers de l'Union a connu une dégradation plus accentuée en 2007. En effet, le taux brut de dégradation du portefeuille est passé de 35,2% en 2006 à 40,4% à fin décembre 2007. Le taux net de dégradation du portefeuille des crédits est ressorti à 9,6% à fin décembre 2007 contre 6,1% un an plus tôt, soit une hausse de 3,5 points de pourcentage.

Tableau 29 : évolution des emplois et ressources des banques et établissements financiers de l'UMOA*

En milliards de FCFA				
UMOA	Montants		Variations	
	2006 (1)	2007 (2)	en valeur (3)=(2)-(1)	en % (4)=(3)/(1)
1. CREDITS	4.877,1	5.203,0	325,9	6,7
Crédits à long terme	153,9	170,3	16,4	10,7
Crédits à moyen terme	1.383,2	1.552,8	169,6	12,3
Crédits à court terme	2.920,3	3.031,4	111,1	3,8
dont crédits de campagne	173,2	121,8	-51,4	-29,7
Crédit-bail et assimilés	36,6	49,0	12,4	33,8
Crédits en souffrance (a)	383,1	399,5	16,4	4,3
dont douteux et litigieux	251,4	232	-19,5	-7,8
Taux nets de dégradation (a/1) (en %)	7,9	7,7		
2. AUTRES EMPLOIS	1.205,0	1.800,8	595,8	49,4
Titres de placement	479,5	900,2	420,7	87,7
Immobilisations financières	156,2	204,7	48,5	31,1
Autres immobilisations	323,2	361,3	38,1	11,8
Divers emplois	246,1	334,6	88,5	36,0
A. TOTAL EMPLOIS (1+2)	6.082,1	7.003,8	921,7	15,2
1. FONDS PROPRES NETS	774,4	724,7	-49,8	-6,4
2. DEPOTS ET EMPRUNTS	5.685,3	6.530,4	845,1	14,8
A terme	2.827,3	3.199,6	372,3	13,2
Comptes disponibles	2.858,0	3.330,8	472,8	16,6
3. AUTRES RESSOURCES	468,9	623,4	154,6	33,0
B. TOTAL RESSOURCES (1+2+3)	6.928,6	7.878,5	949,9	13,7
DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) (B-A)	846,5	874,7	28,2	3,3
AFFECTATION DU SOLDE DE TRESORERIE				
1. DISPONIBILITES	207,1	237,9	30,7	14,8
2. BANQUES ET CORRESPONDANTS	639,4	636,8	2,5	-0,4
Emplois	1.341,3	1.510,0	168,7	12,6
dont hors UMOA	461,3	416,3	-45,0	-9,8
Ressources	702,0	873,2	171,2	24,4
dont hors UMOA	204,9	248,5	43,6	21,3
DEFICIT (-) OU EXCEDENT (+) (1+2)	846,5	874,7	28,2	3,3

Source : BCEAO.

ENCADRE N° 7

Les déterminants du différentiel de taux d'intérêt débiteurs entre les pays de l'UEMOA²

En théorie, le caractère durable de la convergence atteinte par les Etats membres d'une union monétaire peut se refléter dans les niveaux des taux d'intérêt à long terme. En effet, l'intégration monétaire et financière favorise la convergence, et à terme, la parité des taux d'intérêt entre les pays membres, améliore l'efficacité du système financier et contribue à la réduction du coût de financement.

Toutefois, les données historiques et récentes sur l'évolution du différentiel de taux d'intérêt débiteurs entre les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) conduisent à s'interroger sur ce fondement théorique de l'intégration monétaire. En effet, les tests statistiques effectués sur les données de l'Union concluent à l'existence d'écarts significatifs et persistants entre les taux d'intérêt débiteurs des Etats membres, contrairement aux enseignements théoriques de la parité des taux d'intérêt. Les différentiels de taux entre pays se sont établis au-dessus de 3 points de pourcentage en moyenne sur la période 1980-2006. Ils ressortent, par exemple, à 3,2 points entre le Burkina et le Mali, 3,1 points entre le Niger et le Mali et 3 points entre le Bénin et le Burkina. En outre, les écart-types par rapport à la moyenne de l'Union s'établissent à des niveaux relativement élevés, soit au dessus de 4 points, ce qui conforte l'idée d'une volatilité des différentiels de taux entre les pays de l'Union. Ces écarts soulèvent, par conséquent, la question de l'homogénéité en terme économique et financier au sein de l'UEMOA. Le Document d'Etudes et Recherches N°DER/07/05 de novembre 2007 a tenté de fournir les facteurs macroéconomiques qui pourraient expliquer le différentiel d'intérêt entre les Etats membres.

L'approche méthodologique adoptée dans ladite étude se fonde sur un modèle de différentiel de taux, qui établit une relation entre l'écart des taux débiteurs et certaines variables économiques et financières. Le modèle suppose que les écarts de taux d'intérêt entre Etats résulteraient, en partie, des différences dans l'évolution du revenu réel par habitant, du taux d'inflation, du taux d'intérêt créditeur, du crédit bancaire à l'économie et du taux brut de dégradation du portefeuille des banques qui caractérise le risque de crédit. Le modèle postule également que l'hétérogénéité de la structure du marché de crédit, notamment, la nature du débiteur, déclinée suivant trois groupes d'emprunteurs que sont les PME/PMI et Particuliers, les Entreprises de grande et moyenne taille et enfin l'Etat, et la durée du crédit (court terme, moyen terme et long terme) expliquent le différentiel de taux entre pays. Les hypothèses qui soutiennent cette caractérisation du crédit sont les suivantes : premièrement, les différences de solvabilité entre les débiteurs (ces derniers étant donnés ici selon un ordre de solvabilité croissante) ont une incidence sur le coût du crédit ; deuxièmement, l'incertitude liée à l'horizon temporel accentue le risque, c'est-à-dire, plus l'échéance du crédit est longue, plus les risques de défaut de paiement sont élevés.

Les résultats des estimations économétriques montrent que les divergences constatées dans l'évolution du revenu réel par habitant, des crédits du système bancaire à l'économie, des taux d'intérêt créditeurs et du taux brut de dégradation du portefeuille sont à l'origine des différentiels d'intérêt entre Etats membres. En revanche, les différences d'inflation entre pays n'expliquent pas de façon significative le différentiel de taux d'intérêt au sein de l'Union. Ce dernier résultat pourrait être expliqué par la politique monétaire commune, et le rythme de progression modéré des prix au sein de l'Union, ce qui fait que les acteurs du marché n'ont pas une appréciation différenciée de l'inflation anticipée par pays.

En outre, les différences dans l'affectation du crédit sont également à l'origine des écarts de taux d'intérêt entre pays. En effet, les PME et les Particuliers sont confrontés à des taux d'intérêt plus élevés, du fait de leur risque de défaut de paiement présumé plus élevé. Par conséquent, dans les pays où la part relative des crédits alloués aux PME et Particuliers évolue plus vite, les taux d'intérêt ont tendance à être plus élevés. A l'inverse, lorsque les crédits alloués aux clients présumés plus solvables (Etats et Grandes Entreprises) augmentent relativement plus vite, les taux sont plus faibles.

Par ailleurs, le niveau relativement élevé du risque de défaut de paiement des PME et des Particuliers conduit les banques à orienter le crédit vers les Grandes Entreprises et l'Etat qui bénéficient de taux d'intérêt plus faibles. Toutefois, en cas de défaut de paiement de ces derniers, les banques ont tendance à augmenter la prime de risque et donc les taux d'intérêt. Cela signifie en particulier que, plus la situation des comptes publics est viable, moins le risque de l'Etat est important et par conséquent le taux d'intérêt a tendance à être moins élevé.

² : Pour plus de détails, voir Document d'Etudes et de Recherche n° DER/07/05 de novembre 2007.

Au vu de ces résultats, et pour qu'il y ait convergence des taux d'intérêt au sein de l'UEMOA, l'étude recommande, notamment de veiller :

- à la convergence économique, en terme notamment de croissance du revenu par habitant, en réduisant significativement les différences des profils structurels des systèmes économiques nationaux et en favorisant une croissance harmonieuse des Etats membres ;
- au respect des critères de convergence en matière de viabilité des finances publiques en vue de réduire les risques de défaut liés à l'Etat. Ceci favorisera une convergence des appréciations des systèmes bancaires nationaux quant à ce risque. En d'autres termes, il convient de veiller à ce que les politiques budgétaires nationales soient plus saines et plus homogènes ;
- à la concurrence entre les banques et les autres fournisseurs de services financiers, notamment sur le marché des crédits aux petites entreprises. Face au rationnement du crédit, il est important que certaines structures spécialisées comme les systèmes financiers décentralisés s'imposent comme une solution de rechange intéressante pour les petites entreprises ;
- à la qualité du portefeuille des banques puisqu'elle est un facteur déterminant du différentiel d'intérêt. A cet égard, le ratio de structure du portefeuille devra faire l'objet d'un suivi strict et régulier par les Autorités de supervision bancaire. Les banques devraient également faire des efforts pour améliorer la qualité de leur portefeuille.

1.4 - Situation au regard du dispositif prudentiel

Sur la base des informations disponibles au 30 juin 2007, le ratio moyen de couverture des risques, mesurant le rapport entre les fonds propres effectifs et les risques pondérés des banques et établissements financiers de l'Union, s'est établi à 6,75% contre 8,36% en décembre 2006, en deçà de la norme réglementaire fixée à 8%. Celui des banques, situé à 7,78% en décembre 2006, a fléchi à 6,3% à fin juin 2007. La proportion des banques et établissements financiers respectant la norme de solvabilité s'est légèrement dégradée, en passant de 66% en décembre 2006 à 64% à fin juin 2007.

Concernant le coefficient de liquidité, la proportion des banques et établissements financiers respectant la norme minimale de 75%, a augmenté de 5 points de pourcentage pour s'établir à 61% en juin 2007. S'agissant de la conformité par rapport aux autres normes prudentielles, des insuffisances sont enregistrées au niveau de la division des risques, en particulier au niveau de la limitation des engagements sur une même signature, de la couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables et de la structure du portefeuille, observées respectivement par 48%,

56% et 1% des banques et établissements financiers.

Au plan général de la surveillance, au 30 juin 2007, 27% de l'effectif global des établissements de crédit étaient sous surveillance rapprochée. Parmi ceux-ci, 4 dont 2 banques et 2 établissements financiers, faisaient l'objet d'une mesure d'administration provisoire, en raison de leur situation financière déséquilibrée et des insuffisances dans leur gestion et dans leur fonctionnement.

1.5 - Dispositif des accords de classement

Le dispositif des Accords de Classement a été institué par le Conseil des Ministres de l'UEMOA en décembre 1990 et réaménagé en septembre 2002. Il constitue un instrument de contrôle a posteriori, de la qualité du portefeuille des banques et établissements financiers. Dans ce cadre, il est fait obligation aux banques et établissements financiers de soumettre à la BCEAO, des demandes d'accord de classement, pour au moins les cinquante (50) plus grosses entreprises utilisatrices de crédit.

En outre, chaque établissement de crédit est tenu de respecter un rapport minimal de 60% entre ses crédits bénéficiant d'un accord de classement et l'encours total de ses crédits bruts. Ainsi, au cours de l'exercice 2007, 704

demandes d'accord de classement ont été instruites par la Banque Centrale, pour un montant global de 901,8 milliards contre 465 dossiers l'année précédente pour une valeur de 861,9 milliards. A l'issue de l'examen des dossiers, 560 demandes respectant les normes prévues par le dispositif ont obtenu une cotation

favorable à hauteur de 485,9 milliards correspondant à 79,5% des dossiers instruits et 53,9% des montants présentés.

A fin décembre 2007, l'encours des crédits classés s'est établi à 369,7 milliards contre 235,6 milliards un an plus tôt.

Tableau 30 : accords de classement traités en 2007 (en millions de FCFA)

Pays	Nombre de dossiers de demandes d'accord de classement examinés	Montant total des crédits soumis à demande d'accord de classement	Nombre de dossiers ayant bénéficié d'un accord de classement	Montant des crédits ayant bénéficié d'un accord de classement	Nombre de dossiers rejetés	Montant total des crédits n'ayant pas bénéficié d'un accord de classement
BENIN	274	147 367	193	54 430	81	92 937
BURKINA	59	61 160	48	24 078	11	37 082
COTE D'IVOIRE	64	361 898	41	154 161	23	207 737
GUINEE-BISSAU	0	0	0	0	0	0
MALI	26	79 629	24	76 312	2	3 316
NIGER	49	41 795	38	25 436	11	16 359
SENEGAL	16	158 110	13	114 194	3	43 916
TOGO	215	51 883	203	37 262	12	14 621
Total	704	901 842	560	485 873	144	415 969

Source : BCEAO.

2 - EVOLUTION DU MARCHÉ FINANCIER REGIONAL

L'activité boursière a été bien orientée en 2007. Selon les places, les indicateurs boursiers affichent des progressions annuelles allant de 20 à 100%. En outre, la capitalisation de l'ensemble des places boursières du continent est ressortie en hausse, atteignant 1.000,0 milliards de dollars des Etats-Unis en 2007, soit quatre fois le niveau atteint en 2002.

A l'instar des autres places boursières de la sous-région, l'activité de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a été bien orientée durant l'année 2007, notamment à la faveur des bons résultats enregistrés par certaines entreprises inscrites à la cote. Ces résultats bénéficiaires ont permis la distribution de dividendes significatifs aux actionnaires, entraînant l'engouement des acteurs du marché pour ces titres. Aussi, une progression des cours des principaux titres a-t-elle été relevée sur l'ensemble des compartiments du marché boursier. Sur le compartiment des actions, les indices BRVM₁₀ et BRVM composite ont enregistré des hausses respectives de 71,6% et 77,0% d'une année à l'autre, pour ressortir à 224,85 points et 199,45 points. A fin décembre 2007, la capitalisation du marché des actions s'est accrue de 80,3% pour atteindre 3.726,6 milliards. Cependant, cette capitalisation est fortement concentrée sur un nombre réduit de titres qui font l'objet de la quasi-totalité (99,3%) des transactions. Sur le marché obligataire, la capitalisation s'est élevée à 528,0 milliards, soit une hausse de 41,3%, du fait de l'introduction à la cote de nouvelles lignes obligataires. Quant à la capitalisation totale du marché, elle est ressortie à 4.304,2 milliards, en hausse de 73,8% sur la période sous revue.

Le volume total des transactions a plus que triplé, passant de 3.002.401 titres en 2006 à 10.781.426 titres à fin décembre 2007. Sur le marché des actions, le volume des transactions est ressorti à 9.761.748 titres échangés en

2007 contre 2.371.155 titres en 2006. Sur le compartiment obligataire, le volume des transactions a enregistré une hausse sensible, ressortant à 1.019.678 titres en 2007 contre 631.246 titres échangés à fin décembre 2006.

Au 31 décembre 2007, un total de 66 titres étaient inscrits à la cote, dont **38 actions et 28 obligations**, contre 61 titres une année auparavant.

3 - EVOLUTION DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES

L'expansion du secteur de la microfinance dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est poursuivie en 2007, en relation avec les efforts constants déployés par les Autorités monétaires pour consolider les performances enregistrées par les systèmes financiers décentralisés (SFD).

3.1 - Indicateurs de croissance du secteur

Les estimations sur l'évolution du secteur renseignent sur le dynamisme de la finance de proximité. En effet, l'offre de services financiers de proximité s'est accrue à travers les activités de plus de 700 SFD disposant de plus de 4.500 points de service. Plus de 7 millions de bénéficiaires ont accès aux services financiers offerts par ces institutions.

Au plan de l'intermédiation financière, il est noté entre 2006 et 2007 une hausse concomitante des dépôts et des financements mis en place. En s'établissant à 400,7 milliards de FCFA, les dépôts se sont accrus de 16,3%, tandis que les encours de crédits ont progressé de 10,6%, pour ressortir à 377,6 milliards de FCFA.

Le taux brut de dégradation du portefeuille, mesuré par le ratio des créances en souffrance sur l'encours des crédits, est ressorti à 5,9% en 2007 contre 6,5% un an plus tôt. Ce ratio demeure au-delà de la norme de 5% maximum communément admise dans le secteur. La baisse du taux brut de dégradation du portefeuille des SFD s'explique par la contraction des créances en souffrance, conjuguée avec l'accroissement de l'encours des crédits.

Tableau 31 : évolution des principaux indicateurs des SFD

Principaux indicateurs	2003	2004	2005	2006*	2007*
Nombre de SFD ayant communiqué l'information financière à la BCEAO	598	643	571	706	798
Nombre de points de service	2 827	3 054	3 047	4 556	4 741
Nombre de bénéficiaires directs** dont groupements	3 594 912	3 881 634	4 342 739	4 952 367	5 609 460
Dépôts (millions FCFA)	203 370	238 639	276 676	344 653	400 674
Crédits accordés dans l'année (millions FCFA)	255 458	312 429	336 351	ND	ND
Encours des crédits (millions FCFA)	205 717	260 059	301 942	341 555	377 664
Créances en souffrance (millions FCFA)	12 064	14 588	17 718	22 272	22 139
Taux brut de dégradation du portefeuille	5,9%	6,0%	5,9%	6,5%	5,9%
Résultat net (millions FCFA)	5 863	7 333	5 333	ND	ND

(*) : estimation.

(**) : les groupements sont comptés sur une base unitaire.

(ND) : non disponible.

Source : BCEAO.

3.2 - Mise en œuvre du PRAFIDE

Au cours de l'année 2007, la Coopération luxembourgeoise s'est engagée à soutenir la mise en œuvre du Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE)³, à travers un programme intitulé « Promotion de secteurs financiers inclusifs dans la Zone UEMOA ». La signature d'un protocole d'accord portant sur un montant de 18,8 millions d'euros, soit 12,5 milliards de FCFA pour une durée de cinq (5) ans, est intervenue le 27 novembre 2007 à Luxembourg entre la Banque Centrale et le Grand-Duché de Luxembourg.

Des négociations sont également en cours avec d'autres partenaires au développement, notamment la Banque Africaine de Développement et l'Union Européenne, en vue d'obtenir des ressources additionnelles susceptibles d'amplifier l'impact du PRAFIDE sur le secteur de la microfinance.

Les actions menées au cours de l'année 2007 par la BCEAO dans le cadre du PRAFIDE ont porté sur les volets ci-après :

- l'aménagement du cadre juridique et du dispositif prudentiel ;
- le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le domaine de la microfinance ;
- l'amélioration de l'information financière ;
- la surveillance du secteur.

3.3 - Cadre juridique et dispositif prudentiel

Le processus d'aménagement du cadre juridique a été entamé en 2002 par une série d'études initiées par la Banque Centrale sur le secteur. Il s'est poursuivi jusqu'en 2007, notamment par de larges concertations avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur (SFD, Etats, bailleurs de fonds, etc.). Les nouveaux textes, à savoir la loi et son décret d'application, ont été adoptés par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, lors de sa session du 6 avril 2007 tenue à Lomé au Togo.

Les principales innovations proposées dans le nouveau cadre juridique applicable aux SFD concernent, notamment :

³ : Le PRAFIDE est un programme régional élaboré par la BCEAO en 2004. Il vise à préserver l'intégrité et la stabilité du système financier de l'UEMOA et à lever les entraves à l'édification d'un secteur financier accessible au plus grand nombre.

- l'extension du champ de la nouvelle loi à l'ensemble des SFD et l'adoption d'un régime unique d'autorisation d'exercice (agrément), dans un souci de simplification des règles et procédures administratives ;
- l'implication de la Banque Centrale dans l'instruction des dossiers d'autorisation d'exercice. En effet, il est proposé que l'agrément soit désormais prononcé par le Ministre chargé des Finances, après avis conforme de la BCEAO ;
- l'intervention de la BCEAO et de la Commission Bancaire dans la surveillance des SFD, notamment de ceux ayant atteint une certaine taille financière ;
- le pouvoir de sanctions conféré à la Banque Centrale et à la Commission Bancaire de l'UMOA pour les SFD d'une certaine taille.

ENCADRE N° 8**Les principales dispositions des projets de loi et de décret devant régir les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)**

Nonobstant son développement notable, à la faveur de l'adoption en 1993 d'une réglementation spécifique, le secteur de la finance décentralisée dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) a connu, au cours de la période récente, des dysfonctionnements de nature à compromettre ses perspectives d'expansion harmonieuse. Cette situation a rendu nécessaire l'aménagement du cadre juridique et de supervision, pour circonscrire les risques identifiés, sécuriser davantage les transactions et élargir l'accès des populations aux services financiers.

Dans ce cadre, un nouveau projet de loi portant réglementation des systèmes financiers décentralisés (SFD) et son décret d'application ont été adoptés, le 6 avril 2007 à Lomé, au Togo, par le Conseil des Ministres de l'UMOA. Ce nouveau cadre juridique introduit des innovations dans les domaines de la définition des opérations que peuvent réaliser les SFD, de l'accès au secteur, de la surveillance et des sanctions pour les grandes structures. Les principales dispositions du nouveau cadre juridique peuvent se résumer comme suit :

- la définition des principales notions pour prendre en considération les pratiques spécifiques développées par les SFD (article 1er de la loi) ;
- l'extension du champ d'application de la loi en vigueur aux autres formes juridiques existantes (sociétés et associations) - (article 2 de la loi) ;
- la limitation des services financiers offerts par les SFD à la collecte de dépôts, à l'octroi de prêts et aux engagements par signature (article 4 de la loi). Pour l'exercice des activités ou professions soumises à des réglementations spécifiques, les SFD doivent solliciter les autorisations requises (article 6 de la loi) ;
- l'uniformisation du régime d'autorisation d'exercice (agrément) pour tous les types d'institutions (article 7 de la loi) ;
- le maintien des compétences des Etats dans l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'exercice et l'octroi d'agrément (article 9 de la loi) ;
- l'avis conforme de la Banque Centrale sur tout dossier d'autorisation d'exercice (article 9 de la loi) ;
- l'intervention directe de la Banque Centrale et de la Commission Bancaire de l'UMOA dans le contrôle des institutions d'une certaine taille financière (article 44 de la loi) ;
- l'institution, par instruction de la Banque Centrale, d'un référentiel comptable spécifique aux SFD (article 49 de la loi) ;
- l'obligation faite aux SFD d'une certaine taille financière de faire certifier leurs comptes (article 53 de la loi) ;
- l'adhésion obligatoire des SFD à un système de garantie des dépôts (article 69 de la loi) ;
- le pouvoir de sanction conféré à la Banque Centrale et à la Commission Bancaire de l'UMOA pour les SFD d'une certaine taille (articles 61, 71 et 73 de la loi) ;
- l'obligation faite aux structures faïtières de signer des conventions d'affiliation avec les caisses de base affiliées (article 112 de la loi) ;
- la nécessité, pour les structures faïtières, de constituer en leur sein un fonds de sécurité (article 144 de la loi) ;

- l'exigence faite aux SFD constitués sous forme de sociétés de libérer intégralement leur capital social lors de la délivrance de l'agrément et de constituer une réserve générale (articles 122 et 124 de la loi) ;
- l'interdiction faite aux SFD sous forme de société anonyme de revêtir la forme unipersonnelle (article 125 de la loi).

Le décret d'application de la loi reconduit, à l'exception des nouvelles règles relatives aux conditions et modalités d'affiliation et de désaffiliation (articles 29 et 30 du projet de décret), les prescriptions antérieures. Cependant, les dispositions relatives à la constitution du dossier d'agrément et au déroulement de la procédure y afférente ont été complétées. Par ailleurs, les prescriptions relatives aux normes de gestion applicables aux SFD ont été retirées du décret pour être insérées dans les instructions à édicter par la Banque Centrale. Cette considération est guidée par le souci d'une adaptation permanente des règles en vigueur à l'évolution du secteur de la finance décentralisée.

3.4 - Renforcement des capacités

A travers les rencontres, séminaires et ateliers, tant au plan régional qu'international, la Banque Centrale a poursuivi, au cours de l'année 2007, le partage de l'expérience de l'Union dans le domaine de la microfinance. A ce titre, elle a participé au séminaire régional sur le cadre légal et réglementaire des institutions de microfinance, organisé en février 2007 par le Centre AFRITAC de l'Ouest. Cette formation visait à permettre aux participants d'échanger sur les meilleures pratiques en matière de réglementation du secteur de la microfinance. En outre, la Banque Centrale a organisé, en mars 2007, un séminaire sur "*le rôle de la microfinance dans le développement et la lutte contre la pauvreté*", à l'attention des agents des Structures Ministérielles de Suivi (SMS) et des structures chargées de la promotion du secteur.

Par ailleurs, la BCEAO a participé, en mai 2007, à la réunion de coordination des bailleurs de fonds intervenant dans le secteur de la microfinance dans la sous-région et aux travaux du Comité de mise en œuvre des recommandations de l'Année Internationale du Microcrédit en 2005.

3.5 - Amélioration de l'information financière

Dans le cadre des activités retenues au titre de ce volet, la Banque Centrale, avec l'appui

financier de partenaires au développement, a fait élaborer un référentiel comptable spécifique aux SFD de l'UMOA. Des sessions de formation en faveur des agents des SFD, entamées en 2006 se sont poursuivies en 2007 dans tous les Etats membres de l'Union, à l'exception de la Guinée-Bissau, afin de permettre aux institutions de microfinance de se familiariser avec cet outil de gestion et de suivi. Plus de deux mille (2.000) acteurs de la microfinance, notamment les agents des Structures Ministérielles de Suivi et des SFD, ont été formés à ce jour à l'utilisation de cet instrument. Enfin, la Banque Centrale a organisé, en avril 2007, un atelier de présentation de ce référentiel comptable aux représentants des Ordres Nationaux des Experts Comptables et Comptables Agréés (ONECCA) de l'UMOA.

Par ailleurs, les travaux préliminaires pour la mise en place d'une Centrale des risques dans le secteur de la microfinance ont été lancés et devraient se poursuivre au cours de l'année 2008. En outre, une étude sur les coûts et la tarification des services offerts par les SFD a été entreprise au Sénégal et au Mali. Les résultats des investigations menées dans ce cadre devraient permettre d'obtenir des éléments concrets sur la problématique du taux d'intérêt dans le secteur de la microfinance. Les monographies des SFD, au titre de l'exercice 2005, les notes trimestrielles sur la situation de la microfinance et le rapport annuel 2006 sur la surveillance des SFD ont été élaborés.

3.6 - Surveillance du secteur

Dans le cadre du renforcement de la surveillance des SFD, la BCEAO a réalisé, conjointement avec les Ministères chargés des Finances, trente deux (32) missions d'inspection des principales institutions de microfinance de l'Union. Tous les pays de l'Union ont été concernés par ces missions, auxquelles s'ajoutent celles réali-

sées par les Ministères, sans l'intervention de la BCEAO⁴. Le renforcement de la supervision du secteur, à travers l'accroissement du nombre de missions de vérification et un meilleur suivi de la mise en œuvre des recommandations qui en découlent, constitue l'un des défis majeurs des structures en charge du contrôle dans chacun des Etats membres de l'Union.

4 : Les Structures Ministérielles de Suivi (SMS) ont effectué en 2007 cent vingt-huit (128) missions d'inspection.



Le Président de la République Togolaise, Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE, inaugurant le centre aéré de la BCEAO à Lomé, en présence du Gouverneur par intérim de la BCEAO, M. Damo Justin BARO.

V - AUTRES ACTIVITES DE LA BCEAO

1 - GESTION DES RESERVES DE CHANGE

La gestion des réserves de change de l'UMOA a été conduite, au cours de l'année 2007, conformément au cadre organisationnel mis en place à compter du 1^{er} septembre 2005, à la suite des aménagements apportés aux conditions de centralisation des réserves de change de l'Union au Compte d'opérations, par l'Avenant n° 1 à la Convention de Compte d'opérations du 4 décembre 1973.

La politique de gestion des réserves de change a ainsi été caractérisée par la diversification des supports d'investissement des avoirs en devises non déposés au Compte d'opérations, dans le strict respect des principes et pratiques de prudence communément admis pour la gestion de réserves officielles de change, en particulier les Directives du FMI en la matière.

La gestion des réserves de change de l'UMOA a été menée, au cours de l'année 2007, dans un environnement économique international marqué par un ralentissement notable de l'activité aux Etats-Unis, des turbulences au niveau des marchés financiers internationaux, induites par la crise des crédits hypothécaires américains à haut risque ou « subprimes » et la résurgence des risques inflationnistes, en liaison avec la hausse des prix des produits énergétiques. Au regard de cet environnement, le Comité de Politique Monétaire de la Réserve Fédérale américaine (FED), après avoir opté pour le statu quo monétaire tout au long du premier semestre de l'année 2007, a initié au cours du second semestre, un cycle d'assouplissement monétaire, pour faire face aux risques accrus de ralentissement de l'activité et aux tensions sur la liquidité bancaire, induites par la crise des « subprimes ». Au total, la FED a réduit son taux objectif des fonds fédéraux de 100 points de base (pdb) et son taux d'escompte de 150 pdb pour les ramener, à fin décembre 2007, respectivement à 4,25% et

4,75%. Par ailleurs, la Banque Centrale américaine a mis en place, en rapport avec d'autres banques centrales, des facilités de refinancement, en aménageant un guichet temporaire dénommé « Term Auction Facility ».

Pour sa part, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi, au premier semestre, son cycle de resserrement monétaire entamé en décembre 2005. Le Conseil des Gouverneurs de la BCE a ainsi relevé à deux reprises, respectivement en mars et en juin, de 25 points de base, ses principaux taux directeurs, portant le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement à 4,00%. Il a ensuite adopté un statu quo monétaire dans le sillage de la crise financière.

Dans ce contexte, la politique de gestion des réserves de change de la BCEAO a été conduite, en maintenant les avoirs détenus au Compte d'opérations à un niveau légèrement supérieur au taux conventionnel de centralisation des disponibilités extérieures de l'Union dans ledit compte. Au 31 décembre 2007, les réserves de change de la BCEAO déposées au Compte d'opérations l'ont été à hauteur de 53,40 %, contre 53,60% à la fin de l'année 2006.

Les avoirs en devises distraits du Compte d'opérations sont détenus sous la forme d'actifs obligataires et de placements monétaires, répartis entre un portefeuille d'investissement, un fonds de liquidité et un fonds de couverture des risques libellé en Droits de Tirages Spéciaux (DTS).

2 - INTEGRATION ECONOMIQUE DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA

La Banque Centrale a pris une part active dans la mise en œuvre du dispositif de surveillance multilatérale des politiques et performances macroéconomiques des Etats membres de l'Union, en participant aux travaux du Secrétariat Conjoint (BCEAO, Commission de l'UEMOA et BOAD), ainsi qu'à ceux du Comité des Experts statutaire. A ce titre, elle a contri-

bué à l'évaluation des programmes pluriannuels de convergence 2007-2009 et à l'élaboration des rapports semestriels d'exécution de la surveillance multilatérale des politiques et performances macroéconomiques des Etats membres au titre de l'année 2007. Les analyses menées ont révélé les difficultés rencontrées par la plupart des Etats de l'Union pour faire converger leurs économies vers les objectifs communautaires.

Aussi, des efforts supplémentaires sont-ils requis pour accélérer le rythme de convergence des économies, afin de respecter le nouvel horizon de convergence et renforcer les fondements de la monnaie commune. Ces efforts ont trait à la mise en œuvre des réformes macroéconomiques et structurelles, notamment en matière d'assainissement des finances publiques. Par ailleurs, une impulsion politique forte et une implication accrue des Etats dans la mise en œuvre effective du dispositif de surveillance multilatérale s'avèrent nécessaires pour réaliser la convergence macroéconomique.

Au titre de l'approfondissement du processus d'intégration dans l'UEMOA, la Banque Centrale a poursuivi ses activités visant la réalisation du Programme Economique Régional (PER). En particulier, l'Institut d'émission a pris part aux travaux du Comité de Pilotage, en vue de l'élaboration du cadre institutionnel de mobilisation des ressources, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PER.

3 - COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE

3.1 - Relations avec les Institutions de Bretton Woods

Les opérations effectuées par la Banque Centrale avec le Fonds Monétaire International (FMI) pour le compte des Etats membres de l'UMOA se sont soldées, au cours de l'année 2007, par des entrées nettes de ressources de 11,4 millions de DTS, soit l'équivalent de 8,3 milliards de FCFA contre des sorties

nettes de 12,5 millions de DTS, correspondant à 9,4 milliards de FCFA un an plus tôt. Les entrées nettes de ressources sont essentiellement imputables à la hausse des tirages effectués par les Etats de l'Union, à l'octroi d'une Aide d'Urgence Post-Conflit (AUPC) à la Côte d'Ivoire et à la réduction des remboursements, consécutive à la mise en œuvre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM).

Les tirages effectués au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) et de l'AUPC se sont élevés, en 2007, à 52,5 millions de DTS, représentant 38,4 milliards de FCFA, contre des tirages au titre de la FRPC s'élevant à 37,5 millions de DTS, soit 29,0 milliards de FCFA l'année précédente. L'amélioration du montant des tirages est principalement liée à l'appui financier accordé à la Côte d'Ivoire, au titre de l'Aide d'Urgence Post-Conflit.

Les remboursements des prêts accordés par le FMI se sont élevés à 37,1 millions de DTS, soit 27,1 milliards de FCFA contre 46,0 millions de DTS, correspondant à 35,3 milliards de FCFA en 2006. Ces opérations se sont traduites par des gains de change de 3,9 milliards de FCFA en 2007 contre 1,3 milliard une année plus tôt.

Les paiements d'intérêts et de commissions sont ressortis à 5,3 millions de DTS, équivalant à 3,9 milliards de FCFA, contre 5,1 millions de DTS, soit 3,9 milliards de FCFA l'année précédente. Ils ont concerné les commissions versées au titre de l'utilisation des ressources générales (4,9 millions de DTS ou 3,6 milliards de FCFA) et le règlement des intérêts au titre de l'utilisation des ressources administrées (0,4 million de DTS ou 0,3 milliard de FCFA).

Dans le cadre du règlement des charges afférentes aux paiements d'intérêts et de commissions, les Etats membres de l'Union ont acquis 4,5 millions de DTS, équivalant à 3,3 milliards de FCFA. Les cessions sont ressorties à 5,4 millions de DTS, représentant 4,0 milliards de FCFA.

Par ailleurs, le FMI a versé 1,3 million de DTS, soit

0,9 milliard de FCFA aux Etats membres de l'UMOA, au titre de la rémunération de leurs positions créditrices, contre 1,1 million de DTS, équivalant à 0,8 milliard de FCFA l'année précédente.

Au 31 décembre 2007, les engagements nets des Etats membres de l'UMOA, au titre des prêts de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), se sont globalement établis à 150,5 millions de DTS contre 175,7 millions de DTS l'année précédente, enregistrant ainsi une baisse de 14,3%. Le total des engagements au titre du compte de ressources générales s'est établi à 40,6 millions de DTS, en liaison avec l'appui financier accordé à la Côte d'Ivoire au titre de l'Aide d'Urgence Post-Conflic.

Enfin, dans le cadre du réajustement des avoirs en monnaie des Etats membres, régi par l'article V, section 11 des Statuts du FMI, cette institution a revu à la baisse, au 30 avril 2007, de 28,7 milliards environ, ses avoirs en francs CFA dans les livres de la Banque Centrale, en relation avec l'appréciation de l'ordre de 4,5% du franc CFA vis-à-vis du DTS, du fait de son ancrage nominal à l'euro.

3.2 - Relations avec les autres institutions

Dans le cadre du renforcement de la coopération monétaire au sein de la **Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest** (CEDEAO), la Banque Centrale a participé à la session extraordinaire du Conseil de Convergence de la CEDEAO, tenue le 9 octobre 2007 à Ouagadougou. Au cours de cette rencontre, les Ministres et les Gouverneurs se sont accordés sur la nécessité de mener une étude de faisabilité, afin de déterminer la meilleure option possible pour la mise en place de la monnaie unique de la CEDEAO.

Par ailleurs, la Banque Centrale a participé à la vingt-et-unième session du Conseil de Convergence de la CEDEAO, organisée le 6 décembre 2007, précédée les 3 et 4 décembre 2007, de la vingt-quatrième réunion du Comité Technique. A cet égard, le Conseil a

décidé qu'une méthodologie soit élaborée sur la notation des performances des Etats membres de la **Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest** (ZMAO) avec des indicateurs structurels de mesure de la viabilité de la convergence. De même, le Conseil a demandé que le projet des Statuts des systèmes de paiement soit renvoyé aux Etats membres pour observations avant son examen à la première réunion statutaire de l'année 2008.

La Banque Centrale a assisté, en qualité d'observateur, à la dix-huitième réunion du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales de la ZMAO, tenue le 5 décembre 2007 à Accra. Le Comité des Gouverneurs a examiné le projet des Statuts des systèmes de paiement de la ZMAO, le projet de Réglementation des banques de la Zone, le projet des Statuts de l'Autorité de Supervision Financière de l'Afrique de l'Ouest (ASFAO) et des propositions d'amendement des statuts de l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO). Les autres aspects institutionnels et administratifs examinés par le Comité des Gouverneurs ont trait au niveau adéquat du capital de la future Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCAO), à l'infrastructure des systèmes de paiement de cette Banque, au programme d'activités, ainsi qu'au projet de budget de l'IMAO au titre de l'année 2008.

Au plan de la **coopération monétaire en Afrique**, la BCEAO a participé à la 31^e session ordinaire du Conseil des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), tenue à Tripoli le 15 août 2007, et au symposium sur le thème : « *Microfinance, épargne et coopératives de crédit dans la réduction de la pauvreté* ». L'Institut d'émission a également assisté à la réunion du Bureau de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), qui s'est tenue le 23 février 2007 à Dakar. A cette occasion, le Bureau a statué sur la stratégie proposée par l'Union Africaine, visant la création d'institutions financières africaines (IFA). Il a, ensuite, examiné les rapports relatifs à la mise en œuvre en 2006 du Programme de Coopération Monétaire.

Enfin, la Banque Centrale a pris part aux travaux du Comité de convergence de la Zone franc, en y apportant une contribution à l'exercice de la surveillance multilatérale des politiques macroéconomiques.

4 - AUTRES ACTIVITES ET PROJETS DE LA BCEAO

4.1 - Collecte, gestion et diffusion d'informations statistiques

La collecte et la gestion d'informations statistiques, relatives notamment aux Etats membres de l'UEMOA, répondent à la nécessité pour la Banque Centrale de disposer à tout moment, d'informations nécessaires à l'élaboration d'études, à l'exécution de travaux de recherche (économique, sociologique, historique), ainsi qu'à l'édition des publications officielles de la BCEAO. Une base de données statistiques a été créée à cet effet.

Mise en place depuis 1998, la base des données statistiques de la BCEAO, dénommée BASTAT, met à la disposition des Services de la Banque Centrale, des données historiques et récentes sur la situation économique, monétaire et financière des Etats de l'Union, ainsi que sur l'administration et la gestion de l'Institut d'émission.

A fin décembre 2007, la base comportait 30.439 séries statistiques, dont 37% relèvent du secteur monétaire, 24% de l'administration et de la gestion de la BCEAO, 12% des finances publiques, 11% du secteur réel, 10% du secteur extérieur et 3% du secteur social. En outre, 2% des données sont des indicateurs de performance macroéconomique et 1% est relatif à l'environnement.

Les données de la base sont pour la plupart disponibles sur la période allant des années 1960 à 2007.

La diffusion de statistiques par l'Institut d'émission est assurée à travers les différentes publications de la BCEAO et le site web de la Banque Centrale.

4.2 - Centrale des bilans

Au cours de l'année 2007, le Répertoire Unique des Entreprises (RUE) a enregistré 4.111 nouvelles entreprises sur l'ensemble des Etats de l'Union, à l'exception de la Guinée-Bissau, portant ainsi la taille du RUE à 35.787 entreprises au 31 décembre 2007.

Au titre de la campagne de collecte 2007, les Agences Principales de la BCEAO ont reçu 22.162 liasses d'états financiers complètes, dont 21.318 liasses de l'exercice 2006 et 844 liasses des exercices antérieurs contre 23.658 liasses recueillies au cours de la campagne 2006. Au 31 décembre 2007, la base des liasses exploitables pour la réalisation des principaux produits de la Centrale des Bilans était constituée de 48.224 liasses d'états financiers des exercices 2000 à 2006 contre 34.360 liasses un an plus tôt, soit une augmentation de 40%.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des données disponibles, la Banque Centrale a initié, au dernier trimestre 2007, un plan d'action visant à accroître le taux d'exhaustivité du Répertoire et la qualité des informations financières collectées. Les actions identifiées concernent notamment la sensibilisation des producteurs de comptes sur la nécessité de remplir toutes les rubriques de la Fiche d'Identification et Renseignements Divers (FIRD).

Au titre du démarrage effectif des activités de la Société de Commercialisation des Informations d'Entreprise (SCIE-SA), une Convention de délégation sera conclue pour définir les conditions d'exploitation du service public d'informations d'entreprise par la Société, notamment celles relatives au traitement des informations de la base de données, protégées par le secret statistique et le secret des affaires. Un cahier des charges, qui fixe les obligations et prestations spécifiques attendues de la SCIE-SA, est annexé à la Convention qu'il complète.

VI - PROMOTION DE LA BANCARISATION ET DE L'UTILISATION DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX DANS L'UEMOA

Le secteur bancaire de l'UEMOA est en pleine mutation depuis ces cinq dernières années. En témoignent l'installation de nouveaux établissements bancaires et financiers, l'augmentation des agences de banques et des Guichets Automatiques de Banque (GAB), ainsi que la mise en place des nouveaux systèmes de paiement dans l'UEMOA.

En dépit de l'accroissement sensible du nombre de guichets bancaires, l'accessibilité des populations aux services bancaires demeure encore faible dans la Zone UEMOA. En effet, le taux de bancarisation de l'Union reste inférieur à 10%, variant de 3 à 7%, selon les pays. Ce taux représente la proportion du nombre de comptes bancaires par rapport à la population active et ne prend pas en considération les comptes ouverts auprès des institutions de microfinance.

Dans ce contexte, le processus de bancarisation de la population doit conduire les services bancaires à devenir l'un des éléments importants de l'intégration au sein de la société moderne. Percevoir un salaire, payer ses impôts, son loyer et ses factures, tous ces éléments de la vie quotidienne ne doivent plus se faire, sans avoir recours aux services bancaires, notamment aux moyens de paiement scripturaux. Leur place dans la société doit être le fruit d'une succession de réformes institutionnelles, du renforcement de la notion de droit au compte bancaire, ainsi que de l'application stricte de la réglementation en vigueur.

Tenant compte de ces impératifs, les Autorités de la BCEAO ont initié une réforme des systèmes et moyens de paiement dans l'UEMOA qui s'est matérialisée par :

- la modernisation du système d'échange et de règlement des transactions de gros montants, avec la mise en place, en juin

2004, d'un système de règlement brut en temps réel pour les paiements d'importance systémique, notamment les virements interbancaires de trésorerie, les transferts, les opérations du marché monétaire, le règlement des opérations de bourse, le règlement de la dette publique, etc. Ce système porte l'appellation Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (**STAR-UEMOA**) ;

- la modernisation du système d'échange et de règlement des transactions de petits montants, à savoir les paiements de masse : virements, chèques, cartes, avec le démarrage progressif par pays, de novembre 2005 à juin 2007, d'un système de compensation multilatérale automatisé, dénommé Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (**SICA-UEMOA**) ;
- la mise en place par le secteur bancaire d'un **Système Interbancaire de paiement par cartes bancaires à l'échelle de l'UEMOA**, sous l'impulsion de la BCEAO.

Après une enquête menée en 2006, qui a révélé un certain nombre de freins à l'utilisation optimale des systèmes de paiement, il est apparu nécessaire d'organiser une concertation d'abord au niveau national, puis à l'échelle régionale, afin de définir les moyens et actions à mettre en œuvre en vue de promouvoir la bancarisation et l'utilisation des moyens de paiement scripturaux dans l'UEMOA.

Des groupes de travail, comprenant des agents des Administrations juridiques et financières, des banques, des Associations Professionnelles de Banques et Etablissements Financiers (APBEF), des chambres de Commerce, ainsi que des Directions Nationales de la BCEAO, ont été constitués au niveau de chaque pays de l'Union. Ces groupes devaient

faire des propositions visant à améliorer l'accès des populations aux services bancaires au sein de l'Union et à promouvoir l'usage des instruments de paiement scripturaux, afin de renforcer l'efficacité des nouveaux systèmes de paiement. Ces concertations nationales, tenues de mars à avril 2007, ont abouti à des propositions concrètes.

Sur la base des propositions issues des réflexions au niveau national, une rencontre régionale s'est tenue du 6 au 8 août 2007, au Siège de la BCEAO, à Dakar, en vue de définir un plan d'action et des mesures précises pour une incitation à l'utilisation des nouveaux systèmes de paiement, la promotion de l'usage des moyens de paiement scripturaux et le renforcement du taux de bancarisation dans l'Union.

En outre, une mission de sensibilisation et d'information de toutes les parties prenantes s'est déroulée, du 6 novembre au 19 décembre 2007, dans les Etats membres de l'UEMOA. L'objectif visé par cette mission était notamment de présenter et d'expliquer le plan d'action portant sur des mesures susceptibles de renforcer la bancarisation et l'utilisation des instruments de paiement scripturaux, d'informer les acteurs concernés sur l'état de mise en œuvre de la réforme et de rappeler les rôles assignés à chaque partie concernée.

I - CONCERTATION REGIONALE SUR LA PROMOTION DE LA BANCARISATION ET DE L'UTILISATION DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Le séminaire régional a regroupé 66 participants provenant des Administrations juridiques et financières, des banques, des Associations Professionnelles de Banques et Etablissements Financiers (APBEF), du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, des Directions Nationales et du Siège de la BCEAO.

Les travaux du séminaire se sont déroulés en séances plénières et en ateliers. Les thèmes abordés ont trait à la facturation des services bancaires considérés comme moyens d'incita-

tion à l'usage des systèmes de paiement, à la promotion de l'usage des moyens de paiement scripturaux et des nouveaux systèmes de paiement, ainsi qu'au renforcement du taux de bancarisation dans l'Union.

A l'issue des travaux du séminaire, les principales recommandations et mesures proposées à mettre en œuvre par les banques, les Etats et la BCEAO sont récapitulées ci-après.

1.1 - Mesures à mettre en œuvre par les banques

Les mesures que les banques sont appelées à appliquer concernent essentiellement, d'une part, le renforcement de la bancarisation et, d'autre part, la promotion de l'utilisation des instruments de paiement scripturaux.

S'agissant du renforcement de la bancarisation, les mesures portent notamment sur les points suivants :

- mettre en place, en collaboration avec la BCEAO, un canevas-type des conditions de banque permettant l'information des agents économiques et la comparaison des offres existantes ;
- délivrer une attestation de refus d'ouverture de compte motivé aux demandeurs dans le cadre de l'application du droit au compte ;
- accepter, en vue de garantir le droit au compte, les documents suivants en fonction des activités du demandeur pour prouver le niveau et la régularité du revenu :
 - bulletins de salaire pour les salariés ;
 - attestation de situation fiscale notamment pour le secteur informel ;
 - déclaration sur l'honneur de la part du demandeur ;
 - tout autre document pouvant attester d'un revenu régulier d'au moins 50.000 FCFA (attestation de revenu agricole, quittances de téléphone, d'électricité, d'eau...)
- transmettre à la BCEAO, au cours du mois de mars de chaque année et à chaque

modification, les conditions de banque appliquées à la clientèle, par fichier électronique ;

- réduire les frais de tenue de compte et procéder à un allègement de ces frais à partir d'une segmentation de la clientèle et à travers la mensualisation ;
- supprimer les frais de gestion sur les comptes d'épargne, afin de préserver la nature spécifique de ce compte et rendre non obligatoire la délivrance de cartes sur ces comptes ;
- supprimer les frais d'ouverture de compte et promouvoir le respect du droit au compte ;
- alléger les frais de clôture de compte de manière à permettre la mobilité des clients et à ne pas entraver la concurrence ;
- mettre en place dans chaque banque un système interne de traçabilité et de suivi de la structure des coûts en vue d'une facturation plus rationnelle des services ;
- faciliter l'accès à l'information relative aux tarifs bancaires par la disponibilité des fiches de renseignement en libre service dans les agences bancaires et par la mise à disposition des clients de brochures d'informations claires et précises sur la tarification des services bancaires ;
- prévoir un dépliant à remettre à chaque client à l'ouverture de compte indiquant les conditions de banque appliquées ;
- instaurer dans chaque pays, une concertation annuelle, à partir de 2008, entre l'APBEF et l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance (APIM), en raison du rôle grandissant des institutions de microfinance dans la collecte de l'épargne et la distribution du micro-crédit.

En ce qui concerne la promotion de l'usage des instruments de paiement scripturaux, les banques se sont engagées à :

- mettre en œuvre le principe du compte unique. Les versements et retraits pourraient

ainsi se faire dans l'agence du choix du client sans frais additionnels ;

- veiller au respect du dispositif concernant l'application des commissions de transferts intra-UEMOA, notamment l'institution systématique de commissions fixes (libres) ;
- respecter de façon stricte les délais réglementaires d'imputation des comptes clients ;
- faire bénéficier les clients des avantages liés à l'exploitation des nouveaux systèmes de paiement, notamment par une réduction des tarifs et des délais d'imputation ;
- développer, d'ici janvier 2009, une interface entre les plate-formes STAR-UEMOA, SICA-UEMOA et le Système d'Information Bancaire (SIB) de chaque participant, en vue de garantir une imputation rapide des montants dans les comptes des clients ;
- développer des mécanismes de transfert rapide de fonds dans la sous-région, adossés aux nouveaux systèmes de paiement et à coûts moindres que ceux existants à ce jour ;
- effectuer directement les virements intra-UEMOA via STAR-UEMOA, sans passer par des intermédiaires bancaires, dans le but de ne pas créer un coût additionnel injustifié pour la clientèle ;
- mettre à la disposition de la clientèle des imprimés d'ordre de virement offrant des choix de systèmes à utiliser pour le virement, en précisant pour chacun les coûts qui y sont associés. Ces imprimés devront comporter un cadre pour les numéros de compte normalisés de l'émetteur et du destinataire ;
- appliquer pour les opérations transitant par STAR-UEMOA et SICA-UEMOA un délai maximum de traitement des ordres reçus de la clientèle fixé à 24 heures à compter de la date de réception de l'ordre au guichet. De même, le délai maximum d'imputation au crédit du compte de la clientèle pour tous les virements intra-UEMOA doit être de "J+2", à partir du jour où le compte de la banque a été crédité dans les livres de la Banque Centrale ;

- mettre en place des guichets d'accueil des clients au sein des banques avec un personnel qualifié ;
- supprimer l'usage du chèque non barré d'ici début janvier 2009 ;
- vulgariser la monnaie électronique, en raison de son accessibilité pour les populations non scolarisées. A cet égard, mettre en place un système conversationnel interactif utilisant des formules écrites, imagées et audibles ;
- définir, à partir de 2009, une politique d'implantation de Guichets Automatiques de Banque (GAB), de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) et des Terminaux de Paiement Electronique (TPE), en tant que facteurs d'émulation à la bancarisation et à l'utilisation de la monnaie électronique dans les régions situées à l'intérieur du pays, notamment par l'installation par les banques des GAB et DAB dans toutes les localités où les banques exercent leur activité.

1.2 - Recommandations aux Etats de l'Union

Les recommandations formulées à l'endroit des Etats qui ont pour but de renforcer le taux de bancarisation dans l'Union consistent à :

- développer les infrastructures (télécommunications, routes, électricité...), afin de favoriser la mise en place des innovations technologiques sur la diversification des produits et services bancaires et une plus grande implantation des banques dans les régions intérieures du pays ;
- prendre des mesures d'incitations fiscales en faveur des établissements de crédit pour leur implantation dans les localités situées à l'intérieur du pays et encourager des partenariats entre les banques, la Poste et le Trésor pour offrir des services bancaires minimum aux populations de l'intérieur en cas d'impossibilité d'installation d'une agence bancaire.

En ce qui concerne la promotion de l'utilisation des instruments de paiement scripturaux, les Etats devront veiller au respect des dispositions relatives au paiement par chèque, par carte et virement bancaire, de toute transaction portant sur un montant supérieur ou égal à 100.000 FCFA. En outre, les salaires et autres revenus supérieurs à un montant de 50.000 FCFA doivent être virés sur un compte bancaire. A ce titre, les Ministères en charge des finances devront prendre les dispositions (notes de services, circulaires...) pour que les régies financières acceptent les règlements par les moyens scripturaux, conformément aux dispositions réglementaires. Dans cette perspective, l'équipement des Administrations, notamment en terminaux de paiement électronique est à développer.

De même, en vue de renforcer l'usage par les populations des moyens de paiement scripturaux, les autorités judiciaires devront mettre en œuvre les sanctions portant sur les infractions liées à leur utilisation.

En outre, des actions visant à assurer la protection des usagers des services bancaires pourraient être initiées, à travers notamment la création d'organes de conciliation entre les banques et leurs clients.

1.3 - Mesures imputées à la BCEAO et au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA

Au niveau de la BCEAO, les diligences à entreprendre pour le renforcement du taux de bancarisation se présentent comme suit :

- proposer aux Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (APBEF) un cadre général pour l'élaboration d'un guide qui devra informer sur les bonnes pratiques bancaires. Ce guide devra être élaboré par la Fédération des APBEF de l'UMOA (FAPBEF-UMOA) ;
- mettre en place un Conseil de la concurrence dans le domaine bancaire et finan-

cier, en passant par la saisine des autorités monétaires et du Conseil des Ministres de l'UEMOA ;

- publier annuellement la tarification de SICA-UEMOA et STAR-UEMOA sur le site Internet de la BCEAO, en vue de garantir une transparence de la tarification bancaire dans l'espace UEMOA et d'informer l'ensemble des agents économiques ;
- permettre aux demandeurs des localités ne disposant pas de trois établissements de crédit de pouvoir ouvrir un compte en cas de respect des conditions de revenu prévues par le Règlement n° 15. En outre, la BCEAO devra se donner les moyens de vérifier les déclarations du demandeur au cas où les banques ne lui fourniraient pas les attestations de refus d'ouverture de compte.

S'agissant de la promotion de l'utilisation des instruments de paiement scripturaux, les diligences à entreprendre sont celles ci-après :

- amender les conventions de SICA-UEMOA et STAR-UEMOA de manière à rendre obligatoire l'interfaçage des plates-formes de raccordement avec les Systèmes d'Informations Bancaires (SIB) des banques et en vue de la prise en compte du délai de préparation des opérations, fixé à 24 heures, et du délai maximum d'imputation au crédit de la clientèle pour tout virement intra-UEMOA, fixé à "j+2" à partir du jour où le compte de la banque a été crédité dans les livres de la BCEAO ;
- vérifier l'existence de l'interfaçage des plate-formes de raccordement des banques avec leur SIB, ainsi que des imprimés d'ordre de virement offrant des choix des systèmes avec les coûts associés. Le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UEMOA devra veiller au res-

pect de cette mesure lors des contrôles sur place ;

- finaliser la mise en place de la nouvelle application de la Centrale des Incidents de Paiement (CIP) à fin 2008 au plus tard et diffuser l'état des interdictions bancaires en attendant l'entrée en production de la nouvelle application CIP. La Commission Bancaire devra vérifier lors de ses contrôles que tous les chèques impayés au niveau des guichets des banques ont été déclarés dans la CIP ;
- mener des actions en rapport avec le GIM-UEMOA et le CTMI-UEMOA pour une implantation de GAB/DAB en dehors des sites des banques ;
- inclure dans la campagne de sensibilisation un volet sur la formation des magistrats et les auxiliaires de justice sur les dispositions légales et réglementaires relatives aux instruments de paiement.

Toutes ces mesures devront être accompagnées par un ensemble d'actions de sensibilisation, de communication, de formation à mettre en œuvre par la BCEAO, les Etats, les Banques et les APBEF.

En vue de mesurer l'impact des différentes recommandations, un objectif global de 20 % de taux de bancarisation à atteindre d'ici cinq (5) ans a été retenu.

Le plan d'action élaboré, à cet effet, retrace l'ensemble des recommandations adoptées, avec un planning précis de mise en œuvre prévoyant des contrôles et une évaluation périodiques, afin de pouvoir mesurer leur niveau de réalisation.

La Banque Centrale a été chargée de notifier les mesures retenues et le plan d'action y afférent à l'ensemble des acteurs concernés.

2 - MISSION DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION SUR LES SYSTEMES DE PAIEMENT DE L'UEMOA EFFECTUEE PAR LA BCEAO DANS LES PAYS DE L'UNION

Dans le cadre de la promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et en vue d'assurer une réelle effectivité à la réforme des systèmes de paiement, une mission de sensibilisation et d'information de toutes les parties prenantes, s'est déroulée du 6 novembre au 19 décembre 2007 dans les Etats membres de l'UEMOA.

La campagne de sensibilisation avait pour objectif principal de présenter le plan d'action pour la promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux à l'ensemble des structures et acteurs concernés, afin que ceux-ci se l'approprient et prennent les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre. Elle vient en application des dispositions du Règlement n° 15 sur les systèmes de paiement et de la Loi de transposition de la Directive n° 8 dans chaque Etat, qui stipule que « *les Etats membres et les autorités monétaires prendront, de concert avec les banques et établissements financiers, les mesures appropriées d'information et de sensibilisation nécessaires à la vulgarisation des moyens de paiement scripturaux* ». Elle précède en outre la campagne de communication destinée au grand public qui devra intervenir en 2008.

La campagne de sensibilisation s'est déroulée à travers la tenue de rencontres séparées avec les acteurs ci-après :

- banques et associations professionnelles de banques ;
- institutions de microfinance ;
- administrations financières de l'Etat (Ministère des Finances, Directions de la Douane, du Trésor et des Impôts) ;
- associations de consommateurs, opéra-

teurs économiques, syndicats, patronat, chambres de commerce, grandes écoles et instituts de formation ;

- professionnels du droit, universitaires et parlementaires ;
- organes de presse.

Au terme de la campagne de sensibilisation sur la promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux, les principales recommandations suivantes ont été faites.

2.1 - Suivi du plan d'action

Un suivi rapproché de la mise en œuvre du plan d'action au niveau national s'avère nécessaire. A cet égard, chaque Direction Nationale de la BCEAO devra organiser au moins une fois par trimestre des rencontres avec les structures concernées et transmettre au Siège de la Banque Centrale un rapport relatif à la mise en œuvre du plan d'action.

2.2 - Rôle de l'Etat

Une forte implication des Etats est nécessaire pour la réussite des actions prévues. L'Etat devra être incité à s'approprier le plan d'action et à contribuer, par des mesures incitatives, à la mise en œuvre des actions prévues.

Tous les Etats membres de l'UEMOA sont invités à mettre en place un observatoire de la qualité des services bancaires au sein du Ministère en charge des Finances, afin notamment de veiller à la sauvegarde des intérêts des usagers des services bancaires et de renforcer la transparence dans l'offre de services financiers.

2.3 - Extension du réseau de la BCEAO

Une attention particulière devra être accordée par la BCEAO aux requêtes relatives à l'extension de son réseau d'agences. En effet, l'indisponibilité de représentations de la BCEAO au niveau de certaines localités freine l'ouverture d'agences bancaires dans celles-ci, ainsi que les possibilités d'accès au réseau bancaire par les populations concernées.

Dans ce cadre, des réflexions seront menées au sein de la Banque Centrale sur l'opportunité d'instituer des « dépôts » dans certaines villes, notamment avec le Trésor Public.

2.4 - Vulgarisation des nouveaux systèmes de paiement

La BCEAO compte produire un recueil des textes juridiques sur les systèmes de paiement et le mettre en vente, à prix coûtant, dans le but de vulgariser la législation concernée, notamment au niveau des centres de formation, des professionnels du droit, des banquiers et du grand public.

De même, des actions seront menées afin de généraliser l'insertion des systèmes de paiement dans les programmes de formation des universités, grandes écoles et centres de formation.

2.5 - Sensibilisation de l'Autorité publique

Dans les pays où la délégation du Siège de la BCEAO n'a pu rencontrer le Ministre en charge des Finances, la Direction Nationale de la BCEAO devrait solliciter une audience avec celui-ci, afin de lui exposer les enjeux du plan d'action et de le sensibiliser sur les mesures concernant l'Etat.

La BCEAO soumettra chaque année une note au Conseil des Ministres de l'UMOA et au Conseil d'Administration de la Banque Centrale, afin de rendre compte de l'état d'exécution du plan d'action.

2.6 - Renforcement de la confiance des usagers dans les moyens de paiement scripturaux

Face à la défiance vis-à-vis des chèques, des dispositions urgentes seront prises par la BCEAO en vue de procéder au démarrage de la nouvelle application de la CIP et de faire appliquer dans les meilleures conditions les dispositions préventives relatives notamment à l'émission de chèque sans provision. En outre, un projet de Loi uniforme sur les infractions en matière d'instruments de paiement scripturaux sera soumis en mars 2008 au Conseil des Ministres de l'Union.

2.7 - Suivi et sanctions

La BCEAO, au vu du rapport de la Commission Bancaire de l'UMOA, veillera à l'application stricte des sanctions prévues en cas d'infractions des banques par rapport aux dispositions réglementaires relatives notamment aux conditions de banques et à la CIP.



Son Excellence João Bernardo VIEIRA, Président de la Guinée-Bissau et Son Excellence Abdoulaye WADE, Président du Sénégal, procédant à l'inauguration du nouvel immeuble de l'Agence Principale de Bissau, en présence du Gouverneur par intérim de la BCEAO, M. Damo Justin BARO

VII - CADRE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATION DE LA BCEAO

I - VIE ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES

Au cours de l'exercice 2007, les Organes de l'Union ont tenu leurs assises, conformément aux dispositions du Traité du 14 novembre 1973 constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et des Statuts de la Banque Centrale qui lui sont annexés.

I.1 - Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union a tenu sa 11^e session ordinaire le 20 janvier 2007, à la salle de Conférences Internationales de Ouaga 2000, à Ouagadougou, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger, son Président en exercice.

Examinant la situation économique, financière et monétaire de l'Union, la Conférence a exprimé sa vive préoccupation, quant aux conséquences de la flambée des cours du pétrole sur les performances économiques des Etats membres de l'Union, nonobstant les résultats satisfaisants de la campagne agricole 2006/2007. En effet, le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union s'établirait, en termes réels, à 3,6% en 2006 contre 4,3% en 2005.

La Conférence a, cependant, relevé avec satisfaction que l'inflation a été maîtrisée, le taux annuel moyen attendu se situant à 2,3% en 2006 contre 3,9% en 2005. Elle a recommandé le renforcement, à court terme, des mesures de restructuration des filières agricoles et des entreprises du secteur de l'énergie, en vue de consolider les conditions de promotion d'une croissance plus soutenue.

Analysant les conclusions du Conseil des Ministres relatives aux recommandations de l'Audit institutionnel et organisationnel de la

BCEAO, la Conférence a adopté la réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO et instruit le Conseil des Ministres de l'Union et le Gouverneur de la BCEAO de prendre les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre diligente.

La Conférence s'est réjouie du succès de la Table ronde des bailleurs de fonds pour le Programme Economique Régional, tenue les 2 et 3 novembre 2006 à Dakar. Elle a invité les institutions communautaires à poursuivre leurs efforts et leur synergie en vue de la mobilisation effective des ressources annoncées.

S'agissant des postes de Gouverneur de la BCEAO et de Président de la BOAD, la Conférence a confié au Président Blaise COMPAORE le soin de procéder aux consultations nécessaires en vue d'une décision ultérieure. Dans l'intervalle, le Gouverneur par intérim de la BCEAO, Monsieur Damo Justin BARO, et le Président par intérim de la BOAD, Monsieur Issa COULIBALY, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives.

La Conférence a adressé ses vives félicitations à Son Excellence Monsieur Mamadou TANDJA, Président de la République du Niger, pour l'impulsion décisive qu'il a su donner au processus d'intégration de l'Union, en sa qualité de Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de confier la présidence en exercice de la Conférence à Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso.

La Conférence a adressé ses félicitations au Président de la Commission de l'UEMOA, au Gouverneur par intérim de la BCEAO, au Président par intérim de la BOAD, ainsi qu'au personnel de tous les Organes et Institutions de l'UEMOA pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes d'intégration.

La 12^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA se tiendra à Ouagadougou en 2007.

1.2 - Conseil des Ministres de l'UMOA

Présidé par Monsieur Jean-Baptiste M. P. COMPAORE, Ministre de l'Economie et des Finances du Burkina, le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) a connu les changements ci-après au cours de l'exercice 2007 :

- au titre de la **République du Bénin**, le 17 juin 2007, Monsieur Soulé Mana LAWANI, Ministre des Finances, a été nommé membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Albert Sègbégnon HOUNGBO. Monsieur LAWANI est Ministre de l'Economie et des Finances depuis le 02 novembre 2007 ;
- au titre du **Burkina Faso**, le 02 juillet 2007, Madame Minata Samate CESSOUMA, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale, chargé de la Coopération Régionale, a été désignée membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Jean de Dieu SOMDA ;
- au titre de la **République de Côte d'Ivoire**, le 10 avril 2007, Monsieur Amadou KONE, Ministre de l'Intégration Africaine, a été désigné membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Albert TOIKEUSE MABRI ;
- au titre de la **République de Guinée-Bissau**, le 27 avril 2007, Monsieur Abubacar Demba DAHABA, Ministre de l'Economie et de l'Intégration Régionale, a été désigné membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Victor MANDINGA ;
- au titre de la **République du Niger**, le 27 juin 2007, Monsieur Halidou BADJE, Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation, a été désigné membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Seyni OUMAROU ;

- au titre de la **République du Sénégal**, le 27 juin 2007, Monsieur Ibrahima SAR, Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget, a été désigné membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Cheikh Hadjibou SOUMARE ;

- au titre de la **République Togolaise**, le 14 mars 2007, Monsieur Adji Otheth AYASSOR, Ministre des Finances, du Budget et des Privatisations, a été désigné membre du Conseil, en remplacement de Monsieur Payadowa BOUKPESSI.

Au cours de l'année 2007, le Conseil des Ministres a tenu quatre (04) sessions ordinaires respectivement le 06 avril 2007 à l'Agence Principale de la BCEAO à Lomé, le 04 juillet 2007 au Siège de la BCEAO à Dakar, le 17 septembre 2007 à l'Agence Principale de la BCEAO à Bissau et le 12 décembre 2007 à l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou. Il s'est également réuni en session extraordinaire préparatoire à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union le 18 janvier 2007 à l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou.

Au cours de sa session ordinaire du 06 avril 2007, le Conseil des Ministres, à l'issue de l'examen de la situation monétaire de l'Union au 31 décembre 2006, a relevé que la faiblesse de la croissance économique dans l'Union contraste avec les performances de l'économie mondiale. Le taux de progression du PIB ressortirait à 3,2% en 2006 contre une réalisation de 4,0% en 2005. Le Conseil a noté que ce ralentissement de la croissance économique de l'Union traduit en partie les difficultés liées à l'accroissement des déficits des filières agricoles, ainsi qu'à la situation financière fragile de certaines grandes entreprises opérant dans le secteur de l'énergie. Outre ces facteurs, la persistance des incertitudes sociopolitiques a également pesé sur la relance des investissements et la croissance.

Le Conseil des Ministres a noté avec satisfaction les résultats obtenus en matière de lutte contre l'inflation, la hausse des prix à la consommation ayant été contenue, en moyenne sur l'année, à 2,3% contre une progression de 4,3% en 2005. Cette hausse modérée des prix est imputable aux bons résultats de la campagne agricole 2006/2007, qui a permis un meilleur approvisionnement des marchés en produits vivriers, ainsi qu'à l'orientation prudente imprimée à l'action de la Banque Centrale en matière de politique monétaire. Le Conseil a souligné la nécessité d'accorder la priorité à la poursuite des efforts de maîtrise de l'inflation en 2007, en vue de préserver la compétitivité des économies.

Les Ministres ont relevé le profil favorable des agrégats monétaires de l'Union, caractérisé notamment par une consolidation des réserves de change qui assurent environ cinq (05) mois d'importations de biens et services.

Les Membres du Conseil ont convenu de mettre à profit la situation d'abondance de la liquidité pour mobiliser les ressources nécessaires à la couverture des besoins de financement des investissements, en vue de parvenir à la relance de la croissance dans l'Union. Ils se sont, en outre, engagés à accélérer les réformes structurelles et à mettre en œuvre les politiques sectorielles, afin de soutenir la croissance économique. Dans ce cadre, ils ont reconnu que la mise en œuvre effective du Programme Economique Régional (PER) dès 2007 revêt un caractère prioritaire.

Le Conseil des Ministres a approuvé la proposition de mise en place d'un nouveau cadre juridique applicable aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) de l'UMOA, afin d'assurer un suivi plus efficace de ces institutions et consolider les acquis du secteur de la finance décentralisée.

Le Conseil des Ministres, après examen de la situation des remboursements des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats membres de l'Union, a relevé la poursuite

du règlement, à bonne date, des engagements et a invité les pays concernés à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'apurement des arriérés constatés et à honorer les échéances futures.

Le Conseil des Ministres a été informé de la situation de la microfinance dans l'UMOA à fin décembre 2006. Elle se caractérise, en particulier, par une poursuite de l'expansion de ce secteur qui s'accompagne cependant d'une dégradation de la qualité du portefeuille de plusieurs institutions. Les Ministres ont prôné un suivi accru du secteur et invité, à cet égard, les Autorités de contrôle à renforcer les missions de vérification.

Le Conseil des Ministres de l'Union, après avoir examiné l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International (FMI), en particulier l'exécution des programmes économiques et financiers, a salué les progrès globalement satisfaisants enregistrés.

Le Conseil a souligné l'importance du maintien ou du rétablissement de bonnes relations de coopération avec les partenaires au développement, indispensable pour la mobilisation de ressources extérieures appropriées en appui aux efforts internes de développement.

Le Conseil des Ministres de l'Union, après avoir pris connaissance du point de l'adoption de la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux ainsi que du processus de mise en place et du démarrage des activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF), s'est félicité des avancées enregistrées dans ce cadre.

Le Conseil a pris connaissance des dossiers relatifs à la réalisation des objectifs de la politique de la monnaie et du crédit en 2006, de la Stratégie de l'Union Africaine (UA) en vue de l'accélération de la création des institutions financières africaines, de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA à fin décembre 2006 et des perspectives pour 2007, ainsi que du Rapport des

Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le quatrième trimestre 2006.

Au cours de sa session ordinaire du 04 juillet 2007, le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, examinant la situation monétaire de l'Union au premier trimestre 2007, s'est préoccupé de l'impact que pourrait avoir la progression relativement importante de la liquidité globale sur l'évolution à terme des prix dans l'Union.

Les membres du Conseil se sont préoccupés des risques de pressions inflationnistes qui résulteraient de la hausse sensible des prix des produits pétroliers observée durant les premiers mois de l'année et de ceux des produits alimentaires, de grande consommation, importés. En conséquence, ils ont appelé à une vigilance accrue en matière d'évolution des prix, en vue d'une maîtrise de l'inflation dans la limite des objectifs fixés.

Après examen à mi-parcours des objectifs de politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2007, les membres du Conseil ont noté que les hypothèses qui ont prévalu à leur élaboration demeurent pour l'essentiel inchangées. Ils ont, à cet égard, décidé du maintien desdits objectifs. Les Ministres ont toutefois souligné que l'activité économique dans l'Union, selon les indicateurs disponibles, porte l'empreinte des effets négatifs de la crise énergétique qui perdurent dans certains Etats membres, reflétant un déficit structurel de l'offre d'énergie électrique dans l'ensemble de la sous-région. Ils ont également souligné la persistance des difficultés auxquelles sont confrontées les filières cotonnières. Les Ministres ont mis l'accent sur la nécessité de poursuivre les efforts de restructuration des secteurs en difficulté et de rechercher des solutions concertées visant à accroître les investissements dans le secteur de l'énergie, pour relever les défis d'une croissance économique forte et durable.

Les membres du Conseil se sont félicités des initiatives prises par la Banque Centrale visant à l'amélioration de la gestion de la liquidité ban-

caire et à la création des conditions d'un recyclage optimal des ressources sur le marché régional des capitaux. Ils ont, à cet égard, souhaité que le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire puisse permettre de créer les meilleures conditions de mobilisation des ressources internes, en vue du renforcement des capacités de financement des infrastructures socio-économiques dans l'Union.

En application de l'article 40 des Statuts de la BCEAO, le Conseil des Ministres a décidé de l'affectation du résultat de la BCEAO pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Le Conseil des Ministres de l'Union a approuvé le projet de termes de référence de l'audit des opérations de la BCEAO, sous réserve de la prise en compte des amendements ci-après :

- ouvrir l'appel d'offres aux cabinets d'audit internationaux indépendants ;
- permettre au cabinet d'audit d'entendre les membres du Conseil d'Administration de la BCEAO, ceux du Conseil des Ministres de l'Union et toute autre personne qui souhaite être entendue sur le dossier ;
- transmettre aux membres du Conseil d'Administration et du Conseil des Ministres les rapports provisoires élaborés par le cabinet d'audit ;
- porter la durée des prestations pour l'audit du Fonds d'actions communautaires à sept (07) jours au lieu de deux (02) ;
- faire effectuer la sélection définitive du cabinet d'audit par le Comité ad hoc du Conseil des Ministres de l'Union constitué en 2006 dans le cadre de la préparation de la Conférence des Chefs d'Etat, assisté par une Commission ad hoc composée des administrateurs de la BCEAO représentant le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Sénégal ;
- revoir le calendrier de réalisation de manière à fixer la date de sélection du cabinet à une période proche de la tenue

de la session du Conseil des Ministres de l'Union de septembre 2007.

Les Ministres ont décidé d'exonérer, de tout impôt et taxe, les titres qui seront émis sur l'ensemble du territoire de l'Union dans le cadre des opérations d'émissions d'emprunts obligataires par les Etats, en vue du financement des infrastructures au sein de l'Union.

Le Conseil des Ministres de l'Union a pris connaissance du projet de relèvement de la règle de capital social minimum applicable aux banques et établissements financiers de l'UMOA, à compter du 1er janvier 2008. Les Ministres ont convenu d'examiner le projet pour décision, lors de la prochaine session du Conseil, au regard de la situation du système bancaire et des modalités de mise en œuvre de la mesure.

Le Conseil des Ministres de l'Union, après examen de la situation des remboursements des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats membres, a relevé la poursuite du règlement, à bonne date, des engagements du Burkina, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Sénégal et du Togo. Les Ministres ont rappelé aux Autorités de la Côte d'Ivoire et du Niger la nécessité de prendre les mesures appropriées, en vue de l'apurement de leurs arriérés dans les meilleurs délais possibles.

Les Ministres ont pris acte des progrès accomplis par la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau en vue de la conclusion prochaine d'un programme économique et financier appuyé par l'aide d'urgence post-conflit. Ils ont également encouragé le Sénégal et le Togo dans leurs négociations avec les Institutions de Bretton Woods.

Le Conseil a examiné la situation de la microfinance dans l'UMOA à fin mars 2007. Celle-ci se caractérise, notamment, par une poursuite de l'expansion de ce secteur qui s'accompagne cependant d'un niveau élevé des risques pour certaines institutions de microfinance. Face à cette situation, les structures en charge du contrôle dans chacun des Etats membres de

l'Union devraient être invitées à renforcer la supervision du secteur, à travers l'accroissement du nombre de missions de vérification et un meilleur suivi de la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

Le Conseil des Ministres de l'Union a pris connaissance du point sur la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA, en particulier les activités menées par les Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF), fonctionnelles dans certains desdits Etats. Il s'est réjoui des efforts déployés par ces structures pour sensibiliser les assujettis à la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et des résultats obtenus dans le cadre du traitement des déclarations de soupçons.

Les Ministres ont encouragé les Etats membres qui ont accusé des retards à prendre les mesures nécessaires pour accélérer l'adoption et la promulgation de la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et à mettre en place des CENTIF opérationnelles.

Le Conseil des Ministres de l'Union a pris connaissance des dossiers relatifs au Rapport annuel de la BCEAO pour l'année 2006, à l'approbation des comptes de la BCEAO et du Rapport d'exécution du budget pour l'exercice 2006, ainsi qu'à l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA à fin mars 2007 et des perspectives pour 2007.

Par ailleurs, il a été informé du rapport sur la gestion des réserves de change de la BCEAO au cours de l'année 2006 et du point sur le rapatriement du produit des recettes d'exportation dans les Etats membres de l'UEMOA au titre de l'année 2006.

Enfin, il a pris connaissance de la balance des paiements régionale de l'UEMOA au titre de l'année 2005, du rapport des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le premier trimestre 2007, et de l'état des transactions financières de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) au cours du premier trimestre de l'année 2007.

Par ailleurs, au titre des dossiers inscrits par la Commission de l'UEMOA, la BCEAO a présenté deux (02) points intitulés :

- Lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'UEMOA : projet de Directive ;
- Cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA : projet de Règlement.

Après examen, le Conseil des Ministres de l'Union a adopté d'une part, le projet de Directive relatif à la lutte contre le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'Union, en complément au dispositif existant en matière de lutte contre la criminalité financière et d'autre part, le projet de Règlement portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA.

Au cours de sa session ordinaire du 17 septembre 2007, le Conseil des Ministres, examinant la situation monétaire de l'Union au deuxième trimestre 2007, a relevé la poursuite du renforcement de la liquidité globale dans l'Union, ainsi que la consolidation des dépôts bancaires. Les Ministres se sont félicités de cette situation, qui rend favorables les conditions pour la mobilisation par les Etats et le secteur privé, de ressources nécessaires au financement des investissements sur le marché financier régional.

Les Ministres se sont préoccupés de l'accroissement des écarts dans l'évolution des prix à la consommation d'un pays à l'autre. Les membres du Conseil se sont particulièrement inquiétés de l'impact de la persistance des tensions sur les prix de l'énergie et ceux de certains produits alimentaires de grande consommation importés sur les perspectives d'évolution de l'inflation.

Le Conseil a relevé que la croissance dans la Zone demeurerait modérée en 2007, les dernières estimations situant le taux de progression

du produit intérieur brut de l'Union à 3,7%. Les Ministres ont souligné que l'Union ne pourra pas réduire de façon significative la pauvreté et atteindre les autres Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), si elle continue d'enregistrer de telles performances. A cet égard, les Ministres ont mis l'accent sur la nécessité de poursuivre les efforts de recherche de solutions idoines au problème de l'énergie et de restructuration des secteurs en difficulté, afin de relever les défis d'une croissance économique forte et durable.

Les Ministres se sont félicités de la détente des taux d'intérêt sur les marchés monétaire et interbancaire, créant ainsi des conditions favorables au financement des économies. A cet égard, ils ont souligné la nécessité d'une meilleure coordination et d'une harmonisation des interventions des Etats sur le marché des capitaux.

Le Conseil des Ministres, après avoir examiné les propositions de la Banque Centrale et les recommandations du Conseil d'Administration, a approuvé les directives de politique de la monnaie et du crédit, à prendre en compte pour l'élaboration des programmes monétaires des Etats membres pour l'année 2008.

Les avoirs extérieurs nets totaux de l'Union s'élèveraient ainsi à 4.480,5 milliards de francs CFA à fin décembre 2008, tandis que le niveau des réserves de change ressortirait à 4.619,0 milliards de francs CFA.

En approuvant ces directives, le Conseil des Ministres recommande la poursuite de la politique monétaire dans le cadre des efforts visant à consolider la stabilité macroéconomique, de manière à garantir les conditions de réalisation d'une croissance forte et durable. A cet égard, pour assurer toute son efficacité à la politique monétaire, le Conseil recommande la mise en œuvre de politiques économiques articulées autour des axes ci-après :

1. la stabilité des prix, objectif qui constitue un élément clé de la stabilité macroéconomique ;

2. l'intensification des efforts d'assainissement des finances publiques, en vue de restaurer progressivement la capacité de la politique budgétaire à jouer pleinement son rôle d'impulsion de la croissance économique ;
3. la relance des investissements dans les infrastructures propres à améliorer la compétitivité des économies de l'Union ;
4. la mise en œuvre, au plan régional, d'une politique énergétique visant à accroître la disponibilité de l'énergie électrique et la réduction de son coût ;
5. la mise en œuvre de programmes sectoriels propres à contribuer, d'une part, à l'accroissement des capacités d'offre et, d'autre part, à l'amorce, à terme, d'une réelle dynamique de réduction du déficit du compte extérieur courant, hors dons ;
6. l'approfondissement de la restructuration des filières agricoles d'exportation, en vue de restaurer leur équilibre financier ;
7. la restructuration et la mise à niveau du secteur industriel, ainsi que la recherche d'une meilleure articulation avec le secteur agricole, afin d'améliorer leur contribution à la croissance économique.

Le Conseil des Ministres, après examen des propositions de la Banque Centrale, a décidé de porter le capital social minimum applicable aux banques de l'UMOA à dix milliards (10.000.000.000) de FCFA, en deux phases.

Au titre de la première phase, le capital social minimum sera porté à cinq milliards (5.000.000.000) de FCFA, à compter du 1^{er} janvier 2008. Un délai de trois (3) ans est fixé aux banques en activité pour se conformer au nouveau seuil. Celui-ci s'appliquera immédiatement pour les agréments qui interviendraient après le 1^{er} janvier 2008.

La date d'application de la deuxième étape du relèvement sera précisée après évaluation des conditions de mise en œuvre de la première phase.

Les banques déjà agréées sont tenues de communiquer au Ministre chargé des Finances, à la BCEAO et à la Commission Bancaire de l'UMOA, dans un délai de six (6) mois, un plan d'action assorti d'un chronogramme, indiquant les mesures à prendre par les dirigeants pour se conformer aux règles de capital social minimum, de représentation et d'emploi du capital minimum.

Le Conseil invite les Etats membres à mettre en œuvre, dans les mêmes conditions, le relèvement du capital social minimum applicable aux établissements financiers de l'UMOA à trois milliards (3.000.000.000) de FCFA, avec une première phase à un milliard (1.000.000.000) de FCFA, conformément à la décision du Conseil d'Administration de la BCEAO en sa session du 3 juillet 2007.

Le Conseil des Ministres a, lors de sa session du 17 septembre 2007, pris connaissance du Projet de Renforcement des Capacités en analyse des flux de Capitaux Privés Etrangers (PRC CPE) mis en œuvre avec l'appui technique de "Development Finance International" (DFI) et du soutien financier de bailleurs de fonds.

La finalité de ce programme est de contribuer à l'amélioration de l'attractivité des Etats en matière de flux financiers étrangers en leur permettant de se hisser au niveau des codes et standards internationaux recommandés par les institutions financières multilatérales et les investisseurs. Par conséquent, l'exécution du projet devrait favoriser une meilleure appréciation de l'évolution des flux de capitaux étrangers, la collecte d'informations utiles à l'élaboration notamment de politiques efficaces d'attraction de ces ressources financières.

Aussi, après avoir tiré des enseignements de l'expérience concluante du projet, au Burkina, qui a servi de pays pilote, le Conseil des Ministres a-t-il décidé de son extension à l'échelle de l'Union. A cet égard, le Conseil a demandé, pour des raisons d'efficacité et d'économies d'échelle, que la BCEAO introduise la demande d'adhésion pour le compte

de tous les Etats membres de l'UMOA auprès de DFI, agent technique d'exécution du PRC CPE. Il a, en outre, approuvé la participation financière des Etats de l'Union et de la BCEAO au budget d'exécution du projet.

Le Conseil des Ministres, après examen de la situation des remboursements des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats membres, a relevé la poursuite du règlement, à bonne date, des engagements du Burkina, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Sénégal et du Togo, ainsi que la résorption partielle des arriérés du Niger. Le Conseil a attiré l'attention des Autorités de la Côte d'Ivoire et du Niger, sur la nécessité de prendre les mesures appropriées, en vue de l'apurement de leurs arriérés dans les meilleurs délais.

Après examen de l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International (FMI), le Conseil des Ministres a relevé les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des programmes économiques et financiers. Il s'est, notamment, félicité de la mise en place d'un programme d'Assistance d'Urgence Post-Conflict pour la Côte d'Ivoire et de la poursuite des efforts par d'autres Etats, en vue de la conclusion d'un accord avec le FMI, pour soutenir les efforts internes de redressement de leurs économies.

Le Conseil a demandé aux Etats membres d'intensifier les efforts de réforme visant l'amélioration de la gestion des finances publiques, ainsi que l'assainissement et la restructuration du secteur de l'énergie et des filières agricoles.

Le Conseil des Ministres de l'Union a souligné la nécessité de reconsidérer le délai du 1er janvier 2008 fixé pour l'entrée en vigueur de la réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. Il a en outre retenu de faire le point à l'occasion de sa prochaine session de décembre 2007, en vue d'affiner davantage les propositions relatives aux modalités d'application et d'identifier les Etats ayant ratifié les nouveaux textes et ceux qui ne l'ont pas encore fait. S'agissant du projet de Règlement, les

Ministres ont convenu d'attendre l'adoption au niveau national de la loi portant réglementation bancaire.

Le Conseil a examiné la situation de la microfinance dans l'UMOA à fin juin 2007. Il a noté une poursuite de l'expansion du secteur qui s'accompagne cependant d'un accroissement des risques pour certaines institutions de microfinance. Face à cette situation, le Conseil a réaffirmé la nécessité de renforcer la supervision du secteur, à travers l'accroissement du nombre de missions de vérification et un meilleur suivi de la mise en œuvre des recommandations qui en découlent. Il a également pris connaissance de la finalisation des nouveaux textes applicables aux systèmes financiers décentralisés.

Le Conseil des Ministres, après avoir pris connaissance de l'état de mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans l'Union, a salué les actions menées par les Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF) fonctionnelles, pour sensibiliser et former les assujettis à la Loi uniforme. Il s'est, par ailleurs, félicité de l'adoption et la promulgation de la Loi uniforme par l'ensemble des Etats membres de l'Union.

Le Conseil a engagé tous les Etats membres, à l'exception du Sénégal qui l'a déjà fait, à prendre les dispositions pour rendre opérationnelles les CENTIF dans les meilleurs délais possibles, eu égard à l'importance accordée à la question de la lutte contre la criminalité financière.

Le Conseil des Ministres a pris acte du projet de contrat de compte entre la Communauté Européenne et la Banque Centrale.

Le Conseil des Ministres de l'Union a pris connaissance des dossiers relatifs à la proposition de cession à l'Etat bissau-guinéen des anciens locaux fonctionnels de l'Agence Principale de la BCEAO à Bissau et à l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UMOA au deuxième trimestre

2007 et les perspectives à court terme, ainsi que de l'état d'exécution des programmes de restructuration du système bancaire dans l'UMOA.

Enfin, il a été informé des conclusions de la concertation régionale relative à la promotion de la bancarisation et à l'utilisation des moyens de paiement scripturaux dans l'UEMOA.

Au cours de sa session ordinaire du 12 décembre 2007, le Conseil des Ministres, examinant la situation économique, financière et monétaire à fin septembre 2007, a relevé les résultats mitigés de la campagne agricole 2007/2008. Les Ministres se sont préoccupés de la hausse des prix des denrées alimentaires importées et des céréales locales. Ils ont également exprimé leurs inquiétudes quant aux tensions persistantes sur les prix des produits pétroliers et leur impact sur les prix intérieurs. A cet égard, les membres du Conseil ont invité les Autorités nationales et les Institutions communautaires à rechercher des solutions communes.

Le Conseil des Ministres a relevé la faiblesse de la croissance économique de l'Union au titre de l'année 2007, contrastant avec le niveau relativement soutenu de l'activité au plan mondial. A cet effet, il a souligné la nécessité d'intensifier les réformes indispensables pour une relance des investissements propres à stimuler la croissance.

Le Conseil s'est félicité du niveau de mobilisation des ressources internes atteint, grâce au recours des Etats membres de l'Union au marché financier régional. Il a toutefois souligné la nécessité d'une meilleure coordination des émissions sur le marché.

Les membres du Conseil ont, par ailleurs, pris connaissance des rapports des audits des opérations de la BCEAO. Ils en ont approuvé les conclusions et décidé de les soumettre à la prochaine Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union.

Après examen de la situation de la microfinance dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à fin septembre 2007, le Conseil a appelé les Autorités de contrôle et de supervision à renforcer la surveillance du secteur, en vue d'en garantir la stabilité et la solidité. Les Ministres ont exprimé leur satisfaction à la suite de la signature du Protocole d'accord entre les Autorités luxembourgeoises et la BCEAO, dans le cadre du financement du Programme d'Appui à la Finance Décentralisée.

Ils se sont également félicités des évolutions positives enregistrées dans les relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International. S'agissant du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, les Ministres ont pris note des perspectives de démarrage effectif, dans les mois à venir, des activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF) dans l'ensemble des Etats membres de l'UEMOA.

Les membres du Conseil ont été informés de l'adoption par le Conseil d'Administration de la BCEAO des programmes monétaires pour les Etats membres de l'UMOA, au titre de l'année 2008. Ils ont également pris note de la situation de la campagne de commercialisation agricole 2006/2007, ainsi que des schémas élaborés pour assurer le financement de celle de 2007/2008.

Dans la perspective de la mise en œuvre de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA, les Ministres ont exhorté les Etats membres à procéder à l'adoption et à la ratification des textes de base dans les meilleurs délais.

Enfin, en application des dispositions de l'article 7 du Traité constituant l'UMOA, le Conseil a procédé, conformément à l'ordre de rotation en vigueur, à la désignation du Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, en qualité de Président du Conseil des Ministres de l'Union, pour une durée de deux (02) ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

1.3 - Conseil d'Administration de la BCEAO

En 2007, le Conseil d'Administration de la BCEAO a tenu quatre (04) sessions ordinaires, sous la présidence de Monsieur Damo Justin BARO, Gouverneur par intérim de la Banque Centrale, son Président statutaire, respectivement le 30 mars 2007 à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou, le 03 juillet 2007 au Siège de la BCEAO, le 15 septembre 2007 à l'Agence Principale de la BCEAO à Bissau et le 10 décembre 2007 à l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou.

Au cours de l'exercice sous revue, la composition du Conseil a connu les changements ci-après :

- au titre du **Burkina Faso**, Monsieur Moumouni GNANKAMBARY, a été nommé Administrateur de la BCEAO, pour compter du 20 août 2007, en remplacement de Monsieur Lucien Marie Noël BEMBAMBA ;
- au titre de la **République de Guinée-Bissau**, Madame Maria Paula Costa PEREIRA, a été nommée Administrateur de la BCEAO, pour compter du 04 juin 2007, en remplacement de Monsieur Fernando Jorge Maria CORREIA ;
- au titre de la **République du Sénégal**, Monsieur Mamadou SARR a été nommé Administrateur de la BCEAO, en remplacement de Monsieur Fallilou Mbacké DIAGNE, pour compter du 15 juin 2007. Monsieur Djibril CAMARA a été nommé Administrateur de la BCEAO, pour compter du 27 août 2007, en remplacement de Monsieur Adama DIEYE.

Au cours de sa session ordinaire du 30 mars 2007, le Conseil d'Administration de la BCEAO, après examen de la conjoncture économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine à fin décembre 2006, a relevé que le taux de croissance du produit intérieur brut s'est inscrit en retrait par rapport à son niveau de 2005, en se situant à 3,2% en 2006. Cette évolution porte l'empreinte de la dété-

rioration des termes de l'échange, consécutive à la faiblesse persistante des cours mondiaux des produits exportés, et au maintien des prix du pétrole à des niveaux élevés. Elle traduit également l'impact du contexte socio-politique peu favorable dans certains Etats membres de l'Union, ainsi que les difficultés des principales filières agricoles et de certaines grandes entreprises du secteur de l'énergie.

Les Administrateurs se sont félicités des résultats satisfaisants obtenus en matière de lutte contre l'inflation. En effet, la hausse des prix à la consommation a été contenue, en moyenne sur l'année, à 2,3% contre une progression de 4,3% une année auparavant. Cette évolution est imputable au meilleur approvisionnement des marchés en produits vivriers et à l'orientation prudente de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale. Le Conseil a souligné la nécessité de poursuivre les actions visant la stabilité des prix en 2007.

En outre, le Conseil s'est préoccupé de la détérioration des soldes budgétaires dans la plupart des Etats membres de l'Union. Aussi, les Administrateurs ont-ils souligné la nécessité de faire des efforts supplémentaires en vue d'une mobilisation accrue des recettes budgétaires et d'une maîtrise des dépenses, notamment des dépenses courantes, de manière à contenir les déficits publics à un niveau soutenable.

Les Administrateurs ont noté le maintien de la bonne orientation des agrégats monétaires, caractérisée notamment par une consolidation des réserves de change qui assurent environ cinq (05) mois d'importations de biens et services. Ils ont cependant relevé que le renforcement de la position extérieure nette créditrice des institutions monétaires s'est accompagné d'un accroissement notable de la liquidité globale.

Les Administrateurs ont, par ailleurs, exhorté les Etats membres de l'Union à mettre à profit la situation d'abondance de la liquidité, pour mobiliser les ressources appropriées, aux fins du financement des investissements nécessaires à

la relance de la croissance dans la Zone. Ils ont, en outre, invité les Etats à accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles et des politiques sectorielles afin de soutenir la croissance économique.

Le Conseil d'Administration examinant la situation des remboursements des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats membres de l'Union, a relevé la poursuite du règlement, à bonne date, des engagements de la plupart des pays membres. Constatant toutefois la persistance du non-respect des engagements pris par certains Etats, le Conseil d'Administration a invité ces derniers à prendre les mesures appropriées en vue de l'apurement des arriérés et du respect des échéances futures.

Le Conseil d'Administration, après examen de la proposition de mise en place d'un nouveau cadre juridique applicable aux systèmes financiers décentralisés (SFD) de l'UMOA, a donné un avis favorable en vue de l'adoption de cette réglementation par le Conseil des Ministres de l'UMOA.

Le Conseil d'Administration a été informé de la situation de la microfinance dans l'UMOA à fin décembre 2006. Elle se caractérise, en particulier, par une poursuite de l'expansion de ce secteur qui s'accompagne cependant d'une dégradation de la qualité du portefeuille de plusieurs institutions. Les Administrateurs ont insisté, à cet égard, sur la nécessité d'un renforcement de la supervision du secteur, à travers notamment la réalisation de missions de vérification et un meilleur suivi de la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues.

Le Conseil d'Administration, après examen de l'état d'exécution des programmes économiques et financiers des Etats membres de l'Union appuyés par les ressources du Fonds Monétaire International (FMI) au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), s'est félicité des résultats positifs enregistrés.

Il a exhorté les Etats membres de l'Union à maintenir ou à rétablir de bonnes relations de coopération avec les partenaires au développement, afin de favoriser la mobilisation des ressources extérieures nécessaires au financement des réformes.

Le Conseil d'Administration a également pris connaissance du point de l'adoption, par les Parlements nationaux des Etats membres de l'Union, de la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, ainsi que du processus de mise en place et du démarrage des activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF), et a salué les progrès enregistrés.

Le Conseil a pris connaissance de la réalisation des objectifs de la politique de la monnaie et du crédit en 2006, de la Stratégie de l'Union Africaine (UA) en vue de l'accélération de la création des institutions financières africaines, de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UMOA à fin décembre 2006 et des perspectives pour 2007, ainsi que du Rapport des Présidents des Comités Nationaux du Crédit pour le quatrième trimestre 2006.

Au cours de sa session ordinaire du 03 juillet 2007, le Conseil d'Administration, examinant la situation monétaire de l'Union au premier trimestre 2007, s'est appesanti sur l'impact de la hausse relativement forte de la liquidité globale sur l'évolution à terme des prix à la consommation dans l'Union. Il a, en outre, mis l'accent sur les défis à relever pour consolider la stabilité macroéconomique et relancer la croissance économique sur des bases saines.

En effet, le Conseil a noté que l'évolution des agrégats monétaires est marquée par un accroissement, sur une base annuelle, de 13,4% de la masse monétaire à fin mars 2007, après celui de 11,4% enregistré trois mois plus tôt. Cette évolution est imputable au renforcement des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires, mais également au non-dénouement des crédits consentis par les banques aux

entreprises opérant dans des domaines d'activité confrontés à des difficultés, notamment les filières cotonnières et le secteur de l'énergie.

Les Administrateurs ont noté l'élargissement des écarts d'inflation entre les Etats membres et relevé les risques que cette situation comporte pour la conduite efficace de la politique monétaire dans la Zone. Ils se sont particulièrement inquiétés des pressions observées dans certains pays où les prix des produits alimentaires importés, ainsi que ceux des produits pétroliers, ont connu une hausse sensible depuis le début de l'année. En conséquence, les Administrateurs ont recommandé une vigilance accrue de la part des Etats membres et des Autorités monétaires, en vue de parvenir à une maîtrise de l'inflation dans la limite des objectifs fixés.

Le Conseil a relevé que les indicateurs disponibles ne laissent pas entrevoir une amélioration significative des performances économiques de l'Union en 2007. L'accentuation des problèmes énergétiques auxquels sont confrontés la plupart des Etats membres, ainsi que les effets prolongés des difficultés des filières agricoles, notamment le coton, continuent de fragiliser les bases de la croissance économique dans l'Union. A cet égard, les Administrateurs ont invité les Etats membres de l'Union à poursuivre les efforts de restructuration des filières et secteurs concernés.

Au regard du profil actuel des finances publiques, les Administrateurs ont exhorté les Etats membres à renforcer la qualité de la gestion budgétaire, de manière à contribuer à limiter la dégradation des soldes budgétaires, préjudiciable à la réalisation des objectifs en termes de convergence des performances macroéconomiques.

Dans le cadre de la consolidation des bases de la mobilisation des ressources internes, aux fins du renforcement des capacités de financement des infrastructures socio-économiques, les Administrateurs ont salué l'initiative prise par la Banque Centrale en vue de favori-

ser l'amélioration de la gestion de la liquidité bancaire et de créer les conditions d'un recyclage optimal des ressources sur le marché régional des capitaux.

A l'issue de l'examen des conclusions de la revue à mi-parcours des objectifs de politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2007, le Conseil d'Administration a recommandé au Conseil des Ministres de l'adopter et de maintenir inchangés les objectifs de balance des paiements assignés aux différents Etats membres de l'Union.

Après avoir examiné les comptes financiers et entendu le rapport du Commissaire Contrôleur, le Conseil d'Administration a approuvé les comptes de l'exercice 2006 de la BCEAO, clos le 31 décembre, conformément à l'article 63 des Statuts.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs adopté le rapport d'exécution du budget de l'Institut d'émission au titre de l'exercice 2006.

En application des dispositions de l'article 23 de la loi portant réglementation bancaire dans les Etats membres de l'UMOA et après examen des propositions de relèvement de la règle de capital social minimum applicable aux établissements financiers, le Conseil d'Administration a émis un avis favorable au relèvement du capital social minimum des banques et établissements financiers.

Les Administrateurs se sont félicités du lancement des opérations d'émissions d'emprunts obligataires par les Etats en vue de la réalisation d'investissements susceptibles de donner un regain de vigueur à la croissance économique dans l'Union. Aussi, pour garantir la liquidité des titres émis, ont-ils décidé de les admettre au refinancement de la Banque Centrale.

Le Conseil a examiné la situation de la microfinance dans l'UMOA à fin mars 2007. Celle-ci se caractérise, notamment, par une poursuite de l'expansion de ce secteur qui s'accompagne cependant d'un niveau élevé des risques pour certaines institutions de microfinance. Face à

cette situation, les structures en charge du contrôle dans chacun des Etats membres de l'Union devraient être invitées à renforcer la supervision du secteur, à travers l'accroissement du nombre de missions de vérification et un meilleur suivi de la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

Les Administrateurs ont noté les progrès accomplis par la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau en vue de la conclusion d'un programme économique et financier appuyé par l'aide d'urgence post-conflit. Ils ont également encouragé le Sénégal et le Togo à poursuivre les négociations pour parvenir à un accord avec les Institutions de Bretton Woods.

Le Conseil d'Administration, après examen de la situation des remboursements des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats membres, a relevé la poursuite du règlement, à bonne date, effectué par la plupart des pays membres. Constatant la persistance du non-respect des engagements pris par certains Etats, le Conseil a rappelé aux Autorités de ces Etats la nécessité de prendre les mesures appropriées, en vue de l'apurement de leurs arriérés dans les meilleurs délais possibles.

Le Conseil d'Administration a pris acte du Rapport annuel de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour l'exercice 2006.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du point sur la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux dans les Etats membres de l'UMOA, en particulier les activités menées par les Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF), fonctionnelles dans certains Etats. Il s'est félicité des efforts déployés par ces structures pour sensibiliser les assujettis à la Loi uniforme et des résultats obtenus dans le cadre du traitement des déclarations de soupçons.

Par ailleurs, afin d'assurer l'efficacité de la lutte contre le blanchiment des capitaux à l'échelle

communautaire, le Conseil a invité les Etats concernés à accélérer les diligences requises pour l'adoption et la promulgation de la Loi uniforme et à intensifier les efforts pour mettre en place des CENTIF opérationnelles. A cet égard, il a exhorté les Etats entrés en phase opérationnelle à partager les résultats obtenus avec les autres Etats membres de l'Union, afin que ces derniers puissent s'en inspirer.

Le Conseil d'Administration, après examen du projet de termes de référence de l'audit des opérations de la BCEAO, a décidé de le soumettre avec avis favorable à la décision du Conseil des Ministres de l'Union.

Le Conseil d'Administration de la BCEAO a pris connaissance de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA à fin mars 2007 et des perspectives pour 2007, ainsi que du Rapport sur la gestion des réserves de change de la BCEAO au cours de l'année 2006.

Par ailleurs, il a été informé du point sur le rapatriement du produit des recettes d'exportation dans les Etats membres de l'UEMOA au titre de l'année 2006 et de la Balance des paiements régionale de l'UEMOA au titre de l'année 2005.

Au cours de sa session ordinaire du 15 septembre 2007, le Conseil d'Administration de la BCEAO, analysant l'évolution des agrégats monétaires, a noté la poursuite de l'accroissement de la masse monétaire. A cet égard, il a relevé l'impact potentiel d'une persistance de la hausse de la liquidité globale sur l'évolution à terme des prix à la consommation.

Au titre de l'inflation dans l'Union, les Administrateurs ont noté une accentuation des écarts dans l'évolution des prix à la consommation entre les Etats membres de l'Union. Cette disparité d'un pays à l'autre constitue une contrainte pour la conduite efficace de la politique monétaire commune dans la Zone. Les membres du Conseil se sont préoccupés des perspectives d'évolution de l'inflation au regard des tensions persistantes sur les prix de

certaines produits alimentaires de grande consommation. Ils ont également noté un renchérissement des produits pétroliers, contribuant ainsi à accroître les risques d'ajustement à la hausse des prix dans les différents secteurs d'activité, en particulier dans le secteur de l'énergie. En conséquence, ils ont souligné la nécessité d'une vigilance accrue afin d'éviter que la monnaie ne contribue à alimenter les pressions inflationnistes.

Le Conseil a également relevé la persistance des incertitudes sur les perspectives de croissance de la Zone en 2007. Les dernières estimations situent le taux de croissance du Produit Intérieur Brut de l'Union à 3,7% en 2007, performance que les Administrateurs ont jugée insuffisante pour réduire de façon significative la pauvreté et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Les Administrateurs ont, par ailleurs, noté une dégradation du profil des finances publiques, consécutive à un accroissement des dépenses totales plus sensible que celui des recettes. Ils ont, à cet égard, exhorté les Etats membres à accroître leurs efforts dans le renforcement de la qualité de la gestion budgétaire, de manière à contenir les déficits budgétaires à un niveau soutenable.

Les Administrateurs se sont félicités de la détente des taux d'intérêt sur les marchés monétaire et interbancaire, induite par les opérations d'injections de liquidités initiées par la Banque Centrale depuis février 2007. A cet égard, ils ont marqué leur approbation pour la présence régulière de l'Institut d'émission sur le marché des capitaux à court terme de l'Union, qui est de nature à créer des conditions favorables au financement des économies.

Enfin, les membres du Conseil ont salué les actions entreprises par la Banque Centrale, qui ont permis aux Etats membres de mobiliser les ressources sur le marché aux fins du financement des infrastructures.

Le Conseil d'Administration, au terme de l'exa-

men des propositions de directives de politique de la monnaie et du crédit pour 2008, a adhéré aux orientations et mesures d'accompagnement définies par l'Institut d'émission qui visent à soutenir l'action monétaire.

En particulier, le Conseil d'Administration a insisté sur la priorité à accorder à la poursuite des efforts d'amélioration de la qualité des dépenses publiques et ceux visant l'augmentation des recettes fiscales, dans la perspective d'une réduction des déficits publics. Les Administrateurs ont recommandé la mise en œuvre coordonnée de mesures en faveur du développement des capacités de production et d'intensification des échanges intra-communautaires, en vue de desserrer les contraintes d'offre, notamment dans le domaine des produits alimentaires. Ils ont également relevé la nécessité de mettre en œuvre, au plan régional, une politique énergétique pour accroître la disponibilité de l'énergie électrique et la réduction de son coût, ainsi que des programmes sectoriels propres à contribuer à l'amorce d'une réelle dynamique de réduction du déficit du compte extérieur courant. Par ailleurs, ils ont insisté sur l'approfondissement de la restructuration des filières agricoles d'exportation, en vue de restaurer les bases de leur viabilité.

Le Conseil a exhorté les Etats à maintenir des relations harmonieuses avec les partenaires au développement, afin de favoriser la mobilisation des ressources extérieures en appui aux efforts de relance des économies.

Le Conseil d'Administration, après examen des propositions relatives à la dévolution des anciens locaux ayant abrité l'Agence Principale de la BCEAO à Bissau, a marqué son accord pour la cession desdits locaux à l'Etat de Guinée-Bissau et mandaté le Gouverneur de la BCEAO à convenir des conditions de l'opération avec les Autorités bissau-guinéennes, sur la base de la procédure et des modalités appliquées pour la cession des anciens locaux des autres agences principales.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du Projet de Renforcement des Capacités en analyse des flux de Capitaux Privés Etrangers (PRC CPE) mis en œuvre avec l'appui technique et financier des partenaires extérieurs. Après avoir tiré des enseignements de l'expérience concluante du projet au Burkina qui a servi de pays pilote, il a décidé de l'extension du projet à l'échelle de l'Union. A cet égard, les Administrateurs ont demandé, pour des raisons d'efficacité et d'économies d'échelle, que la BCEAO introduise la demande d'adhésion pour le compte de tous les Etats membres de l'UMOA auprès de *Development Finance International* (DFI), agent technique d'exécution du PRC CPE. Ils ont, en outre, approuvé la participation financière des Etats de l'Union et de la BCEAO au budget d'exécution du projet.

Le Conseil d'Administration, après examen de la situation des remboursements des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats membres, a relevé la poursuite du règlement, à bonne date, des engagements du Burkina, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Sénégal et du Togo, ainsi que la résorption partielle des arriérés du Niger. Le Conseil a attiré l'attention des Autorités de la Côte d'Ivoire et du Niger, sur la nécessité de prendre les mesures appropriées, en vue de l'apurement de leurs arriérés dans les meilleurs délais.

Le Conseil d'Administration a examiné l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International (FMI). A cet égard, il s'est réjoui des résultats positifs enregistrés dans l'exécution des programmes économiques et financiers, et la mise en place d'un programme d'Assistance d'Urgence Post-Conflic (AUPC) pour la Côte d'Ivoire. Il s'est, en outre, félicité des efforts en cours en vue de la reprise des appuis financiers du FMI en faveur de la Guinée-Bissau et du Togo, ainsi que des concertations entamées par le Sénégal pour la conclusion d'un nouvel accord au titre de l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE).

Le Conseil d'Administration a souligné la nécessité pour l'ensemble des Etats membres de l'Union de prendre les dispositions appropriées pour accomplir, dans les meilleurs délais, les diligences nécessaires à l'entrée en vigueur de la réforme institutionnelle. Il a recommandé au Conseil des Ministres le lancement du processus de désignation des membres des organes collégiaux dès à présent, de manière à assurer la mise en place desdits organes immédiatement après l'entrée en vigueur du Traité de l'UMOA.

Le Conseil a examiné la situation de la microfinance dans l'UMOA à fin juin 2007. Il a noté une poursuite de l'expansion du secteur qui s'accompagne cependant d'un accroissement des risques pour certaines institutions de microfinance. Face à cette situation, il a réaffirmé la nécessité de renforcer la supervision du secteur, à travers l'accroissement du nombre de missions de vérification et un meilleur suivi de la mise en œuvre des recommandations qui en découlent. Les Administrateurs ont également pris connaissance de la finalisation des nouveaux textes applicables aux systèmes financiers décentralisés.

Le Conseil d'Administration a examiné la note sur l'état de mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA. Il s'est, à cet égard, félicité des actions menées par les Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF) fonctionnelles pour sensibiliser et former les assujettis à la Loi uniforme, et des enseignements tirés du traitement des déclarations de soupçons. Il a, par ailleurs, relevé avec satisfaction l'adoption et la promulgation de la Loi uniforme par l'ensemble des Etats membres de l'Union.

En vue de parachever la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux à l'échelle communautaire, le Conseil a invité les Etats concernés à accélérer le processus de mise en place de leur CENTIF et à la rendre opérationnelle.

Le Conseil d'Administration a pris acte du projet de contrat de compte entre la Communauté Européenne et la Banque Centrale.

Le Conseil d'Administration de la BCEAO a pris connaissance de l'état d'avancement du projet de relèvement du capital social minimum applicable aux banques et établissements financiers de l'UMOA, de l'évolution des prix à la consommation dans les Etats membres de l'UEMOA au deuxième trimestre 2007 et des perspectives à court terme, ainsi que de l'exécution des programmes de restructuration du système bancaire dans l'UMOA.

Au cours de sa session ordinaire du 10 décembre 2007, le Conseil d'Administration, examinant la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) au 30 septembre 2007, s'est préoccupé de l'accélération de la hausse des cours du pétrole et de la flambée des prix internationaux de certains produits de grande consommation importés. Le Conseil a, en outre, relevé que les résultats mitigés de la campagne agricole 2007/2008 exercent une pression sur les prix des céréales locales. Il a, à cet égard, exhorté les pouvoirs publics et les Autorités monétaires à prendre les mesures nécessaires à l'effet de contenir l'inflation.

Les Administrateurs ont relevé la fragilité de la croissance économique de l'Union au titre de l'année 2007, reflétant la persistance des contraintes sur la disponibilité et le coût des facteurs de production. Les évaluations situent le taux de croissance du produit intérieur brut à 3,3% pour 2007. Aussi, ont-ils invité les Etats membres de l'Union à mettre en œuvre les actions nécessaires, en vue de restaurer les bases d'une croissance forte et durable.

Les Administrateurs ont noté que l'évolution des agrégats monétaires est marquée notamment par une consolidation des dépôts bancaires qui crée des conditions favorables pour le financement des investissements par le recours au marché financier régional. Ils ont recom-

mandé la poursuite des efforts de coordination des interventions sur ce marché.

Le Conseil d'Administration a approuvé les programmes monétaires des Etats membres pour l'année 2008, proposés par les Comités Nationaux du Crédit, ainsi que le budget de la Banque Centrale au titre de l'année 2008.

Les Administrateurs ont, en outre, pris connaissance des rapports des audits des opérations de la BCEAO commandités par les Autorités de l'Union.

Les membres du Conseil ont pris acte des remboursements des échéances au titre des concours monétaires directs consolidés de la BCEAO aux Etats membres. Ils ont exhorté les Etats qui n'ont pas encore honoré la totalité de leurs engagements à procéder à leur règlement.

Le Conseil a été informé de la situation des institutions de microfinance dans les Etats membres de l'UMOA à fin septembre 2007 et s'est félicité de la signature de la convention entre la Banque Centrale et les Autorités luxembourgeoises, dans le cadre du financement du Programme d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE).

Les Administrateurs ont, par ailleurs, pris note de l'état des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International, ainsi que des progrès réalisés dans la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA. Ils ont, à cet égard, exhorté les pays, où les Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF) ne sont pas encore fonctionnelles, à prendre toutes les dispositions pour le démarrage effectif de leurs activités.

Le Conseil a également fait le point de la campagne de commercialisation agricole 2006/007 et pris connaissance du schéma de financement de la campagne 2007/2008. Il a, par ailleurs, été informé des résultats des banques et établissements financiers de l'Union au titre de l'exercice 2006.

2 - ADMINISTRATION DE LA BCEAO

2.1 - Gestion des ressources humaines

2.1.1 - Organigramme et mesures individuelles

L'organigramme de la Banque Centrale a subi des modifications dans sa structure au cours de l'exercice 2007, avec la suppression et/ou la restructuration de certains Services.

Ainsi, le Département de la Sécurité, des Affaires juridiques et des Services Généraux, le Département des Projets et Missions, la Direction des Relations Internationales, la Direction des Services Généraux et la Mission pour la Réalisation de la Centrale des Bilans ont été supprimés au Siège.

Au niveau des Agences Principales et des Agences Auxiliaires, le nombre de Services et de Sections est passé respectivement à neuf (09) et cinq (05), contre onze (11) et six (06) auparavant avec la fusion des activités de l'administration et de la sécurité, des études et des statistiques, ainsi que celles relatives aux opérations financières et des systèmes de paiement.

Ces modifications ont été consacrées par les décisions n^{os}173-12-06, 174-12-06, 175-12-06, en date du 26 décembre 2006, portant respectivement organisation des Services de la BCEAO, des Directions des Services Centraux et des Directions Nationales de la BCEAO.

Sur le plan des mesures individuelles, les décisions ci-après ont été prises :

- Monsieur Modienne GUISSÉ, précédemment Directeur de la Formation, a été nommé Secrétaire Général ;
- Monsieur Jean-Claude BROU, précédemment Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie, a été nommé Contrôleur Général, Conseiller Spécial du Gouverneur ;
- Monsieur Ousmane OUEDRAOGO, précédemment Directeur du Département des Projets et Missions, a été nommé Conseiller Spécial du Gouverneur chargé des questions

monétaires ;

- Monsieur Amadou BACHIR, précédemment Directeur de l'Emission, a été nommé Conseiller Spécial du Gouverneur chargé de la modernisation des Caisses ;
- Monsieur Théophile N'doli AHOUA, précédemment Représentant Résident du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA, a été nommé Conseiller Spécial du Gouverneur chargé des questions d'intégration économique ;
- Monsieur Eric EKUE, précédemment Directeur des Systèmes Financiers Décentralisés, a été nommé Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine ;
- Monsieur Adama DIEYE, précédemment en détachement auprès du Gouvernement sénégalais, a été nommé Directeur du Département de l'Administration Générale et de la Formation ;
- Monsieur Kodzo Mawuéna DOSSA, précédemment Conseiller du Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie, a été nommé Directeur du même Département ;
- Monsieur Oumar Tatam LY, précédemment Directeur des Opérations Financières, a été nommé Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances ;
- Monsieur Mamadou Lamine DIOUF, précédemment Directeur auprès du Secrétaire Général, a été nommé Représentant Résident du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA ;
- Monsieur Marcel Alain de SOUZA, précédemment Directeur des Affaires Administratives, a été nommé Directeur National de la BCEAO pour le Bénin ;
- Monsieur Oumarou GAGERE, précédemment Directeur de l'Agence Principale de Niamey, a été nommé Directeur National de la BCEAO pour le Niger ;
- Monsieur Birame SENE, précédemment Directeur de l'Agence Principale de Dakar, a

- été nommé Directeur National de la BCEAO pour le Sénégal ;
- Monsieur Adamah Venance KANGNI, précédemment Directeur de la Communication a été nommé Conseiller du Secrétaire Général ;
 - Monsieur Paul Marie KYELEM, précédemment Directeur de la Sécurité, a été nommé Conseiller du Contrôleur Général ;
 - Monsieur Siriki KONE, précédemment Directeur du Patrimoine, a été nommé Conseiller du Directeur du Département de l'Administration Générale et de la Formation ;
 - Monsieur Félix DJAN DJE, précédemment Directeur des Services Généraux, a été nommé Conseiller du Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances ;
 - Monsieur Joseph Pindana SAMA, précédemment Directeur de la Mission pour la Réalisation de la Centrale des Bilans, a été nommé Conseiller du Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances ;
 - Monsieur Joseph Dodji GBEGNON, précédemment Adjoint au Directeur des Relations Internationales, a été nommé Conseiller du Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie ;
 - Monsieur Mamadou Lamine DIALLO, précédemment en position de détachement a été réintégré et nommé Conseiller du Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie ;
 - Madame Joëlle Annie BOLHO, précédemment Contrôleur des Opérations à la Direction des Affaires Administratives, a été nommée Directeur de la même Direction ;
 - Madame Aminata FALL NIANG, précédemment Adjoint au Directeur des Affaires Juridiques, a été nommée Directeur des Affaires Juridiques ;
 - Madame Fatimatou Zahra DIOP a été confirmée au poste de Directeur des Systèmes de Paiement ;
 - Monsieur Alioune Blondin BEYE, précédemment Adjoint au Directeur des Ressources Humaines, a été nommé Directeur de la Communication ;
 - Monsieur Alain KOUTANGNI, précédemment Directeur du Contrôle de Gestion, a été nommé Directeur du Contrôle de Gestion et du Budget ;
 - Monsieur João Alage Mamadu FADIA, précédemment Conseiller du Contrôleur Général, a été nommé Directeur des Contrôles et de la Prévention des Risques ;
 - Monsieur Charles KI-ZERBO a été confirmé dans ses fonctions de Directeur du Crédit ;
 - Monsieur Armand BADIEL a été confirmé dans ses fonctions de Directeur des Etudes ;
 - Monsieur Cheick Ahmed Tidiany DIAKITE, précédemment Adjoint au Directeur de l'Emission, a été nommé Directeur de la même Direction
 - Monsieur Mahamadou GADO, précédemment Conseiller du Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie, a été nommé Directeur de la Formation ;
 - Monsieur Abdoulaye SECK a été confirmé dans ses fonctions de Directeur de l'Informatique ;
 - Monsieur Denis N'GBE a été confirmé dans ses fonctions de Directeur de l'Inspection et de l'Audit Interne ;
 - Monsieur Paul Kaba THIEBA, précédemment Adjoint au Directeur des Opérations Financières, a été nommé Directeur de la même Direction ;
 - Monsieur Sidiki TRAORE, précédemment Adjoint au Directeur du Patrimoine, a été nommé Directeur de la même Direction ;
 - Monsieur Ismaïla DEM a été confirmé dans ses fonctions de Directeur de la Recherche et de la Statistique ;
 - Monsieur Jean-Baptiste A. AMAN a été confirmé dans ses fonctions de Directeur des Ressources Humaines ;

- Monsieur Dabo MANKAN, précédemment Adjoint au Directeur des Affaires Administratives, a été nommé Directeur de la Sécurité ;
- Monsieur Konzo TRAORE, précédemment Adjoint au Directeur des Etudes, a été nommé Directeur des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- Madame Fatoumata OUEDRAOGO, précédemment Contrôleur des Opérations à la Direction du Patrimoine, a été nommée Directeur de l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou ;
- Monsieur Eugène Zoro BOTY BI, précédemment Conseiller du Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire, a été nommé Directeur de l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan ;
- Monsieur Sahaka MAHAMAN SALAH, précédemment Chef de l'Agence Auxiliaire de Maradi, a été nommé Directeur de l'Agence Principale de la BCEAO à Niamey ;
- Monsieur Abdoulaye GAYE, précédemment Conseiller du Directeur National de la BCEAO pour le Sénégal, a été nommé Directeur de l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar ;
- Monsieur Alain Francis SAKHO, précédemment Adjoint au Directeur des Services Généraux, a été nommé Adjoint au Directeur des Affaires Administratives ;
- Monsieur Jean-Baptiste Kouadio KOUASSI, précédemment Chef du Service de l'Administration à la Direction de la Formation, a été nommé Adjoint au Directeur des Affaires Administratives ;
- Monsieur Filomeno LOBO DE PINA, précédemment Conseiller du Directeur du Crédit, a été nommé Adjoint au Directeur des Affaires Juridiques ;
- Monsieur Sambani FALL, précédemment Chef du Service de la Communication à la Direction de la Communication, a été nommé Adjoint au Directeur de la Communication ;
- Monsieur Fama Adama KEITA, précédemment Directeur Adjoint de 2^e classe à la Mission pour la Réalisation de la Centrale des Bilans, a été nommé Adjoint au Directeur de la Comptabilité ;
- Monsieur Monlour DA, précédemment Chef du Service de la Centralisation et de la Réglementation Comptables à la Direction de la Comptabilité et du Budget, a été nommé Adjoint au Directeur de la Comptabilité ;
- Monsieur Firmin KOUAKOU, précédemment Adjoint au Directeur de la Comptabilité et du Budget, a été nommé Adjoint au Directeur du Contrôle de Gestion et du Budget ;
- Monsieur Komivi N. MOSSI, précédemment Directeur Adjoint de 2^e classe à la Représentation du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA, a été nommé Adjoint au Directeur du Contrôle de Gestion et du Budget ;
- Madame Marguerite Aïssatou FAYE DEME, précédemment Sous-Directeur à la Direction des Contrôles et de la Prévention des Risques, a été nommée Adjoint au Directeur des Contrôles et de la Prévention des Risques ;
- Monsieur Homialo GBEASOR a été confirmé dans ses fonctions d'Adjoint au Directeur du Crédit ;
- Monsieur Emmanuel Junior ASSILAMEHOO, précédemment Sous-Directeur à la Direction des Relations Internationales, a été nommé Adjoint au Directeur du Crédit ;
- Monsieur Nestor WADAGNI, précédemment Adjoint au Directeur de la Recherche et de la Statistique, a été nommé Adjoint au Directeur des Etudes ;
- Monsieur Patrick KODJO, précédemment Chef du Service des Analyses Monétaires à la Direction des Etudes, a été nommé Adjoint au Directeur des Etudes ;
- Monsieur Domia KONE a été confirmé dans ses fonctions d'Adjoint au Directeur de l'Emission ;
- Monsieur Bruno NOUATIN, précédemment Contrôleur des Opérations à l'Agence Principale de Cotonou, a été nommé Adjoint au Directeur de l'Emission ;

- Monsieur Youssouf DEMBELE a été confirmé dans ses fonctions d'Adjoint au Directeur de la Formation ;
- Monsieur Abdoul Karim ALLASSAN a été confirmé dans ses fonctions d'Adjoint au Directeur de la Formation ;
- Monsieur Horo COULIBALY, précédemment Chef du Service du Développement Informatique à la Direction de l'Informatique, a été nommé Adjoint au Directeur de l'Informatique ;
- Monsieur Daouda GANSONRE a été confirmé dans ses fonctions d'Adjoint au Directeur de l'Inspection et de l'Audit Interne ;
- Monsieur Ahmadou Al Aminou LO, précédemment Chef du Service des Changes à la Direction des Opérations Financières, été nommé Adjoint au Directeur des Opérations Financières ;
- Monsieur Boukary GANAO, précédemment Adjoint au Directeur des Services Généraux, a été nommé Adjoint au Directeur du Patrimoine ;
- Monsieur Evariste Sébastien BONOU, précédemment Contrôleur de Gestion à l'Agence Principale de la BCEAO à Cotonou, a été nommé Adjoint au Directeur du Patrimoine ;
- Monsieur Bassambié BATIONO, précédemment Chef du Service des Etudes Economiques à la Direction des Etudes, a été nommé Adjoint au Directeur de la Recherche et de la Statistique ;
- Monsieur Diali ZIE, précédemment Conseiller du Directeur des Ressources Humaines, a été nommé Adjoint au Directeur de la même Direction ;
- Monsieur Kodjo SEDJRO, précédemment Adjoint au Directeur de la Communication, a été nommé Adjoint au Directeur des Ressources Humaines ;
- Monsieur Ado GARBA, précédemment Directeur Adjoint de 2^e classe à la Direction de l'Inspection et de l'Audit Interne, a été nommé Adjoint au Directeur de la Sécurité ;
- Madame Mariame DIA SANE a été confirmée dans ses fonctions d'Adjoint au Directeur des Systèmes Financiers Décentralisés ;
- Monsieur Mamadou SEREME, a été confirmé dans ses fonctions d'Adjoint au Directeur des Systèmes de Paiement ;
- Monsieur Koikou ASSAMOI, précédemment Chef de Mission à la Commission Bancaire, a été nommé Conseiller du Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA ;
- Monsieur Seydou Fatogoma OUATTARA, précédemment Contrôleur des Opérations à l'Agence Principale de la BCEAO à Ouagadougou, a été nommé Conseiller du Directeur National de la BCEAO pour le Burkina ;
- Monsieur Kouadio BOMBO, précédemment Contrôleur de Gestion à l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan, a été nommé Conseiller du Directeur National de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire ;
- Monsieur El Hadj Abdoulaye NDIAYE, précédemment Chef du Service du Crédit à l'Agence Principale de la BCEAO à Dakar, a été nommé Conseiller du Directeur National de la BCEAO pour le Sénégal ;
- Monsieur Komlan Vincent ADJAHOTO, précédemment Contrôleur des Opérations à la Direction de la Comptabilité et du Budget, a été nommé Conseiller du Directeur National de la BCEAO pour le Togo ;
- Monsieur Mory Samata CISSE, précédemment Fondé de Pouvoirs à la Direction du Patrimoine, a été nommé Assistant du Gouverneur ;
- Monsieur Chalouho COULIBALY, précédemment Chef du Service de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés, a été nommé Conseiller du Directeur du Crédit ;
- Monsieur Abdoulaye MBODJ, Chef du Service de l'Administration des Systèmes et Réseaux à

la Direction de l'Informatique, a été nommé Conseiller du Directeur de la même Direction ;

- Monsieur Bazoumana TRAORE, précédemment Chef du Service du Matériel à la Direction des Affaires Administratives, a été nommé Conseiller du Directeur du Patrimoine ;
- Madame Khady Bèye CAMARA, précédemment Chef du Service de la Balance des Paiements et de la Réglementation des Changes à la Direction des Relations Internationales, a été nommée Conseiller du Directeur de la Recherche et de la Statistique ;
- Monsieur Abdoulaye TRAORE, précédemment Chef du Service de l'Administration du Personnel à la Direction des Ressources Humaines, a été nommé Conseiller du Directeur des Ressources Humaines ;
- Monsieur Jean-François BALIMA, précédemment Chef du Service de la Prévention des Risques à la Direction de la Sécurité, a été nommé Conseiller du Directeur de la Sécurité ;
- Monsieur Abel ASSOGBA, précédemment Chef du Service de la Réglementation Bancaire à la Direction du Crédit, a été nommé Conseiller du Directeur des Systèmes Financiers Décentralisés.

Par ailleurs, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au cours de l'exercice 2007, les responsables ci-après :

- Monsieur Amadou Sadickh DIOP, Secrétaire Général de la BCEAO ;
- Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Conseiller Spécial du Gouverneur, Contrôleur Général ;
- Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Conseiller Spécial du Gouverneur, Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie ;
- Monsieur Mamadou DIOP, Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA ;
- Monsieur Sosthène Boureima BAMBARA, Conseiller du Gouverneur, Directeur du Département de l'Administration Générale et de la Formation ;

- Monsieur Idriss L. DAOUDA, Directeur National de la BCEAO pour le Bénin ;
- Monsieur Abdoulaye SOUMANA, Directeur National de la BCEAO pour le Niger ;
- Monsieur Seyni NDIAYE, Directeur National de la BCEAO pour le Sénégal ;
- Monsieur Ambroise KONE, Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances ;
- Madame Sokhna BEYE SAKHO, Directeur du Département de la Sécurité, des Affaires Juridiques et des Services Généraux ;
- Monsieur Elpidio FREITAS, Directeur des Affaires Juridiques ;
- Monsieur Blaise Djomand DIPLO, Coordinateur de la Mission d'Assistance Technique en Guinée-Bissau ;
- Monsieur Christian Konan KOFFI, Conseiller du Directeur du Département de l'Emission, de la Comptabilité et des Finances ;
- Monsieur François de Salle NARE, Conseiller du Directeur du Département des Etudes Economiques et de la Monnaie ;
- Monsieur Thiémoko DIARA, Conseiller du Contrôleur Général ;
- Monsieur Ernest ADOHI ASSEU, Directeur de l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan ;
- Monsieur Patrick GRUNITZKY, Conseiller du Directeur National de la BCEAO pour le Togo ;
- Monsieur Denis KROUBA, Adjoint au Directeur de l'Informatique ;
- Monsieur Cheikh Amadou T. DIAGNE, Adjoint au Directeur des Contrôles et de la Prévention des Risques ;
- Monsieur Sié COULIBALY, Adjoint au Directeur du Contrôle de Gestion ;
- Monsieur Rhousmane AHMOUD, Adjoint au Directeur du Patrimoine ;
- Monsieur El Hadj Ousmane FAYE, Adjoint au Directeur de la Sécurité ;

- Monsieur Fernand Mamadou KONE, Adjoint au Directeur de l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan ;
- Madame Acka Angèle ALLOUKO, Conseiller du Directeur des Services Généraux ;
- Monsieur Moussa MBOW, Conseiller du Directeur des Affaires Administratives.

2.1.2 - Effectif

Au 31 décembre 2007, l'effectif global du personnel de la Banque Centrale, tous corps confondus, s'est établi à 4.028 agents contre 4.036 agents à fin décembre 2006. Cet effectif est constitué de 3.939 agents en activité et de 89 agents en position de détachement ou de disponibilité.

L'effectif en activité, réparti entre le Siège, les huit Agences Principales, les quinze Agences Auxiliaires, les deux Représentations de la BCEAO et le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, demeure relativement stable d'une année à l'autre, les sorties ayant compensé les entrées d'effectif au cours de l'année 2007. Il est ressorti à 3.939 au 31 décembre 2007 contre 3.947 une année plus tôt, soit une légère baisse de 8 personnes au cours de la période sous-revue.

Avec un effectif de 1.380 agents, le personnel d'encadrement représente 35,03% du personnel en activité. Il se compose de 59 membres

du Gouvernement et Directeurs, 694 agents d'encadrement supérieur et 627 agents d'encadrement moyen. Le personnel d'encadrement a diminué de 03 personnes par rapport au 31 décembre 2006.

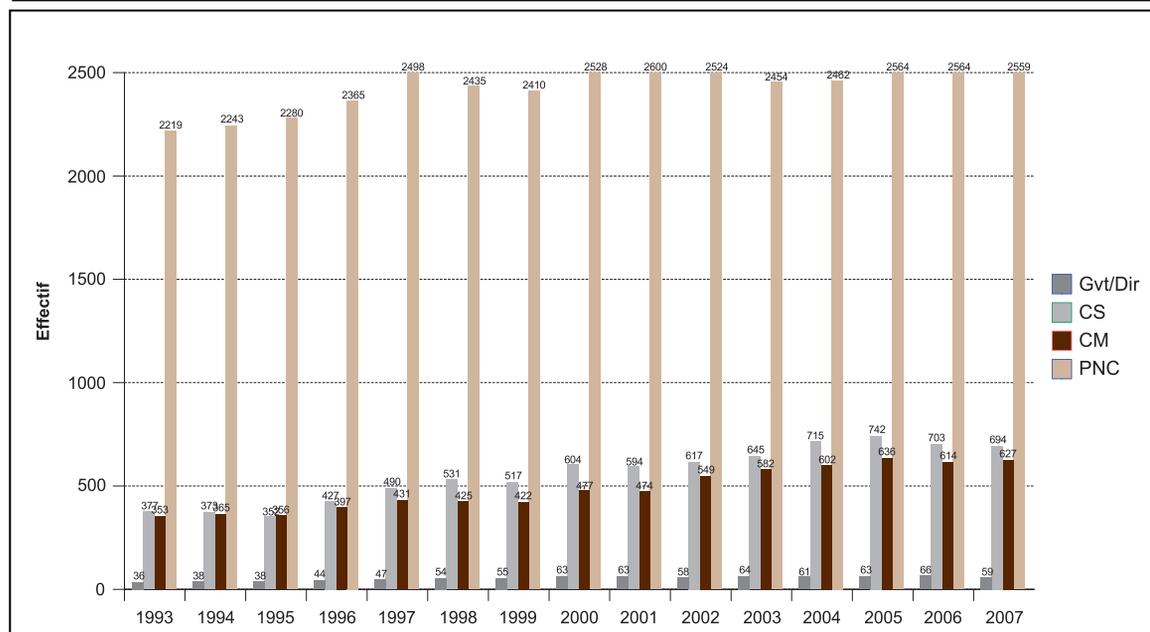
Le personnel non cadre est constitué de 2.559 agents, soit 64,97% de l'effectif en activité au 31 décembre 2007. Ce corps, composé de 763 agents de bureau, 53 agents de support technique, 1.118 agents de service et 625 agents de caisse et de tri, est resté stable d'une année à l'autre.

Par site, l'effectif global du personnel en activité au 31 décembre 2007 se répartit comme suit :

- Siège : 859 agents ;
- Directions Nationales (Agences Principales et Auxiliaires) : 2.959 agents ;
- Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération : 06 agents ;
- Représentation du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA : 14 agents ;
- Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA : 101 agents.

L'évolution de l'effectif du personnel en activité par corps, depuis 1993, se présente comme suit.

Graphique 24 : évolution des effectifs de la BCEAO de 1993 à 2007



Gvt/Dir = Gouvernement/Directeurs ; CS = Cadres supérieurs ; CM = Cadres moyens ; PNC = Personnel non cadre.
Source : BCEAO.

2.1.3 - Formation

Au cours de l'exercice 2007, le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB) a poursuivi ses actions de formation permanente au profit du personnel de la BCEAO, et de renforcement des capacités en faveur des administrations économiques et financières, ainsi que des agents des banques et établissements financiers des Etats membres de l'Union.

Au titre de la Formation permanente des agents de la BCEAO, le Centre a organisé, dans le cadre de ses activités courantes, des cours et séminaires au Siège, des cours décentralisés, des cours et séminaires par visioconférence, ainsi que des formations mises en œuvre par d'autres institutions. Au total, deux mille cent quatre-vingt-quinze (2.195) agents ont bénéficié d'une formation, dont :

- 477 agents pour les 20 cours et séminaires organisés au Siège ;
- 147 participants pour les 8 cours décentralisés organisés par les Directions Nationales, dont 7 agents pour la formation complémentaire sur SICA-UEMOA, 18 pour la formation aux Nouvelles Technologies de

l'Information et des Communications (NTIC), 22 pour le cours de recyclage des agents de sécurité en sécurité-incendie, 53 pour la formation à la langue française, 9 pour le cours sur les mesures pratiques de la conjoncture économique et de l'inflation, 24 pour les techniques d'expression écrite et orale et 14 pour l'initiation à l'analyse statistique ;

- 987 participants pour les 14 actions de formation par visioconférence réalisées ;
- 141 participants pour les 26 actions de formation organisées par les partenaires extérieurs et d'autres institutions, y compris les cours de langues (français, anglais, portugais et arabe). Cet effectif se répartit comme suit :
 - 14 pour l'Institut du Fonds Monétaire International ;
 - 24 pour l'Institut Multilatéral d'Afrique ;
 - 5 pour l'Institut Bancaire et Financier International ;
 - 1 pour la Réserve Fédérale de New York ;
 - 1 pour l'Association des Banques Centrales Africaines ;
 - 15 pour les 10 séminaires auprès d'autres institutions extérieures ;

- 29 pour le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB), soit 7 pour le Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP) et 22 pour le Brevet Professionnel (BP) ;
- 10 pour l'Institut de Technique Bancaire (ITB) ;
- 16 pour les cours de langue anglaise ;
- 23 pour les cours de langue portugaise ;
- 1 pour les cours de langue française au Siège ;
- 2 pour les cours de langue arabe.

En outre, quatre cent quarante-trois (443) agents sur un effectif total de trois mille neuf cent quarante-deux (3.942) bénéficiant d'un compte d'utilisateur informatique, soit 11,23% de l'effectif total, ont suivi une formation sur la plate-forme de formation en ligne entrée dans sa phase active de production depuis le 3 juillet 2006 sur l'ensemble des sites de la Banque Centrale. Le taux global moyen de connexion était d'environ quatre heures (4) par agent. En ce qui concerne les modules de formation, il ressort que trois cent-douze (312) agents ont suivi les modules en langue anglaise, dont quatre-vingt-dix-neuf (99) au Siège, vingt-huit (28) à Niamey, vingt-sept (27) à Abidjan et vingt (20) à Ouagadougou. Les modules de management ont été suivis par cent-neuf (109) apprenants, dont principalement trente-et-un (31) au Siège et douze (12) à Abidjan. Concernant les modules de bureautique Open Office, quatre-vingt-dix (90) agents ont suivi une formation, dont trente-deux (32) au Siège.

La salle d'auto-formation en langues a enregistré une fréquentation moyenne mensuelle de deux (2) agents en 2007, avec l'assistance d'un enseignant du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG). Des sessions de cours d'anglais ont également été organisées dans la salle d'auto-formation à l'initiative des enseignants.

Une session d'intégration des agents nouvellement recrutés a en outre été organisée du 5 novembre 2007 au 31 janvier 2008. Elle a regroupé soixante-neuf (69) agents, dont trente-neuf (39) du corps de l'encadrement supérieur et trente (30) de l'encadrement moyen. Ce programme de formation a porté sur des enseignements en tronc commun et en filières.

Concernant les enseignements en tronc commun, ils ont consisté en une présentation générale de l'organisation et des activités des Directions et en des cours de techniques d'expression écrite et orale, textes de base de l'UMOA et de la BCEAO et Culture BCEAO. Le tronc commun avait pour objectif de mieux préparer l'intégration des agents dans leurs Directions respectives.

A l'issue du tronc commun, la promotion a été scindée en filières en tenant compte des spécificités de chaque corps de métier en rapport avec les activités de la BCEAO. Deux filières ont été créées pour l'encadrement supérieur (Economistes d'une part, Analystes Financiers, Auditeurs comptables et Comptables supérieurs d'autre part) et deux autres pour l'encadrement moyen (1 filière « Comptables » et 1 filière « Secrétaires »).

A ces différentes filières, se sont ajoutés les corps spécifiques de métiers, à savoir les ingénieurs informaticiens, les juristes, les spécialistes en régime de prévoyance et actuariat et une assistante sociale. Ces agents ont été mis en position de stage à l'issue des cours du tronc commun.

Le suivi de l'ensemble des agents a été assuré par quarante (40) encadreurs désignés parmi les agents de la Banque Centrale. En outre, les sociologues de la BCEAO ont assisté aux cours pour suivre la dynamique du groupe et des entretiens psychologiques ont été organisés au début et à la fin de la session de formation. Des rapports ont été établis par les psychologues et

les encadreurs sur chaque agent nouvellement recruté.

Par ailleurs, les activités ci-après ont été réalisées au cours de la période sous revue :

- une formation sur la mise en production des applications informatiques COSMOS (Cost Management Object Software) et ACAJOU (Activités des Agents par Jour) à l'intention de cent-vingt-neuf (129) agents de la BCEAO ;
- une session sur l'administration des bases de données MySQL à l'intention de cinq (5) agents de la Direction de l'Informatique ;
- la formation de vingt-deux (22) agents sur les applications informatiques « Balance des Paiements en Termes de Transactions » (BPT) et « Balance des Paiements en Termes de Règlements » (BPR) de la BCEAO ;
- la formation de vingt-cinq (25) agents sur l'application informatique ACACIA (Application pour la Collecte et l'Automatisation du Calcul des Indicateurs d'Activités) de la BCEAO ;
- la formation de vingt-quatre (24) agents sur l'application informatique FISEC (Fichier des Situations des Etablissements de Crédit – Etudes et Prévisions Monétaires) ;
- la formation de dix-neuf (19) agents sur l'application informatique Accords de Classement de la BCEAO ;
- la formation de vingt-six (26) agents pour le Programme de gestion en ligne des missions et notes de frais (PALMIER).

Au titre du renforcement des capacités des agents des administrations économiques et financières, ainsi que des banques et établissements financiers des Etats membres de l'Union, le COFEB a poursuivi ses activités de **formation diplômante** et administré les 29^e et 30^e promotions.

La 29^e promotion, qui a terminé son cycle de formation par les soutenances de mémoire en décembre 2007, a regroupé un effectif de 46 stagiaires en provenance des organismes ci-après :

- Administrations économiques et financières :	34
- Banque Centrale de la République de Guinée :	01
- Banques et Etablissements financiers :	03
- Sociétés des Postes :	06
- Institut National de Prévoyance Sociale du Mali :	02

Pour ce qui est de la 30^e promotion dont les enseignements ont démarré le 2 novembre 2007, les stagiaires, au nombre de 29, se répartissent comme suit, selon leur organisme d'origine :

- Administrations publiques :	23
- Banque Centrale de Mauritanie :	02
- Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) :	02
- Banque Centrale des Comores :	01
- Union Régionale des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel l'ATACORA DONGA :	01

En outre, les actions suivantes ont été organisées au titre des formations spécifiques :

- l'atelier de présentation aux Ordres Nationaux des Experts Comptables et Comptables Agréés (ONECCA) du référentiel comptable spécifique aux Systèmes Financiers Décentralisés qui a réuni dix (10) Experts Comptables et Comptables Agréés de la Zone UEMOA ;
- la promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux dans l'UEMOA à laquelle ont participé soixante-deux (62) personnes, dont trente-deux (32) de la BCEAO (Directions Nationales et Directions des Services Centraux), ainsi que des représentants des Banques et Etablissements Financiers, des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (APBEF) et des Services Financiers des Etats de l'UEMOA ;

- la concertation sur l'avant-projet de Loi uniforme relative à la répression des infractions en matière d'instruments et procédés électroniques de paiement qui a regroupé trente (30) participants, dont douze (12) agents de la BCEAO (Direction des Affaires Juridiques et Direction des Systèmes de Paiement) et des représentants des Services Juridiques et Financiers des Etats de l'UEMOA.

Par ailleurs, des actions ont été entreprises en faveur des agents des administrations économiques et financières, dans le cadre de la coopération avec les partenaires extérieurs.

Ainsi, au titre du projet *conjoint BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en Afrique du Centre et de l'Ouest*, les actions suivantes ont été menées :

- volet formation en gestion macroéconomique : la troisième phase du volet a débuté le 1er juillet 2006 et quatre (4) actions de formation ont été réalisées au cours de l'année 2007 en faveur de cent-dix neuf (119) participants, dont dix (10) agents de la BCEAO ;
- volet formation en gestion de la dette : ce volet dont la deuxième phase a démarré depuis l'année 2005, a vu la réalisation de sept (7) ateliers nationaux et quatre (4) séminaires régionaux pour un public de trois-cent-soixante-trois (363) personnes, dont vingt-et-un (21) agents de la BCEAO. Le Pôle-Dette a également organisé dix-neuf (19) missions d'appui institutionnel et d'assistance technique dans les pays membres.

ENCADRE N° 9

Projet BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en analyse des flux de capitaux privés étrangers dans les Etats membres de l'UEMOA et de la CEMAC

Le Projet BCEAO/BEAC de Renforcement des Capacités en analyse des flux de Capitaux Privés Etrangers dans les Etats membres de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) s'inscrit dans un vaste programme appelé "Programme de Renforcement des Capacités en analyse des flux de Capitaux Privés Etrangers (PRC CPE)".

Ce programme, qui a été lancé au milieu des années 90 dans les pays d'Afrique anglophone et d'Amérique latine, vise globalement à répondre aux difficultés éprouvées par ces pays dans la collecte et l'analyse des données statistiques sur les flux de capitaux privés étrangers. Sa mise en œuvre et la coordination des activités sont assurées par Development Finance International (DFI), une institution à but non lucratif qui collabore également avec les gouvernements africains dans le cadre du renforcement des capacités dans le domaine de la gestion de la dette publique.

Les principaux résultats attendus de l'exécution du PRC CPE au niveau des pays bénéficiaires sont :

- la disponibilité de capacités pour le suivi et l'analyse des actifs et passifs étrangers des entreprises et des modes de financement développés par ces dernières, ainsi que pour l'analyse de la perception du climat des affaires par les investisseurs ;
- la formulation de recommandations cohérentes de politiques de promotion des investissements ;
- le renforcement de la fiabilité des données statistiques sur les flux de capitaux privés étrangers et leur présentation selon les normes et standards internationaux de diffusion des données.

Ainsi, le programme pourrait aider les pays bénéficiaires à mobiliser l'investissement étranger aux fins de leur développement économique et social, en suscitant des politiques appropriées de promotion et d'encouragement.

Au niveau des Zones UEMOA et CEMAC, le programme a démarré par une phase pilote qui s'est déroulée au Burkina et au Cameroun au cours de la période 2005 - 2006. A la suite des résultats concluants enregistrés au cours de cette phase, le Conseil des Ministres l'UEMOA et le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), lors de leurs sessions tenues respectivement en septembre 2007 à Bissau et en octobre 2007 à Paris, ont marqué leur accord pour son extension à l'échelle des Zones UEMOA et CEMAC. Ce Projet devient ainsi le troisième volet de la coopération entre les deux Banques Centrales à travers le Projet BCEAO/BEAC de renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest et du Centre, dont les deux premiers volets sont ceux de la formation en gestion macroéconomique et de la formation en gestion de la Dette (Pôle-Dette).

Cette généralisation aux quatorze pays membres de l'UEMOA et de la CEMAC s'étendra sur deux ans et s'effectuera de façon graduelle de manière à couvrir l'ensemble des pays. Il est prévu que, dans chaque pays, le programme s'exécute selon les phases suivantes :

- organisation d'une mission d'évaluation des besoins de renforcement des capacités ;
- tenue d'un séminaire de lancement du projet et d'un atelier de formation des enquêteurs au cours desquels seront diffusés les standards méthodologiques en matière d'analyse des flux de capitaux privés étrangers. Les méthodologies des enquêtes seront également développées au cours de ces sessions ;
- réalisation d'enquêtes de terrain par les enquêteurs ;
- tenue d'un séminaire de restitution des résultats du programme ;
- adoption du rapport final par les Autorités du pays.

Dans chacun des pays, il sera mis en place un Groupe de Travail National (GTN) chargé d'assurer la coordination des activités. Cet organe, présidé par le Ministère chargé des Finances, regroupera des structures privées et publiques justifiant d'un intérêt pour le suivi et l'analyse des flux de capitaux privés étrangers, ainsi que pour la perception des investisseurs sur le climat des affaires. La BCEAO assure la coordination de l'exécution de ce programme pour les deux espaces économiques.

Au titre de l'*Institut du Fonds Monétaire International (FMI)*, le cours régional conjoint BCEAO/Institut du FMI sur la gestion macroéconomique et la politique des finances publiques a enregistré la participation de trente-deux (32) cadres, dont dix (10) de la BCEAO.

Par ailleurs, s'est déroulé en février 2007 au Siège de la BCEAO, un séminaire sur le thème « Statistiques de la dette extérieure » initié par le Centre d'Assistance Technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC de l'Ouest). Ce séminaire a enregistré la participation de vingt-quatre (24) cadres, dont cinq (5) de la BCEAO.

Au total, les actions de formation organisées par le COFEB au cours de l'année 2007 ont permis d'approfondir la modernisation de la formation en faveur du personnel de la BCEAO grâce à la consolidation de la formation en ligne et l'utilisation de la visioconférence. Un accent particulier a été mis sur la formation des agents des administrations économiques et financières de l'UEMOA.

2.2 - Evolution du réseau de la BCEAO

Le nouvel immeuble de l'Agence Principale de la BCEAO à Bissau a été réceptionné le 9 juillet 2007, permettant au personnel d'y aménager le 10 juillet 2007.

En ce qui concerne la réalisation des centres aérés dans les Directions Nationales en faveur du personnel, les chantiers d'Abidjan, de Bamako, de Lomé et de Ouagadougou ont été achevés et les ouvrages et installations techniques réceptionnés au cours de l'année 2007. Ces complexes, ainsi que celui de Niamey, sont prêts à être mis en exploitation. S'agissant du centre aéré de Cotonou, les travaux ont démarré en décembre 2007, pour une durée de huit mois.



L'immeuble de l'Agence Principale de Bissau.

ENCADRE N° 10

Inauguration du nouvel immeuble de l'Agence Principale de Bissau

Le nouvel immeuble de l'Agence Principale de la BCEAO à Bissau a été inauguré le 2 mai 2007 par Son Excellence, M. João Bernardo VIEIRA, Président de la République de Guinée-Bissau. La cérémonie a été marquée par la participation effective du Président de la République du Sénégal, Maître Abdoulaye WADE, du Président du Conseil des Ministres de l'UMOA, M. Jean-Baptiste COMPAORE, du Président de la Commission de l'UEMOA, M. Soumaïla CISSE, du Gouverneur par intérim de la BCEAO, M. Damo Justin BARO et du Président par intérim de la BOAD, M. Issa COULIBALY. D'importantes Autorités bissau-guinéennes ont également pris part à cette cérémonie.

La construction du nouvel immeuble obéit au souci de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest de moderniser et de sécuriser ses infrastructures, au regard de l'accroissement de ses activités et de son personnel. Le programme de construction de l'immeuble a été conçu suivant les normes de la BCEAO en matière de construction et correspond à celui des autres Agences Principales de la Banque avec, toutefois, une adaptation aux besoins spécifiques en termes d'effectifs, d'activités et de contraintes de conservation des valeurs.

L'ensemble immobilier de l'Agence principale de la BCEAO à Bissau, dont la pose de la première pierre a eu lieu le 28 décembre 2004, est édifié sur un terrain d'une superficie de 27.500 m² attribué par l'Etat. Il a été réceptionné le 9 juillet 2007 et le personnel y a aménagé le 10 juillet 2007. Le bâtiment s'étend sur une emprise de 75 m de long sur 72 m de large, pour une hauteur de 19 m et est constitué d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de quatre (4) étages.

L'ouvrage est essentiellement constitué des trois (03) composantes à savoir une partie inférieure, une partie centrale et une partie supérieure. D'imposants poteaux en béton armé en forme de « L » d'une largeur de 2.50m ceinturent et protègent ces différentes parties. Un patio d'environ 23 m x 17 m anime l'intérieur du bâtiment et favorise ainsi un bon fonctionnement de l'immeuble en termes de ventilation et de luminosité, participant ainsi à créer un micro-climat très confortable et contribuant à la réduction des charges d'exploitation.

Quant aux bâtiments annexes au nombre de cinq (05), leur architecture est en harmonie parfaite avec l'immeuble principal auquel ils s'intègrent pour former un ensemble homogène. La touche architecturale est caractérisée par des formes curvilignes agrémentées par une suite de volumes pleins et de vides aux proportions harmonieuses, le tout circonscrit dans un « cube » symbolisant la solidité et la rigueur. Le style architectural bioclimatique adopté associe la forme à la fonctionnalité et allie la modernité à l'exigence de conservation des ressources naturelles.

Un accent particulier a été mis sur l'architecture des couleurs et le mobilier. Il s'est agi là de créer un esprit convivial sans transgresser la caractéristique d'une banque synonyme de sobriété et de rigueur. Le choix de l'ameublement flatte l'image d'un espace de confort et d'épanouissement.

2.3 - Système d'information et de communication

Les actions entreprises durant l'année 2007 dans le cadre de la gestion du système d'information et de communication de la Banque Centrale ont concerné la mise à niveau des infrastructures informatiques et de télécommunication sur les différents sites de l'Institut d'émission, la réalisation de nouvelles applications et la migration de certaines applications en production vers de nouvelles versions.

Ainsi, dans le domaine des infrastructures, la mise en œuvre de la nouvelle architecture du réseau VSAT, avec la généralisation de la technologie IP, a permis d'améliorer les perfor-

mances et la qualité de service pour la vidéoconférence et la téléphonie inter-sites.

Le câblage des Agences Auxiliaires a été renouvelé, pour le rendre conforme aux normes en vigueur et augmenter les capacités des réseaux locaux.

Par ailleurs, la mise en place des réseaux d'accès de Lomé et de Bissau a permis d'achever le déploiement du système de compensation interbancaire SICA-UEMOA dans tous les pays de l'Union.

En ce qui concerne les serveurs, de nouveaux matériels fonctionnant sous le système d'exploitation Linux ont été installés dans les Agences

Principales et au Secrétariat Général de la Commission Bancaire, en remplacement de ceux acquis en 1997.

S'agissant des logiciels, la Direction de l'Informatique a procédé à la mise en production des nouvelles applications ACAJOU (suivi des temps d'activité des agents), PALMIER (gestion des missions et des notes de frais), PAPAYER (gestion des avancements et promotions) et ACACIA (calcul des indicateurs d'activité économique).

En outre, la migration du progiciel de gestion des ressources humaines GOREH, des applications Transferts et Balance des Paiements a été effectuée vers une nouvelle version de la plate-forme technique. Les applications Transferts et Balance des Paiements ont par ailleurs été centralisées au Siège.

Les travaux de migration vers des solutions libres se sont poursuivis. Ainsi, les applications de gestion des accès aux locaux (SISAL), de gestion des accords de classement et du fichier des situations comptables des établissements de crédit (FISEC) ont été redéployées vers la plateforme libre J2EE.

Enfin, la préparation de la mise en production des applications de gestion des caisses et des opérations de guichet (BAOBAB) et de gestion de la comptabilité analytique (COSMOS) s'est poursuivie au cours de l'année 2007.

2.4 - Modernisation de la documentation et des archives

La modernisation de la documentation et des archives de la BCEAO a pour finalité de doter l'Institut d'émission d'un système intégré permettant le partage des ressources archivistiques et documentaires sur l'ensemble de ses sites, à l'aide d'outils informatiques adéquats, de rendre les locaux de conservation des documents plus fonctionnels et conformes aux normes de conservation et de sécurité, et de renforcer les capacités du personnel en charge de la gestion des fonctions archives et documentation de la Banque Centrale.

Les actions réalisées en 2007 ont porté sur la finalisation de la refonte des procédures et l'informatisation de la gestion des archives et de la documentation, la reprise de l'existant, ainsi que le renforcement des capacités du personnel en charge de la gestion des archives et de la documentation.

Dans le cadre de la finalisation de la refonte des procédures, le « Guide de gestion des archives de la BCEAO » a été actualisé sur la base des propositions formulées par les Directions Nationales et le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, à l'issue de la phase pilote de mise en œuvre desdites procédures au niveau de ces sites. En outre, un projet de Décision du Gouverneur de la BCEAO portant organisation et réglementation des archives et de la documentation a été élaboré.

Au titre de l'informatisation de la gestion de la documentation et des archives, il a été procédé à la poursuite du déploiement du Système Intégré de Gestion des Archives de la BCEAO (SIGA-BCEAO) au Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et dans les Agences Principales de Bissau, Niamey et Lomé. Une phase expérimentale d'utilisation de SIGA-BCEAO et d'application des nouvelles procédures de gestion des archives, visant à tester leur adéquation, a été mise en place à l'issue du déploiement. Le résultat satisfaisant des différentes phases pilotes organisées au Siège et dans les sites distants a favorisé la mise en production, le 1er octobre 2007, de SIGA-BCEAO dans toutes les structures du Siège, ainsi que la programmation, pour 2008, de sa mise en exploitation dans les sites distants. Par ailleurs, le Système Intégré de Gestion des Unités d'Information Documentaire (SIGUI-DOC), dédié à la gestion de la documentation sur l'ensemble des sites de la Banque Centrale et déjà mis en place dans les autres sites, a été déployé à l'Agence Principale de Bissau.

La reprise de l'existant concerne le traitement du stock d'archives issu des versements antérieurs et la saisie des références d'identification

et de localisation des dossiers dans la base de données SIGA-BCEAO. Un programme global de reprise de l'existant au niveau des Agences Principales et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA a été adopté et sera mis en œuvre en 2008 et 2009. Au Siège, la saisie des références des dossiers précédemment traités dans le cadre de la reprise de l'existant a démarré en 2007.

Le renforcement des capacités du personnel en charge des archives et de la documentation s'est traduit en 2007, par l'organisation d'un séminaire par visioconférence sur le thème : « Mise en œuvre des nouvelles procédures et du logiciel de gestion des archives », les 12 et 13 novembre 2007, afin de faire le bilan de la phase pilote d'application des nouveaux outils de gestion des archives. Il a regroupé 25 participants en provenance de tous les sites de la Banque Centrale.

2.5 - Dispositif de contrôle des activités et des opérations

Les travaux réalisés au cours de l'année 2007 s'inscrivent essentiellement dans le cadre de la poursuite du renforcement du dispositif de contrôle en vigueur depuis 2003. Ils ont concerné notamment la consolidation des outils de contrôle, la réalisation des missions de vérification de la régularité des opérations et d'évaluation de la qualité des contrôles, ainsi que les actions de formation.

Concernant le **contrôle de premier niveau**, au titre des outils de contrôle, les diligences ont porté principalement sur l'élaboration des tableaux des risques pour les structures qui n'en disposaient pas, l'exploitation des rapports mensuels des Contrôleurs des opérations, la mise en place d'une application dédiée au traitement des résultats de contrôle des opérations, l'élaboration des procédures et modes opératoires et la mise à jour de la base de données des textes et procédures réglementaires sur le réseau Intranet. Les actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des Contrôleurs des opérations ont été également poursuivies.

En effet, les travaux d'élaboration de la cartographie des risques n'avaient pas couvert certaines structures de la Banque Centrale. Il s'agit de la Direction des Contrôles et de la Prévention des Risques, de la Direction de l'Inspection et de l'Audit Interne, de la Direction du Contrôle de Gestion et du Budget et des Représentations. Au cours de l'année 2007, des tableaux des risques inhérents ont été élaborés pour chacune de ces structures assurant ainsi une couverture complète de l'ensemble des activités de la Banque Centrale par la cartographie des risques.

Le reporting des résultats du contrôle des opérations a fait l'objet d'un suivi permanent pour assurer l'exhaustivité des informations relatives aux risques encourus et aux causes des dysfonctionnements constatés. A cet effet, l'exploitation des rapports des Contrôleurs des opérations s'est traduite par une réorientation du rapport de synthèse trimestriel qui est désormais axé principalement sur une meilleure prise en compte des risques dans l'analyse des résultats des contrôles. Dans cette optique, il a été entrepris en collaboration avec la Direction de l'Informatique, le développement d'une application dédiée à la gestion des résultats des contrôles. Les travaux y relatifs sont en cours d'achèvement.

S'agissant des manuels de procédures et modes opératoires, l'appui de la Direction des Contrôles et de la Prévention des Risques à leur élaboration s'est poursuivi en 2007, afin de faciliter l'exécution quotidienne des tâches et de renforcer la qualité des contrôles. Ainsi, au Siège, la plupart des structures opérationnelles ont achevé la rédaction de leurs manuels de procédures. Le traitement de ces documents se poursuit conformément à la Décision du Gouverneur relative à leur validation et enregistrement, ainsi qu'à leur conservation. Dans les Directions Nationales, la rédaction des manuels de procédures et modes opératoires s'est poursuivie au niveau des Agences Auxiliaires. Les projets de manuels reçus ont été examinés et les observations communiquées

aux structures concernées en vue de leur finalisation.

Par ailleurs, la base de données des textes et procédures réglementaires a été actualisée par la mise en ligne, sur le réseau Intranet, de nouveaux documents publiés par la Banque Centrale en 2007.

Dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles, les agents nouvellement nommés au poste de Contrôleur des opérations ont bénéficié d'une formation leur permettant une meilleure prise en charge de leurs nouvelles fonctions.

Enfin, au niveau des relations avec les banques centrales partenaires de la BCEAO, des agents de la Banque Centrale de la République de Guinée et de la Banque Centrale de Mauritanie ont séjourné à l'Institut d'émission pour s'informer sur le dispositif de contrôle interne et l'élaboration des manuels de procédures.

S'agissant du **contrôle de deuxième niveau**, les diligences réalisées en 2007 se sont inscrites dans l'optique de l'évaluation de la maîtrise des activités, de l'appréciation de leur conformité avec la réglementation et du développement d'une démarche qualité.

Ainsi, au plan interne, sur la base des risques identifiés, des missions de vérification de la régularité des opérations et de la bonne application des règles et instructions ont été effectuées au Siège, en Agences, à la Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération et à la Représentation du Gouverneur auprès de la Commission de l'UEMOA.

En outre, des missions d'évaluation de la qualité du contrôle des opérations, d'appréciation de l'efficacité des activités et de la pertinence de l'organisation ont été conduites dans les Directions des Services Centraux au Siège et en Agences. Elles ont concerné notamment la gestion des Agences du Burkina, la gestion des projets informatiques, la mise en œuvre du Nouveau Règlement de Caisse, ainsi que la

gestion des travaux immobiliers en cours. Par ailleurs, des missions de vérification des encaisses et de destruction de billets retirés de la circulation ont séjourné dans certaines Agences Principales.

Au plan externe, une mission d'audit organisationnel et de gestion du Centre National Hospitalier Universitaire (CNHU) de Cotonou a été réalisée, à la suite d'une demande du Gouvernement béninois. En outre, la Direction de l'Inspection et de l'Audit Interne (DAI) a effectué conjointement avec la Direction de la Comptabilité (DCOMPT) du 5 au 23 février 2007, la vérification des comptes de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) arrêtés au 31 décembre 2006, conformément à la Décision du Comité de Direction de la Banque Ouest Africaine de Développement, en date du 24 novembre 1976.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des capacités des Inspecteurs et Auditeurs internes, des actions de formation ont été réalisées. Elles ont été axées sur la revue qualité en audit interne et les opérations du Trésor Public, d'une part, et sur les techniques d'expression et de communication de l'audit, d'autre part. L'objectif visé était de promouvoir un niveau élevé d'appropriation des fondamentaux de l'audit, en vue de permettre aux Inspecteurs et Auditeurs Internes d'améliorer leurs compétences et d'accroître leur valeur ajoutée en matière de maîtrise des activités opérationnelles.

Au titre du **contrôle externe**, les travaux réalisés ont essentiellement porté sur l'organisation, durant la période allant du 22 juillet au 31 août 2007, d'un appel d'offres pour le choix des Cabinets pour la réalisation des audits de la construction de l'Agence Principale de Bissau, de la démonétisation des anciens signes monétaires de la BCEAO et de la situation du Fonds d'Actions Communautaires de l'UMOA.

Les résultats des travaux de dépouillement ont été soumis au Conseil des Ministres de l'UMOA lors de sa session du 8 septembre 2007. Les

Cabinets retenus pour la réalisation de l'audit des opérations concernées ont été désignés par le Président du Conseil des Ministres le 24 septembre 2007.

Les rapports d'audit des opérations de la BCEAO ont été approuvés par le Conseil des Ministres lors de sa session du 12 décembre 2007 et par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement au cours de sa 12^e session ordinaire tenue à Ouagadougou le 17 janvier 2008.

Enfin, le suivi de la mise en œuvre des recommandations des contrôleurs externes, en particulier celles formulées par le Commissaire Contrôleur sur le contrôle interne de la Banque Centrale et par le FMI lors de la mission d'évaluation des sauvegardes de ses ressources, a été régulièrement effectué.

2.6 - Dispositif du contrôle de gestion

La décision n° 174-12-06 du 26 décembre 2006, portant organisation des Services Centraux, a conféré à la Direction du Contrôle de Gestion et du Budget (DCGB), de nouvelles attributions en matière budgétaire, à savoir, la préparation et l'élaboration du budget de la Banque Centrale, ainsi que l'analyse et le suivi de son exécution.

C'est dans ce nouveau contexte, caractérisé par une meilleure cohérence entre la programmation des activités des Centres de dépenses et l'exercice de prévision budgétaire, que s'est poursuivie la mise en œuvre du contrôle de gestion à la BCEAO, avec l'exploitation des données du Système Automatisé de Gestion des Indicateurs d'Activités (SAGINA) à travers l'élaboration des tableaux de bord de gestion mensuels, trimestriels et semestriels du Gouverneur. De nouveaux indicateurs ont été sélectionnés dans une optique de réaménagement des tableaux de bord. Des notes trimestrielles au Gouverneur relatives à l'analyse de l'évolution des indicateurs ont été produites, relevant les principaux enseignements tirés de ces tableaux de bord.

Dans le cadre d'un échange d'expérience avec les sites, la Direction du Contrôle de Gestion et du Budget (DCGB) a organisé au Siège, les 14 et 15 mai 2007, un séminaire regroupant les Chefs des Services de Contrôle de Gestion et du Budget (SCGB) des Agences, sur la mise en œuvre du contrôle de gestion à la BCEAO. A cette occasion, les thèmes suivants ont été abordés :

- la nécessaire articulation entre les programmes d'activités et les projets de budget ;
- l'évaluation de la performance ;
- la rationalisation des documents de reporting.

Sur ce dernier point, les réflexions menées ont permis de définir un canevas de rédaction du Compte Rendu de Contrôle de Gestion (CRCG). Document de reporting synthétique, le CRCG met mensuellement en exergue, les activités réalisées par les Agences Principales, les évolutions significatives des indicateurs de gestion du Tableau de bord du Directeur National et les principaux enseignements à tirer de l'exécution du budget. La note n° 003800 du 26 décembre 2007 du Secrétaire Général, instruisant sa mise en œuvre à compter du mois de janvier 2008, a étendu sa production aux Agences Auxiliaires, aux Structures Administratives Rattachées et aux Directions des Services Centraux de la BCEAO, selon une périodicité trimestrielle.

Par ailleurs, prenant en charge ses nouvelles attributions, la DCGB a procédé à l'analyse de l'exécution du budget 2007 et à la préparation du budget 2008 de la BCEAO.

A cet égard, le suivi de l'exécution du budget a été réalisé à la faveur de la définition d'un format d'analyse des consommations budgétaires mettant en évidence les postes en dépassement, sous tension et en sous-consommation. Les demandes des Centres de dépenses relatives aux difficultés rencontrées dans l'exécution du budget ont été également examinées. En particulier, des demandes de

crédits supplémentaires ont été étudiées au regard des niveaux de crédits ouverts et disponibles.

L'exercice de prévision budgétaire 2008 a veillé à assurer une meilleure articulation avec les programmes d'activités. Dans ce cadre, la Direction a organisé les travaux du Comité chargé de l'élaboration des projets de Directives et de diligences, et présidé la Commission Technique de Pré-arbitrage budgétaire. Après sa validation par le Comité Exécutif élargi et son adoption par le Conseil d'Administration de la Banque Centrale, le budget a été notifié aux différents Centres de dépenses pour sa mise en œuvre.

La Direction a également initié des travaux d'amélioration du processus budgétaire. Ainsi, l'automatisation des opérations de prévisions budgétaires, actuellement assurée par un tableur, devrait être prise en charge par une application intégrée au système d'information de la Banque Centrale. A cet effet, la DCGB a rédigé un cahier des charges décrivant le processus de préparation et d'analyse de l'exécution du budget. Cette intégration devrait notamment permettre l'amélioration du traite-

ment des informations, la possibilité de partager en temps réel, les données communes à tous les sites, l'uniformisation des méthodes de travail et la prévention contre les risques d'erreurs liés à l'actualisation manuelle des liens.

En outre, l'application devrait prendre en charge l'articulation entre le programme d'activités et le budget. De surcroît, sa compatibilité avec l'outil CAFIS qui gère l'exécution et la clôture du budget devrait être de nature à offrir plus de possibilités pour la prise en compte des besoins des différents utilisateurs de l'information budgétaire.

Au total, les nouvelles attributions de la Direction du Contrôle de Gestion et du Budget, en matière de gestion budgétaire, ont permis d'assurer une meilleure articulation entre les programmes d'activités des Centres de dépenses et l'allocation des moyens pour leur réalisation. Les premiers résultats de la compatibilité analytique sont attendus en 2008, en particulier la production des coûts directs des activités. Cette disponibilité de tous les outils devrait permettre la poursuite d'une mise en œuvre cohérente du contrôle de gestion.

VIII COMPTES FINANCIERS DE LA BCEAO

Les comptes de la Banque Centrale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, sont marqués par la consolidation des avoirs extérieurs, qui s'est traduite par une progression du total du bilan et du résultat net.

1 - ANALYSE DU BILAN

Le total du bilan est ressorti à 5.918,8 milliards de FCFA, en hausse de 850,8 milliards ou 17%, par rapport à celui de 5.068,0 milliards, arrêté au terme de l'exercice précédent.

A l'actif, cette évolution résulte essentiellement

de l'accroissement des avoirs en monnaies étrangères de 20% et de la hausse des créances sur les établissements de crédit de 413%, atténués par une contraction de 25% des autres actifs.

Au passif, cette progression découle principalement de la hausse de 36% des comptes de dépôt, de 16% de la circulation fiduciaire, de 44% de la réserve de réévaluation de l'or, partiellement estompée par la baisse de 34% des autres passifs. Au 31 décembre 2007, le bilan de la BCEAO se présente comme suit :

Tableau 32 : évolution comparée du bilan (en milliards de FCFA)

	2007	2006	Variation	
			Valeur	%
ACTIF				
Avoirs en or	410,3	357,5	52,8	15
Avoirs sur le Fonds Monétaire International (FMI)	22,5	24,0	-1,5	-6
Avoirs en monnaies étrangères	4 443,9	3 703,3	740,6	20
Créances sur les établissements de crédit	128,7	25,1	103,6	413
Créances sur les Trésors Nationaux	402,5	422,3	-19,8	-5
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	204,8	199,7	5,1	3
Biens immobiliers de placement (*)	2,5	2,7	-0,2	-7
Actifs non courants destinés à la vente	-	-	-	-
Autres immobilisations nettes (*)	214,4	214,3	0,1	0
Autres actifs	89,1	119,1	-30,0	-25
TOTAL	5 918,8	5 068,0	850,8	17
PASSIF				
Billets et monnaies en circulation	2 819,7	2 420,5	399,2	16
Comptes créditeurs et dépôts	1 437,5	1 056,6	380,9	36
Transferts à exécuter	0,9	6,4	-5,5	-86
Engagements en monnaies étrangères	7,7	6,5	1,2	18
Engagements envers le FMI	218,2	220,5	-2,3	-1
Autres passifs	82,3	124,6	-42,3	-34
Provisions pour risques et charges	36,8	29,0	7,8	27
Réserve de réévaluation Or	172,1	119,3	52,8	44
Réserve de réévaluation des devises	126,9	126,9	-	-
Capital et Réserves	957,7	951,1	6,6	1
Résultat	59,1	6,7	52,4	782
TOTAL	5 918,8	5 068,0	850,8	17

(*) Les données de l'exercice 2006 ont été retraitées pour les rendre comparables à celles de l'exercice 2007.
Source : BCEAO.

1.1 - Analyse des postes de l'actif

La valeur marchande du stock d'or s'est élevée à 410,3 milliards au 31 décembre 2007 contre 357,5 milliards un an auparavant, soit une progression de 52,8 milliards, imputable exclusivement à l'appréciation du cours de l'once d'or, qui est passé de 304.794 FCFA au 31 décembre 2006 à 349.802 FCFA au 31 décembre 2007. En effet, le volume du stock d'or est demeuré inchangé d'un exercice à l'autre à 36.484,42 kg, soit 1.173.001,38 onces.

Les avoirs sur le Fonds Monétaire International (FMI), qui comprennent la position de réserve et les avoirs en DTS, sont passés de 24,0 milliards au 31 décembre 2006 à 22,5 milliards au 31 décembre 2007, soit une baisse de 1,5 milliard ou 6%.

En effet, la position de réserve des Etats membres de l'Union, auprès du FMI, s'est détériorée de 1,1 milliard, en s'établissant à 21,5 milliards au 31 décembre 2007 contre 22,6 milliards au 31 décembre 2006.

De même, les avoirs en DTS des Etats membres de l'Union ont diminué, en passant de 1,4 milliard à fin décembre 2006 à 1,0 milliard au 31 décembre 2007, sous les effets conjugués de la diminution du montant des avoirs exprimés en DTS (1.471.201 DTS au 31 décembre 2007 contre 1.938.724 DTS au 31 décembre 2006) et de la dépréciation du cours du DTS, qui est passé de 749,293 FCFA au 31 décembre 2006 à 704,144 FCFA au 31 décembre 2007.

Les avoirs en monnaies étrangères se sont consolidés de 740,6 milliards, en passant de 3.703,3 milliards en 2006 à 4.443,9 milliards en 2007. Cette évolution résulte notamment de l'effet contrasté des hausses de 399,4 milliards des avoirs au compte d'opérations, de 95,0 milliards des avoirs auprès des correspondants, de 277,0 milliards du portefeuille de titres et de la baisse de 49,3 milliards des prêts interbancaires.

	2007	2006	Variation	
			Valeur	%
<i>en milliards de FCFA</i>				
Compte d'opérations	2 352,8	1 953,4	399,4	20
Correspondants dans la Zone Franc	92,1	-1,4	93,5	-6 679
Correspondants hors Zone Franc	9,2	7,7	1,5	19
Portefeuille de titres	1 795,5	1 518,5	277,0	18
Encaisse billets étrangers	14,6	19,4	-4,8	-25
Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest	4,2	3,6	0,6	17
Prêts interbancaires	102,6	151,9	-49,3	-32
Créances à rattacher	72,9	50,2	22,7	45
TOTAL	4 443,9	3 703,3	740,6	20

Source : BCEAO.

A fin décembre 2007, le portefeuille de titres comporte les titres obligataires acquis dans le cadre de la gestion des réserves en devises, au titre du fonds de liquidité et du fonds d'investissement. Ils sont constitués de titres souverains, émis par la France (772,6 milliards), l'Allemagne (183,8 milliards) et l'Italie (108,8 milliards), de titres quasi-souverains (450,9 milliards) émis par des Agences et des Institutions financières internationales et de parts de fonds commun de placement souscrites auprès de la Banque des Règlements Internationaux (279,4 milliards).

Les créances de la BCEAO se sont inscrites en hausse de 83,9 milliards, essentiellement du fait de l'effet contrasté de l'augmentation de 103,6 milliards des créances sur les établissements de crédit et de la diminution de 19,7 milliards des concours aux Trésors Nationaux.

L'augmentation des créances sur les établissements de crédit est consécutive principalement à la reprise des opérations de refinancement, notamment sur le marché monétaire depuis février 2007. Au 31 décembre 2007, la décomposition des créances de la Banque Centrale se présente comme suit :

	2007	2006	Variation Valeur	%
	<i>en milliards de FCFA</i>			
Créances s/les établissements de crédit	128,7	25,1	103,6	413
Créances s/les Trésors Nationaux	402,6	422,3	-19,7	-5
Créances monétaires	308,9	330,1	-21,2	-6
Créances financières	93,7	92,2	1,5	2
TOTAL	531,3	447,4	83,9	19

Source : BCEAO.

Les opérations effectuées pour le compte des Trésors Nationaux se sont fixées à 204,8 milliards en 2007 contre 199,7 milliards en 2006, soit une progression de 5,1 milliards. Cette évolution résulte des transactions enregistrées au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) et d'un tirage au titre de l'Aide d'Urgence Post-Conflic (AUPC).

En effet, les opérations au titre de la FRPC ont porté sur des tirages d'un montant total de 8,7 milliards et des remboursements de 30,9 milliards par les Etats membres de l'Union. Par ailleurs, le FMI a octroyé au cours de l'exercice sous revue, à un Etat membre de l'Union, un montant de 29,7 milliards au titre de l'AUPC.

	FRPC	AUPC	AUTRES	TOTAL
	<i>en milliards de FCA</i>			
Position au 31 décembre 2006	148,0	-	51,7	199,7
Tirages au cours de l'exercice 2007	8,7	29,7	-	38,4
Remboursements au cours de l'exercice 2007	-30,9	-	-	-30,9
Annulation au titre de l'IADM	-	-	-	-
Réévaluation	-0,3	-	-2,1	-2,4
Position au 31 décembre 2007	125,5	29,7	49,6	204,8

Source : BCEAO.

Les immobilisations de la BCEAO sont constituées des postes « Biens immobiliers de placement » et « Autres immobilisations ». A la suite de la mise en application de la norme IAS 40 « Immeubles de placement », un immeuble situé à Paris, d'une valeur nette comptable de 2,5 milliards, a été reclassé au 31 décembre 2007 au poste « Biens immobiliers de placement ».

Les « Autres immobilisations » sont demeurées quasiment stables sur la période en se fixant à 214,4 milliards en 2007.

Les « Autres actifs » du bilan ont enregistré une baisse de 30 milliards, en passant de 119,1 milliards au 31 décembre 2006 à 89,1 milliards au 31 décembre 2007. Cette diminution est imputable à la baisse de 16 milliards des valeurs à l'encaissement, de 6 milliards des comptes de stocks et de 8 milliards du solde en compensation de la BCEAO.

1.2 - Analyse des postes du passif

Les billets et monnaies en circulation sont ressortis à 2.819,7 milliards, en accroissement de 399,2 milliards par rapport à l'année précédente.

Les comptes créditeurs et les dépôts sont passés de 1.056,6 milliards en 2006 à 1.437,5 milliards au 31 décembre 2007, soit une hausse de 380,9 milliards, en liaison avec l'accroissement des avoirs des banques et institutions communes, des établissements de crédit et des dépôts publics.

	2007	2006	Variation Valeur	%
	<i>en milliards de FCFA</i>			
Banques et Institutions Etrangères	85,3	82,1	3,2	4
Banques et Institutions Communes de l'Union	154,8	98,1	56,7	58
Etablissements de crédit	654,1	503,4	150,7	30
Trésors Nationaux et autres organismes publics	512,3	353,1	159,2	45
Autres comptes de dépôts	31,0	19,9	11,1	56
TOTAL	1 437,5	1 056,6	380,9	36

Source : BCEAO.

Cette évolution des dépôts s'explique notamment par l'impact favorable des opérations de refinancement de la Banque Centrale sur la trésorerie des établissements de crédit, ainsi que par l'effet des flux nets positifs de transferts en faveur des Trésors Nationaux.

Au titre des opérations avec le FMI, les engagements se sont situés à 218,2 milliards contre 220,5 milliards en 2006, soit une baisse de 2,3 milliards.

Les provisions pour risques et charges se sont établies à 36,8 milliards en 2007 contre 29,0 milliards en 2006, soit une augmentation de 7,8 milliards, sous l'effet des dotations pour engagements de retraite de 7,5 milliards et des gratifications pour médaille du travail de 0,3 milliard.

Les autres passifs sont passés de 124,6 milliards en 2006 à 82,3 milliards en 2007, enregistrant ainsi une baisse de 42,3 milliards, résultant essentiellement de la diminution des dettes vis-à-vis des fournisseurs de 17,4 milliards, et des valeurs remises à l'encaissement non disponibles de 21,0 milliards.

Les réserves de réévaluation sont constituées de la réserve de réévaluation de l'or et de celle de réévaluation des devises. D'un exercice à l'autre, ces réserves se sont élevées de 246,2 milliards au 31 décembre 2006 à 299,0 milliards au 31 décembre 2007, soit une hausse de 52,8 milliards, imputable à la réévaluation du stock d'or, du fait de l'appréciation du cours de l'once d'or sur le marché.

Le poste capital et réserves a enregistré un accroissement de 6,6 milliards, en se situant à 957,7 milliards au 31 décembre 2007 contre 951,1 milliards un an plus tôt. Cette évolution résulte de l'effet conjugué de la dotation de la réserve statutaire de 1,0 milliard, dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2006, et de la constatation de l'écart de réévaluation des autres immobilisations d'un montant de 5,7 milliards, correspondant à la valeur d'entrée de billets de collection dans le patrimoine de la Banque au 31 décembre 2007. Il se décompose comme suit :

	2007	2006	Variation Valeur %	
<i>en milliards de FCFA</i>				
Capital social	134,1	134,1	0,0	0
Prime d'adhésion	43,6	43,6	0,0	0
Réserve statutaire	65,0	64,1	0,9	1
Réserve Générale	49,4	49,4	0,0	0
Autres Réserves	44,7	44,7	0,0	0
Réserves pour Risques de Refinancement	19,7	19,7	0,0	0
Réserve spéciale Réévaluation Devises 12/01/94	18,9	18,9	0,0	0
Réserve spéciale Réévaluation Or 12/01/94	77,2	77,2	0,0	0
Réserve de réévaluation Immeubles	106,6	106,6	0,0	0
Ecart de réévaluation des autres immobilisations	5,7	0,0	5,7	0
Fonds pour risques bancaires généraux	48,0	48,0	0,0	0
Report à nouveau	344,8	344,8	0,0	0
Total	957,7	951,1	6,6	1

Source : BCEAO.

2 - COMPTE DE PERTES ET PROFITS

L'exploitation de la Banque Centrale a dégagé, après dotations aux amortissements et aux provisions, un résultat excédentaire de 59,1 milliards, en hausse de 52,4 milliards, par rapport à celui de 6,7 milliards réalisé en 2006. Cette hausse résulte d'une forte augmentation des produits qui sont passés de 192,4 milliards à 248,7 milliards, soit une hausse de 56,3 milliards ou 29%, dont l'impact a été légèrement atténué par la progression de 3,9 milliards ou 2% des charges qui sont passées de 185,7 milliards à 189,6 milliards.

Cette performance s'est traduite par une amélioration de 60,7 milliards ou 54% du produit net bancaire qui est passé, d'une année à l'autre, de 112,4 milliards à 173,1 milliards. Les principales composantes du compte de pertes et profits ont évolué comme suit :

	2007	2006	Variation	
	Valeur %			
	en milliards de FCFA			
Produits d'intérêts	190,0	127,4	62,6	49
Charges d'intérêts	30,1	16,9	13,2	78
Résultat net d'intérêts	159,9	110,5	49,4	45
Dividendes	0,4	0,4	0,0	0
Produits de commissions	0,1	0,0	0,1	-
Charges de commissions	0,2	0,1	0,1	100
Résultat net des commissions	-0,1	-0,1	0,0	-
Produits sur opérations de change	51,9	24,1	27,8	115
Charges sur opérations de change	39,0	57,7	-18,7	-32
Résultat net de change	12,9	-33,6	46,5	-138
Prélèvement sur le Fonds de réévaluation des devises	-	35,2	-35,2	-100
Produit net bancaire	173,1	112,4	60,7	54
Autres produits	6,4	5,2	1,2	23
Total des produits nets	179,5	117,6	61,9	53
Entretien de la circulation	14,6	14,7	-0,1	-1
Frais généraux	76,3	79,7	-3,4	-4
Autres charges	3,1	2,4	0,7	29
Dotations nettes aux amortissements & provisions	26,4	14,1	12,3	87
Charges d'exploitation générale	120,4	110,9	9,5	9
Résultat net de l'exercice	59,1	6,7	52,4	782

Source : BCEAO.

2.1 - Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts, représentant la différence entre les produits d'intérêts et les charges d'intérêts, s'élève à 159,9 milliards, au 31 décembre 2007, en hausse de 49,4 milliards ou 45% par rapport au montant de 110,5 milliards réalisé en 2006. Il s'analyse comme suit :

	2007	2006	Variation	
	Valeur %			
	en milliards de FCFA			
Produits d'intérêts (a)	190,0	127,4	62,6	49
• Produits sur les avoirs extérieurs	176,0	113,9	62,1	55
- Compte d'opérations	107,1	69,5	37,6	54
- Intérêts sur avoirs en devises	12,6	8,2	4,4	54
- Intérêts sur portefeuille de titres	56,3	36,2	20,1	56
• Produits sur les opérations de crédit	14,0	13,5	0,5	4
- Produits des Concours aux Etablissements de crédit	3,6	2,2	1,4	64
- Produits des Concours aux Trésors Nationaux	10,4	11,2	-0,8	-7
- Produits s/ Autres Opérations de Politique Monétaire	-	0,1	-0,1	-100
Charges d'intérêts (b)	30,1	16,9	13,2	78
• Intérêts versés à la clientèle	20,6	11,4	9,2	81
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	16,9	9,0	7,9	88
- Intérêts versés aux autres Organismes	3,7	2,1	1,6	76
- Intérêts sur Titres d'Etat	-	0,3	-0,3	-100
• Intérêts versés au FMI & autres correspondants	9,5	5,5	4,0	73
- Intérêts versés au FMI	4,1	3,2	0,9	28
- Intérêts versés aux autres correspondants	-	-	-	-
- Charges des opérations sur portefeuille de titres	5,4	2,3	3,1	135
Résultat net d'intérêts (a) - (b)	159,9	110,5	49,4	45

Source : BCEAO.

2.1.1 - Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts, générés par les avoirs extérieurs et les opérations de crédit, sont passés de 127,4 milliards en 2006 à 190,0 milliards en 2007, soit une hausse de 62,6 milliards ou 49%.

Les produits sur les avoirs extérieurs sont passés de 113,9 milliards au 31 décembre 2006 à 176,0 milliards au 31 décembre 2007, soit une progression de 62,1 milliards ou 55%, induite par la hausse des revenus générés par l'ensemble des composantes, notamment le compte d'opérations, les avoirs en devises et le portefeuille de titres.

Les produits sur les opérations de crédit ont augmenté de 0,5 milliard ou 4%, en s'établissant à 14,0 milliards en 2007 contre 13,5 milliards en 2006. Cette variation est imputable essentiellement aux effets contrastés de la hausse des produits générés par les concours aux établissements de crédit, à la suite de la reprise des opérations de refinancement et de la baisse des recettes provenant des concours aux Trésors Nationaux.

2.1.2 - Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts supportées par la Banque Centrale sont passées de 16,9 milliards en 2006 à 30,1 milliards en 2007, soit un relèvement de 13,2 milliards. Elles sont constituées par les intérêts versés à la clientèle (20,6 milliards) et les charges sur les opérations avec le FMI et les autres correspondants (9,5 milliards).

D'une année à l'autre, les intérêts versés à la clientèle ont augmenté de 9,2 milliards, sous l'effet conjugué d'un accroissement du niveau des dépôts rémunérés par la Banque Centrale et de la hausse du taux de rémunération de ces dépôts.

Quant aux intérêts versés au FMI et aux autres correspondants, leur progression de 4,0 milliards, d'un exercice à l'autre, résulte principalement de l'augmentation des charges sur les opérations de portefeuille de titres.

2.2 - Dividendes

Les dividendes, provenant des titres de participation, sont demeurés stables par rapport à l'exercice précédent, en se fixant à 0,4 milliard.

2.3 - Résultat net de change

Le résultat net de change est ressorti excédentaire de 12,9 milliards en 2007 contre un déficit de 33,6 milliards en 2006.

L'excédent enregistré en 2007 résulte essentiellement de la réévaluation des avoirs du FMI libellés en franc CFA, dans un contexte de dépréciation du taux du DTS par rapport au franc CFA.

2.4 - Autres produits

Les autres produits sont passés de 5,2 milliards en 2006 à 6,4 milliards en 2007, soit une hausse de 1,2 milliard, imputable principalement à l'évolution des produits générés par les activités de STAR-UEMOA et de SICA-UEMOA, ainsi que des profits sur exercices antérieurs provenant, pour l'essentiel, de reliquats de provisions pour charges à payer, constituées à la clôture de l'exercice précédent et devenues sans objet.

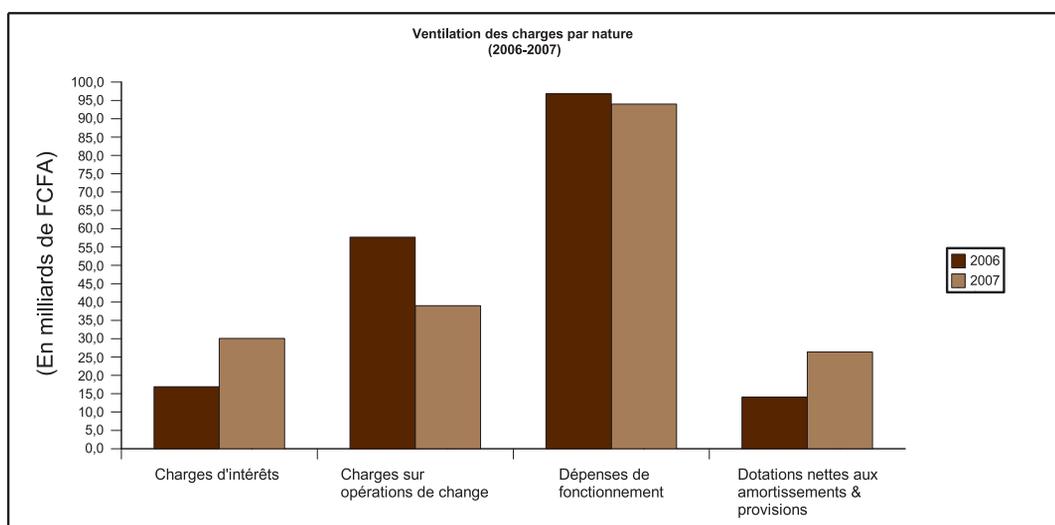
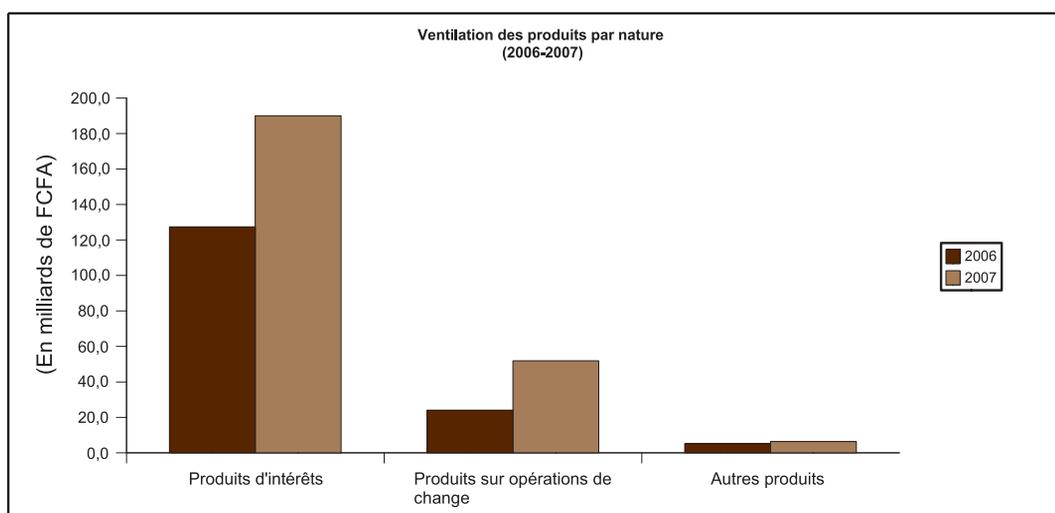
2.5 - Charges d'exploitation générale

Les charges d'exploitation générale de la BCEAO sont passées de 110,9 milliards en 2006 à 120,4 milliards en 2007, soit une augmentation de 9,5 milliards ou 9% résultant, essentiellement, de l'effet compensé de l'augmentation de 12,3 milliards des dotations nettes aux amortissements et aux provisions, ainsi que de la diminution de 3,4 milliards des frais généraux.

En effet, les dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire sont restées quasiment stables d'un exercice à l'autre, en se situant à 14,6 milliards au 31 décembre 2007 contre 14,7 milliards au 31 décembre 2006.

Les frais généraux ont accusé une diminution de 3,4 milliards ou 4%, en ressortant à 76,3 milliards au 31 décembre 2007 contre 79,7 milliards à la fin de l'exercice précédent, en raison principalement d'une contraction de 7% des dépenses de personnel. Cette baisse résulte essentiellement de l'incidence favorable, sur la masse salariale, du nombre important de départs à la retraite d'agents enregistrés au 31 décembre 2006.

Les dotations nettes aux amortissements et provisions correspondent à la différence entre les dotations et les reprises y afférentes. D'une année à l'autre, elles sont passées de 14,1 milliards à 26,4 milliards, soit une augmentation de 12,3 milliards induite essentiellement par l'incidence de dotations complémentaires au titre des engagements de retraite et de la gratification pour médaille de travail.



3 - CONTROLE DES COMPTES

La vérification des comptes des Agences de la BCEAO a été effectuée par les Contrôleurs Nationaux suivants, désignés par les Ministres chargés des Finances, en application de l'article 64 des Statuts de l'Institut d'Emission, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres :

- au Bénin, le cabinet Fiduciaire d'Afrique, représenté par Monsieur Johannes DAGNON ;
- au Burkina, le cabinet SOFIDEC Audit & Conseil représenté par Monsieur Paulin OUEDRAOGO ;
- en Côte d'Ivoire, le cabinet MAZARS de Côte d'Ivoire, représenté par Monsieur Armand FANDOHAN ;
- en Guinée-Bissau, le cabinet BDO MBA du Sénégal, représenté par Madame Marie BA ;
- au Mali, le cabinet FAACIM-SARL, représenté par Monsieur Cheikh Abdoulaye CISSE ;
- au Niger, les cabinets KMC Audit et Conseil du Niger et MAZARS de Côte d'Ivoire, représentés respectivement par Messieurs Hassane KANEYE et Armand FANDOHAN ;
- au Sénégal, le cabinet Aziz DIEYE représenté par Monsieur Abdoul Aziz DIEYE ;
- au Togo, le cabinet AFRIQUE AUDIT & CONSULTING, représenté par Monsieur Anani K. CLOMEGAH.

Le contrôle de la comptabilité centralisée a été réalisé par le cabinet ERNST & YOUNG RACINE du Sénégal, représenté par Monsieur Makha SY.

Le contrôle de l'application des dispositions de la Convention de Compte d'opérations modi-

fiées par l'Avenant n° 1, signé le 20 septembre 2005 entre la France et les Etats de l'Union a été effectué, pour la République française, par Monsieur Serge TOMASI, et par le cabinet ERNST & YOUNG RACINE, Commissaire-Contrôleur.

4 - RAPPORT SUR LE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

RACINE

SA au Capital de FCFA 100.300.000
RCCM : SN.DKR.95.B.73 - NINEA : 00661012S3
22, rue Ramez Bourgi - BP 545 - Dakar
Tél. : (221) 33 849.22.22 - Fax : (221) 33 823.80.32
MEMBRE D'ERNST & YOUNG

Messieurs les Administrateurs
de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de
l'Ouest (BCEAO)
Avenue Abdoulaye Fadiga - Dakar

Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en sa séance du 8 septembre 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la BCEAO pour l'exercice clos le 31 décembre 2007. Notre mission de Commissaire Contrôleur comporte l'audit des comptes du Siège de la BCEAO et de la centralisation des comptes des agences principales et auxiliaires audités par les Contrôleurs Nationaux désignés dans chacun des pays membres de l'UMOA.

Nous avons procédé à l'audit des états financiers, c'est-à-dire le bilan, les comptes de pertes et profits, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2007. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Management de la Banque Centrale. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit telles que définies par l'International Federation of Accountants (IFAC), à l'exception de la limitation décrite ci-après. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Comme l'exercice précédent, le Contrôleur National pour la Côte d'Ivoire n'a pas été en mesure d'effectuer ses diligences d'audit sur les comptes des agences de Bouaké, Korhogo et Man en raison de l'insécurité prévalant dans la zone. Ces agences qui ont cessé leur activité en 2002 ont fait l'objet d'attaques dont l'évaluation exacte du préjudice est en cours et n'a pas encore été finalisée.

Au 31 décembre 2007, les principaux actifs de ces agences, tels qu'ils figurent dans les états financiers centralisés de la Banque Centrale comprennent une encaisse de FCFA 50,412 milliards et des immobilisations d'une valeur nette qui s'établit à FCFA 2,082 milliards.

D'après les informations recueillies auprès du Management de la Banque et celles figurant dans le procès-verbal du Conseil d'Administration de la Banque tenu le 3 juillet 2007 à Dakar, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire s'est engagé à travers ses représentants, à prendre en charge les pertes découlant de ces événements. Toutefois, en l'absence de finalisation du processus d'évaluation contradictoire du préjudice subi et d'un accord formalisé entre les parties, il ne nous a pas été possible d'exprimer une opinion sur l'incidence de ces opérations sur les comptes de la Banque.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du point évoqué ci-dessus, ces états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la BCEAO au 31 décembre 2007, de ses résultats et de la variation de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes.

Fait à Dakar, le 21 mars 2008

RACINE

MEMBRE D'ERNST & YOUNG

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. SY', written over a horizontal line.

Makha SY

Associé

5 - ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2007

BILAN DE LA BCEAO AU 31 DECEMBRE 2007

en millions de FCFA

	Notes	31/12/2007	31/12/2006	Variation	%
ACTIF					
Avoirs en or	4	410.318	357.524	52.794	15
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	5	22.493	24.032	-1.539	-6
Avoirs en monnaies étrangères	6	4.443.936	3.703.283	740.653	20
Créances sur les établissements de crédit	7	128.723	25.063	103.660	414
Créances sur les Trésors Nationaux	8	402.558	422.327	-19.769	-5
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	9	204.812	199.711	5.101	3
Biens immobiliers de placement (*)	10	2.459	2.728	-269	-10
Actifs non courants destinés à la vente	10	0	0	0	-
Autres immobilisations (*)	10	214.400	214.233	167	-
Autres actifs	11	89.143	119.094	-29.951	-25
Total		5.918.842	5.067.995	850.847	17
PASSIF					
Billets et monnaies en circulation	12	2.819.710	2.420.464	399.246	16
Comptes créditeurs et dépôts	13	1.437.493	1.056.611	380.882	36
Transferts à exécuter	14	882	6.367	-5.485	-86
Engagements en monnaies étrangères	15	7.688	6.496	1.192	18
Engagements envers le Fonds Monétaire International	16	218.164	220.518	-2.354	-1
Autres passifs	17	82.294	124.613	-42.319	-34
Provisions pour risques et charges	18	36.858	28.989	7.869	27
Réserve de réévaluation Or	19	172.067	119.273	52.794	44
Fonds de réévaluation des devises	20	126.889	126.889	0	-
Capital et Réserves	21	957.715	951.088	6.627	-
Résultat	22	59.082	6.687	52.395	784
Total		5.918.842	5.067.995	850.847	17

(*) : Les données de l'exercice 2006 ont été retraitées pour les rendre comparables à celles de l'exercice 2007.
 NB : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2007 font partie intégrante des états financiers.

COMPTES DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 2007

en millions de FCFA

	Notes	31/12/2007	31/12/2006	Variation	%
Produits d'intérêts (*)		189.949	127.461	62.488	49
Charges d'intérêts (*)		30.123	16.944	13.179	78
Résultat net d'intérêts	27	159.826	110.517	49.309	45
Dividendes	28	436	437	-1	0
Produits de commissions		24	20	4	20
Charges de commissions		150	106	44	42
Résultat net des commissions	29	-126	-86	-40	47
Produits sur opérations de change	30	51.896	24.077	27.819	116
Charges sur opérations de change	30	38.988	57.736	-18.748	-32
Résultat net de change	30	12.908	-33.659	46.567	138
Prélèvement sur le Fonds de réévaluation des devises	20	0	35.153	-35.153	-100
Produit net bancaire		173.044	112.362	60.682	54
Autres produits ordinaires	31	6.419	5.261	1.158	22
Total des produits nets		179.463	117.623	61.840	53
Entretien de la circulation	32	14.560	14.744	-184	-1
Frais généraux	33	76.336	79.713	-3.377	-4
Autres charges ordinaires	34	3.119	2.434	685	28
Dotations nettes aux amortissements & provisions	35	26.366	14.045	12.321	88
Charges d'exploitation générale		120.381	110.936	9.445	9
Résultat net de l'exercice		59.082	6.687	52.395	784

(*) : Les données de l'exercice 2006 ont été retraitées pour les rendre comparables à celles de l'exercice 2007.
 NB : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2007 font partie intégrante des états financiers.

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2007

en millions de FCFA

	Capital	Primes de fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultats accumulés	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} janvier 2006	134.120	43.587	626.050	344.832	8.654	1.157.243
Réévaluation de l'or			41.985			41.985
Affectation en réserves			41.829		-8.654	33.175
Réserve de réévaluation Or			-119.273			-119.273
Réserve de réévaluation des devises			-162.042			
Bénéfice de l'exercice					6.687	
Solde au 31 décembre 2006	134.120	43.587	428.549	344.832	6.687	957.775
Solde au 1^{er} janvier 2007	134.120	43.587	428.549	344.832	6.687	957.775
Affectation en réserves			1.003		-6.687	-5.684
Bénéfice de l'exercice					59.082	59.082
Ecart de réévaluation des autres immobilisations					5.624	5.624
Solde au 31 décembre 2007	134.120	43.587	429.552	344.832	59.082	1.016.797

NB : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2007 font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2007

en millions de FCFA

Libellés	2007	2006
ACTIVITE D'EXPLOITATION		
+ Intérêts & commissions perçus	248.761	195.387
- Intérêts & commissions versés	-72.380	-77.220
- Entretien de la circulation	-14.560	-14.744
- Frais généraux	-76.336	-79.713
- Dotations aux amortissements & provisions	-27.350	-17.495
+ Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs d'exploitation (a)	58.135	6.215
(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)	-69.865	-70.451
Créances sur les établissements de crédit	-103.660	-13.407
Créances sur les Trésors nationaux	19.769	39.033
Opérations pour compte des Trésors nationaux	-5.101	314.597
Autres créances d'exploitation	19.127	-410.674
Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation (c)	732.343	-87.261
Billets & monnaies émis	399.246	206.594
Comptes courants & dépôts	380.882	52.755
Transferts à exécuter	-5.485	-970
Engagements	-1.163	-296.552
Autres dettes d'exploitation	-42.319	-38.427
Provisions pour risques et charges	7.869	-2.007
Retraitements résultat exercice précédent	-6.687	-8.654
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)	720.613	-151.497
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations financières	-4.182	-3.791
Acquisition d'autres immobilisations	4.285	-1.291
Produits de cession d'éléments d'actifs	511	36
Dividendes reçus	436	437
- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)	1.050	-4.609
ACTIVITE DE FINANCEMENT		
Réserve statutaire	1.003	1.297
Réserve générale	-	-
Autres réserves	-	40.531
Réserve de réévaluation Or	52.794	41.985
Réserves de réévaluation des devises	-	-35.154
Report à nouveau	-	1
Autres résultats directement affectés aux fonds propres	5.624	-1
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)	59.421	48.659
= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)	781.084	-107.447
+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)	2.563.953	2.671.400
= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)	3.345.037	2.563.953
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2007	2006
Avoirs en or	410.318	357.524
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	22.493	24.032
Avoirs en monnaies étrangères	2.912.226	2.182.397
Total	3.345.037	2.563.953

NB : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2007 font partie intégrante des états financiers.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Note 1 - cadre juridique et activités

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis à l'Avenue Abdoulaye Fadiga à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le Traité du 12 mai 1962, amendé le 14 novembre 1973. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats Membres qui sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les opérations de la BCEAO se rattachent d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire, et d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements et collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts ou transactions qui lui sont demandés.

Elle peut également prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général, et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit Agences Principales et quinze Agences Auxiliaires. Ce réseau comprend en outre une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et une Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Elle assure le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

2.1 - Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2007

Les états financiers de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l'Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux règles et usages commerciaux et bancaires (article 61 des Statuts), en conformité avec les principes comptables généralement admis et adaptés à la nature de l'activité d'un Institut d'émission. Ils sont libellés en Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de : 655,957 FCFA pour 1 euro.

La BCEAO s'inscrit dans la perspective de l'application intégrale des normes IAS/IFRS. Dans ce contexte, elle intègre progressivement les normes IAS/IFRS dans son système d'information comptable en tenant compte de sa spécificité de banque centrale et de son environnement institutionnel et économique.

A cet égard, la Banque a adopté au cours de l'exercice 2007, en complément des normes déjà appliquées, les normes IAS 36 « Dépréciation des actifs immobilisés », IAS 40 « Immeubles de placement » et l'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Concernant la norme IAS 19 « Avantages du personnel », elle a retenu pour l'exercice clos, la méthode rétrospective recommandée par la norme au lieu de la méthode prospective pratiquée antérieurement.

2.2 - Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

2.3 - Principes comptables

Les principes comptables suivants sont appliqués :

- prudence,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- comparabilité,
- importance significative,
- réalité économique,
- transparence.

2.4 - Base comptable

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés le cas échéant par la valeur de marché pour l'or, les titres et les éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et au hors bilan.

2.5 - Effets des transactions et évènements

Les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte dès que ces transactions et évènements se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercices comptables, les transactions et autres évènements sont rattachés à l'exercice qui les concernent effectivement et à celui-ci seulement. Notamment, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.6 - Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. En fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur en fin de période. Les gains ou pertes de change en résultant, sont enregistrés dans le compte de pertes et profits de la période.

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan en date de mise à disposition des devises.

2.7 - Impôts et taxes

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 62 des Statuts.

2.8 - Avoirs en or

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan sur la base de leur poids, au cours du jour de la transaction. Le stock d'or détenu est évalué sur la base de la moyenne trimestrielle des cours de l'once d'or à la Bourse de Londres. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) de l'or est comptabilisé directement dans un compte de réserve de réévaluation qui figure au bilan dans les capitaux propres.

2.9 - Avoirs sur le FMI, opérations pour compte des Trésors Nationaux et engagements envers le FMI

La BCEAO est l'agent financier des Etats auprès du FMI. Elle est en même temps le dépositaire des FCFA détenus par le FMI. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats et la BCEAO, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. En contrepartie, la BCEAO assume la totalité de leurs obligations envers le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI (le DTS).

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quote-parts des Etats et leurs souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

A l'exception des tirages dans les tranches de réserve et des cessions de DTS qui reviennent à la BCEAO, les Etats bénéficient de la contre-valeur en FCFA, calculée au cours du jour de l'opération, de tous les autres tirages sur le FMI.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale au niveau des opérations pour compte des Trésors nationaux (FCFA) et d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences entre les montants versés aux Trésors nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de pertes et profits.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de pertes et profits.

A la clôture de l'exercice, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA au 31 décembre. Les gains et pertes latents sont constatés au compte de pertes et profits.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences de réévaluation résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte de pertes et profits.

2.10 - Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BCEAO sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans les actifs obligataires.

2.11 - Portefeuille titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Les placements sont, soit détenus à des fins de transaction, soit disponibles à la vente, soit détenus jusqu'à l'échéance.

- **Actifs financiers détenus à des fins de transaction**

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, frais d'acquisition et coupons courus inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ne font pas l'objet de test de dépréciation et ne sont pas provisionnés.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres sous « Changement de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente » ou en compte de pertes et profits dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière. Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de profits et pertes.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Ce sont des actifs financiers pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision et a la capacité de les garder jusqu'à l'échéance. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti à l'aide du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de profits et pertes.

- **Comptabilisation des titres en devises**

Les achats et ventes de titres en devises sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan en date de mise à disposition des titres. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement – livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan en date de mise à disposition, sans les engagements en hors bilan.

2.12 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères, liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres en devises détenus jusqu'à l'échéance arrivant à maturité dans plus d'un mois, sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

2.13 - Créances sur les établissements de crédit

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités, moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension) ou de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts en sus. Les intérêts (produits et charges) sont portés au compte de pertes et profits.

2.14 - Créances monétaires sur les Trésors nationaux

Elles sont constituées par les encours sur les titres publics et les concours consolidés sur les découverts statutaires. Les concours sur les titres publics sont les encours de titres d'Etat détenus par la BCEAO. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les concours consolidés sur les découverts statutaires sont des découverts accordés aux Trésors Nationaux au titre de l'article 16 des Statuts, qui ont fait l'objet de consolidation sur 10 ans par décision du Conseil des Ministres du 19 septembre 2002. Les concours directs consolidés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

Depuis le 1er janvier 2003, l'Institut d'émission n'accorde plus de concours monétaire direct aux Etats au titre de découverts statutaires.

2.15 - Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Bien que participant au Conseil d'Administration de la plupart des sociétés dans lesquelles elle détient des actions, les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception des titres de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) qui représentent plus de 20 % de son capital. Toutefois, en raison des contraintes d'organisation institutionnelle, la BCEAO n'exerce donc pas un contrôle ou une influence notable sur ladite société. Les produits issus des participations sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition que la BCEAO estime représenter la juste valeur, en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée à chaque arrêté. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers et les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué, la quote-part de capitaux revenant à la BCEAO ou les perspectives de rentabilité.

Les prêts sont comptabilisés au coût nominal. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en compte de pertes et profits et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres immobilisations financières est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée.

2.16 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, avec possibilité de réévaluation. Les acquisitions inférieures à 100.000 FCFA sont enregistrées aux comptes de charges. Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle ne sont pas encore comptabilisées séparément.

Les réévaluations sont effectuées à dire d'expert. L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée, en contrepartie des comptes d'immobilisations, et est amorti. Seules les constructions sont réévaluées.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Terrains	Non amortissable
Constructions	20 ans
Agencements, aménagements et installations	6 ans 8 mois
Matériels et mobiliers	4 à 5 ans
Matériels de transport	3 ans
Logiciels	4 ans

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Des provisions pour dépréciation sont constituées, lorsque la valeur recouvrable fait apparaître une décote significative et durable. La valeur recouvrable servant au calcul d'une provision durable est déterminée en tenant compte des facteurs suivants :

- l'ampleur de la baisse constatée sur l'actif et sa durée,
- l'évolution du marché,
- l'inadéquation de l'actif au marché,
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de retrouver la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Pour déterminer leur éventuelle dépréciation, les actifs immobilisés autres que les immeubles de placement sont regroupés en une seule unité génératrice de trésorerie. En effet, il est impossible de leur rattacher des flux de trésorerie autonomes. Seuls les immeubles de placement peuvent faire l'objet de dépréciation de façon isolée.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

• IAS 40 - Immeubles de placement

Les immeubles de placement concernent les biens immobiliers (terrain ou bâtiment) détenus par la Banque pour en retirer des loyers versés par des tiers autres que les membres de son personnel. Les immeubles de placement sont évalués initialement et après selon la méthode du coût amorti. Ces immeubles font également l'objet de tests de dépréciation.

• IAS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente

Sont classés dans cette catégorie, les actifs immobilisés de la Banque autres que les actifs financiers et pour lesquels une décision de cession a été prise au cours de l'exercice. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de la date de cette décision de cession.

A l'arrêté de l'exercice 2007, aucun actif immobilisé n'était détenu en vue de la vente.

2.17 - Stocks de billets et monnaies non émis

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charge de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

2.18 - Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

2.19 - Comptes créditeurs et dépôts

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de pertes et profits.

2.20 - Transferts à exécuter

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds sont portés au bilan à leur valeur nominale.

2.21 - Engagements en monnaies étrangères

La Banque Centrale a contracté un emprunt auprès de la Banque Mondiale dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts et les différences de change sont portées au compte de pertes et profits.

2.22 - Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Conformément au principe de prudence, des provisions sont aussi constituées pour tous les risques potentiels liés à certains comptes d'actif (actifs non performants).

2.23 - Avantages du personnel

Au titre des avantages postérieurs à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel, des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médaille de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée. Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues, et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

Les engagements de la Banque Centrale versés au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat sous forme de provision. Il en est de même des engagements au titre des médailles de travail qui sont fonction de l'ancienneté des agents en activité.

Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

2.24 - Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

- **Réserve de réévaluation des avoirs en devises**

La réserve de réévaluation des avoirs en devises a été créée en 1998 par l'instruction n° 16/12/98 du 15 décembre 1998. Il est destiné à la couverture du risque de change encouru par la Banque Centrale dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

A la clôture de l'exercice, la réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change.

Les pertes de change nettes constatées en fin d'exercice sont couvertes par les ressources disponibles sur la Réserve.

- **Fonds pour Risques Bancaires Généraux**

La Banque Centrale constitue des fonds affectés à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux, créé en 2000 et doté lorsque les raisons de prudence l'imposent, est assimilé à une réserve. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est alimenté en contrepartie du débit du compte de charge approprié.

- **Réserve sur risques de refinancement**

Cette réserve représente 5 % de la moyenne mensuelle du refinancement. Elle est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. Initialement, la réserve était appelée « Provision sur risques de refinancement », mais celle-ci ne répondant pas aux critères de comptabilisation en normes internationales, la provision a été dénommée « Réserve sur risques de refinancement » et intégrée aux capitaux propres. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

2.25 - Instruments dérivés

En 2007, la BCEAO n'a effectué que des opérations à terme sur devises qui sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises à terme. Les instruments en devises entraînant l'échange de devises à une date future, sont inclus dans les positions nettes de change pour le calcul des gains et des pertes de change.

2.26 - Gestion des risques

La BCEAO est exposée à des risques variés qui sont les suivants :

- **Risque de marché** : risque de perte due aux changements dans les prix et taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt).
- **Risques de contrepartie** : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières.
- **Risque opérationnel** : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'évènements extérieurs.

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO.

Au plan administratif, la BCEAO a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques dont la gestion est assurée par la Direction des Contrôles et de la Prévention des Risques (DCPR) sous l'autorité du Contrôleur Général. Ce dispositif est complété par la Direction de l'Inspection et de l'Audit Interne (DIAI) qui examine et évalue le contrôle interne d'une part, et contrôle les opérations d'autre part.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en utilisant un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

2.27 - Autres engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Les autres engagements hors bilan comprennent essentiellement les engagements de financement, les engagements sur titres, les opérations pour compte de tiers, les engagements divers, les engagements de garantie et les valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

2.28 - Reconnaissance des produits et charges

La reconnaissance des produits et charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers liés aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de pertes et profits ;
- pour les titres à revenu fixe, la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat d'intérêts ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.29 - Evénements postérieurs à la date de clôture

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture, sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

2.30 - La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération, de la Représentation auprès de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA font l'objet d'une centralisation au Siège.

2.31 - Audit et approbation des comptes sociaux

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil d'Administration sur rapports des Contrôleurs, conformément aux dispositions de l'article 63 des statuts de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 64 de ses statuts qui stipule que : « le contrôle des comptes est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des agences d'un Etat et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale ».

Le Commissaire Contrôleur est chargé du contrôle des comptabilités du Siège, du Secrétariat Général de la Commission Bancaire, de la Représentation auprès de la Commission de l'UEMOA et de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération.

Note 3 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

Monnaies étrangères et or	31/12/2007 en FCFA	31/12/2006 en F CFA	Variations en %
1 Dollar des Etats Unis (USD)	445,590	498,070	(10,54)
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	894,470	976,850	(8,43)
1 Franc suisse (CHF)	396,420	408,210	(2,89)
1 Yen japonais (JPY)	3,980	4,180	(4,78)
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	704,144	749,293	(6,03)
1 Dollar canadien (CAD)	453,980	429,260	5,76
1 kilogramme d'or	11.246.396	9.799.355	14,77
1 Once d'or	349.802	304.794	14,77

COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES ETATS FINANCIERS

Note 4 - Avoirs en or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/12/2007		31/12/2006		Variation
	en onces	en millions de FCFA	en onces	en millions de FCFA	en millions de FCFA
Or en dépôt au Siège	119.714,82	41.876	119.714,82	36.488	5.338
Or en dépôt à la Banque de France	1.053.113,24	368.381	1.053.212,15	320.983	47.398
Or solde compte poids	173,32	61	74,41	53	8
Total	1.173.001,38	410.318	1.173.001,38	357.524	52.794

Aucune transaction n'a été effectuée au cours de l'année 2007. La variation de l'exercice résulte de l'appréciation du cours moyen de réévaluation de l'once d'or qui est passé de 304.794 FCFA au 31 décembre 2006 à 349.802 FCFA au 31 décembre 2007.

Note 5 - Avoirs sur le Fonds Monétaire International

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par la convention signée avec les Etats membres de l'UMOA, le 24 septembre 1981. Conformément à cet accord, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est en outre dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 23, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales clauses financières de cette convention sont exposées ci-après :

- La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quote-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA sont faites à son profit.
- La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrepartie en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :
 - les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;
 - les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;
 - les tirages dont l'objet est de suppléer à des baisses de recettes de l'Etat ;
 - les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.
- La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les tirages dont la contrepartie n'est pas mise à la disposition des Etats et du montant du principal à rembourser.
- La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.
- La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. La BCEAO rembourse aux Etats la contrevaletur en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS. Elle se présente ci-après :

	31/12/2007		31/12/2006		Variation
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA
Position de réserve	30.472.912	21.457	30.134.054	22.579	(1.122)
Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux	1.471.201	1.036	1.938.724	1.453	(417)
Total	31.944.113	22.493	32.072.778	24.032	(1.539)

• Position de réserve

La position de réserve s'analyse comme suit :

	31/12/2007		31/12/2006		Variation
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA
Quotas FMI	855.800.000	602.606	855.800.000	641.245	(38.639)
FMI Compte n° 1	(806.674.225)	(592.807)	(769.045.019)	(591.924)	(883)
FMI Compte titres	(59.302.863)	(43.580)	(56.620.927)	(43.580)	-
Ajustement FMI Compte n° 1	-	24.792	-	16.838	7.954
Ajustement FMI Compte titres	-	1.823	-	-	1.823
Avoirs exclus	40.650.000	28.623	-	-	28.623
Total	30.472.912	21.457	30.134.054	22.579	(1.122)

La décomposition par pays, de la position de réserve selon la devise ou la monnaie, se présente comme suit au 31 décembre 2007 :

En DTS

	Intitulé	Total	Bénin	Burkina	C. d'Ivoire	G. Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
A	QUOTA	855 800 000	61 900 000	60 200 000	325 200 000	14 200 000	93 300 000	65 800 000	161 800 000	73 400 000
	FMI COMPTE N° 1 (a)	806 674 225	59 712 165	52 814 780	365 131 129	14 185 972	24 415 462	57 188 838	160 157 887	73 067 992
	FMI COMPTE TITRES (b)	59 302 863	0	0	0	0	59 302 863	0	0	0
	AVOIRS EXCLUS									
	Recours Crédit du Fonds (c)	40 650 000	0	0	40 650 000	0	0	0	0	0
	- Financements compensatoires									
	- Tirages ordinaires									
	- Facilités élargies									
	- Facilités supplémentaires									
	- Autres ressources empruntées	40 650 000	-	-	40 650 000	-	-	-	-	-
	- Tirages s/Fin.Comp.& F.p/imprévu									
B	AJUSTEMENT FMI COMPTE N° 1									
C	AJUSTEMENT FMI COMPTE TITRES									
D	AVOIRS NON EXCLUS : (a+b-c)	825 327 088	59 712 165	52 814 780	324 481 129	14 185 972	83 718 325	57 188 838	160 157 887	73 067 992
	POSITION DE RESERVES : (A+B+C-D)	30 472 912	2 187 835	7 385 220	718 871	14 028	9 581 675	8 611 162	1 642 113	332 008
	1 DTS = 704,144 F.CFA									

En millions de FCFA

	Intitulé	Total	Bénin	Burkina	C. d'Ivoire	G. Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
A	QUOTA	602 607	43 587	42 389	228 988	9 999	65 697	46 333	113 930	51 684
	FMI COMPTE N° 1 (a)	592 807	43 881	38 812	268 327	10 425	17 942	42 027	117 697	53 696
	FMI COMPTE TITRES (b)	43 580	0	0	0	0	43 580	0	0	0
	AVOIRS EXCLUS									
	Recours Crédit du Fonds (c)	28 623	0	0	28 623	0	0	0	0	0
	- Financements compensatoires									
	- Tirages ordinaires									
	- Facilités élargies									
	- Facilités supplémentaires									
	- Autres ressources empruntées	28 623	0	0	28 623	0	0	0	0	0
	- Tirages s/Fin.Comp.& F.p/imprévu									
B	AJUSTEMENT FMI COMPTE N° 1	24 792								
C	AJUSTEMENT FMI COMPTE TITRES	1 822								
D	AVOIRS NON EXCLUS : (a+b-c)	607 764	43 881	38 812	239 704	10 425	61 522	42 027	117 697	53 696
	POSITION DE RESERVES : (A+B+C-D)	21 457	-294	3 577	-10 716	-426	4 175	4 306	-3 767	-2 012
	1 DTS = 704,144 F.CFA									

La diminution de la position de réserve est principalement liée à un effet prix. En effet, d'une année à l'autre, le montant de la position de réserve est passé de 30.134.054 DTS à 30.472.912 DTS au 31 décembre 2007, tandis que le cours du DTS est passé de 749,293 FCFA à 704,144 FCFA.

• Avoirs en DTS

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit :

	31/12/2007		31/12/2006		Variation
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA
DTS détenus	771.935	544	1.258.707	943	(399)
BCEAO, son compte au FMI	699.266	492	680.017	510	(18)
Total	1.471.201	1.036	1.938.724	1.453	(417)

D'une année à l'autre, les DTS détenus ont évolué ainsi qu'il suit :

en DTS

Solde au 31 décembre 2006	1.258.707
Acquisition	42.105.550
Cession	(37.141.613)
Rémunérations perçues	1.001.045
Commissions payées	(6.451.754)
Solde au 31 décembre 2007	771.935

Par pays, les DTS détenus se présentent comme suit :

PAYS	EN DTS	En millions de FCFA
Bénin	68.551	48
Burkina	75.501	53
Côte d'Ivoire	360.241	254
Guinée-Bissau	32.430	23
Mali	49.055	35
Niger	42.643	30
Sénégal	74.404	52
Togo	69.110	49
Total	771.935	544

Note 6 - Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés dans la Zone Franc, les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la Zone Franc, les billets étrangers, les titres en devises, les prêts interbancaires et les créances rattachées. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc	2.444.957	1.951.971	492.986
Correspondants en dehors de la Zone Franc	13.360	11.275	2.085
Billets étrangers	14.583	19.425	(4.842)
Bons d'institutions financières	1.795.508	1.518.569	276.939
Prêts interbancaires en devises	102.578	151.878	(49.300)
Créances rattachées (intérêts courus)	72.950	50.165	22.785
Total	4.443.936	3.703.283	740.653

● Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc, essentiellement en euros, sont constitués par les avoirs en compte d'opérations, les avoirs (soldes débiteurs) chez les correspondants et les dettes (solde créditeur).

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA. En vertu d'une convention signée le 4 décembre 1973 entre l'Etat français et les Etats de l'Union et de l'Avenant du 1er septembre 2005 y relatif, une partie de ses avoirs extérieurs est déposée dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc s'analysent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Compte d'opérations (Trésor français)	2.352.853	1.953.419	399.434
Compte ordinaire à la Banque de France	79.003	(3.060)	82.063
Comptes ordinaires chez les autres correspondants	13.101	1.613	11.488
Valeurs brutes	2.444.957	1.951.972	492.985
Provisions pour dépréciation	-	(1)	1
Valeurs nettes	2.444.957	1.951.971	492.986

- *Correspondants en dehors de la Zone Franc*

Cette rubrique est ventilée comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Comptes ordinaires chez correspondants hors Zone Franc	4.250	2.914	1.336
Placements en devises étrangères	4.873	4.799	74
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	4.237	4.451	(214)
Valeurs brutes	13.360	12.164	-
Provisions pour dépréciation	-	(889)	889
Valeurs nettes	13.360	11.275	2.085

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès des correspondants domiciliés hors Zone Franc. Les placements en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme. Les avoires auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est équivalent au DTS.

- *Billets étrangers*

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devises se présente comme suit :

	31/12/2007		31/12/2006	
	Billets étrangers	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Billets étrangers	Valeur de marché (en millions de FCFA)
EUR	20.289.168,0	13.309	27.890.665,2	18.295
USD	1.189.439	530	1.026.426,0	511
CHF	928.120,0	368	534.250,0	218
GBP	420.260,0	376	410.290,0	401
Total		14.583		19.425

- *Bons d'institutions financières*

Les bons d'institutions financières s'analysent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Titres en devises	1.516.133	1.249.798	266.335
Parts de fonds commun de placement détenues	279.375	268.771	10.604
Total	1.795.508	1.518.569	276.939

- *Titres en devises*

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres en devises détenus à des fins de transaction et de titres en devises détenus jusqu'à l'échéance.

Les titres en devises s'analysent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Titres en devises détenus à des fins de transaction	264.914	205.729	59.185
Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance	1.251.219	1.044.069	207.150
Total	1.516.133	1.249.798	266.335

• Titres en devises détenus à des fins de transaction

a) Ventilation par catégorie de titre :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Bons du Trésor et valeurs assimilées	264.914	205.729	59.185
Total	264.914	205.729	59.185

b) Ventilation par devise :

	31/12/2007		31/12/2006		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	403.858.602,58	264.914	313.632.278,61	205.729	59.185
Total	403.858.602,58	264.914	313.632.278,61	205.729	59.185

c) Ventilation selon le mode de valorisation :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Titres en devises cotés	264.914	205.729	59.185
Total	264.914	205.729	59.185

d) Ventilation selon la catégorie d'émetteur :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Etats	264.914	205.729	59.185
Total	264.914	205.729	59.185

• Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance

a) Ventilation par catégorie de titre :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Bons de Trésors et valeurs assimilées	799.988	621.739	178.249
Obligations	451.231	422.330	28.901
Total	1.251.219	1.044.069	207.150

b) Encours par catégorie de titre :

	Encours brut au 31/12/2007	Valeur de marché	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Encours de provisions	Encours brut au 31/12/2006
Bons de Trésors et valeurs assimilées	821.088	799.988		21.100		635.624
Obligations	471.060	451.231		19.829		436.540
Total	1.292.148	1.251.219		40.929		1.072.164

c) Ventilation par devise :

	31/12/2007		31/12/2006		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	1.907.471.519,10	1.251.219	1.591.672.722,89	1.044.069	207.150
Total	1.907.471.519,10	1.251.219	1.591.672.722,89	1.044.069	207.150

d) Ventilation selon la catégorie d'émetteur :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Etats	799.988	621.739	178.249
Institutions para-publiques	390.748	370.357	20.391
Institutions supranationales	60.483	51.973	8.510
Total	1.251.219	1.044.069	207.150

e) Ventilation selon la durée résiduelle des titres :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
≤ 1 an	260.585	-	-
> 1 an et ≤ 5 ans	808.375	921.637	(113.262)
> 5 ans	182.259	122.432	59.827
Total	1.251.219	1.044.069	207.150

f) Valeur de remboursement des titres en devises détenus jusqu'à l'échéance :

	Encours comptable au 31/12/2007	Valeurs de remboursement	Différence
Bons de Trésors et valeurs assimilées	799.988	621.739	178.249
Obligations	451.231	422.330	28.901
Total	1.251.219	1.044.069	207.150

- *Parts de fonds commun de placement détenues*

La BCEAO a souscrit à des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP J, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). D'une année à l'autre, le montant de ces parts a évolué comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Parts de Fonds Commun de Placement	279.375	268.771	10.604
Total	279.375	268.771	10.604

- *Prêts interbancaires*

Les prêts interbancaires sont des placements de trésorerie en devises effectués chez des correspondants étrangers.

Par devises, les prêts interbancaires se ventilent comme suit :

	31/12/2007		31/12/2006		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Prêts (en devises)	Valeur de marché (en millions de ECEA)	Prêts (en devises)	Valeur de marché (en millions de ECEA)	
EUR	156.378.714,18	102.578	231.536.335,60	151.878	(49.300)
Total	156.378.714,18	102.578	231.536.335,60	151.878	(49.300)

- *Créances rattachées*

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Créances rattachées au compte d'opérations	56.833	38.352	18.481
Créances rattachées aux comptes de dépôts-placements	10	13	(3)
Créances rattachées aux comptes de prêts	95	46	49
Créances rattachées aux instruments financiers	16.012	11.754	4.258
Total	72.950	50.165	22.785

Note 7 - Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend essentiellement en 2007, les effets en FCFA pris en pension et les créances rattachées.

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Effets pris en pension	128.612	25.032	103.580
Créances en souffrance	146	146	-
Créances rattachées (intérêts courus)	111	31	80
Valeurs brutes	128.869	25.209	103.660
Provisions pour créances en souffrance	(146)	(146)	-
Valeurs nettes	128.723	25.063	103.660

Les concours aux établissements de crédit ont été consentis en 2007, sur le guichet de la pension ordinaire et sur le marché monétaire.

Note 8 - Créances sur les Trésors nationaux

Cette rubrique comprend les créances monétaires et les créances financières détenues sur les Trésors nationaux des Etats de l'Union.

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Créances monétaires sur Trésors Nationaux	308.876	330.155	(21.279)
Créances financières sur Trésors Nationaux	93.682	92.172	1.510
Total	402.558	422.327	(19.769)

- **Concours monétaires sur les Trésors nationaux**

Les créances monétaires sont constituées principalement par les découverts statutaires consolidés et les créances rattachées.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Comptes courants postaux	1	1	-
Concours sur valeurs publiques	-	252	(252)
Créances gelées consolidées des établissements de crédit	5.227	5.365	(138)
Découverts statutaires consolidés	285.773	311.312	(25.539)
Créances rattachées	17.875	13.225	4.650
Total	308.876	330.155	(21.279)

La variation qui apparaît au niveau des découverts statutaires consolidés, s'explique principalement par les amortissements.

- **Créances financières sur les Trésors nationaux**

Les créances financières concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, la créance sur le Mali au titre du complément aux fonds propres, les créances sur la Guinée-Bissau au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Créances sur positions extérieures des Etats	17.145	17.145	-
Complément fonds propres Mali	54	231	(177)
Autres créances financières	76.483	74.796	1.687
Total	93.682	92.172	1.510

Note 9 - Opérations pour compte des Trésors nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI et le dépôt du Gouvernement du Koweït auprès d'un Etat de l'Union. Elle se décompose comme suit :

en millions de FCFA

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Fonds Monétaire International	155.232	14.991	7.241
Concours des Gouvernements étrangers (dépôt Koweït)	49.580	51.720	(2.140)
Total	204.812	199.711	5.101

Le poste Fonds Monétaire International est constitué de l'aide d'urgence post-conflit dont a bénéficié un Etat au cours de l'année 2007 et des Facilités pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Il se détaille ainsi qu'il suit :

en millions de FCFA

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Aide d'urgence post-conflit	29.681	-	29.681
Facilités pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC)	125.551	147.991	(22.440)
Total	155.232	147.991	7.241

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et les Etats, la BCEAO reçoit les tirages en devises effectués par les pays de l'UMOA auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contre-valeur en FCFA des tirages est reversée aux Etats avec qui la BCEAO signe une convention et établit un échéancier de remboursement en FCFA. Le poste Fonds Monétaire International représente les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et sa contre-partie figure au passif au niveau des engagements envers le FMI.

Au 31 décembre 2007, les variations de l'exercice s'expliquent par les opérations ci-après :

	FRPC	Aide d'urgence
Solde au 31 décembre 2006	147.991	-
Tirages	8.739	29.681
Remboursements	(30.894)	-
Régularisations	(285)	-
Solde au 31 décembre 2007	125.551	29.681

En 2007, aucun Etat de l'Union n'a bénéficié d'une annulation de dette à l'égard du FMI.

Note 10 - Immobilisations nettes

Cette rubrique se ventile comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Biens immobiliers de placement	2.459	2.728	(269)
Autres immobilisations	214.400	214.233	167
Total	216.859	216.961	(102)

- **Biens immobiliers de placement**

Dans le cadre de la mise en application de la norme IAS 40 « Immeubles de placement », la valeur d'un immeuble situé à Paris, rue du Colisée, a été reclassée au 31 décembre 2007 du poste « Autres immobilisations » au poste « Biens immobiliers de placement ». Les données de l'exercice 2006 ont été retraitées en conséquence pour les rendre comparables à celles de l'exercice 2007.

Ce poste se décompose comme suit :

	Immeubles de placement
Au 31 décembre 2006	
Valeur brute	6.683
Amortissements cumulés	(3.955)
Valeur nette comptable	2.728
Exercice 2007	
Valeur nette comptable	2.728
Amortissements de l'exercice	(269)
Valeur nette de clôture	2.459
Au 31 décembre 2007	
Valeur brute	6.683
Amortissements cumulés	(4.224)
Valeur nette comptable	2.459

Au 31 décembre 2007, au regard des avantages économiques futurs, notamment les projections des entrées de trésorerie associées à cet actif, sa valeur recouvrable est estimée à FCFA.2.945 millions. Celle-ci étant supérieure à la valeur nette comptable de l'immeuble de placement, aucune dépréciation d'actif n'est constatée.

- **Actifs non courants destinés à la vente**

La BCEAO ne détient pas d'actifs non courants destinés à la vente au 31 décembre 2007.

- **Autres immobilisations**

Au 31 décembre 2007, les autres immobilisations se décomposent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Immobilisations financières	68.984	64.802	4.182
Immobilisations incorporelles	1.958	1.522	436
Immobilisations corporelles	141.886	142.398	(512)
Avances et acomptes versés sur immobilisations	1.572	5.511	(3.939)
Total	214.400	214.233	(167)

- **Immobilisations financières**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Titres de participation non consolidées	39.443	37.043	2.400
Prêts au personnel	35.130	33.350	1.780
Dépôts et cautionnements	85	81	4
Valeurs brutes	74.658	70.474	4.184
Provisions pour dépréciation titres de participation	(5.674)	(5.672)	(2)
Valeurs nettes	68.984	64.802	4.182

Les titres de participation non consolidés s'analysent comme suit :

	Encours au 31/12/2007	Provisions	Encours net au 31/12/2007	Encours net au 31/12/2006
Titres de participation non consolidés	39.443	5.672	33.771	31.371
Total	39.443	5.672	33.771	31.371

La situation des participations non consolidées se présente comme suit :

Pays	Organismes	Brut				Provisions				Net 31/12/2007
		31/12/2006	+	-	31/12/2007	31/12/2006	+	-	31/12/2007	
BURKINA	BACB (ex-CNCA)	400			400					400
	Mines de Guiro	400			400	400			400	0
COTE D'IVOIRE	BIDI	261			261	261			261	0
	CCI	1 600			1 600	1 600			1 600	0
	BNDA	508			508	508			508	0
MALI	BNDA Mali	300			300					300
	BDM SA	600			600					600
NIGER	Crédit du Niger	157			157	157			157	0
	SONIBANK	200			200					200
SENEGAL	CNCA	345			345					345
	BHS	100			100					100
	BNDS	150			150	150			150	0
	SOFISEDIT	210			210	210			210	0
	SONAGA	15			15	15			15	0
	SONEPI	10			10	10			10	0
	SICAP	0			0	N/S			N/S	N/S
	SOSEPRA	5			5	5			5	0
	TOGO	BTD	613			613				
SIEGE	BOAD	27 917	2 400		30 317					30 317
	C 2 I	2 356			2 356	2 356			2 356	0
	AFREXIMBANK	687			687					687
	ICADE	N/S			N/S					N/S
	SWIFT	75			75					75
	SCIE-SA	134			134					134
Titres de participation libérés non consolidés		37 043	2 400	-	39 443	5 672	-	-	5 672	33 771

La variation enregistrée en 2007 correspond à la souscription de la BCEAO à l'augmentation du capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

Aucun ajustement de provisions n'a été effectué au 31 décembre 2007 au regard des dernières informations disponibles sur la situation financière de ces organismes.

- *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels.

	en millions de FCFA
Au 31 décembre 2006	
Valeur brute	4.825
Amortissements cumulés	(3.304)
Valeur nette comptable	1.521
Exercice 2007	
Valeur nette comptable	1.521
Entrées	750
Sorties	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	23
Amortissements de l'exercice	(336)
Valeur nette de clôture	1.958
Au 31 décembre 2007	
Valeur brute	5.598
Amortissements cumulés	(3.640)
Valeur nette comptable	1.958

- *Autres immobilisations corporelles*

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants :

	Valeurs nettes comptables 31/12/2007	Valeurs nettes comptables 31/12/2006	Variation	%
Terrains	9.538	9.538	-	-
Immeubles	92.994	72.517	20.477	28
Immeuble en cours	2.101	25.294	(23.193)	(92)
Agencements, aménagements et installations	20.055	14.992	5.063	34
Agencements, aménagements et installations en cours	874	-	874	-
Matériel et mobilier	8.623	17.434	(8.811)	(51)
Matériel de transport	1.465	2.011	(546)	(27)
Patrimoine artistique	6.236	612	5.624	919
Total	141.886	142.398	(512)	-

Les mouvements au cours de l'exercice 2007 des autres immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	Terrains	Immeubles	Immeubles en cours	Agencts, Aménagts et Installat.	Aménagts, Installat. en cours	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Matériel artistique	Total
Au 31 décembre 2006									
Valeurs brutes	9 538	190 881	25 294	35 315	0	51 998	5 328	612	318 966
Amortissements cumulés	0	118 364	0	20 323	0	34 564	3 317	0	176 568
Valeurs nettes comptables	9 538	72 517	25 294	14 992	0	17 434	2 011	612	142 398
Exercice 2007									
Valeurs nettes comptables	9 538	72 517	25 294	14 992	0	17 434	2 011	612	142 398
Entrées	0	21	6 411	1 953	874	3 044	183	5 624	18 110
Sorties	0	201	0	345	0	194	67	0	807
Autres mouvements (reclassements/régularisat)	0	29 604	-29 604	8 048	0	-8 074	0	0	-26
Amortissements de l'exercice	0	8 948	0	4 592	0	3 587	662	0	17 789
Valeurs nettes de clôture	9 538	92 993	2 101	20 056	874	8 623	1 465	6 236	141 886
Au 31 décembre 2007	9 538	92 993	2 101	20 056	874	8 623	1 465	6 236	141 886
Valeurs brutes	9 538	220 305	2 101	44 971	874	46 774	5 443	6 236	336 242
Amortissements cumulés	0	127 311	0	24 916	0	38 151	3 978	0	194 356
Valeurs nettes comptables	9 538	92 994	2 101	20 055	874	8 623	1 465	6 236	141 886

- *Avances et acomptes versés sur immobilisations*

Cette rubrique se ventile comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	9	284	(275)
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1.562	5.227	(3.665)
Total	1.571	5.511	(3.940)

Note 11 - Autres actifs

	31/12/2007	31/12/2006
Produits divers à encaisser	556	212
Stocks de matériel d'émission	14.829	20.771
Valeurs à l'encaissement	4.045	19.848
Compensation	11.958	-
Avances au personnel	371	372
Opérations à régulariser actif	61	217
Autres comptes d'ordre	70.471	90.356
Valeurs brutes	102.291	131.776
Provisions pour dépréciation	(13.148)	(12.682)
Valeurs nettes	89.143	119.094

Les **produits divers à encaisser** correspondent principalement aux produits d'assurance en attente d'encaissement d'une part et ceux relatifs aux activités de STAR-UEMOA et de SICA-UEMOA des mois de novembre et décembre 2007 non encore perçus.

Le **stock de matériel d'émission** est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les **valeurs à l'encaissement** sont des valeurs reçues par la BCEAO et dont elle se charge du recouvrement.

La **compensation** représente le solde créditeur en compensation de la BCEAO dont le règlement intervient avec décalage d'un jour, conformément aux règles de fonctionnement du Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA).

Les **avances au personnel** sont des avances sur salaire accordées dont la durée maximum de remboursement est de 12 mensualités.

Les **opérations à régulariser actif** sont constituées d'opérations en attente.

Les **autres comptes d'ordre** se décomposent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
Stocks d'ouvrages	1.566	1.531
Autres stocks	781	654
C2I Pana Loans	11.505	11.505
Etats, créances diverses	51.693	47.744
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	1.113	802
Autres débiteurs (ABCA, AMAO, CESAG...)	376	445
Charges payées d'avance	378	314
Comptes de passage	98	3.660
Divers	2.961	23.701
Valeurs brutes	70.471	90.356
Provisions sur stocks d'ouvrages	(783)	(333)
Provision C2I Pana Loans	(11.505)	(11.505)
Provisions pour créances en souffrance	(860)	(844)
Provisions	(13.148)	(12.682)
Valeurs nettes	57.323	77.674

Les provisions constituées sur les autres actifs se présentent comme suit :

	31/12/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2007
Provisions pour dépréciation des comptes de stocks	333	450	-	783
Provisions pour créances en souffrance sur débiteurs divers	844	109	93	860
Provisions sur créance C2I Pana Loans	11.505	-	-	11.505
Total	12.682	559	93	13.148

Note 12 - Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Billets en circulation	2.690.673	2.300.711	389.962
Monnaies en circulation	129.037	119.753	9.284
Total	2.819.710	2.420.464	399.246

La structure de la circulation fiduciaire se présente comme suit :

Coupure	31/12/2007		31/12/2006	
	Montant en millions de FCFA	en %	Montant en millions de FCFA	en %
Billets	2.690.673	95,42	2.300.711	95,05
10 000	1.841.570	65,31	1.505.776	62,2
5 000	570.154	20,22	526.944	21,8
2 000	168.328	5,97	1 67.789	6,9
1 000	110.621	3,92	100.202	4,1
Pièces	129.037	4,58	119.753	4,95
500	40.377	1,43	34.310	1,4
250	5.721	0,20	5.774	0,2
200	16.673	0,59	14.299	0,6
100	34.909	1,24	34.481	1,4
50	14.398	0,51	14.133	0,6
Autres	16.959	0,60	1 6.756	0,7

Note 13 - Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes, des établissements de crédit de l'Union (banques et établissements financiers), des Trésors nationaux et autres comptables publics et de divers autres titulaires. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Banques et institutions étrangères	85.256	82.130	3.126
Banques et institutions communes à l'Union	154.805	98.119	56.686
Banques inscrites dans les Etats	652.560	502.364	150.196
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	1.580	998	582
Trésors nationaux et autres comptables publics	512.320	353.090	159.230
Autres comptes de dépôts	30.972	19.910	11.062
Total	1.437.493	1.056.611	380.882

Les soldes s'analysent comme suit :

- *Banques et institutions étrangères*

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Comptes courants ordinaires	32.865	27.445	5.420
FMI compte n° 2	36	40	(4)
Dépôts à échéance	51.999	54.323	(2.324)
Dettes rattachées (intérêts courus)	356	322	34
Total	85.256	82.130	3.126

● *Banques et Institutions communes de l'Union*

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Comptes courants ordinaires	1.426	3.925	(2.499)
BOAD, divers comptes de dépôts	43.865	38.948	4.917
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	25.105	15.137	9.968
CRRAE, remboursement prêt BCEAO	456	437	19
Comptes de règlement	23	3	20
Divers	83.831	39.617	44.214
Dettes rattachées (intérêts courus)	99	52	47
Total	154.805	98.119	56.686

● *Banques, établissements financiers et Trésors Nationaux et autres comptes publics*

Les montants inscrits concernent principalement des comptes courants ordinaires.

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Banques inscrites dans les Etats	652.560	502.364	150.196
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	1.580	998	582
Dettes rattachées (intérêts courus)	-	1	(1)
Trésors nationaux et autres comptes publics	507.870	350.455	157.415
Dettes rattachées (intérêts courus)	4.450	2.634	1.816
Total	1.166.460	856.452	310.009

● *Autres comptes de dépôts*

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Dépôts du personnel	4.545	4.662	(117)
Dépôts divers (organismes publics)	25.045	13.866	11.179
Autres comptes de dépôts	1.382	1.382	-
Total	30.972	19.910	11.062

Note 14 - Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA) à exécuter, ou à régulariser, par la BCEAO. Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Transferts UMOA/extérieurs émis	15	289	(274)
Transferts extérieurs/UMOA reçus	(333)	3.264	(3.597)
Dispositions intra-UMOA (entre pays de l'UMOA)	161	1.777	(1.616)
Dispositions internes (intra-pays)	1.039	1.037	2
Total	882	6.367	(5.485)

Note 15 - Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Correspondants hors Zone Franc	81	1	80
Autres emprunts	7.607	6.495	1.112
Total	7.688	6.496	1.192

Le montant des autres emprunts correspond aux sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du financement des Systèmes et Moyens de Paiement.

Note 16 - Engagements envers le Fonds Monétaire International

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Autres recours au crédit du Fonds	28.624	-	28.624
DTS alloués	83.523	88.878	(5.355)
Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC)	106.017	131.640	(25.623)
Total	218.164	220.518	(2.354)

Les autres recours au crédit du Fonds se rapportent à la République de Côte d'Ivoire, soit 40.650.000 DTS.

Par pays, les DTS alloués s'analysent comme suit au 31 décembre 2007 :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Bénin	9.409.000	6.625	7.050
Burkina	9.409.000	6.625	7.050
Côte d'Ivoire	37.828.000	26.636	28.344
Guinée-Bissau	1.212.400	854	908
Mali	15.912.000	11.204	11.923
Niger	9.409.000	6.625	7.050
Sénégal	24.462.000	17.225	18.329
Togo	10.975.000	7.728	8.223
Total	118.616.400	83.523	88.878

Par pays, les encours au titre de la FRPC se présentent comme suit au 31 décembre 2007 :

Pays	en DTS	en millions de FCFA
Bénin	2.640.000	1.859
Burkina	23.720.000	16.702
Côte d'Ivoire	69.121.800	48.672
Guinée-Bissau	3.284.250	2.312
Mali	8.000.000	5.633
Niger	25.380.000	17.871
Sénégal	17.330.000	12.203
Togo	1.086.000	765
Total	150.562.050	106.017

Note 17 - Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
Valeurs à l'encaissement non disponibles	8.017	28.909
Fonds d'actions spécifiques	6.384	8.820
Créditeurs divers Etats	35.441	33.267
Opérations à régulariser passifs	219	233
Autres comptes d'ordre	32.233	53.384
Total	82.294	124.613

Les **valeurs à l'encaissement non disponibles** représentent les sommes dues aux remettants de valeurs dont la BCEAO se charge du recouvrement.

Le **Fonds d'Actions Spécifiques** a été créé en avril 2000 en vue du financement des actions que les Autorités de la Banque pourraient décider de mettre en œuvre en faveur du personnel.

Les **créditeurs divers Etats** sont constitués par les sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les **opérations à régulariser passif** sont constituées d'opérations en attente.

Les **autres comptes d'ordre** se décomposent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006
Personnel créditeur	160	159
Fonds d'aide à la première construction	881	881
Impôts et taxes recouvrables	191	263
Créditeurs divers	2.592	5.515
Centre médical BCEAO-CRRAE	877	1.190
Charges à payer	852	556
Charges de congés à payer	2.901	2.828
Fournisseurs, dettes en compte	8.275	27.945
Retenues de garanties	1.349	1.583
Fonds de Solidarité Africain	7.278	7.278
Compte de passage (CDP inter-applications)	3.088	4.194
Comptes de régularisations passif/caisse	151	136
Divers	3.638	856
Total	32.233	53.384

Note 18 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

	31/12/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2007
Engagements de retraite	26.177	7.547	-	33.724
Gratifications pour médailles de travail	2.812	322	-	3.134
Total	28.989	7.869	-	36.858

Les provisions pour risques et charges correspondent à des obligations qui seront exécutées au cours des exercices futurs, au titre des indemnités de départ à la retraite normale et anticipée du personnel, ainsi que des gratifications pour médaille de travail.

D'une manière générale, la situation des provisions existant dans les livres de la BCEAO se présente comme suit :

	Encours au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 31/12/2007
Provisions déduites de l'actif					
Avoirs en monnaies étrangères	890	-	890	-	-
Créances sur les établissements de crédit	146	-	-	-	146
Titres de participation non consolidés	5.672	-	-	-	5.672
Prêts au personnel	-	2	-	-	2
Autres actifs	12.682	559	93	-	13.148
Total	19.390	561	983	-	18.968
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour risques et charges	28.989	7.869	-	-	36.858
Total	28.989	7.869	-	-	36.858
Total général	48.379	8.430	983	-	55.826

Note 19 - Réserve de réévaluation or

Le stock d'or est réévalué trimestriellement. La réévaluation trimestrielle est effectuée sur la base de la moyenne du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à Londres au cours du trimestre écoulé convertie en FCFA au cours officiel du dollar du jour de la réévaluation.

La situation dans les livres de la Banque Centrale au 31 décembre 2007 se présente comme suit :

	Encours au 31/12/2006	Plus-value	Moins-value	Encours au 31/12/2007
Réserve de réévaluation or	119.273	64.082	(11.288)	172.067

Note 20 - Réserve de réévaluation des devises

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises. La réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change.

Note 21 - Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit :

	31/12/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2007
Capital social	134.120	-	-	134.120
Prime d'adhésion	43.587	-	-	43.587
Réserve statutaire	64.039	1.003	-	65.042
Réserve générale	49.424	-	-	49.424
Autres réserves	44.682			44.682
Réserves pour risques de refinancement	19.685	-	-	19.685
Réserve spéciale réévaluation devises 12/01/94	18.900	-	-	18.900
Réserve spéciale réévaluation or 12/01/94	77.234	-	-	77.234
Réserve de réévaluation immeubles	106.584	-	-	106.584
Ecart de réévaluation des autres immobilisations	-	5.624	-	5.624
Fonds pour risques bancaires généraux	48.000	-	-	48.000
Report à nouveau	344.833	-	-	344.833
Total	951.088	6.627		957.715

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales entre les huit Etats membres. Les comptes de capital et de réserves ne tiennent pas compte de la répartition du résultat de l'exercice.

La réserve sur risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale. Elle est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

L'écart de réévaluation des autres immobilisations retrace la valeur d'entrée dans le patrimoine de la Banque au 31 décembre 2007, des billets de collection.

Le Fonds pour risques bancaires généraux est constitué pour la couverture des risques généraux inhérents aux activités bancaires. Il est alimenté par des dotations décidées par les autorités monétaires au regard de la nature et de l'importance des risques inhérents aux activités monétaires et bancaires.

Le report à nouveau est constitué des sommes déjà réglées ou dues par les Etats de l'UMOA dont le remboursement a fait l'objet de convention au titre des intérêts sur position extérieure débitrice, de la contribution d'un Etat au renforcement des fonds propres, des intérêts de retard sur les soldes de compensation dus à la BCEAO par les banques centrales membres de l'AMAO, des intérêts sur soldes débiteurs et des intérêts réservés.

Note 22 - Résultat

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Résultat en attente d'affectation	59.082	6.687	52.395

Note 23 - Ventilation de l'actif et du passif par monnaie

En 2007, la ventilation de l'actif et du passif par monnaie se présente comme suit :

en millions de FCFA

ACTIF	EURO	USD	DTS	Autres devises	CFA	Total
AVOIRS EN OR		410 318				410 318
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL			22 493			22 493
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	4 429 653	8 519		5 764		4 443 936
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT					128 413	128 413
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS					310	310
CREANCES/TRESORS NATIONAUX					402 558	402 558
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX					204 812	204 812
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT					2 459	2 459
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE						
IMMOBILISATIONS	75	687			213 638	214 400
ACTIF DIVERS	29	180		13	88 921	89 143
Total (1)	4 429 757	419 704	22 493	5 777	1 041 111	5 918 842
PASSIF	EURO	USD	DTS	Autres devises	CFA	Total
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION					2 819 710	2 819 710
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	26 108	2 416			1 408 969	1 437 493
TRANSFERTS A EXECUTER					882	882
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	1		7 607	80		7 688
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL			218 164			218 164
PASSIF DIVERS					1 434 905	1 434 905
Total (2)	26 109	2 416	225 771	80	5 664 466	5 918 842
ECART (1 - 2)	4 403 648	417 288	(203 278)	5 697	(4 623 355)	-

Note 24 - Ventilation de l'actif et du passif par zone géographique

En 2007, la ventilation de l'actif et du passif par zone géographique se présente comme suit :

en millions de FCFA

ACTIF	Europe	Amérique du Nord	Asie	Afrique & M. Orient	Total
AVOIRS EN OR	368 442			41 876	410 318
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL		22 493			22 493
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	4 431 036	8 557	105	4 238	4 443 936
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT				128 413	128 413
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS				310	310
CREANCES/TRESORS NATIONAUX				402 558	402 558
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX				204 812	204 812
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	2 459				2 459
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE					
IMMOBILISATIONS	75	687		213 638	214 400
ACTIF DIVERS	39	183		88 921	89 143
Total (1)	4 802 051	31 920	105	1 084 766	5 918 842
PASSIF	Europe	Amérique du Nord	Asie	Afrique & M. Orient	Total
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION				2 819 710	2 819 710
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	26 108	2 416		1 408 969	1 437 493
TRANSFERTS A EXECUTER				882	882
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	1	7 607		80	7 688
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL		218 164			218 164
PASSIF DIVERS				1 434 905	1 434 905
Total (2)	26 109	228 187	0	5 664 546	5 918 842
ECART (1 - 2)	4 775 942	(196 267)	105	(4 579 780)	0

Note 25 - Ventilation de l'actif et du passif par échéance

En 2007, la ventilation de l'actif et du passif par échéance se présente comme suit :

en millions de FCFA

ACTIF	0-1 mois	1-6 mois	6-12 mois	+ 1 an	Total
AVOIRS EN OR	410 318				410 318
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	22 493				22 493
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	2 912 226	1 116	1 251 219	279 375	4 443 936
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	128 413				128 413
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	310				310
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	69 286	25 143	19 094	289 035	402 558
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX				204 812	204 812
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT				2 459	2 459
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE					
IMMOBILISATIONS		466		213 934	214 400
ACTIF DIVERS		16 108	1 484	71 551	89 143
Total (1)	3 543 046	42 833	1 271 797	1 061 166	5 918 842
PASSIF	0-1 mois	1-6 mois	6-12 mois	+ 1 an	Total
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	2 819 710				2 819 710
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	1 341 630			95 863	1 437 493
TRANSFERTS A EXECUTER	882				882
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	81			7 607	7 688
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL				218 164	218 164
PASSIF DIVERS	216	116 172	3 093	1 315 424	1 434 905
Total (2)	4 162 519	116 172	3 093	1 637 058	5 918 842
ECART (1 - 2)	(619 473)	(73 339)	1 268 704	(575 892)	-

Note 26 - Engagements hors bilan

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Engagements donnés sur titrisation de concours consolidés	-	50	(50)
Autres engagements reçus	(18.680)	10.765	(29.445)
Accords de consolidation	33.819	137.540	(103.721)
Valeurs sous dossier	28.564	28.462	102
Valeurs publiques suivies pour compte Trésors nationaux	426.429	104.081	322.348
Valeurs publiques nanties	73.485	500	72.985
Participations à libérer	284.002	286.601	(2.599)

- *Engagements donnés sur titrisation de concours consolidés*

Il s'agit des engagements de garantie de remboursements donnés aux détenteurs de concours consolidés titrisés en cas de défaillance des Etats émetteurs. La dernière échéance a été réglée le 2 janvier 2007.

- *Autres engagements reçus*

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achat ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Valeurs reçues en garantie d'avance	(23.245)	1.433	(24.678)
Cautions reçues en garantie	4.565	9.332	(4.767)
Total	(18.680)	10.765	(29.445)

- *Accords de consolidation*

Il s'agit des accords de consolidation de certains Etats de l'Union suivis pour des raisons statistiques par la Banque.

La variation de FCFA.103.721 millions enregistrée au 31 décembre 2007 découle de la constatation au cours de l'exercice, de l'annulation en juin 2004, des dettes d'un Etat membre de l'Union envers des créanciers du Club de Paris.

- *Valeurs sous-dossier*

Cette rubrique comprend les valeurs souscrites par les Etats à l'ordre d'institutions financières internationales en représentation de souscriptions en monnaie nationale. Ces valeurs sont suivies par la Banque Centrale pour le compte des Etats et des institutions financières internationales.

- *Valeurs publiques suivies pour compte des Trésors Nationaux*

Il s'agit de valeurs dématérialisées émises par les Trésors Nationaux et suivies en compte par la Banque. La BCEAO, agissant en qualité de mandataire des Etats de l'Union, est chargée de la compensation de ces valeurs publiques (émises par l'intermédiaire de la Banque Centrale) et de leur gestion.

- *Valeurs publiques nanties*

Il s'agit de valeurs publiques en compte gagées auprès de la Banque Centrale par les établissements de crédit.

● *Participations à llbérer*

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (FCFA.283.200 millions en 2007, contre FCFA.285.600 millions en 2006 pour des actions libellées en FCFA) et Afreximbank (FCFA.802 millions, soit 1,8 millions de dollars US depuis 2005).

Note 27 - Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation	%
Produits d'intérêts	189.949	127.461	62.488	49
<i>Produits sur les avoirs extérieurs</i>	<i>119.624</i>	<i>77.676</i>	<i>41.948</i>	<i>54</i>
Compte d'opérations	107.075	69.494	37.581	54
Intérêts sur avoirs en devises	12.549	8.182	4.367	53
<i>Produits reçus du FMI</i>	1.247	805	442	55
<i>Produits en autres devises</i>	11.302	7.377	3.925	53
<i>Produits sur opérations de crédit</i>	<i>14.065</i>	<i>13.556</i>	<i>509</i>	<i>4</i>
Refinancement	1.805	256	1.549	605
Titrisation	158	41	117	285
Consolidation concours statutaires	10.141	10.907	(766)	(7)
Intérêts solde débiteur créances gelées et consolidées	278	298	(20)	(7)
Produits sur avances titres d'Etat	-	145	(145)	(100)
Pénalités sur réserves obligatoires	1.683	1.909	(226)	(12)
<i>Produits sur instruments financiers</i>	<i>56.260</i>	<i>36.229</i>	<i>20.031</i>	<i>55</i>
Intérêts sur bons du Trésor détenus à l'échéance	20.967	16.656	4.311	26
Intérêts sur obligations détenues à l'échéance	12.152	11.020	1.132	10
Intérêts sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	12.493	1.797	10.696	595
Intérêts sur obligations détenues à des fins de transaction	-	437	(437)	(100)
Profits latents sur bons du Trésor	-	1.431	(1.431)	(100)
Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	10.648	4.888	5.760	118
Plus-values de cession sur instruments financiers disponibles à la vente	-	-	-	-
Charges d'intérêts	30.123	16.944	13.179	78
<i>Intérêts versés à la clientèle</i>	<i>20.628</i>	<i>11.372</i>	<i>9.256</i>	<i>81</i>
Intérêts versés aux Trésors nationaux	16.918	8.957	7.961	89
Intérêts versés aux autres Organismes	3.710	2.156	1.554	72
Intérêts sur titres d'Etat	-	259	(259)	(100)

	31/12/2007	31/12/2006	Variation	%
Intérêts versés au FMI et autres correspondants	4.128	3.226	902	28
Intérêts versés au FMI	4.112	3.207	905	28
Intérêts versés aux autres correspondants	16	19	(3)	(16)
Charges des opérations sur instruments financiers	5.367	2.346	3.021	129
Charges sur bons du trésor détenus à des fins de transaction	5.064	433	4.631	1.070
Pertes latentes sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	-	1.651	(1.651)	(100)
Charges sur obligations détenues à des fins de transaction	-	68	(68)	(100)
Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	303	194	109	56
Résultat net d'intérêts	159.826	110.517	49.309	45

Note 28 - Dividendes

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Dividendes	436	437	(1)

Il s'agit des dividendes perçus sur des titres de participation non consolidés.

Note 29 - Résultat net des commissions

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Commissions perçues	24	20	4
Commissions versées	150	106	44
Résultat net des commissions	(126)	(86)	(40)

Note 30 - Résultat net de change

Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Gains réalisés sur opérations de change	3.984	3.114	870
Gains latents sur opérations en devises	47.912	20.963	26.949
Total (1)	51.896	24.077	27.819

Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Pertes réalisées sur opérations de change	719	1.620	(901)
Pertes latentes sur opérations en devises	38.269	56.116	(17.847)
Total (2)	38.988	57.736	(18.748)
Résultat de change (1) - (2)	12.908	(33.659)	46.567

La ventilation par devise des produits sur opérations de change se présente comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Dollar canadien (CAD)	269	160	109
Franc suisse (CHF)	127	77	50
Droit de Tirage Spécial (DTS)	48.830	20.336	28.494
Livre sterling (GBP)	121	254	(133)
Yen japonais (JPY)	94	336	(242)
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	167	161	6
Dollar américain (USD)	2.288	2.753	(465)
Total	51.896	24.077	27.819

La ventilation par devise des charges sur opérations de change se présente comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Dollar canadien (CAD)	65	8	57
Franc suisse (CHF)	46	86	(40)
Droit de Tirage Spécial (DTS)	37.471	53.631	(16.160)
Livre sterling (GBP)	191	243	(52)
Yen japonais (JPY)	18	156	(138)
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	303	578	(275)
Dollar américain (USD)	894	3.034	(2.140)
Total	38.988	57.736	(18.748)

Note 31 - Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Produits divers	2.796	1.216	1.580
Intérêts acquis sur les prêts au personnel	349	329	20
Produits exceptionnels	558	1.268	(710)
Profits sur exercices antérieurs	2.716	2.448	268
Total	6.419	5.261	1.158

Note 32 - Entretien de la circulation

Les dépenses d'entretien de la circulation s'analysent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Achat de signes monétaires	5.915	12.579	(6.664)
Variation de stocks de signes monétaires	5.942	(764)	6.706
Assurance de signes monétaires	208	208	-
Transport de signes monétaires	2.495	2.721	(226)
Total	14.560	14.744	(184)

Note 33 - Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Dépenses des organes de l'UEMOA	654	629	25
Dépenses de personnel	55.182	59.650	(4.468)
Impôts et taxes non recouvrables	66	55	11
Travaux et services extérieurs	15.640	14.700	940
Transports et déplacements	1.886	1.706	180
Frais divers de gestion	2.767	2.851	(84)
Frais de représentation	141	122	19
Total	76.336	79.713	(3.377)

Les dépenses de personnel comprennent les rémunérations, les allocations familiales, les charges sociales, les frais médicaux et les œuvres sociales.

Au 31 décembre 2007, les mouvements du personnel ont enregistré une variation nette de moins 8 agents, en passant d'un effectif de 3.947 agents au 31 décembre 2006, à 3.939 agents au 31 décembre 2007.

Note 34 - Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Dépenses sur exercices antérieurs	2.807	1.926	881
Charges exceptionnelles	312	508	(196)
Total	3.119	2.434	685

Note 35 - Dotations nettes aux amortissements et provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	Variation
Dotations aux amortissements	18.919	16.973	1.946
Dotations aux provisions	8.430	522	7.908
Reprises de provisions	(983)	(3.450)	(2.467)
Total	26.366	14.045	12.321

Les dotations aux amortissements sont relatives à la constatation de l'amointrissement de la valeur des immobilisations de la BCEAO au cours de l'exercice comptable 2007, conformément aux principes énoncés dans la note n° 2.16.

Note 36 - Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées, les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Comités Nationaux de Crédit, ainsi que le personnel de direction comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque. Sous la haute direction et le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, la Banque Centrale est administrée par :

- le Gouverneur,
- un Conseil d'Administration,
- des Comités Nationaux de Crédit, un dans chacun des Etats de l'Union.

Aucune transaction n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Comités Nationaux de Crédit, le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque.

Les responsables de direction ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres membres du personnel.

Les membres du Conseil des Ministres ainsi que ceux du Conseil d'Administration et des Comités Nationaux de Crédit perçoivent des jetons de présence. Les montants des jetons de présence versés à ce titre se présentent comme suit :

	2007	2006
Conseil des Ministres	25	23
Conseil d'Administration	25	28
Comités Nationaux de Crédit	47	55
Total	97	106

Le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, le Secrétaire Général, les Conseillers Spéciaux du Gouverneur, les Directeurs de Département, les Directeurs des Services Centraux du Siège, les Directeurs Nationaux, les Directeurs d'Agence Principale, les Représentants, les autres responsables de direction ainsi que les hauts responsables du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA sont rémunérés par la BCEAO. Leur rémunération (traitements, primes et indemnités), exprimée en millions de FCFA, est la suivante :

	2007	2006
Rémunération	3.488	3.741

Note 37 - Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2007, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'Union Monétaire Ouest Africaine en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 4 décembre 1973 entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA.

Note 38 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif postérieur à la date du 31 décembre 2007 et qui n'aurait pas été pris en compte pour l'établissement des comptes, n'est intervenu.

ANNEXE STATISTIQUE

SOMMAIRE

Cours mondiaux des principaux produits d'exportation de l'Union	A2
Position nette des Etats vis-à-vis du Fonds Monétaire Internationa	A3 à A5
Tableaux Ressources-Emplois du Produit Intérieur Brut (PIB).....	A6 à A10
Commercialisation des principaux produits agricoles d'exportation	A11
Production des principales cultures vivrières	A12
Elevage et pêche	A13
Mines et pétrole.....	A14
Prix à la production des cultures d'exportation.....	A15
Indice harmonisé des prix à la consommation.....	A16
Tableaux des opérations financières des Etats.....	A17 à A21
Balance des paiements.....	A22 à A26
Situation des institutions monétaires.....	A27 à A31
Situation de la Banque Centrale	A32 à A36
Situation des banques.....	A37 à A41
Position nette des Gouvernements	A42 à A46
Epargne intérieure des particuliers et entreprises privées	A47 à A49
Evolution de la base monétaire.....	A50 à A54
Utilisations déclarées à la Centrale des risques	A55 à A63
Mouvements des billets entre Agences.....	A64
Mouvements des billets et pièces aux guichets de la BCEAO	A65
Chronologie des mesures de politique monétaire	A66
Documents publiés par la BCEAO	A69

U.M.O.A. - COURS MONDIAUX DES PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION

	2005	2006	2007	2006				2007				
	1er trim. 2e trim. 3e trim. 4e trim. 1er trim. 2e trim. 3e trim. 4e trim.											
Prix moyens de la période en francs CFA / kg												
CACAO	829,556	829,56	934,68	848,15	825,7	835,24	809,14	904,81	973,29	954,39	906,23	
Prix indicatif O.I.C.C.												
CAFE	768	768	909	738	683	806	843	862	909	955	912	
Prix indicatif robusta O.I.C.												
COTON	625	625	626	676	620	612	594	600	578	660	668	
Indice A Liverpool												
HUILE D'ARACHIDE BRUTE	506	506	601	499	469	488	570	584	555	641	623	
Toutes origines Rotterdam												
HUILE DE PALME	247,801	247,8	369,41	235,18	226,3	254,35	275,37	302,79	368,78	388,76	417,31	
Sumatra C.I.F. N.W. Europe												

Sources : Reuters, Oil World, Bulletin du CNUCED, BCEAO.

INDICES DES COURS MONDIAUX EXPRIMES EN FRANCS CFA DES PRINCIPAUX PRODUITS DE BASE EXPORTES PAR L'UMOA

	2005	2006	2007	2006				2007				
	1er trim. 2e trim. 3e trim. 4e trim. 1er trim. 2e trim. 3e trim. 4e trim.											
Indices moyens - Base 100 année 1980												
INDICE GENERAL	148,9	153,0	158,6	153,7	151,3	153,6	153,4	156,9	157,2	161,0	159,4	
dont produits végétaux	161,3	166,6	174,9	167,1	164,5	167,4	167,4	171,7	175,4	177,1	175,4	
- Cacao	74,0	75,2	85,0	77,0	75,0	74,8	74,0	82,2	88,5	86,8	82,4	
- Café	43,1	56,3	66,4	53,7	49,4	60,8	61,1	62,9	66,3	69,7	66,5	
- Oléagineux	100,0	97,0	128,1	96,9	88,9	95,1	107,0	112,7	124,0	135,0	140,5	
- Bois	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	508,4	
- Coton	69,4	71,8	72,0	77,7	70,8	70,4	68,2	69,0	66,5	75,9	76,8	

Source : BCEAO.

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31 décembre		
		2005	2006	2007
		Millions de DTS		
U.M.O.A. - Position globale				
Département des D.T.S	-Allocations	118,6	118,6	118,6
	-Disponibilités	2,4	1,3	0,8
Département général	-Quote-part	855,8	855,8	855,8
	-Positions de réserve	29,7	29,9	31,3
	-Encours des tirages	0,0	0,0	40,6
	dont : .Tranches de crédits	0,0	0,0	0,0
	.Aide d'Urgence Post- Conflit	0	0	40,6
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	535,0	175,7	150,5
Facilité d'Ajust. Structurel	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Bénin				
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	9,4	9,4
	-Disponibilités	0,1	0,03	0,07
Département général	-Quote-part	61,9	61,9	61,9
	-Positions de réserve	2,2	2,2	2,2
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	36,9	1,8	2,6
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Burkina				
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	9,4	9,4
	-Disponibilités	0,1	0,02	0,07
Département général	-Quote-part	60,2	60,2	60,2
	-Positions de réserve	7,3	7,3	7,4
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	72,4	23,2	23,7
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31 décembre		
		2005	2006	2007
		Millions de DTS		
Côte d'Ivoire				
Département des D.T.S	-Allocations	37,8	37,8	37,8
	-Disponibilités	0,4	0,7	0,4
Département général	-Quote-part	325,2	325,2	325,2
	-Positions de réserve	0,6	0,6	0,7
	-Recours au crédit du Fonds	-	-	40,6
	.AUPC	-	-	40,6
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	138,8	99,7	69,1
Guinée-Bissau				
Département des D.T.S	-Allocations	1,2	1,2	1,2
	-Disponibilités	0,4	0,3	0,03
Département général	-Quote-part	14,2	14,2	14,2
	-Positions de réserve	0,0	0,0	0,2
	-Recours au crédit du Fonds	-	-	-
	Dont : .Tranches de crédits	-	-	-
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	7,2	5,2	3,3
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Mali				
Département des D.T.S	-Allocations	15,9	15,9	15,9
	-Disponibilités	0,2	0,03	0,05
Département général	-Quote-part	93,3	93,3	93,3
	-Positions de réserve	9,1	9,2	10,3
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	76,8	5,3	8,0
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

POSITION NETTE DES ETATS DE L'UNION VIS-A-VIS DU F.M.I.

		31 décembre		
		2005	2006	2007
		Millions de DTS		
Niger				
Département des D.T.S	-Allocations	9,4	9,4	9,4
	-Disponibilités	0,2	0,1	0,04
Département général	-Quote-part	65,8	65,8	65,8
	-Positions de réserve	8,6	8,6	8,6
	-Recours au crédit du Fonds	0,0		
	dont : Tranches de crédits	0,0		
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	89,3	17,6	25,4
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Sénégal				
Département des D.T.S	-Allocations	24,5	24,5	24,5
	-Disponibilités	1,0	0,03	0,07
Département général	-Quote-part	161,8	161,8	161,8
	-Position de réserve	1,6	1,6	1,6
	-Recours au crédit du Fonds	0,0		
	dont : Tranches de crédits	0,0		
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	103,8	17,3	17,3
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0
Togo				
Département des D.T.S	-Allocations	11,0	11,0	11,0
	-Disponibilités	0,01	0,04	0,07
Département général	-Quote-part	73,4	73,4	73,4
	-Positions de réserve	0,3	0,3	0,3
Facilité Réduct. Pauvreté et Croiss.	-Encours des prêts	9,8	5,4	1,1
Facilité d'Ajust. Struct.	-Encours des prêts	0,0	0,0	0,0

Source : Fonds Monétaire International.

N.B. : La Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance a remplacé, le 22 novembre 1999, la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée.

UMOA - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2005	2006	2007
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	24 296,0	25 806,1	27 456,4
PIB marchand	21 525,1	22 889,4	24 332,5
Secteur primaire	6 506,4	6 750,1	7 097,7
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	6 506,4	6 750,1	7 097,7
Secteur secondaire	5 158,7	5 477,1	5 784,4
Industries extractives	572,4	731,7	717,7
Industries manufacturières	3 106,3	3 075,8	3 213,2
Electricité, Gaz, Eau	486,5	521,2	564,0
Bâtiment, Travaux publics	993,5	1 148,5	1 289,6
Secteur tertiaire	22 169,6	23 675,4	25 332,6
Commerce de gros et de détail	3 332,3	3 614,1	3 816,5
Transports, Entrepôts et Communications	1 458,6	1 640,8	1 740,3
Autres services marchands	2 891,6	3 008,9	3 222,8
Droits et taxes sur importations	2 177,4	2 398,3	2 670,8
Services non marchands	2 770,8	2 916,7	3 123,9
Importations de biens et services	9 538,8	10 096,5	10 758,3
Ressources = emplois	33 834,8	35 902,6	38 214,8
Consommation finale publique	3 560,3	4 153,2	4 376,3
Consommation finale privée	17 756,2	18 217,5	20 117,4
Formation brute de capital fixe	4 082,3	4 349,7	4 986,3
Variation de stocks	488,1	395,6	298,2
Exportations de biens et services	7 947,9	8 786,7	8 436,6
Déflateur du PIB	103,3	103,1	103,2
Taux de croissance du PIB nominal (%)	7,6%	6,2%	6,4%
Taux de croissance réel (%)	4,1%	3,1%	3,0%
Population (millions)	82,4	84,7	87,2
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	294,8	304,8	315,0

Source : Instituts Nationaux de la Statistique.

BENIN - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2005	2006	2007
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	2 298,7	2 459,4	2 641,3
PIB marchand	2 059,0	2 200,2	2 359,7
Secteur primaire	742,2	798,0	830,5
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	742,2	798,0	830,5
Secteur secondaire	306,2	319,8	344,1
Industries extractives	5,3	5,8	6,3
Industries manufacturières	180,3	185,2	199,0
Electricité, Gaz, Eau	27,7	28,4	29,0
Bâtiment, Travaux Publics	92,9	100,4	109,8
Secteur tertiaire	1 854,1	2 013,5	2 292,0
Commerce de gros et de détail	386,6	412,2	446,3
Transports, Entrepôts et Communications	175,3	195,1	222,1
Autres services marchands	217,1	229,6	249,2
Droits et taxes à l'importation	231,6	245,4	267,5
Services non marchands	239,8	259,2	281,6
Importations de biens et services	603,8	671,9	825,3
Ressources = emplois	2 902,5	3 131,3	3 466,6
Consommation finale publique	275,8	297,9	317,6
Consommation finale privée	1 802,1	1 888,7	2 098,8
Formation brute de capital fixe	444,9	481,1	511,7
Variation de stocks	-27,6	24,6	9,1
Exportations de biens et services	407,2	439,0	529,4
Déflateur du PIB	104,4	103,1	102,7
Taux de croissance du PIB nominal (%)	7,4%	7,0%	7,4%
Taux de croissance réel (%)	2,9%	3,8%	4,6%
Population (millions)	7,6	7,8	8,1
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	304,2	314,8	327,0

Source : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.

BURKINA - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2005	2006	2007
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	2 862,7	3 017,8	3 243,0
PIB marchand	2 361,5	2 495,7	2 689,9
Secteur primaire	848,8	851,7	862,8
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	848,8	851,7	862,8
Secteur secondaire	627,6	662,3	728,4
Industries extractives	13,7	21,7	23,8
Industries manufacturières	403,2	401,9	443,4
Electricité, Gaz, Eau	33,8	38,0	42,2
Bâtiment, Travaux publics	176,9	200,7	219,0
Secteur tertiaire	2 119,7	2 273,1	2 449,4
Commerce de gros et de détail	310,2	321,5	338,0
Transports, Entrepôts Communications	122,0	136,0	153,2
Autres services marchands	232,7	296,1	317,9
Droits et Taxes à l'importation	220,3	228,1	289,5
Services non marchands	501,2	522,1	553,1
Importations de biens et services	733,4	769,4	797,6
Ressources = emplois	3 596,1	3 787,2	4 040,6
Consommation finale publique	639,3	663,5	709,2
Consommation finale privée	2 085,4	2 158,5	2 352,1
Formation brute de capital fixe	556,6	625,7	718,2
Variation de stocks	28,9	-8,4	-68,4
Exportations de biens et services	285,9	347,9	329,5
Déflateur du PIB	99,0	99,9	103,3
Taux de croissance du PIB nominal (%)	6,1%	5,4%	7,5%
Taux de croissance réel (%)	7,1%	5,5%	4,0%
Population (millions)	13,6	14,0	14,3
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	209,7	215,9	226,6

Source : Institut National de la Statistique et de la Démographie.

COTE D'IVOIRE - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2005	2006	2007
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	8 626,2	9 082,1	9 484,2
PIB marchand	7 485,8	7 871,8	8 189,4
Secteur primaire	1 969,3	2 081,5	2 265,2
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	1 969,3	2 081,5	2 265,2
Secteur secondaire	2 231,9	2 351,3	2 400,8
Industries extractives	236,5	352,6	313,1
Industries manufacturières	1 445,8	1 398,6	1 440,9
Electricité, Gaz, Eau	219,0	221,8	223,3
Bâtiment, Travaux publics	330,5	378,3	423,5
Secteur tertiaire	8 312,4	8 623,9	8 832,3
Commerce de gros et de détail	1 180,5	1 253,5	1 282,9
Transports, Entrepôts, Communications	397,1	427,8	394,5
Autres services marchands	1 054,6	1 056,1	1 088,0
Droits et taxes à l'importation	652,5	701,7	758,0
Services non marchands	1 140,4	1 210,3	1 294,8
Importations de biens et services	3 887,3	3 974,6	4 014,1
Ressources = emplois	12 513,5	13 056,7	13 498,3
Consommation finale publique	1 085,2	1 279,5	1 362,6
Consommation finale privée	5 969,3	5 981,0	6 591,4
Formation brute de capital fixe	799,6	804,8	905,7
Variation de stocks	162,7	117,1	124,5
Exportations de biens et services	4 496,7	4 874,3	4 514,1
Déflateur du PIB	103,6	104,0	102,9
Taux de croissance du PIB nominal (%)	5,5%	5,3%	4,4%
Taux de croissance réel (%)	1,8%	1,2%	1,5%
Population (millions)	19,7	20,4	21,1
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	436,8	445,2	450,1

Source : Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique.

GUINEE-BISSAU - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2005	2006	2007
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	164,1	167,7	177,8
PIB marchand	148,0	150,1	159,7
Secteur primaire	85,4	85,8	89,3
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	85,4	85,8	89,3
Secteur secondaire	19,9	21,0	22,3
Industries extractives			
Industries manufacturières (dont Electricité, Gaz, Eau)	16,2	17,1	18,0
Bâtiment, Travaux publics	3,8	4,0	4,3
Secteur tertiaire	138,9	152,1	153,7
Commerce de gros et de détail	29,2	29,8	32,9
Transports, Entrepôts et Communications	9,1	9,6	10,4
Autres services marchands	0,6	0,6	0,7
Droits et taxes à l'importation	3,7	3,2	4,1
Services non marchands	16,1	17,6	18,1
Importations de biens et services	80,2	91,3	87,6
Ressources = emplois	123,3	113,4	121,4
Consommation finale publique	44,0	46,7	46,9
Consommation finale privée	121,0	145,6	144,0
Formation brute de capital fixe	27,0	21,9	27,5
Variation de stocks	0,0	0,0	0,0
Exportations de biens et services	52,2	44,8	47,0
Déflateur du PIB	103,7	100,4	103,2
Taux de croissance du PIB nominal (%)	7,7%	2,2%	6,0%
Taux de croissance réel (%)	3,8%	1,8%	2,7%
Population (millions)	1,3	1,3	1,4
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	125,6	125,8	130,6

Source : Direction de la statistique.

MALI - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2005	2006	2007
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	2 893,9	3 201,5	3 402,1
PIB marchand	2 584,4	2 876,4	3 068,3
Secteur primaire	1 001,4	1 063,7	1 118,8
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	1 001,4	1 063,7	1 118,8
Secteur secondaire	642,0	705,1	725,0
Industries extractives	204,5	240,4	241,1
Industries manufacturières	262,4	259,5	257,5
Electricité, Gaz, Eau	50,2	59,9	66,4
Bâtiment, Travaux publics	125,0	145,3	160,0
Secteur tertiaire	2 217,5	2 556,9	2 776,9
Commerce de gros et de détail	363,8	420,7	450,7
Transports, Entrepôts et Communications	130,8	155,6	168,1
Autres services marchands	212,4	228,5	250,5
Droits et taxes à l'importation	233,9	302,8	355,2
Services non marchands	309,4	325,1	333,8
Importations de biens et services	967,1	1 124,2	1 218,6
Ressources = emplois	3 861,0	4 325,7	4 620,7
Consommation finale publique	490,4	553,5	593,0
Consommation finale privée	2 008,1	2 145,8	2 434,0
Formation brute de capital fixe	446,7	528,6	609,0
Variation de stocks	190,4	123,3	103,4
Exportations de biens et services	725,4	974,5	881,3
Déflateur du PIB	103,6	105,1	102,9
Taux de croissance du PIB nominal (%)	9,9%	10,6%	6,3%
Taux de croissance réel (%)	6,1%	5,3%	3,2%
Population (millions)	11,0	11,3	11,7
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	262,1	284,3	292,0

Source : Direction Nationale de la Statistique et de l'informatique.

NIGER - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2005	2006	2007
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	1 755,1	1 871,2	1 968,5
PIB marchand	1 592,3	1 705,4	1 780,7
Secteur primaire	751,2	816,4	827,6
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	751,2	816,4	827,6
Secteur secondaire	195,2	210,1	234,1
Industries extractives	35,7	40,4	52,2
Industries manufacturières	98,3	101,1	107,6
Electricité, Gaz, Eau	19,6	24,5	27,6
Bâtiment, Travaux publics	41,6	44,1	46,7
Secteur tertiaire	1 361,9	1 407,8	1 567,4
Commerce de gros et de détail	200,2	273,0	285,6
Transports, Entrepôts et Communications	115,1	123,4	133,8
Autres services marchands	196,2	141,4	147,2
Droits et taxes sur importations	134,5	141,2	152,5
Services non marchands	162,7	165,8	187,8
Importations de biens et services	553,3	563,1	660,5
Ressources = emplois	2 308,4	2 434,3	2 629,0
Consommation finale publique	280,1	286,2	339,6
Consommation finale privée	1 330,9	1 375,9	1 437,2
Formation brute de capital fixe	373,5	408,0	469,2
Variation de stocks	25,8	19,5	6,2
Exportations de biens et services	298,1	344,7	376,8
Déflateur du PIB	106,8	101,4	102,0
Taux de croissance du PIB nominal (%)	14,7%	6,6%	5,2%
Taux de croissance réel (%)	7,4%	5,1%	3,1%
Population (millions)	12,8	13,2	13,7
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	137,1	141,5	144,1

Source : Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux.

SENEGAL - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2005	2006	2007
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	4 582,3	4 846,3	5 344,3
PIB marchand	4 299,8	4 552,6	5 012,0
Secteur primaire	671,0	631,4	668,8
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	671,0	631,4	668,8
Secteur secondaire	944,1	995,3	1 111,2
Industries extractives	43,6	38,3	53,3
Industries manufacturières	604,8	605,8	639,0
Electricité, Gaz, Eau	100,2	112,9	137,3
Bâtiment, Travaux publics	195,5	238,3	281,6
Secteur tertiaire	4 915,5	5 328,7	5 901,9
Commerce de gros et de détail	737,7	772,2	849,4
Transports, Entrepôts, Communications	452,4	524,2	587,9
Autres services marchands	893,9	968,0	1 079,3
Droits et taxes sur importations	600,7	661,6	715,5
Services non marchands	282,5	293,8	332,3
Importations de biens et services	1 948,4	2 109,0	2 337,6
Ressources = emplois	6 530,6	6 955,4	7 681,9
Consommation finale publique	594,9	867,9	858,7
Consommation finale privée	3 341,4	3 435,6	3 872,8
Formation brute de capital fixe	1 251,0	1 284,8	1 570,7
Variation de stocks	102,6	113,0	124,0
Exportations de biens et services	1 240,8	1 254,0	1 255,7
Déflateur du PIB	102,4	103,4	105,2
Taux de croissance du PIB nominal (%)	8,2%	5,8%	10,3%
Taux de croissance réel (%)	5,7%	2,3%	4,8%
Population (millions)	11,1	11,3	11,6
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	413,0	427,6	461,6

Source : Direction de la Prévision et de la Statistique.

TOGO - TABLEAU RESSOURCES-EMPLOIS DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

	2005	2006	2007
	Milliards de francs CFA		
PIB au prix du marché	1 113,1	1 160,1	1 195,2
PIB marchand	994,3	1 037,2	1 072,8
Secteur primaire	437,0	421,6	434,8
Agriculture, Elevage, Sylviculture, Forêt, Pêche	437,0	421,6	434,8
Secteur secondaire	191,8	212,2	218,5
Industries extractives	33,0	32,5	27,9
Industries manufacturières	95,3	106,6	107,7
Electricité, Gaz, Eau	36,1	35,7	38,1
Bâtiment, Travaux publics	27,3	37,4	44,7
Secteur tertiaire	1 249,6	1 316,0	1 355,9
Commerce de gros et de détail	124,2	131,3	130,8
Transports, Entrepôts et Communications	56,8	69,1	70,3
Autres services marchands	84,1	85,3	86,9
Droits et taxes sur importations	100,3	114,4	128,5
Services non marchands	118,8	122,9	122,3
Importations de biens et services	765,4	793,0	817,1
Ressources = emplois	1 878,5	1 953,1	2 012,3
Consommation finale publique	150,4	157,9	148,8
Consommation finale privée	1 098,2	1 086,5	1 187,1
Formation brute de capital fixe	183,1	194,8	174,2
Variation de stocks	5,3	6,5	-0,7
Exportations de biens et services	441,6	507,4	502,9
Déflateur du PIB	107,4	100,4	101,5
Taux de croissance du PIB nominal (%)	8,8%	4,2%	3,0%
Taux de croissance réel (%)	1,3%	3,9%	1,5%
Population (millions)	5,2	5,3	5,5
PIB à prix courant par habitant (milliers de F CFA)	213,6	217,4	218,7

Source : Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale.

UMOA - PRODUCTION COMMERCIALISEE DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION

	2005	2006	2007
	Tonnes		
BENIN			
Arachides	140 329	112 520	129 300
Coton graine	190 868	240 618	270 000
Karité	-	-	-
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
Burkina			
Arachides	220 500	215 400	298 107
Coton graine	713 436	649 055	363 500
Karité	45 000	128 247	134 659
Sésame	46 100	22 900	29 990
COTE D'IVOIRE			
Café	117 737	170 848	170 000
Cacao	1 407 838	1 229 278	1 225 000
Coton graine	237 900	221 700	184 200
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
Caoutchouc	159 800	179 000	195 000
Canne à sucre	159 500	152 900	165 000
Tabac	-	-	-
Bananes(2)	260 500	318 200	308 000
Ananas(2)	188 700	165 100	132 300
Bois en grume(1)	-	-	-
Bois débité(1)	-	-	-
GUINEE-BISSAU			
Arachides	5 629	5 736	6 826
Noix de cajou	100 000	120 000	127 000
Palmistes	278	283	289
Coton	2 795	2 849	2 903
MALI			
Arachides	279 108	293 063	307 717
Coton grain	534 122	414 965	247 584
Karité	-	-	-
Tabac	-	-	-
NIGER			
Arachides	139 000	152 600	147 200
Coton graine	10 400	10 700	-
Haricot et niébé	586 100	712 000	795 800
SENEGAL			
Arachides	703 373	460 481	331 195
Coton graine	45 025	52 027	45 138
Tomate industrielle	76 060	100 000	-
TOGO			
Café	7 178	8 949	9 300
Cacao	4 150	7 582	9 478
Coton graine	66 384	40 000	48 820
Arachides	33 448	39 285	35 953
Karité	-	-	-
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
U.M.O.A.			
Cacao	1 411 988	1 236 860	1 234 478
Café	124 915	179 797	179 300
Coton graine	1 800 930	1 631 914	1 162 145
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	278	283	289
Karité	45 000	128 247	134 659
Sésame	46 100	22 900	29 990
Arachides	1 521 387	1 279 085	1 256 298
Caoutchouc	159 800	179 000	195 000
Tabac	-	-	-
Bananes(2)	260 500	318 200	308 000
Ananas(2)	188 700	165 100	132 300
Bois en grume(1)	-	-	-
Bois débité(1)	-	-	-
Canne à sucre	159 500	152 900	165 000
Tomate industrielle	76 060	100 000	-
Noix de cajou	100 000	120 000	127 000
Haricot et niébé	586 100	712 000	795 800

(1) : milliers de m3.

(2) : exportations.

Sources : Organismes nationaux de commercialisation.

UMOA - PRODUCTION DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES

	2005	2006	2007
	Milliers de tonnes		
BENIN			
Maïs	864,7	864,8	831,8
Mil et sorgho	206,9	168,0	215,5
Riz paddy	78,3	61,8	90,1
Igname	2 083,8	1 577,0	2 187,0
Manioc	2 861,4	2 808,9	2 742,0
Haricot et niébé	104,6	87,9	101,0
BURKINA			
Maïs	799,1	866,7	879,0
Mil et sorgho	2 124,8	2 690,8	2 723,6
Riz paddy	93,5	113,7	123,1
Fonio	7,8	9,5	10,9
COTE D'IVOIRE			
Maïs	619,0	626,4	635,8
Riz paddy	685,1	693,3	703,7
Mil et sorgho	71,8	72,7	73,7
Igname	5 060,4	5 121,2	5 198,0
Manioc	2 083,9	2 108,9	2 140,6
Banane plantain	1 547,1	1 565,6	1 589,1
GUINEE-BISSAU			
Riz paddy	98,3	106,0	88,7
Maïs	39,8	41,8	35,6
Mil et sorgho	70,6	74,1	76,6
MALI			
Maïs	634,5	706,7	683,1
Mil et sorgho	1 786,9	1 898,5	2 020,1
Riz paddy	945,8	1 053,2	1 140,7
NIGER			
Mil et sorgho	3 600,2	3 958,4	3 757,1
Riz paddy	59,9	86,1	70,0
SENEGAL			
Maïs	400,0	181,6	158,3
Mil et sorgho	752,5	615,3	439,2
Riz paddy	279,1	190,5	193,4
Manioc	281,5	120,8	308,3
Haricot et niébé	92,9	52,9	40,4
Pastèques	241,4	225,9	150,5
TOGO			
Maïs	509,5	538,4	565,5
Mil et sorgho	248,2	267,3	266,9
Riz paddy	72,9	76,3	80,4
Igname	585,4	621,1	618,2
Manioc	678,2	767,4	773,2
Haricot et niébé	67,4	52,8	62,9
U.M.O.A			
Maïs	3 866,5	3 826,3	3 789,1
Mil et sorgho	8 862,0	9 745,0	9 572,8
Riz paddy	2 313,0	2 381,0	2 490,2
Igname	7 729,6	7 319,2	8 003,2
Manioc	5 905,0	5 806,0	5 964,0
Banane plantain	1 547,1	1 565,6	1 589,1
Haricot et niébé	264,8	193,6	204,3
Pastèques	241,4	225,9	150,5

Sources : Ministères de l'agriculture des Etats.

UMOA - ELEVAGE ET PECHE

Pays/Produits	2005	2006	2007
ELEVAGE	Milliers de têtes		
BENIN			
Bovins	1 762	1 808	1 855
Ovins et caprins	2 039	2 178	2 239
Porcins	302	314	326
Volailles	13 629	14 072	14 529
BURKINA			
Bovins	7 607	7 759	7 914
Ovins et caprins	17 758	18 613	19 284
Porcins	-	-	2 213
Volailles	33 491	34 160	34 844
Asins	-	-	990
Equins	-	-	39
Camelins	-	-	16
COTE d'IVOIRE(1)			
Bovins	1 346	-	-
Ovins et caprins	2 126	-	-
Porcins	299	-	-
Volailles	27 290	-	-
GUINEE-BISSAU			
Bovins	565	694	-
Ovins et caprins	703	724	-
Volailles	922	988	-
MALI			
Asins	-	-	-
Bovins	-	-	-
Ovins et caprins	-	-	-
Porcins	-	-	-
Equins	-	-	-
Volailles	-	-	-
Camelins	-	-	-
NIGER			
Bovins	-	-	-
Ovins et caprins	-	-	-
SENEGAL			
Bovins	3 091	3 137	3 187
Ovins et caprins	9 007	9 267	9 537
Porcins	309	319	329
Equins	927	933	939
Volailles	27 662	29 243	31 963
TOGO			
Bovins	40	41	43
Ovins et caprins	1 464	1 537	1 614
Porcins	301	316	332
Volailles	14 084	15 211	16 428
UMOA			
Asins	-	-	990
Camelins	-	-	16
Bovins	14 411	13 439	12 999
Ovins et caprins	33 097	32 319	32 675
Porcins	1 211	949	3 200
Equins	927	933	978
Volailles	117 078	93 674	97 764
PECHE	Tonnes		
BENIN	42 150	42 400	42 824
BURKINA	9 000	-	-
COTE D'IVOIRE	17 012	16 736	-
GUINEE-BISSAU	30 023	31 394	-
MALI	-	-	-
NIGER (*)	50 058	-	-
SENEGAL	458 177	373 818	380 278
TOGO	18 103	18 647	19 206
UMOA	624 523	482 995	442 308

(1) : en tonnes.

Sources : Ministères des ressources animales des Etats.

UMOA - MINES ET PETROLE

Périodes	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire		Mali	Niger		Sénégal			Togo
	Pétrole	Or	Pétrole	Or	Or	Or	Uranium	Phosphates de calcium	Phosphates d'alumine	Sel marin	Phosphates de calcium
	barils	kg	Milliers de barils	kg	kg	kg	tonnes	tonnes			tonnes
PRODUCTION											
1991	1 352 700	2 926	73 050	1 245	4 597	-	2 777	1 740 500	-	100 000	2 964 702
1992	933 300	2 404	69 371	1 776	5 467	-	2 966	2 283 501	-	95 000	2 030 702
1993	1 061 900	1 857	63 035	1 907	5 939	-	2 851	1 667 000	-	85 000	1 800 000
1994	884 577	1 275	-	1 872	4 599	-	2 956	1 587 350	-	87 600	2 121 489
1995	653 615	1 336	2 294	2 008	6 291	-	2 974	1 483 700	-	110 000	2 591 213
1996	552 144	897	5 815	2 054	6 584	-	3 322	1 376 807	-	100 000	2 730 869
1997	456 127	1 047	5 266	2 485	18 521	-	3 499	1 584 405	-	110 000	2 631 353
1998	355 900	1 060	3 806	1 995	21 156	-	3 516	1 514 897	-	137 197	2 253 411
1999	-	996	3 547	2 967	25 265	-	2 948	1 797 150	-	145 000	1 714 530
2000	-	624	5 459	3 444	28 278	-	2 896	1 846 306	-	124 000	1 370 136
2001	-	228	2 099	3 672	53 658	-	2 917	1 708 000	-	141 000	1 066 581
2002	-	209	5 457	3 570	66 068	-	3 024	1 547 000	-	183 000	1 280 609
2003	-	780	7 506	1 313	51 598	-	3 149	1 761 924	-	159 223	1 471 328
2004	-	1 008	8 099	1 219	41 585	1 531	3 273	1 753 833	-	-	1 115 150
2005	-	1 257	14 585	1 638	49 058	5 326	3 000	1 689 040	-	-	1 020 868
2006	-	1 571	21 955	1 452	58 382	2 627	3 432	766 771	-	-	1 171 261
2007	-	2 250	17 727	1 466	52 753	2 615	3 155	890 771	-	212 394	750 059
VENTES											
1991	1 366 600	835	73 050	1 245	-	-	2 945	1 304 030	-	71 373	3 046 599
1992	979 700	-	69 371	1 776	-	-	2 841	1 185 553	-	67 688	2 081 436
1993	1 085 100	723	63 035	1 907	-	-	3 748	959 354	-	68 535	1 567 391
1994	971 115	533	-	1 872	-	-	2 787	603 136	-	105 425	2 181 489
1995	664 419	1 487	2 294	2 008	6 291	-	3 116	857 884	-	88 713	2 906 900
1996	569 235	878	5 815	2 054	6 584	-	2 970	836 410	-	81 481	2 633 725
1997	408 527	1 022	5 266	2 485	16 323	-	3 921	615 063	-	131 495	2 686 640
1998	419 900	1 051	3 806	2 009	20 589	-	3 627	373 463	-	126 024	2 242 641
1999	-	6 585	3 547	2 967	25 265	-	2 960	657 325	-	107 508	1 616 751
2000	-	1 000	2 578	3 444	28 278	-	3 040	366 699	-	119 914	1 219 859
2001	-	1 158	2 099	3 672	53 658	-	2 960	510 409	-	146 287	1 304 177
2002	-	209	4 993	3 570	66 068	-	2 960	486 000	-	157 263	1 327 710
2003	-	780	7 506	1 313	51 598	-	2 830	203 900	-	149 400	1 355 986
2004	-	1 008	8 125	1 219	41 585	611	3 340	197 900	-	149 000	1 236 827
2005	-	1 257	1 315	1 637	49 058	2 961	3 385	174 400	-	114 500	1 047 893
2006	-	1 571	3 080	1 452	58 382	2 627	3 160	177 900	-	171 700	1 165 109
2007	-	2 250	2 074	1 466	52 753	2 615	3 551	180 900	-	173 700	750 059

Sources : Sociétés minières nationales.

UMOA - PRIX A LA PRODUCTION DES CULTURES D'EXPORTATION

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
	Francs cfa le kilogramme		
BENIN			
Arachide en coque	-	-	-
Café	-	-	-
Coton graine	170	170	170
Régimes de palme	-	-	-
Palmistes	-	-	-
BURKINA			
Arachide décortiquée			
Coton graine	175	165	145
COTE D'IVOIRE			
Cacao	343	380	450
Café	433	448	-
Coton graine	140	145	150
Régimes de palme	-	-	-
GUINEE-BISSAU			
Arachide	-	-	-
Noix de cajou	250	350	350
Palmistes			
Coton	-	-	-
MALI			
Arachide en coque	-	-	-
Coton graine	210	165	160
NIGER			
Arachide en coque	-	-	-
Coton graine	175	-	-
SENEGAL			
Arachide en coque	150	150	150
Coton graine	195	180	180
TOGO			
Arachide décortiquée	-	-	-
Cacao	639	634	634
Café	499	495	495
Coton graine	150	155	155
Palmistes	-	-	-

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

UMOA - INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION

Base 100=1996 à l'exception de la Guinée-Bissau

	2005	2006	2007
COTONOU			
1er trimestre	128,9	135,2	138,5
2e trimestre	131,4	138,1	138,1
3e trimestre	133,4	135,8	136,9
4e trimestre	133,3	137,8	140,5
Année	131,8	136,7	138,5
OUAGADOUGOU			
1er trimestre	118,1	124,6	123,1
2e trimestre	124,1	126,9	125,0
3e trimestre	126,4	128,5	127,4
4e trimestre	125,8	126,0	129,1
Année	123,6	126,5	126,2
ABIDJAN			
1er trimestre	130,6	133,4	137,1
2e trimestre	131,6	135,5	138,7
3e trimestre	132,5	136,2	137,8
4e trimestre	132,1	134,8	136,4
Année	131,7	135,0	137,5
GUINEE BISSAU (*)			
1er trimestre	100,2	100,6	104,2
2e trimestre	102,1	102,9	106,8
3e trimestre	102,7	106,1	109,8
4e trimestre	101,3	104,6	112,7
Année	101,6	103,6	108,3
BAMAKO			
1er trimestre	108,5	113,1	114,7
2e trimestre	113,5	115,4	116,0
3e trimestre	119,4	117,0	119,0
4e trimestre	114,3	117,2	119,6
Année	113,9	115,7	117,3
NIAMEY			
1er trimestre	117,9	121,3	120,4
2e trimestre	123,0	123,6	121,4
3e trimestre	129,4	126,2	124,8
4e trimestre	123,7	123,1	127,8
Année	123,5	123,5	123,6
DAKAR			
1er trimestre	110,5	113,1	118,9
2e trimestre	110,3	112,8	119,4
3e trimestre	114,1	115,5	122,7
4e trimestre	114,6	117,6	124,9
Année	112,4	114,8	121,5
LOME			
1er trimestre	121,2	125,4	126,4
2e trimestre	124,1	127,6	127,3
3e trimestre	123,4	125,9	126,7
4e trimestre	123,8	124,6	127,9
Année	123,1	125,9	127,1
UEMOA (**)			
1er trimestre	122,4	126,0	129,2
2e trimestre	124,4	127,7	130,3
3e trimestre	126,8	128,8	131,2
4e trimestre	125,9	128,4	132,1
Année	124,9	127,7	130,7

(*) : base 100 = juin 2001-juillet 2002.

(**) : Y compris la Guinée-Bissau à partir de 2004.

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

TABLEAU CONSOLIDE DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	UMOA		
	2005	2006	2007
	Milliards de francs CFA		
1- RECETTES ET DONNS	4 633,3	4 979,4	5 839,6
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	3 998,7	4 400,9	5 034,7
Recettes fiscales	3 579,6	3 907,1	4 329,8
Directs	674,1	765,8	837,4
Indirects			
Sur biens et services			
Taxes sur les transactions internationales	1 057,9	1 465,5	1 622,1
Recettes non fiscales	370,5	422,2	634,7
Autres	48,5	71,6	70,2
1.2 DONNS	634,6	578,5	804,9
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	5 286,1	5 736,8	6 398,6
2.1 DEPENSES TOTALES	5 239,8	5 707,1	6 414,5
2.1.1 DEPENSES COURANTES	3 450,8	3 799,8	4 164,7
Traitements et salaires	1 361,3	1 466,0	1 621,1
Autres dépenses de fonctionnement	1 750,7	2 050,8	2 234,7
Intérêts sur la dette publique	289,7	231,5	255,0
Intérieure	42,5	43,9	77,8
Extérieure	240,5	182,5	172,1
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	1 672,0	1 774,8	2 070,6
Sur financement interne	797,4	922,2	1 071,4
Sur financement externe	874,6	852,6	999,2
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	46,3	29,7	-15,9
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-1 287,4	-1 335,9	-1 363,9
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-652,8	-757,4	-559,0
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	40,2	-89,6	53,6
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	23,0	40,1	21,6
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	-12,7	-10,2	-47,0
Sur dette intérieure	-27,0	-21,8	-58,5
Intérêts	-30,5	-24,5	-64,7
Dépenses engagées non payées	7,7	26,1	19,7
Sur dette extérieure (intérêts)	14,3	11,6	11,5
Paiement période complémentaire	31,5	26,9	55,1
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-1 264,3	-1 295,8	-1 342,3
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-629,7	-717,3	-537,4
9 - FINANCEMENT	641,4	734,6	542,4
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	-37,6	-27,3	-53,3
Bancaire	-60,6	-226,7	0,6
Non-bancaire	13,4	198,0	-192,6
Recettes de privatisation	10,4	4,2	139,8
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	-28,1	3,2	-194,2
Autres	-32,7	56,0	63,4
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	679,0	761,9	595,7
Tirages sur emprunts	546,6	554,3	548,1
Amortissement dû	-521,0	-2 712,5	-370,9
Allègement/Rééchelonnement obtenu	172,5	2 443,4	35,5
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	450,0	371,8	292,3
Autres	31,4	20,5	80,7
10 - ERREURS ET OMISSIONS	-11,8	-15,7	-4,7
Fonds en route	0,1	-2,9	-3,9
Erreurs et omissions	-11,9	-12,8	-0,8
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,1	-1,6	-0,3

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	BENIN			BURKINA		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
	Milliards de francs CFA					
1- RECETTES ET DONNS	431,3	472,8	634,0	496,7	569,5	651,2
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	383,4	417,1	547,2	365,2	391,9	440,2
Recettes fiscales	334,0	378,8	445,9	336,8	362,3	405,2
Directs	159,2	171,4	195,8	79,7	85,7	97,4
Indirects						
Sur biens et services						
Taxes sur les transactions internationales	174,8	207,4	250,1	60,7	71,3	78,1
Recettes non fiscales	49,4	38,1	101,3	28,0	29,0	34,9
Excédent de stabilisation						
Cotisations de sécurité sociale						
Autres	0,0	0,2	0,0	0,4	0,6	0,1
1.2 DONNS	47,9	55,7	86,8	131,5	177,6	211,0
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	489,3	478,1	585,4	625,6	733,7	840,3
2.1 DEPENSES TOTALES	490,1	476,9	585,2	638,8	748,3	839,1
2.1.1 DEPENSES COURANTES	345,9	363,5	378,3	323,6	386,4	454,4
Traitements et salaires	130,3	135,0	143,1	141,3	159,9	187,9
Autres dépenses de fonctionnement	182,2	194,9	230,1	164,1	209,2	253,4
Intérêts sur la dette publique	6,9	4,3	5,1	18,2	17,3	13,1
Intérieure	1,3	0,2	0,0	6,5	5,0	6,4
Extérieure	5,6	4,1	5,1	11,7	12,3	6,7
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	144,2	113,4	206,9	312,1	359,3	351,8
Sur financement interne	76,3	48,6	93,7	137,5	154,8	143,9
Sur financement externe	67,9	64,8	113,2	174,6	204,5	207,9
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	-0,8	1,2	0,2	-13,2	-14,6	1,2
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-105,9	-61,1	-38,2	-260,4	-341,8	-400,2
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-58,0	-5,3	48,6	-128,9	-164,2	-189,1
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	-31,9	9,2	80,3	-80,8	-134,6	-177,9
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	21,2	5,0	15,0	5,8	37,2	19,8
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	-19,0	-15,0	-30,9	0,0	6,9	-2,9
Sur dette intérieure	-19,0	-15,0	-30,9	0,0	6,9	-2,9
Intérêts	-19,0	-15,0	-30,9	0,0	6,9	-2,9
Dépenses engagées non payées	0,0	0,0	0,0	4,2	23,4	13,5
Sur dette extérieure (intérêts)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiement période complémentaire	40,2	20,0	45,9			
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-84,7	-56,1	-23,2	-254,6	-304,6	-380,4
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-36,8	-0,3	63,6	-123,1	-127,0	-169,4
9 - FINANCEMENT	36,8	0,3	-63,6	123,8	131,1	172,1
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	-6,4	-48,4	-125,9	-12,3	1,0	72,8
Bancaire	18,1	-50,2	-129,3	14,2	12,6	-35,9
Non-bancaire	-24,5	1,8	3,4	-26,5	-12,1	-30,4
Recettes de privatisation	0,5	0,0	0,0			
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	0,0	0,0	0,0			
Autre	-26,5	-5,7	0,7			
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	43,2	48,7	62,3	136,1	130,1	99,3
Tirages sur emprunts	52,9	27,2	71,0	136,6	154,8	114,5
Amortissement dû	-9,7	-548,5	-8,7	-24,5	-24,7	-15,2
Allégement/Rééchelonnement obtenu	0,0	570,0	0,0	24,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10 - ERREURS ET OMISSIONS	0,0	0,0	0,0	-0,7	-4,1	-2,7
Fonds en route						
Erreurs et omissions				-0,7	-4,1	-2,7
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	COTE D'IVOIRE			GUINEE-BISSAU		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
	Milliards de francs CFA					
1- RECETTES ET DONNS	1 566,0	1 615,5	1 871,1	48,2	50,6	45,7
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	1 471,4	1 600,4	1 817,5	28,0	31,5	27,5
Recettes fiscales	1 251,2	1 364,0	1 468,1	18,3	18,5	19,7
Directs	360,3	405,3	425,2			
Indirects						
Sur biens et services						
Taxes sur les transactions internationales	609,9	958,7	1 042,9			
Recettes non fiscales	220,2	220,2	344,4	9,6	13,0	7,8
Excédent de stabilisation	0,0	0,0	0,0			
Cotisations de sécurité sociale	116,8	122,1	129,9			
Autres		16,2	5,0			
1.2 DONNS	94,6	15,1	53,6	20,3	19,1	18,2
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	1 713,7	1 742,0	1 949,7	67,1	66,4	70,9
2.1 DEPENSES TOTALES	1 693,4	1 719,9	1 920,8	67,1	66,4	70,9
2.1.1 DEPENSES COURANTES	1 381,1	1 389,7	1 565,6	44,0	46,7	46,9
Traitements et salaires	563,4	589,1	640,4	21,3	20,5	21,8
Autres dépenses de fonctionnement	640,6	665,2	754,3	10,0	12,8	10,7
Intérêts sur la dette publique	177,1	131,9	166,2	6,7	5,1	5,1
Intérieure	25,4	29,5	50,9			
Extérieure	151,7	102,4	115,3			
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	235,3	239,1	253,6	22,5	17,4	23,0
Sur financement interne	133,7	211,3	187,5	1,1	0,4	1,2
Sur financement externe	101,6	27,8	66,1	21,4	17,0	21,8
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	20,3	22,1	28,9	0,0	0,0	0,0
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-242,2	-141,6	-132,2	-39,2	-35,0	-43,4
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-147,5	-126,5	-78,6	-18,8	-15,8	-25,2
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	133,7	131,3	230,6	-9,4	-10,1	-14,3
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	0,0	0,0	0,0	3,7	8,4	-0,8
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	3,7	8,4	-0,8
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	-0,1	5,5	-3,6
Intérêts				-0,1	5,5	-3,6
Dépenses engagées non payées				0,0		
Sur dette extérieure (intérêts)				3,8	2,9	2,8
Paiement période complémentaire						
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-242,2	-141,6	-132,2	-35,5	-26,6	-44,2
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-147,5	-126,5	-78,6	-15,1	-7,4	-26,0
9 - FINANCEMENT	152,5	136,3	85,6	16,2	9,4	10,7
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	-0,5	35,0	-49,7	-0,7	-0,1	0,1
Bancaire	34,6	-32,7	87,0	-0,8	-1,9	1,2
Non-bancaire	-35,1	67,7	-135,6	0,2	1,8	-1,1
Recettes de privatisation						
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	-28,1	3,2	-194,2	0,0	0,0	0,0
Autres	-7,0	61,7	58,6			
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	153,0	101,3	135,3	16,9	9,5	10,6
Tirages sur emprunts	7,0	12,2	22,5	6,2	8,8	11,6
Amortissement dû	-273,3	-269,4	-222,9	-18,0	-13,4	-12,7
Allègement/Rééchelonnement obtenu	0,0	0,0	0,0	5,3	5,4	3,8
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	417,5	345,3	266,5	13,4	9,0	7,9
Autres	1,8	13,2	69,2	10,0	-0,3	0,0
10 - ERREURS ET OMISSIONS	-5,1	-9,8	-7,0	-1,1	-2,1	15,3
Fonds en route		-4,6	-4,1			
Erreurs et omissions	-5,1	-5,2	-2,9	-1,1	-2,1	15,3
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	-42,5	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	MALI			NIGER		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
	Milliards de francs CFA					
1- RECETTES ET DONS	624,1	683,5	732,1	323,1	339,6	427,6
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	506,6	554,2	569,9	189,0	247,3	309,0
Recettes fiscales	445,1	478,6	487,2	181,3	203,9	233,2
Directs				31,4	56,5	73,4
Indirects						
Sur biens et services						
Taxes sur les transactions internationales				93,9	95,9	100,7
Recettes non fiscales	16,2	25,9	22,2	4,9	38,5	71,2
Excédent de stabilisation						
Cotisations de sécurité sociale						
Autres	45,3	49,7	60,5	2,8	4,9	4,6
1.2 DONS	117,5	129,3	162,2	134,1	92,3	118,6
Dons-projets	72,5	75,5		77,2	72,9	91,0
Appuis budgétaires	45,0	53,8		38,7	19,4	27,6
Assistance PPTTE				18,2		
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	717,6	796,3	845,6	358,3	356,8	446,5
2.1 DEPENSES TOTALES	694,3	802,3	893,2	358,5	356,8	446,5
2.1.1 DEPENSES COURANTES	375,7	411,8	437,1	165,2	174,2	239,4
Traitements et salaires	137,8	147,9	162,9	63,0	68,0	72,2
Autres dépenses de fonctionnement	219,7	248,4	260,4	75,5	90,9	120,2
Intérêts sur la dette publique	18,2	15,5	13,8	10,1	4,9	7,1
Intérieure	1,7	1,0	2,7	2,1	1,2	4,4
Extérieure	16,5	14,5	11,1	8,0	3,7	2,7
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	273,3	340,8	395,6	193,3	182,6	207,1
Sur financement interne	97,2	112,1	168,0	51,0	51,5	73,7
Sur financement externe	176,1	228,7	227,6	142,3	131,1	133,4
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	23,3	-6,0	-47,6	-0,2	0,0	0,0
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-211,0	-242,1	-275,7	-169,3	-109,5	-137,5
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-93,5	-112,8	-113,5	-35,2	-17,2	-18,9
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	51,9	45,8	-21,4	-17,1	26,5	3,0
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	-10,3	0,0	0,0	-12,4	-14,0	-8,6
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	-12,4	-14,0	-8,6
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	-12,4	-14,0	-8,6
Intérêts	0,0	0,0	0,0	-12,4	-14,0	-14,8
Dépenses engagées non payées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,2
Sur dette extérieure (intérêts)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiement période complémentaire	-10,3	0,0	0,0			
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-221,3	-242,1	-275,7	-181,7	-123,5	-146,1
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-103,8	-112,8	-113,5	-47,6	-31,2	-27,5
9 - FINANCEMENT	111,9	112,8	103,5	47,5	29,5	27,3
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	-1,7	-111,9	5,5	1,5	-91,2	-21,7
Bancaire	-49,0	-100,2	11,5	-14,8	-82,8	-31,6
Non-bancaire	37,6	-12,6	-6,7	16,3	-8,4	9,9
Recettes de privatisation	9,7	0,9	0,7	0,2	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres				0,8	0,0	0,0
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	113,6	224,7	98,0	46,0	120,7	49,0
Tirages sur emprunts	122,9	150,9	118,7	57,6	59,8	51,6
Amortissement dû	-39,5	-1 053,3	-31,4	-14,6	-726	-6,1
Allègement/Rééchelonnement obtenu	30,2	1 042,7	10,7	0,0	784,3	
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)		0,0	0,0			
Autres	0,0	0,0	0,0	3,0	2,6	3,5
10 - ERREURS ET OMISSIONS	-8,1	0,0	10,0	0,2	3,4	0,4
Fonds en route	0,0	0,0	0,0	0,1	1,7	0,2
Erreurs et omissions	-8,1	0,0	10,0	0,1	1,7	0,2
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

	SENEGAL			TOGO		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007
	Milliards de francs CFA					
1- RECETTES ET DONS	955,8	1 036,0	1 252,9	188,0	211,9	225,0
1.1 RECETTES BUDGETAIRES	880,2	962,6	1 118,8	174,9	195,9	204,6
Recettes fiscales	850,8	921,9	1 074,6	162,1	179,1	195,9
Directs				43,5	46,9	45,6
Indirects						
Sur biens et services						
Taxes sur les transactions internationales				118,6	132,2	150,3
Recettes non fiscales	29,4	40,7	44,2	12,8	16,8	8,7
Excédent de stabilisation						
Cotisations de sécurité sociale						
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1.2 DONS	75,6	73,4	134,1	13,1	16,0	20,4
2 - DEPENSES ET PRETS NETS	1 094,7	1 317,7	1 439,0	219,8	245,8	221,2
2.1 DEPENSES TOTALES	1 077,8	1 290,7	1 433,6	219,8	245,8	225,2
2.1.1 DEPENSES COURANTES	632,1	829,0	841,9	183,2	198,5	201,1
Traitements et salaires	255,0	286,2	328,5	49,2	59,4	64,3
Autres dépenses de fonctionnement	336,2	500,8	484,4	122,4	128,6	121,2
Intérêts sur la dette publique	40,9	42,0	29,0	11,6	10,5	15,6
Intérieure	4,8	6,5	7,4	0,7	0,5	6,0
Extérieure	36,1	35,5	21,6	10,9	10,0	9,6
2.1.2 DEPENSES EN CAPITAL	454,7	474,9	608,5	36,6	47,3	24,1
Sur financement interne	287,0	337,1	395,4	13,6	6,4	8,0
Sur financement externe	167,7	137,8	213,1	23,0	40,9	16,1
2.2 PRETS MOINS RECOUVREMENTS	16,9	27,0	5,4	0,0	0,0	-4,0
3 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (hors dons)	-214,4	-355,1	-320,2	-45,0	-49,9	-16,6
4 - SOLDE GLOBAL (base engagement) (y compris dons)	-138,8	-281,7	-186,1	-31,8	-33,9	3,8
5 - SOLDE PRIMAIRE DE BASE	2,0	-161,5	-89,5	-10,3	1,5	11,1
6 - AJUSTEMENT BASE CAISSE	0,0	0,0	0,0	15,0	3,5	-3,8
Variations des arriérés de paiement (réduc. = -)	0,0	0,0	0,0	15,0	3,5	-3,8
Sur dette intérieure	0,0	0,0	0,0	4,5	-5,2	-12,5
Intérêts				1,0	-7,9	-12,5
Dépenses engagées non payées				3,5	2,7	0,0
Sur dette extérieure (intérêts)	0,0	0,0	0,0	10,5	8,7	8,7
Paiement période complémentaire						
7 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (hors dons)	-214,4	-355,1	-320,2	-30,0	-46,4	-20,4
8 - SOLDE GLOBAL (base caisse) (y compris dons)	-138,8	-281,7	-186,1	-16,8	-30,4	0,0
9 - FINANCEMENT	135,8	284,8	187,2	16,9	30,4	19,6
9.1 FINANCEMENT INTERIEUR NET	-25,3	163,5	56,0	7,8	24,8	9,6
Bancaire	-59,2	46,3	92,0	-3,7	-17,8	5,7
Non-bancaire	33,9	117,2	-36,0	11,5	42,6	3,9
Recettes de privatisation	0,0	0,0	0,0			
Variation des arriérés de paiement sur dette intér. (principal)	0,0	0,0	0,0			
Autres				0,0	0,0	0,0
9.2 FINANCEMENT EXTERIEUR NET	161,1	121,3	131,2	9,1	5,6	10,0
Tirages sur emprunts	153,5	131,1	156,2	9,9	9,5	2,0
Amortissement dû	-122,0	-57,6	-54,0	-19,4	-19,6	-19,9
Allégement/Rééchelonnement obtenu	113,0	41,0	21,0	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement sur dette extér. (principal)	0,0	0,0	0,0	19,1	17,5	17,9
Autres	16,6	6,8	8,0		-1,8	0,0
10 - ERREURS ET OMISSIONS	3,0	-3,1	-1,1	0,0	0,0	-19,6
Fonds en route						
Erreurs et omissions	3,0	-3,1	-1,1	0,0	0,0	-19,6
11 - GAP A FINANCER (en projection)	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0

Sources : Services nationaux, FMI, BCEAO.

UMOA⁽¹⁾ - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2005	2006	2007*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	5 509,9	6 164,2	5 675,8
dont			
coton	468,0	471,3	406,3
cacao	788,5	751,2	690,0
Or ⁽²⁾	399,2	621,3	565,6
Importations FOB	-5 799,0	-6 148,6	-6 561,9
Balance commerciale	-289,0	-289,0	-886,1
Balance des services	-1 343,9	-1 346,0	-1 376,7
dont frêt et assurances	-1 034,4	-1 055,8	-1 335,8
Revenus nets	-570,7	-567,4	-584,7
dont intérêts de la dette	-241,5	-179,7	-174,9
Balance des transferts courants	661,4	765,3	1 183,3
- privés	359,2	446,3	680,4
- publics	302,2	319,0	502,9
Balance des transactions courantes	-1 542,3	-1 132,5	-1 664,3
Compte de capital et d'opérations financières	1 608,0	1 656,8	2 342,7
Compte de capital	596,3	4 818,5	793,2
Opérations financières	1 011,7	-3 161,7	1 531,6
Investissements directs	379,4	410,1	755,0
Investissements de portefeuille	-3,2	-5,7	85,9
Autres investissements	635,5	-3 566,0	680,0
Pour mémoire : financement exceptionnel	538,6	385,9	405,1
Erreurs et omissions nettes	32,6	13,4	31,5
SOLDE GLOBAL	98,3	537,7	692,1

* : estimations.

Source : BCEAO.

(1) : consolidation des balances des paiements nationaux.

(2) : n'inclut pas les exportations de la Côte d'Ivoire.

BENIN - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2005	2006	2007*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	305,0	384,6	419,5
dont Coton	90,3	49,4	62,4
Importations FOB	-456,6	-546,8	-652,1
dont Pétrole	-67,0	-83,8	-149,4
Balance commerciale	-151,6	-162,2	-232,6
Balance des services	-45,0	-70,7	-63,3
dont frêt et assurances	-67,8	-88,0	-100,6
Revenus nets	-9,4	-15,4	-7,5
dont intérêts de la dette	-8,6	-7,3	-5,9
Balance des transferts courants	86,7	135,2	157,0
- privés	63,6	79,2	83,0
- publics	23,1	56,0	74,0
Balance des transactions courantes	-119,3	-113,1	-146,4
Compte de capital et d'opérations financières	162,2	231,6	282,8
Compte de capital	64,3	603,8	79,1
Opérations financières	97,9	-372,2	203,7
Investissements directs	28,2	28,7	68,1
Investissements de portefeuille	1,9	3,0	2,0
Autres investissements	67,8	-404,0	133,6
Pour mémoire : financement exceptionnel	12,0	560,6	6,0
Erreurs et omissions nettes	6,3	12,6	0,0
SOLDE GLOBAL	49,2	131,2	136,4

BURKINA - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2005	2006	2007*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	247,1	307,6	296,1
dont Coton	148,3	200,6	163,9
Importations FOB	-540,5	-562,1	-585,1
dont Pétrole	-121,0	-135,0	-143,3
Balance commerciale	-293,4	-254,5	-289,0
Balance des services	-154,1	-167,0	-173,9
dont frêt et assurances	-115,0	-127,4	-132,6
Revenus nets	-10,9	-1,2	-1,1
dont intérêts de la dette	-11,7	-12,3	-6,8
Balance des transferts courants	123,9	133,4	193,8
- privés	27,9	42,1	55,0
- publics	96,0	91,3	138,8
Balance des transactions courantes	-334,5	-289,3	-270,2
Compte de capital et d'opérations financières	232,5	337,4	459,5
Compte de capital	110,7	818,7	140,5
Opérations financières	121,8	-481,3	319,0
Investissements directs	18,1	17,0	164,3
Investissements de portefeuille	-1,1	-0,6	3,6
Autres investissements	104,8	-497,8	151,1
Pour mémoire : financement exceptionnel	24,1	23,7	24,6
Erreurs et omissions nettes	-1,7	1,4	0,0
SOLDE GLOBAL	-103,7	49,6	189,3

* : estimations.

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2005	2006	2007*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	4 060,1	4 432,7	4 062,2
dont Cacao en fève	777,9	743,3	687,5
Importations FOB	-2 769,8	-2 807,0	-2 842,8
dont Pétrole	-836,8	-966,3	-964,6
Balance commerciale	1 290,3	1 625,7	1 219,4
Balance des services	-680,9	-726,0	-719,4
dont fret et assurances	-443,4	-436,9	-447,8
Revenus nets	-344,5	-371,4	-388,3
dont intérêts de la dette	-151,7	-102,4	-115,3
Balance des transferts courants	-243,9	-277,8	-181,6
- privés	-232,4	-259,2	-259,9
- publics	-11,5	-18,6	78,3
Balance des transactions courantes	21,0	250,4	-70,0
Compte de capital et d'opérations financières	62,2	-117,9	264,7
Compte de capital	97,7	17,2	43,1
Opérations financières	-35,5	-135,1	221,6
Investissements directs	164,5	166,7	204,6
Investissements de portefeuille	1,1	7,7	44,9
Autres investissements	-201,1	-309,6	-27,9
Pour mémoire : financement exceptionnel	417,5	345,3	266,6
Erreurs et omissions nettes	-20,9	-19,7	20,0
SOLDE GLOBAL	62,3	112,9	214,8

GUINEE-BISSAU - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2005	2006	2007*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	47,2	38,8	41,6
dont noix de cajou	44,7	34,7	39,6
Importations FOB	-55,8	-66,4	-64,6
dont Pétrole	-7,9	-13,9	-15,0
Balance commerciale	-8,6	-27,7	-23,0
Balance des services	-19,3	-18,9	-17,6
dont fret et assurances	-8,4	-10,5	-8,3
Revenus nets	-4,7	-4,6	-4,9
dont intérêts de la dette	-6,3	-4,3	-4,4
Balance des transferts courants	27,0	30,2	31,0
- privés	8,5	12,4	16,0
- publics	18,5	17,8	15,0
Balance des transactions courantes	-5,6	-21,0	-14,5
Compte de capital et d'opérations financières	16,0	23,2	23,1
Compte de capital	31,0	16,8	21,6
Opérations financières	-15,0	6,4	1,5
Investissements directs	4,2	9,1	5,5
Investissements de portefeuille	1,1	0,7	1,4
Autres investissements	-20,3	-3,4	-5,4
Pour mémoire : financement exceptionnel	14,7	18,4	14,5
Erreurs et omissions nettes	-2,8	-0,6	1,0
SOLDE GLOBAL	7,6	1,7	9,6

* : estimations.

Source : BCEAO.

MALI - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2005	2006	2007*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	580,7	810,7	705,6
dont Coton	139,7	132,0	107,6
Importations FOB	-656,9	-771,5	-842,7
dont Pétrole	-196,0	-227,9	-225,6
Balance commerciale	-76,2	39,2	-137,1
Balance des services	-165,5	-188,9	-200,3
dont frêt et assurances	-171,9	-191,5	-186,2
Revenus nets	-109,2	-134,6	-123,6
dont intérêts de la dette	-16,9	-14,5	-11,1
Balance des transferts courants	120,0	170,0	185,1
- privés	58,9	83,9	122,9
- publics	61,1	86,1	62,2
Balance des transactions courantes	-230,9	-114,3	-275,8
Compte de capital et d'opérations financières	290,6	225,1	263,2
Compte de capital	108,6	1180,9	139,7
Opérations financières	182,0	-955,9	112,8
Investissements directs	118,5	43,0	87,7
Investissements de portefeuille	2,3	-1,7	2,5
Autres investissements	61,2	-997,1	22,6
Pour mémoire : financement exceptionnel	30,0	22,3	10,7
Erreurs et omissions nettes	-12,7	-25,8	15,0
SOLDE GLOBAL	47,0	85,0	2,4

NIGER - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2005	2006	2007*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	251,9	265,6	326,7
dont Uranium	78,5	79,6	143,1
Importations FOB	-405,9	-391,3	-434,4
dont Pétrole	-64,3	-40,2	-89,0
Balance commerciale	-154,0	-125,7	-107,7
Balance des services	-101,2	-124,4	-143,0
dont frêt et assurances	-102,7	-124,4	-121,3
Revenus nets	-5,0	0,6	-7,6
dont intérêts de la dette	-8,0	-3,7	-5,8
Balance des transferts courants	95,8	85,4	82,4
- privés	37,4	41,6	42,4
- publics	58,4	43,9	40,0
Balance des transactions courantes	-164,4	-164,0	-175,9
Compte de capital et d'opérations financières	185,0	260,8	250,0
Compte de capital	99,4	909,4	157,1
Opérations financières	85,6	-648,7	92,9
Investissements directs	18,3	26,9	32,0
Investissements de portefeuille	22,0	-2,0	4,9
Autres investissements	45,3	-673,6	56,0
Pour mémoire : financement exceptionnel	21,2	24,8	3,4
Erreurs et omissions nettes	-8,3	-9,4	-4,5
SOLDE GLOBAL	12,3	87,3	69,6

* : estimations.

Source : BCEAO.

SENEGAL - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2005	2006	2007*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	832,4	833,5	809,6
dont produits halieutiques	154,6	150,3	152,7
Importations FOB	-1 523,7	-1 669,9	-1 871,8
dont Pétrole	-431,6	-460,8	-511,0
Balance commerciale	-691,3	-836,5	-1 062,2
Balance des services	-16,3	-18,5	-19,6
dont fret et assurances	-193,5	-226,9	-254,4
Revenus nets	-47,2	-33,2	-30,9
dont intérêts de la dette	-30,1	-22,6	-12,6
Balance des transferts courants	397,6	437,5	570,0
- privés	340,8	409,3	484,0
- publics	56,8	28,2	86,0
Balance des transactions courantes	-357,2	-450,7	-542,7
Compte de capital et d'opérations financières	339,0	544,3	612,3
Compte de capital	105,2	1 184,1	175,7
Opérations financières	233,8	-639,8	436,6
Investissements directs	27,6	110,0	142,5
Investissements de portefeuille	14,4	-3,3	21,8
Autres investissements	191,8	-746,5	272,3
Pour mémoire : financement exceptionnel	86,2	42,2	2,1
Erreurs et omissions nettes	4,1	5,4	-0,2
SOLDE GLOBAL	-14,1	98,9	69,4

TOGO - EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

	2005	2006	2007*
	Milliards de francs CFA		
Exportations FOB	348,2	394,5	399,5
dont Coton	16,0	15,6	12,0
Importations FOB	-618,4	-637,3	-653,4
dont Pétrole	-254,8	-237,2	-246,2
Balance commerciale	-270,2	-242,8	-253,9
Balance des services	-53,6	-42,8	-39,6
dont fret et assurances	-94,8	-74,3	-74,2
Revenus nets	-18,2	-19,8	-20,8
dont intérêts de la dette	-10,9	-10,0	-9,6
Balance des transferts courants	99,0	127,4	145,6
- privés	88,2	113,0	137,0
- publics	10,8	14,4	8,6
Balance des transactions courantes	-243,0	-178,0	-168,7
Compte de capital et d'opérations financières	225,2	240,9	168,7
Compte de capital	26,8	33,5	35,9
Opérations financières	198,4	207,5	132,8
Investissements directs	48,5	48,0	50,3
Investissements de portefeuille	2,9	30,4	4,8
Autres investissements	147,1	129,1	77,7
Pour mémoire : financement exceptionnel	29,0	25,8	26,6
Erreurs et omissions nettes	6,9	7,0	0,0
SOLDE GLOBAL	-10,9	70,0	0,1

* : estimations.

Source : BCEAO.

UMOA - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	3 295 675,9	3 899 491,3	4 665 829,7
Banque Centrale	3 166 504,9	3 725 563,1	4 492 485,3
Banques	129 171,0	173 928,2	173 344,4
Crédit intérieur	4 625 179,4	4 783 877,8	5 385 962,3
Position nette des Gouvernements	716 328,6	485 813,2	481 629,0
Crédits à l'économie	3 908 850,8	4 298 064,6	4 904 333,3
Crédits de campagne	159 240,2	159 943,0	146 779,0
Crédits ordinaires	3 749 610,6	4 138 121,6	4 757 554,3
dont : douteux et litigieux	170 614,0	235 115,0	211 301,0
TOTAL ACTIF	7 920 855,3	8 683 369,1	10 051 792,0
Masse monétaire	6 434 639,2	7 170 832,8	8 511 486,4
Circulation fiduciaire	2 049 316,1	2 229 922,6	2 540 825,5
Dépôts en CCP	29 025,3	45 804,7	60 862,5
Dépôts en CNE	42 338,3	45 230,2	49 479,3
Dépôts en banque	4 313 959,5	4 849 875,3	5 860 319,1
Sociétés d'Etat et EPIC	388 764,0	497 682,7	609 320,5
- à vue	247 801,0	335 895,7	416 401,5
- à terme	140 963,0	161 787,0	192 919,0
Particuliers et entreprises privées	3 925 195,5	4 352 192,6	5 250 998,6
- à vue	2 011 033,5	2 224 606,6	2 738 916,8
- à terme	1 914 162,0	2 127 586,0	2 512 081,8
Autres Postes Nets	1 486 216,1	1 512 536,3	1 540 305,6
TOTAL PASSIF	7 920 855,3	8 683 369,1	10 051 792,0
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	2 684 521,8	2 814 676,6	3 112 303,7
- Crédit à moyen et long terme	1 224 329,0	1 483 388,0	1 792 029,6
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	104,5	103,5	105,9

Source : BCEAO.

BENIN - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	375 736,7	520 178,7	656 793,3
Banque Centrale	320 500,7	436 713,7	521 275,3
Banques	55 236,0	83 465,0	135 518,0
Crédit intérieur	279 507,3	255 068,9	231 972,6
Position nette du Gouvernement	-95 594,7	-160 752,1	-287 949,4
Crédits à l'économie	375 102,0	415 821,0	519 922,0
Crédits de campagne	15 435,0	8 873,0	20 552,0
Crédits ordinaires	359 667,0	406 948,0	499 370,0
dont : douteux et litigieux	28 011,0	34 088,0	26 934,0
TOTAL ACTIF	655 244,0	775 247,6	888 765,9
Masse monétaire	615 434,8	726 032,8	869 413,5
Circulation fiduciaire	195 209,3	253 000,8	238 907,1
Dépôts en CCP	8 205,3	9 162,1	12 634,0
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	412 020,2	463 869,9	617 872,4
Sociétés d'Etat et EPIC	43 767,1	50 563,0	72 559,8
- à vue	17 695,1	19 190,0	35 189,8
- à terme	26 072,0	31 373,0	37 370,0
Particuliers et entreprises privées	368 253,1	413 306,9	545 312,6
- à vue	209 063,1	221 073,9	303 210,6
- à terme	159 190,0	192 233,0	242 102,0
Autres Postes Nets	39 809,2	49 214,8	19 352,4
TOTAL PASSIF	655 244,0	775 247,6	888 765,9
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	248 911,0	250 126,0	307 750,0
- Crédit à moyen et long terme	126 191,0	165 695,0	212 172,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	128,3	126,8	138,4

Source : BCEAO.

BURKINA - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	170 193,4	220 994,1	409 288,6
Banque Centrale	164 420,4	202 940,1	354 964,6
Banques	5 773,0	18 054,0	54 324,0
Crédit intérieur	484 293,7	512 206,0	452 796,6
Position nette du Gouvernement	9 030,6	-30 161,8	-93 833,9
Crédits à l'économie	475 263,1	542 367,8	546 630,5
Crédits de campagne	62 553,2	75 464,0	18 100,0
Crédits ordinaires	412 709,9	466 903,8	528 530,5
dont : douteux et litigieux	18 353,0	21 063,0	25 653,0
TOTAL ACTIF	654 487,1	733 200,1	862 085,2
Masse monétaire	601 015,6	661 607,3	813 193,1
Circulation fiduciaire	153 809,4	142 041,3	202 444,5
Dépôts en CCP	2 713,0	3 666,0	3 469,1
Dépôts en CNE	42 338,3	45 230,2	49 479,3
Dépôts en banque	402 154,9	470 669,8	557 800,2
Sociétés d'Etat et EPIC	61 357,9	77 161,5	83 311,7
- à vue	25 985,9	29 975,5	31 309,7
- à terme	35 372,0	47 186,0	52 002,0
Particuliers et entreprises privées	340 797,0	393 508,3	474 488,5
- à vue	171 529,0	192 176,3	231 067,5
- à terme	169 268,0	201 332,0	243 421,0
Autres Postes Nets	53 471,5	71 592,8	48 892,1
TOTAL PASSIF	654 487,1	733 200,1	862 085,2
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	310 774,1	368 103,8	320 239,9
- Crédit à moyen et long terme	164 489,0	174 264,0	226 390,6
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	100,1	101,3	114,6

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	704 018,3	821 798,9	1 036 620,8
Banque Centrale	617 808,3	775 959,9	994 220,8
Banques	86 210,0	45 839,0	42 400,0
Crédit intérieur	1 568 645,6	1 636 298,9	1 962 479,0
Position nette du Gouvernement	379 264,0	345 308,5	430 739,3
Crédits à l'économie	1 189 381,6	1 290 990,4	1 531 739,7
Crédits de campagne	69 838,0	65 714,0	96 574,0
Crédits ordinaires	1 119 543,6	1 225 276,4	1 435 165,7
dont : douteux et litigieux	30 713,0	32 638,0	16 493,0
TOTAL ACTIF	2 272 663,9	2 458 097,8	2 999 099,8
Masse monétaire	2 080 957,5	2 294 770,5	2 836 589,8
Circulation fiduciaire	754 066,2	815 158,8	1 043 403,7
Dépôts en CCP	8 199,8	12 789,0	16 910,0
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	1 318 691,5	1 466 822,7	1 776 276,1
Sociétés d'Etat et EPIC	39 419,7	78 210,7	104 192,7
- à vue	18 971,7	43 721,7	57 607,7
- à terme	20 448,0	34 489,0	46 585,0
Particuliers et entreprises privées	1 279 271,8	1 388 612,0	1 672 083,4
- à vue	615 837,8	679 383,0	865 344,4
- à terme	663 434,0	709 229,0	806 739,0
Autres Postes Nets	191 706,4	163 327,3	162 510,0
TOTAL PASSIF	2 272 663,9	2 458 097,8	2 999 099,8
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	904 571,6	963 131,4	1 164 871,7
- Crédit à moyen et long terme	284 810,0	327 859,0	366 868,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	102,6	102,9	100,2

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	36 685,1	43 171,0	51 474,9
Banque Centrale	36 918,1	33 909,0	44 421,9
Banques	-233,0	9 262,0	7 053,0
Crédit intérieur	15 841,8	16 732,0	20 693,3
Position nette du Gouvernement	12 471,8	10 403,0	10 224,3
Crédits à l'économie	3 370,0	6 329,0	10 469,0
Crédits de campagne	8,0	508,0	
Crédits ordinaires	3 362,0	5 821,0	10 469,0
dont : douteux et litigieux	25,0	123,0	246,0
TOTAL ACTIF	52 526,9	59 903,0	72 168,2
Masse monétaire	52 381,8	55 151,6	68 875,7
Circulation fiduciaire	40 543,7	39 678,9	43 452,3
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	11 838,1	15 472,7	25 423,4
Sociétés d'Etat et EPIC	92,6	255,6	297,7
- à vue	92,6	255,6	297,7
- à terme			
Particuliers et entreprises privées	11 745,5	15 217,1	25 125,7
- à vue	10 242,5	13 325,1	19 758,7
- à terme	1 503,0	1 892,0	5 367,0
Autres Postes Nets	145,1	4 751,4	3 292,5
TOTAL PASSIF	52 526,9	59 903,0	72 168,2
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	2 981,0	5 705,0	8 742,0
- Crédit à moyen et long terme	389,0	624,0	1 727,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	241,0	191,9	173,1

Source : BCEAO.

MALI - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	425 914,6	523 988,6	526 390,3
Banque Centrale	399 798,6	459 981,6	460 540,3
Banques	26 116,0	64 007,0	65 850,0
Crédit intérieur	453 813,4	447 062,7	494 785,9
Position nette du Gouvernement	-28 393,6	-128 165,6	-123 545,1
Crédits à l'économie	482 207,0	575 228,3	618 331,0
Crédits de campagne	96,0	0,0	0,0
Crédits ordinaires	482 111,0	575 228,3	618 331,0
dont : douteux et litigieux	45 497,0	56 924,0	37 562,0
TOTAL ACTIF	879 728,0	971 051,3	1 021 176,2
Masse monétaire	856 847,4	932 007,0	1 018 265,3
Circulation fiduciaire	344 938,7	343 749,6	323 884,4
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	511 908,7	588 257,4	694 380,9
Sociétés d'Etat et EPIC	60 974,3	85 266,2	75 168,5
- à vue	57 119,3	80 825,2	58 911,5
- à terme	3 855,0	4 441,0	16 257,0
Particuliers et entreprises privées	450 934,4	502 991,2	619 212,4
- à vue	240 735,4	276 221,2	325 943,4
- à terme	210 199,0	226 770,0	293 269,0
Autres Postes Nets	22 880,6	39 044,3	2 910,9
TOTAL PASSIF	879 728,0	971 051,3	1 021 176,2
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	345 196,0	397 372,3	402 805,0
- Crédit à moyen et long terme	137 011,0	177 856,0	215 526,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	122,9	121,5	129,1

Source : BCEAO.

NIGER - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	71 577,9	155 494,6	225 125,5
Banque Centrale	59 658,9	161 314,6	234 095,5
Banques	11 919,0	-5 820,0	-8 970,0
Crédit intérieur	191 884,9	151 741,4	142 088,8
Position nette du Gouvernement	70 643,9	-7 888,6	-49 833,2
Crédits à l'économie	121 241,0	159 630,0	191 922,0
Crédits de campagne	864,0	350,0	695,0
Crédits ordinaires	120 377,0	159 280,0	191 227,0
dont : douteux et litigieux	2 659,0	4 892,0	9 859,0
TOTAL ACTIF	263 462,8	307 236,0	367 214,3
Masse monétaire	248 709,2	289 058,6	356 229,2
Circulation fiduciaire	108 274,4	132 893,2	133 323,7
Dépôts en CCP	2 499,4	1 809,0	1 381,3
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	137 935,4	154 356,4	221 524,2
Sociétés d'Etat et EPIC	6 488,9	9 959,5	13 230,4
- à vue	3 138,9	4 981,5	8 737,4
- à terme	3 350,0	4 978,0	4 493,0
Particuliers et entreprises privées	131 446,5	144 396,9	208 293,8
- à vue	78 591,5	89 376,9	126 479,8
- à terme	52 855,0	55 020,0	81 814,0
Autres Postes Nets	14 753,6	18 177,4	10 985,1
TOTAL PASSIF	263 462,8	307 236,0	367 214,3
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	82 971,0	109 873,0	113 493,0
- Crédit à moyen et long terme	38 270,0	49 757,0	78 429,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	117,8	102,6	124,0

Source : BCEAO.

SENEGAL - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	657 798,5	779 541,2	851 161,9
Banque Centrale	484 630,5	569 325,0	644 283,5
Banques	173 168,0	210 216,2	206 878,4
Crédit intérieur	1 031 329,5	1 122 402,4	1 323 435,4
Position nette du Gouvernement	-35 633,3	11 125,1	93 181,5
Crédits à l'économie	1 066 962,8	1 111 277,3	1 230 253,9
Crédits de campagne	10 050,0	8 925,0	10 384,0
Crédits ordinaires	1 056 912,8	1 102 352,3	1 219 869,9
dont : douteux et litigieux	18 604,0	56 096,0	59 485,0
TOTAL ACTIF	1 689 128,0	1 901 943,6	2 174 597,3
Masse monétaire	1 564 937,2	1 751 211,9	1 971 989,7
Circulation fiduciaire	389 321,0	453 413,9	483 607,6
Dépôts en CCP	6 492,0	16 765,4	22 657,0
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	1 169 124,2	1 281 032,6	1 465 725,1
Sociétés d'Etat et EPIC	73 101,6	63 325,1	58 647,3
- à vue	30 702,6	30 217,1	46 868,3
- à terme	42 399,0	33 108,0	11 779,0
Particuliers et entreprises privées	1 096 022,6	1 217 707,5	1 407 077,8
- à vue	556 059,6	605 155,5	714 326,0
- à terme	539 963,0	612 552,0	692 751,8
Autres Postes Nets	124 190,8	150 731,7	202 607,6
TOTAL PASSIF	1 689 128,0	1 901 943,6	2 174 597,3
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	661 952,8	603 100,3	642 133,9
- Crédit à moyen et long terme	405 010,0	508 177,0	588 120,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	120,1	117,6	115,0

Source : BCEAO.

TOGO - SITUATION DES INSTITUTIONS MONETAIRES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	135 823,2	204 093,0	199 056,9
Banque Centrale	83 233,2	153 067,0	162 476,9
Banques	52 590,0	51 026,0	36 580,0
Crédit intérieur	198 523,2	199 068,5	263 207,7
Position nette du Gouvernement	3 199,9	2 647,7	8 142,5
Crédits à l'économie	195 323,3	196 420,8	255 065,2
Crédits de campagne	396,0	109,0	474,0
Crédits ordinaires	194 927,3	196 311,8	254 591,2
dont : douteux et litigieux	26 752,0	29 291,0	35 069,0
TOTAL ACTIF	334 346,4	403 161,5	462 264,6
Masse monétaire	313 613,9	384 958,7	449 484,8
Circulation fiduciaire	63 149,4	100 149,0	121 950,5
Dépôts en CCP	915,8	1 613,2	3 811,1
Dépôts en CNE			
Dépôts en banque	249 548,7	283 196,5	323 723,2
Sociétés d'Etat et EPIC	31 037,2	34 232,8	43 520,7
- à vue	21 570,2	28 020,8	19 087,7
- à terme	9 467,0	6 212,0	24 433,0
Particuliers et entreprises privées	218 511,5	248 963,7	280 202,5
- à vue	100 761,5	120 405,7	133 584,5
- à terme	117 750,0	128 558,0	146 618,0
Autres Postes Nets	20 732,5	18 202,8	12 779,8
TOTAL PASSIF	334 346,4	403 161,5	462 264,6
POUR MEMOIRE			
- Crédit à court terme	127 164,3	117 264,8	152 268,2
- Crédit à moyen et long terme	68 159,0	79 156,0	102 797,0
Dépôts/Crédits bancaires (en %)	127,4	129,9	117,7

Source : BCEAO.

UMOA - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	3 166 504,9	3 725 563,1	4 492 485,3
Avoirs extérieurs bruts	3 769 687,7	4 028 178,1	4 795 566,2
Engagements extérieurs	603 182,8	302 615,0	303 080,9
Créances sur l' Etat	869 142,0	516 641,2	495 813,5
Créances sur les banques	10 533,8	23 129,1	127 622,0
Créances sur les établissements financiers	1 110,0	1 902,4	990,0
TOTAL ACTIF	4 047 290,7	4 267 235,8	5 116 910,8
Circulation fiduciaire	2 049 316,1	2 229 922,6	2 544 487,5
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	329 215,7	368 899,7	525 919,7
Dépôts des banques (y compris encaisses)	670 360,2	674 460,6	909 732,9
Autres dépôts	84 625,0	118 976,1	187 257,1
Autres postes nets	913 773,7	874 976,8	949 513,6
TOTAL PASSIF	4 047 290,7	4 267 235,8	5 116 910,8

Source : BCEAO.

BENIN - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	320 500,7	436 713,7	521 275,3
Avoirs extérieurs bruts	365 556,1	453 132,6	536 976,6
Engagements extérieurs	45 055,4	16 418,9	15 701,3
Créances sur l' Etat	32 072,0	1 342,9	1 990,7
Créances sur les banques			15 286,0
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	352 572,7	438 056,6	538 552,0
Circulation fiduciaire	195 209,3	253 000,8	238 907,1
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	57 354,0	100 683,1	180 946,1
Dépôts des banques (y compris encaisses)	99 040,7	79 294,4	118 039,3
Autres dépôts	939,2	730,9	655,4
Autres postes nets	29,5	4 347,4	4,1
TOTAL PASSIF	352 572,7	438 056,6	538 552,0

Source : BCEAO.

BURKINA - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	164 420,4	202 940,1	354 964,6
Avoirs extérieurs bruts	245 165,3	275 280,0	456 972,1
Engagements extérieurs	80 744,9	72 339,9	102 007,5
Créances sur l' Etat	88 049,6	40 597,4	37 609,8
Créances sur les banques			5 400,0
Créances sur les établissements financiers	1 110,0	990,0	990,0
TOTAL ACTIF	253 580,0	244 527,5	398 964,4
Circulation fiduciaire	153 809,4	142 041,3	202 444,5
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	50 876,7	40 236,6	107 789,6
Dépôts des banques (y compris encaisses)	47 674,0	60 604,5	86 757,5
Autres dépôts	886,4	1 268,8	2 102,2
Autres postes nets	333,5	376,3	-129,4
TOTAL PASSIF	253 580,0	244 527,5	398 964,4

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	617 808,3	775 959,9	994 220,8
Avoirs extérieurs bruts	768 576,5	888 757,4	1 111 208,2
Engagements extérieurs	150 768,2	112 797,5	116 987,4
Créances sur l' Etat	313 694,6	260 823,5	256 122,1
Créances sur les banques	9 421,8	398,7	52 097,0
Créances sur les établissements financiers		912,4	
TOTAL ACTIF	940 924,7	1 038 094,5	1 302 439,9
Circulation fiduciaire	754 066,2	815 158,8	1 043 403,7
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	26 991,8	46 131,0	62 320,4
Dépôts des banques (y compris encaisses)	162 463,7	174 723,4	189 844,1
Autres dépôts	6 681,5	12 401,7	21 210,1
Autres postes nets	-9 278,5	-10 320,4	-14 338,4
TOTAL PASSIF	940 924,7	1 038 094,5	1 302 439,9

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	36 918,1	33 909,0	44 421,9
Avoirs extérieurs bruts	44 742,3	40 564,5	49 874,5
Engagements extérieurs	7 824,2	6 655,5	5 452,6
Créances sur l' Etat	13 878,9	11 687,8	9 582,9
Créances sur les banques			
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	50 797,0	45 596,8	54 004,8
Circulation fiduciaire	40 543,7	39 678,9	43 452,3
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	737,1	1 177,8	174,6
Dépôts des banques (y compris encaisses)	9 378,3	4 674,1	10 223,0
Autres dépôts	150,1	144,7	102,4
Autres postes nets	-12,2	-78,7	52,5
TOTAL PASSIF	50 797,0	45 596,8	54 004,8

Source : BCEAO.

MALI - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	399 798,6	459 981,6	460 540,3
Avoirs extérieurs bruts	477 257,7	481 182,4	481 840,2
Engagements extérieurs	77 459,1	21 200,8	21 299,9
Créances sur l' Etat	83 600,2	19 450,3	19 135,3
Créances sur les banques			7 026,0
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	483 398,8	479 431,9	486 701,6
Circulation fiduciaire	344 938,7	343 749,6	327 546,4
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	21 185,8	29 974,6	19 279,4
Dépôts des banques (y compris encaisses)	117 071,7	105 357,2	139 565,0
Autres dépôts	313,7	344,4	402,9
Autres postes nets	-111,1	6,1	-92,1
TOTAL PASSIF	483 398,8	479 431,9	486 701,6

Source : BCEAO.

NIGER - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	59 658,9	161 314,6	234 095,5
Avoirs extérieurs bruts	140 933,2	183 562,4	262 460,7
Engagements extérieurs	81 274,3	22 247,8	28 365,2
Créances sur l' Etat	107 762,3	49 019,3	53 317,9
Créances sur les banques	1 112,0	1 092,0	225,0
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	168 533,2	211 425,9	287 638,4
Circulation fiduciaire	108 274,4	132 893,2	133 323,7
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	32 506,8	48 373,9	83 968,4
Dépôts des banques (y compris encaisses)	29 872,5	30 236,2	72 053,0
Autres dépôts	131,4	464,4	162,2
Autres postes nets	-2 251,9	-541,8	-1 868,9
TOTAL PASSIF	168 533,2	211 425,9	287 638,4

Source : BCEAO.

SENEGAL - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	484 630,5	569 325,0	644 283,5
Avoirs extérieurs bruts	663 778,5	661 279,3	734 779,9
Engagements extérieurs	179 148,0	91 954,3	90 496,4
Créances sur l' Etat	203 343,1	113 239,7	104 345,5
Créances sur les banques		21 638,4	46 688,0
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	687 973,6	704 203,1	795 317,0
Circulation fiduciaire	389 321,0	453 413,9	483 607,6
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	119 905,6	68 222,7	49 926,5
Dépôts des banques (y compris encaisses)	178 628,0	181 844,9	261 524,3
Autres dépôts	490,2	534,4	602,1
Autres postes nets	-371,2	187,2	-343,5
TOTAL PASSIF	687 973,6	704 203,1	795 317,0

Source : BCEAO.

TOGO - SITUATION DE LA BANQUE CENTRALE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	83 233,2	153 067,0	162 476,9
Avoirs extérieurs bruts	108 464,4	185 039,2	192 963,7
Engagements extérieurs	25 231,2	31 972,2	30 486,8
Créances sur l' Etat	26 741,3	20 480,3	13 709,3
Créances sur les banques			900,0
Créances sur les établissements financiers			
TOTAL ACTIF	109 974,5	173 547,3	177 086,2
Circulation fiduciaire	63 149,4	100 149,0	121 950,5
Dépôts des Etats (y compris encaisses)	19 657,9	34 100,0	21 514,7
Dépôts des banques (y compris encaisses)	26 231,3	37 725,9	31 726,7
Autres dépôts	850,7	1 136,5	1 980,2
Autres postes nets	85,2	435,9	-85,9
TOTAL PASSIF	109 974,5	173 547,3	177 086,2

Source : BCEAO.

UMOA - SITUATION DES BANQUES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	129 171,0	173 928,2	173 344,4
Avoirs extérieurs bruts	495 769,0	600 010,0	607 746,5
Engagements extérieurs	366 598,0	426 081,8	434 402,1
Réserves	633 183,0	648 182,9	893 307,6
Créances sur les Etats	882 613,0	1 056 441,0	1 407 812,3
Créances sur l'économie	3 889 815,5	4 276 648,0	4 886 840,1
Crédits à court terme	2 665 486,5	2 793 260,0	3 094 810,5
Crédits de campagne	159 240,2	159 943,0	146 779,0
Crédits ordinaires	2 506 246,3	2 633 317,0	2 948 031,5
Crédit à moyen terme	1 093 152,0	1 340 089,0	1 634 805,6
Crédits à long terme	131 177,0	143 299,0	157 224,0
TOTAL ACTIF	5 534 782,5	6 155 200,1	7 361 304,4
Dépôts des particuliers et des entreprises	4 229 334,5	4 730 899,2	5 673 062,0
Sociétés d'Etat et EPIC	309 698,0	385 749,0	428 189,0
- à vue	168 735,0	223 962,0	235 270,0
- à terme	140 963,0	161 787,0	192 919,0
Particuliers et entreprises privées	3 919 636,5	4 345 150,2	5 244 873,0
- à vue	2 005 474,5	2 217 564,2	2 732 791,2
- à terme	1 914 162,0	2 127 586,0	2 512 081,8
Dépôts des Etats	759 649,0	789 890,0	989 915,7
Crédits de la Banque Centrale	10 222,0	23 134,0	127 715,0
Autres postes nets	535 577,0	611 276,9	570 611,7
dont fonds propres	701 075,0	788 174,0	888 462,0
Pertes	37 667,0	18 913,0	44 478,0
TOTAL PASSIF	5 534 782,5	6 155 200,1	7 361 304,4

Source : BCEAO.

BENIN - SITUATION DES BANQUES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	55 236,0	83 465,0	135 518,0
Avoirs extérieurs bruts	157 766,0	189 461,0	235 597,0
Engagements extérieurs	102 530,0	105 996,0	100 079,0
Réserves	88 452,0	74 811,0	120 097,0
Créances sur les Etats	29 574,0	24 872,0	49 821,0
Créances sur l'économie	375 102,0	415 821,0	519 922,0
Crédits à court terme	248 911,0	250 126,0	307 750,0
Crédits de campagne	15 435,0	8 873,0	20 552,0
Crédits ordinaires	233 476,0	241 253,0	287 198,0
Crédit à moyen terme	112 843,0	149 350,0	193 189,0
Crédits à long terme	13 348,0	16 345,0	18 983,0
TOTAL ACTIF	548 364,0	598 969,0	825 358,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	411 081,0	463 139,0	617 217,0
Sociétés d'Etat et EPIC	43 086,0	49 997,0	72 057,0
- à vue	17 014,0	18 624,0	34 687,0
- à terme	26 072,0	31 373,0	37 370,0
Particuliers et entreprises privées	367 995,0	413 142,0	545 160,0
- à vue	208 805,0	220 909,0	303 058,0
- à terme	159 190,0	192 233,0	242 102,0
Dépôts des Etats	108 092,0	95 446,0	171 449,0
Crédits de la Banque Centrale			15 286,0
Autres postes nets	29 191,0	40 384,0	21 406,0
dont fonds propres	72 571,0	85 939,0	100 725,0
Pertes	1 800,0	4 184,0	
TOTAL PASSIF	548 364,0	598 969,0	825 358,0

Source : BCEAO.

BURKINA - SITUATION DES BANQUES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	5 773,0	18 054,0	54 324,0
Avoirs extérieurs bruts	114 633,0	129 765,0	176 200,0
Engagements extérieurs	108 860,0	111 711,0	121 876,0
Réserves	45 392,0	60 078,0	87 475,0
Créances sur les Etats	18 096,0	23 298,0	46 374,0
Créances sur l'économie	473 868,5	540 878,0	545 288,0
Crédits à court terme	309 379,5	366 614,0	318 897,4
Crédits de campagne	62 553,2	75 464,0	18 100,0
Crédits ordinaires	246 826,3	291 150,0	300 797,4
Crédit à moyen terme	154 458,0	163 251,0	214 313,6
Crédits à long terme	10 031,0	11 013,0	12 077,0
TOTAL ACTIF	543 129,5	642 308,0	733 461,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	401 268,5	469 401,0	555 698,0
Sociétés d'Etat et EPIC	60 762,0	76 355,0	81 587,0
- à vue	25 390,0	29 169,0	29 585,0
- à terme	35 372,0	47 186,0	52 002,0
Particuliers et entreprises privées	340 506,5	393 046,0	474 111,0
- à vue	171 238,5	191 714,0	230 690,0
- à terme	169 268,0	201 332,0	243 421,0
Dépôts des Etats	91 005,0	102 217,0	122 624,0
Crédits de la Banque Centrale			5 400,0
Autres postes nets	50 856,0	70 690,0	49 739,0
dont fonds propres	72 748,0	81 531,0	98 882,0
Pertes	265,0	1 511,0	1 608,0
TOTAL PASSIF	543 129,5	642 308,0	733 461,0

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - SITUATION DES BANQUES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	86 210,0	45 839,0	42 400,0
Avoirs extérieurs bruts	229 613,0	234 298,0	242 460,0
Engagements extérieurs	143 403,0	188 459,0	200 060,0
Réserves	151 403,0	174 237,0	178 576,0
Créances sur les Etats	283 308,0	309 141,0	423 938,3
Créances sur l'économie	1 175 798,0	1 276 732,0	1 521 621,0
Crédits à court terme	890 988,0	948 873,0	1 154 753,0
Crédits de campagne	69 838,0	65 714,0	96 574,0
Crédits ordinaires	821 150,0	883 159,0	1 058 179,0
Crédit à moyen terme	245 450,0	290 464,0	332 505,0
Crédits à long terme	39 360,0	37 395,0	34 363,0
TOTAL ACTIF	1 696 719,0	1 805 949,0	2 166 535,3
Dépôts des particuliers et des entreprises	1 312 010,0	1 454 421,0	1 755 066,0
Sociétés d'Etat et EPIC	34 706,0	67 299,0	84 467,0
- à vue	14 258,0	32 810,0	37 882,0
- à terme	20 448,0	34 489,0	46 585,0
Particuliers et entreprises privées	1 277 304,0	1 387 122,0	1 670 599,0
- à vue	613 870,0	677 893,0	863 860,0
- à terme	663 434,0	709 229,0	806 739,0
Dépôts des Etats	185 363,0	177 968,0	193 792,0
Crédits de la Banque Centrale	9 106,0	399,0	52 149,0
Autres postes nets	190 240,0	173 161,0	165 528,3
dont fonds propres	226 845,0	237 631,0	252 324,0
Pertes	1 211,0	5 969,0	12 858,0
TOTAL PASSIF	1 696 719,0	1 805 949,0	2 166 535,3

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - SITUATION DES BANQUES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	-233,0	9 262,0	7 053,0
Avoirs extérieurs bruts	4 326,0	9 960,0	10 160,0
Engagements extérieurs	4 559,0	698,0	3 107,0
Réserves	6 542,0	4 702,0	9 756,0
Créances sur les Etats	3 003,0	3 581,0	8 743,0
Créances sur l'économie	3 370,0	6 329,0	10 469,0
Crédits à court terme	2 981,0	5 705,0	8 742,0
Crédits de campagne	8,0	508,0	
Crédits ordinaires	2 973,0	5 197,0	8 742,0
Crédit à moyen terme	389,0	622,0	1 727,0
Crédits à long terme		2,0	
TOTAL ACTIF	12 682,0	23 874,0	36 021,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	11 688,0	15 328,0	25 321,0
Sociétés d'Etat et EPIC	40,0	203,0	255,0
- à vue	40,0	203,0	255,0
- à terme			
Particuliers et entreprises privées	11 648,0	15 125,0	25 066,0
- à vue	10 145,0	13 233,0	19 699,0
- à terme	1 503,0	1 892,0	5 367,0
Dépôts des Etats	3 673,0	3 688,0	7 927,0
Crédits de la Banque Centrale			
Autres postes nets	-2 679,0	4 858,0	2 773,0
dont fonds propres	3 874,0	6 207,0	8 293,0
Pertes		260,0	593,0
TOTAL PASSIF	12 682,0	23 874,0	36 021,0

Source : BCEAO.

MALI - SITUATION DES BANQUES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	26 116,0	64 007,0	65 850,0
Avoirs extérieurs bruts	136 502,0	187 449,0	198 277,0
Engagements extérieurs	110 386,0	123 442,0	132 427,0
Réserves	109 801,0	89 486,0	138 750,0
Créances sur les Etats	43 632,0	30 043,0	67 128,0
Créances sur l'économie	481 385,0	574 872,0	617 871,0
Crédits à court terme	344 374,0	397 016,0	402 345,0
Crédits de campagne	96,0		0,0
Crédits ordinaires	344 278,0	397 016,0	402 345,0
Crédit à moyen terme	119 709,0	160 562,0	193 329,0
Crédits à long terme	17 302,0	17 294,0	22 197,0
TOTAL ACTIF	660 934,0	758 408,0	889 599,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	511 595,0	587 913,0	693 978,0
Sociétés d'Etat et EPIC	60 972,0	85 264,0	75 159,0
- à vue	57 117,0	80 823,0	58 902,0
- à terme	3 855,0	4 441,0	16 257,0
Particuliers et entreprises privées	450 623,0	502 649,0	618 819,0
- à vue	240 424,0	275 879,0	325 550,0
- à terme	210 199,0	226 770,0	293 269,0
Dépôts des Etats	133 618,0	147 328,0	190 069,0
Crédits de la Banque Centrale	4,0	5,0	7 067,0
Autres postes nets	15 717,0	23 162,0	-1 515,0
dont fonds propres	87 281,0	90 996,0	108 548,0
Pertes	22 328,0	1 797,0	26 173,0
TOTAL PASSIF	660 934,0	758 408,0	889 599,0

Source : BCEAO.

NIGER - SITUATION DES BANQUES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	11 919,0	-5 820,0	-8 970,0
Avoirs extérieurs bruts	47 875,0	44 450,0	60 043,0
Engagements extérieurs	35 956,0	50 270,0	69 013,0
Réserves	28 306,0	29 142,0	77 953,0
Créances sur les Etats	12 094,0	17 285,0	16 440,0
Créances sur l'économie	121 241,0	159 630,0	191 922,0
Crédits à court terme	82 971,0	109 873,0	113 493,0
Crédits de campagne	864,0	350,0	695,0
Crédits ordinaires	82 107,0	109 523,0	112 798,0
Crédit à moyen terme	35 314,0	42 965,0	70 855,0
Crédits à long terme	2 956,0	6 792,0	7 574,0
TOTAL ACTIF	173 560,0	200 237,0	277 345,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	137 804,0	153 892,0	221 362,0
Sociétés d'Etat et EPIC	6 479,0	9 616,0	13 186,0
- à vue	3 129,0	4 638,0	8 693,0
- à terme	3 350,0	4 978,0	4 493,0
Particuliers et entreprises privées	131 325,0	144 276,0	208 176,0
- à vue	78 470,0	89 256,0	126 362,0
- à terme	52 855,0	55 020,0	81 814,0
Dépôts des Etats	19 205,0	27 628,0	37 004,0
Crédits de la Banque Centrale	1 112,0	1 092,0	225,0
Autres postes nets	15 439,0	17 625,0	18 754,0
dont fonds propres	30 442,0	34 048,0	36 808,0
Pertes	435,0	1 021,0	1 789,0
TOTAL PASSIF	173 560,0	200 237,0	277 345,0

Source : BCEAO.

SENEGAL - SITUATION DES BANQUES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	173 168,0	210 216,2	206 878,4
Avoirs extérieurs bruts	297 898,0	364 921,0	373 309,5
Engagements extérieurs	124 730,0	154 704,8	166 431,1
Réserves	178 628,0	181 844,9	253 057,6
Créances sur les Etats	69 093,0	145 903,0	234 408,0
Créances sur l'économie	1 063 990,0	1 106 189,0	1 225 011,1
Crédits à court terme	658 980,0	598 012,0	636 891,1
Crédits de campagne	10 050,0	8 925,0	10 384,0
Crédits ordinaires	648 930,0	589 087,0	626 507,1
Crédit à moyen terme	359 635,0	456 347,0	528 703,0
Crédits à long terme	45 375,0	51 830,0	59 417,0
TOTAL ACTIF	1 484 879,0	1 644 153,1	1 919 355,1
Dépôts des particuliers et des entreprises	1 168 634,0	1 280 498,2	1 465 123,0
Sociétés d'Etat et EPIC	72 730,0	62 898,0	58 189,0
- à vue	30 331,0	29 790,0	46 410,0
- à terme	42 399,0	33 108,0	11 779,0
Particuliers et entreprises privées	1 095 904,0	1 217 600,2	1 406 934,0
- à vue	555 941,0	605 048,2	714 182,2
- à terme	539 963,0	612 552,0	692 751,8
Dépôts des Etats	191 683,0	191 472,0	213 059,7
Crédits de la Banque Centrale		21 638,0	46 688,0
Autres postes nets	124 562,0	150 544,9	194 484,4
dont fonds propres	165 971,0	202 604,0	231 171,0
Pertes	11 168,0	2 875,0	1 457,0
TOTAL PASSIF	1 484 879,0	1 644 153,1	1 919 355,1

Source : BCEAO.

TOGO - SITUATION DES BANQUES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Avoirs extérieurs nets	52 590,0	51 026,0	36 580,0
Avoirs extérieurs bruts	92 085,0	91 287,0	85 867,0
Engagements extérieurs	39 495,0	40 261,0	49 287,0
Réserves	24 659,0	33 882,0	27 643,0
Créances sur les Etats	17 093,0	41 078,0	53 284,0
Créances sur l'économie	195 061,0	196 197,0	254 736,0
Crédits à court terme	126 902,0	117 041,0	151 939,0
Crédits de campagne	396,0	109,0	474,0
Crédits ordinaires	126 506,0	116 932,0	151 465,0
Crédit à moyen terme	65 354,0	76 528,0	100 184,0
Crédits à long terme	2 805,0	2 628,0	2 613,0
TOTAL ACTIF	289 403,0	322 183,0	372 243,0
Dépôts des particuliers et des entreprises	248 698,0	282 060,0	321 743,0
Sociétés d'Etat et EPIC	30 923,0	34 117,0	43 289,0
- à vue	21 456,0	27 905,0	18 856,0
- à terme	9 467,0	6 212,0	24 433,0
Particuliers et entreprises privées	217 775,0	247 943,0	278 454,0
- à vue	100 025,0	119 385,0	131 836,0
- à terme	117 750,0	128 558,0	146 618,0
Dépôts des Etats	21 630,0	26 200,0	40 818,0
Crédits de la Banque Centrale			900,0
Autres postes nets	19 075,0	13 923,0	8 782,0
dont fonds propres	41 343,0	49 218,0	51 711,0
Pertes	460,0	1 296,0	0,0
TOTAL PASSIF	289 403,0	322 183,0	372 243,0

Source : BCEAO.

UMOA - POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	329 215,7	368 899,7	525 919,7
Billets et monnaies	16 394,2	18 444,3	18 049,5
Dépôts à la Banque Centrale	312 821,5	350 455,4	507 870,2
Dépôts dans les banques	759 649,0	789 890,0	989 915,7
Dépôts	759 649,0	789 890,0	989 915,7
Autres			
Obligations cautionnées	17 925,3	19 514,2	16 503,2
TOTAL DES CREANCES	1 106 790,0	1 178 303,9	1 532 338,6
Concours de la Banque Centrale	812 232,0	464 921,2	446 233,3
Escompte d'obligations cautionnées	0,0	0,0	0,0
Concours article 16	340 733,4	311 312,7	285 773,3
Compte courant postal	1,4	0,6	1,2
Titres d'Etat	14 099,1	5 617,1	5 227,3
Concours du FMI	457 398,1	147 990,8	155 231,5
Concours des banques	882 613,0	1 056 441,0	1 407 812,3
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	29 025,3	45 804,7	60 862,5
Dépôts en CNE	42 338,3	45 230,2	49 479,3
Autres Concours	56 910,0	51 720,0	49 580,2
TOTAL DES DETTES	1 823 118,6	1 664 117,1	2 013 967,6
POSITION NETTE	716 328,6	485 813,2	481 629,0

Source : BCEAO.

BENIN - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	57 354,0	100 683,1	180 946,1
Billets et monnaies	2 701,0	3 913,4	3 115,5
Dépôts à la Banque Centrale	54 653,0	96 769,7	177 830,6
Dépôts dans les banques	108 092,0	95 446,0	171 449,0
Dépôts	108 092,0	95 446,0	171 449,0
Autres			
Obligations cautionnées			
TOTAL DES CREANCES	165 446,0	196 129,1	352 395,1
Concours de la Banque Centrale	32 072,0	1 342,9	1 990,7
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16			
Compte courant postal			
Titres d'Etat	100,0		
Concours du FMI	31 972,0	1 342,9	1 990,7
Concours des banques	29 574,0	24 872,0	49 821,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	8 205,3	9 162,1	12 634,0
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	69 851,3	35 377,0	64 445,7
POSITION NETTE	-95 594,7	-160 752,1	-287 949,4

Source : BCEAO.

BURKINA - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	50 876,7	40 236,6	107 789,6
Billets et monnaies	1 118,9	1 510,8	1 721,5
Dépôts à la Banque Centrale	49 757,8	38 725,8	106 068,1
Dépôts dans les banques	91 005,0	102 217,0	122 624,0
Dépôts	57 143,0	57 143,0	57 143,0
Autres			
Obligations cautionnées	284,6	499,8	352,5
TOTAL DES CREANCES	142 166,3	142 953,4	230 766,1
Concours de la Banque Centrale	88 049,6	40 597,4	37 609,8
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	25 969,2	22 712,9	19 357,8
Compte courant postal	0,7	0,1	0,8
Titres d'Etat			
Concours du FMI	62 079,7	17 884,4	18 251,2
Concours des banques	18 096,0	23 298,0	46 374,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	2 713,0	3 666,0	3 469,1
Dépôts en CNE	42 338,3	45 230,2	49 479,3
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	151 196,9	112 791,6	136 932,2
POSITION NETTE	9 030,6	-30 161,8	-93 833,9

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	26 991,8	46 131,0	62 320,4
Billets et monnaies	4 232,3	5 035,1	1 582,4
Dépôts à la Banque Centrale	22 759,5	41 095,9	60 738,0
Dépôts dans les banques	185 363,0	177 968,0	193 792,0
Dépôts	185 363,0	177 968,0	193 792,0
Autres			
Obligations cautionnées	13 583,6	13 346,0	10 118,7
TOTAL DES CREANCES	225 938,4	237 445,0	266 231,1
Concours de la Banque Centrale	313 694,6	260 823,5	256 122,1
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	190 586,4	172 904,9	164 095,3
Compte courant postal	0,4	0,2	0,1
Titres d'Etat	4 403,0		
Concours du FMI	118 704,8	87 918,4	92 026,7
Concours des banques	283 308,0	309 141,0	423 938,3
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	8 199,8	12 789,0	16 910,0
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	605 202,4	582 753,5	696 970,4
POSITION NETTE	379 264,0	345 308,5	430 739,3

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	737,1	1 177,8	174,6
Billets et monnaies			
Dépôts à la Banque Centrale	737,1	1 177,8	174,6
Dépôts dans les banques	3 673,0	3 688,0	7 927,0
Dépôts	3 673,0	3 688,0	7 927,0
Autres			
Obligations cautionnées			
TOTAL DES CREANCES	4 410,1	4 865,8	8 101,6
Concours de la Banque Centrale	13 878,9	11 687,8	9 582,9
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	1 910,8	1 610,2	1 361,5
Compte courant postal			
Titres d'Etat	5 536,7	5 364,9	5 227,3
Concours du FMI	6 431,4	4 712,7	2 994,1
Concours des banques	3 003,0	3 581,0	8 743,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises			
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	16 881,9	15 268,8	18 325,9
POSITION NETTE	12 471,8	10 403,0	10 224,3

Source : BCEAO.

MALI - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	21 185,8	29 974,6	19 279,4
Billets et monnaies	5 249,0	5 219,7	6 812,2
Dépôts à la Banque Centrale	15 936,8	24 754,9	12 467,2
Dépôts dans les banques	133 618,0	147 328,0	190 069,0
Dépôts	133 618,0	147 328,0	190 069,0
Autres			
Obligations cautionnées	822,0	356,3	460,0
TOTAL DES CREANCES	155 625,8	177 658,9	209 808,4
Concours de la Banque Centrale	83 600,2	19 450,3	19 135,3
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	17 521,0	15 324,0	13 060,4
Compte courant postal			
Titres d'Etat	400,0		
Concours du FMI	65 679,2	4 126,3	6 074,9
Concours des banques	43 632,0	30 043,0	67 128,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises			
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	127 232,2	49 493,3	86 263,3
POSITION NETTE	-28 393,6	-128 165,6	-123 545,1

Source : BCEAO.

NIGER - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	32 506,8	48 373,9	83 968,4
Billets et monnaies	418,8	560,1	1 058,2
Dépôts à la Banque Centrale	32 088,0	47 813,8	82 910,2
Dépôts dans les banques	19 205,0	27 628,0	37 004,0
Dépôts	19 205,0	27 628,0	37 004,0
Autres			
Obligations cautionnées			
TOTAL DES CREANCES	51 711,8	76 001,9	120 972,4
Concours de la Banque Centrale	107 762,3	49 019,3	53 317,9
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	32 093,0	35 217,7	33 741,7
Compte courant postal			
Titres d'Etat	503,0		
Concours du FMI	75 166,3	13 801,6	19 576,2
Concours des banques	12 094,0	17 285,0	16 440,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	2 499,4	1 809,0	1 381,3
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	122 355,7	68 113,3	71 139,2
POSITION NETTE	70 643,9	-7 888,6	-49 833,2

Source : BCEAO.

SENEGAL - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	119 905,6	68 222,7	49 926,5
Billets et monnaies	2 428,4	1 859,3	3 208,9
Dépôts à la Banque Centrale	117 477,2	66 363,4	46 717,6
Dépôts dans les banques	191 683,0	191 472,0	213 059,7
Dépôts	191 683,0	191 472,0	213 059,7
Autres			
Obligations cautionnées	2 972,8	5 088,3	5 242,8
TOTAL DES CREANCES	314 561,4	264 783,0	268 229,0
Concours de la Banque Centrale	146 433,1	61 519,7	54 765,3
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	55 459,9	48 505,7	41 340,6
Compte courant postal			
Titres d'Etat	2 400,0		
Concours du FMI	88 573,2	13 014,0	13 424,7
Concours des banques	69 093,0	145 903,0	234 408,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	6 492,0	16 765,4	22 657,0
Dépôts en CNE			
Autres Concours	56 910,0	51 720,0	49 580,2
TOTAL DES DETTES	278 928,1	275 908,1	361 410,5
POSITION NETTE	-35 633,3	11 125,1	93 181,5

Source : BCEAO.

TOGO - POSITION NETTE DU GOUVERNEMENT

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Créances sur la Banque Centrale	19 657,9	34 100,0	21 514,7
Billets et monnaies	245,8	345,9	550,8
Dépôts à la Banque Centrale	19 412,1	33 754,1	20 963,9
Dépôts dans les banques	21 630,0	26 200,0	40 818,0
Dépôts	21 630,0	26 200,0	40 818,0
Autres			
Obligations cautionnées	262,3	223,8	329,2
TOTAL DES CREANCES	41 550,2	60 523,8	62 661,9
Concours de la Banque Centrale	26 741,3	20 480,3	13 709,3
Escompte d'obligations cautionnées			
Concours article 16	17 193,1	15 037,3	12 816,0
Compte courant postal	0,3	0,3	0,3
Titres d'Etat	756,4	252,2	
Concours du FMI	8 791,5	5 190,5	893,0
Concours des banques	17 093,0	41 078,0	53 284,0
Dépôts en CCP des particuliers et entreprises	915,8	1 613,2	3 811,1
Dépôts en CNE			
Autres Concours			
TOTAL DES DETTES	44 750,1	63 171,5	70 804,4
POSITION NETTE	3 199,9	2 647,7	8 142,5

Source : BCEAO.

UMOA - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	1 895 678,0	2 103 742,0	2 490 409,8
Dépôts à terme	902 664,0	1 026 937,0	1 252 920,5
Comptes à régime spécial	993 014,0	1 076 805,0	1 237 489,3
Comptes sur livret	871 889,2	945 460,0	1 086 544,8
Comptes d'épargne logement	78 433,3	85 051,3	97 742,8
Autres comptes d'épargne	42 691,5	46 293,7	53 201,7
Dépôts en caisse d'épargne	147 598,5	159 295,7	171 104,5
TOTAL	2 043 276,5	2 263 037,7	2 661 514,3
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	31,8	31,6	31,3

Source : BCEAO.

BENIN - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	159 190,0	192 233,0	242 102,0
Dépôts à terme	101 897,0	126 316,0	160 068,0
Comptes à régime spécial	57 293,0	65 917,0	82 034,0
Comptes sur livret	50 303,3	57 875,1	72 025,9
Comptes d'épargne logement	4 526,1	5 207,4	6 480,7
Autres comptes d'épargne	2 463,6	2 834,4	3 527,5
Dépôts en caisse d'épargne	29 537,9	32 459,3	34 564,7
TOTAL	188 727,9	224 692,3	276 666,7
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	26,0	30,9	31,8

Source : BCEAO.

BURKINA - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	169 268,0	201 332,0	243 421,0
Dépôts à terme	88 639,0	112 672,0	140 869,0
Comptes à régime spécial	80 629,0	88 660,0	102 552,0
Comptes sur livret	70 815,2	77 868,7	90 069,8
Comptes d'épargne logement	6 354,9	6 987,8	8 082,8
Autres comptes d'épargne	3 458,9	3 803,4	4 399,4
Dépôts en caisse d'épargne	42 338,3	45 230,2	50 444,6
TOTAL	211 606,3	246 562,2	293 865,6
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	35,2	37,3	36,1

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PIVEES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	663 434,0	709 229,0	806 739,0
Dépôts à terme	333 835,0	354 097,0	399 235,0
Comptes à régime spécial	329 599,0	355 132,0	407 504,0
Comptes sur livret	289 387,9	311 805,9	357 788,5
Comptes d'épargne logement	26 038,3	28 055,4	32 192,8
Autres comptes d'épargne	14 172,8	15 270,7	17 522,7
Dépôts en caisse d'épargne	59 245,1	56 077,6	55 027,5
TOTAL	722 679,1	765 306,6	861 766,5
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	34,7	33,4	30,4

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PIVEES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	1 503,0	1 892,0	5 367,0
Dépôts à terme	1 503,0	1 859,0	4 824,0
Comptes à régime spécial		33,0	543,0
Comptes sur livret		29,0	476,8
Comptes d'épargne logement		2,6	42,9
Autres comptes d'épargne		1,4	23,3
Dépôts en caisse d'épargne			
TOTAL	1 503,0	1 892,0	5 367,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	2,9		9,7

Source : BCEAO.

MALI - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PIVEES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	193 715,0	204 426,0	272 597,0
Dépôts à terme	74 815,0	74 733,0	111 181,0
Comptes à régime spécial	118 900,0	129 693,0	161 416,0
Comptes sur livret	104 394,2	113 870,5	141 723,2
Comptes d'épargne logement	9 393,1	10 245,7	12 751,9
Autres comptes d'épargne	5 112,7	5 576,8	6 940,9
Dépôts en caisse d'épargne			
TOTAL	193 715,0	204 426,0	272 597,0
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	22,6	21,9	26,8

Source : BCEAO.

NIGER - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	52 855,0	55 020,0	81 814,0
Dépôts à terme	27 721,0	27 125,0	47 295,0
Comptes à régime spécial	25 134,0	27 895,0	34 519,0
Comptes sur livret	22 067,7	24 491,8	30 307,7
Comptes d'épargne logement	1 985,6	2 203,7	2 727,0
Autres comptes d'épargne	1 080,8	1 199,5	1 484,3
Dépôts en caisse d'épargne	2 499,4	1 809,0	1 381,3
TOTAL	55 354,4	56 829,0	83 195,3
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	22,3	19,7	23,4

Source : BCEAO.

SENEGAL - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	537 963,0	611 052,0	691 751,8
Dépôts à terme	216 703,0	268 787,0	320 700,5
Comptes à régime spécial	321 260,0	342 265,0	371 051,3
Comptes sur livret	282 066,3	300 508,7	325 783,0
Comptes d'épargne logement	25 379,5	27 038,9	29 313,1
Autres comptes d'épargne	13 814,2	14 717,4	15 955,2
Dépôts en caisse d'épargne	6 492,0	16 765,4	22 657,0
TOTAL	544 455,0	627 817,4	714 408,8
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	34,8	35,9	36,2

Source : BCEAO.

TOGO - EPARGNE INTERIEURE DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVEES

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Dépôts dans les banques	117 750,0	128 558,0	146 618,0
Dépôts à terme	57 551,0	61 348,0	68 748,0
Comptes à régime spécial	60 199,0	67 210,0	77 870,0
Comptes sur livret	52 854,7	59 010,4	68 369,9
Comptes d'épargne logement	4 755,7	5 309,6	6 151,7
Autres comptes d'épargne	2 588,6	2 890,0	3 348,4
Dépôts en caisse d'épargne	7 485,8	6 954,2	7 029,4
TOTAL	125 235,8	135 512,2	153 647,4
EPARGNE/MASSE MONETAIRE (%)	39,9	35,2	34,2

Source : BCEAO.

UMOA - BASE MONETAIRE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	2 804 301,3	3 023 359,3	3 641 477,5
Circulation fiduciaire	2 049 316,1	2 229 922,6	2 540 825,5
Réserves des banques	670 360,2	674 460,6	913 394,9
Autres dépôts	84 625,0	118 976,1	187 257,1
Contrepartie de la base monétaire	2 804 301,3	3 023 359,3	3 641 477,5
Avoirs extérieurs nets	3 166 504,9	3 725 563,1	4 492 485,3
Position nette du gouvernement	539 926,3	147 741,5	-30 106,2
Concours aux banques et établi. financiers	11 643,8	25 031,5	128 612,0
Autres postes nets	-913 773,7	-874 976,8	-949 513,6
Masse monétaire	6 434 639,2	7 170 832,8	8 511 486,4
Multiplicateur	2,3	2,4	2,3
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	31,9	31,3	29,9
Dépôts en banque	67,0	67,5	68,9
Dépôts en CCP	0,5	0,6	0,7
Dépôts en CNE	0,7	0,6	0,6
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,1	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

BENIN - BASE MONETAIRE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	295 189,2	333 026,1	357 601,8
Circulation fiduciaire	195 209,3	253 000,8	238 907,1
Réserves des banques	99 040,7	79 294,4	118 039,3
Autres dépôts	939,2	730,9	655,4
Contrepartie de la base monétaire	295 189,2	333 026,1	357 601,8
Avoirs extérieurs nets	320 500,7	436 713,7	521 275,3
Position nette du gouvernement	-25 282,0	-99 340,2	-178 955,4
Concours aux banques et établi. financiers			15 286,0
Autres postes nets	-29,5	-4 347,4	-4,1
Masse monétaire	615 434,8	726 032,8	869 413,5
Multiplicateur	2,1	2,2	2,4
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	31,7	34,8	27,4
Dépôts en banque	66,9	63,9	71,1
Dépôts en CCP	1,3	1,3	1,5
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

BURKINA - BASE MONETAIRE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	202 369,8	203 914,6	291 304,2
Circulation fiduciaire	153 809,4	142 041,3	202 444,5
Réserves des banques	47 674,0	60 604,5	86 757,5
Autres dépôts	886,4	1 268,8	2 102,2
Contrepartie de la base monétaire	202 369,8	203 914,6	291 304,2
Avoirs extérieurs nets	164 420,4	202 940,1	354 964,6
Position nette du gouvernement	37 172,9	360,8	-70 179,8
Concours aux banques et établi. financiers	1 110,0	990,0	6 390,0
Autres postes nets	-333,5	-376,3	129,4
Masse monétaire	601 015,6	661 607,3	813 193,1
Multiplicateur	3,0	3,2	2,8
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	25,6	21,5	24,9
Dépôts en banque	66,9	71,1	68,6
Dépôts en CCP	0,5	0,6	0,4
Dépôts en CNE	7,0	6,8	6,1
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,1	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

COTE D'IVOIRE - BASE MONETAIRE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	923 211,4	1 002 283,9	1 254 457,9
Circulation fiduciaire	754 066,2	815 158,8	1 043 403,7
Réserves des banques	162 463,7	174 723,4	189 844,1
Autres dépôts	6 681,5	12 401,7	21 210,1
Contrepartie de la base monétaire	923 211,4	1 002 283,9	1 254 457,9
Avoirs extérieurs nets	617 808,3	775 959,9	994 220,8
Position nette du gouvernement	286 702,8	214 692,5	193 801,7
Concours aux banques et établi. financiers	9 421,8	1 311,1	52 097,0
Autres postes nets	9 278,5	10 320,4	14 338,4
Masse monétaire	2 080 957,5	2 294 770,5	2 836 589,8
Multipliateur	2,3	2,3	2,3
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	36,2	35,5	36,8
Dépôts en banque	63,4	63,9	62,6
Dépôts en CCP	0,4	0,6	0,6
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,1	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

GUINEE-BISSAU - BASE MONETAIRE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	50 072,1	44 497,7	53 777,7
Circulation fiduciaire	40 543,7	39 678,9	43 452,3
Réserves des banques	9 378,3	4 674,1	10 223,0
Autres dépôts	150,1	144,7	102,4
Contrepartie de la base monétaire	50 072,1	44 497,7	53 777,7
Avoirs extérieurs nets	36 918,1	33 909,0	44 421,9
Position nette du gouvernement	13 141,8	10 510,0	9 408,3
Concours aux banques et établi. financiers			
Autres postes nets	12,2	78,7	-52,5
Masse monétaire	52 381,8	55 151,6	68 875,7
Multipliateur	1,0	1,2	1,3
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	77,4	71,9	63,1
Dépôts en banque	22,6	28,1	36,9
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,8	0,3	0,4

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

MALI - BASE MONETAIRE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	462 324,1	449 451,2	467 514,3
Circulation fiduciaire	344 938,7	343 749,6	323 884,4
Réserves des banques	117 071,7	105 357,2	143 227,0
Autres dépôts	313,7	344,4	402,9
Contrepartie de la base monétaire	462 324,1	449 451,2	467 514,3
Avoirs extérieurs nets	399 798,6	459 981,6	460 540,3
Position nette du gouvernement	62 414,4	-10 524,3	-144,1
Concours aux banques et établi. financiers			7 026,0
Autres postes nets	111,1	-6,1	92,1
Masse monétaire	856 847,4	932 007,0	1 018 265,3
Multiplicateur	1,9	2,1	2,2
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	40,3	36,9	31,8
Dépôts en banque	59,7	63,1	68,2
Dépôts en CCP			
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

NIGER - BASE MONETAIRE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	138 278,3	163 593,8	205 538,9
Circulation fiduciaire	108 274,4	132 893,2	133 323,7
Réserves des banques	29 872,5	30 236,2	72 053,0
Autres dépôts	131,4	464,4	162,2
Contrepartie de la base monétaire	138 278,3	163 593,8	205 538,9
Avoirs extérieurs nets	59 658,9	161 314,6	234 095,5
Position nette du gouvernement	75 255,5	645,4	-30 650,5
Concours aux banques et établi. financiers	1 112,0	1 092,0	225,0
Autres postes nets	2 251,9	541,8	1 868,9
Masse monétaire	248 709,2	289 058,6	356 229,2
Multiplicateur	1,8	1,8	1,7
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	43,5	46,0	37,4
Dépôts en banque	55,5	53,4	62,2
Dépôts en CCP	1,0	0,6	0,4
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,2	0,3

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

SENEGAL - BASE MONETAIRE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	568 439,2	635 793,2	745 734,0
Circulation fiduciaire	389 321,0	453 413,9	483 607,6
Réserves des banques	178 628,0	181 844,9	261 524,3
Autres dépôts	490,2	534,4	602,1
Contrepartie de la base monétaire	568 439,2	635 793,2	745 734,0
Avoirs extérieurs nets	484 630,5	569 325,0	644 283,5
Position nette du gouvernement	83 437,5	45 017,0	54 419,0
Concours aux banques et établi. financiers		21 638,4	46 688,0
Autres postes nets	371,2	-187,2	343,5
Masse monétaire	1 564 937,2	1 751 211,9	1 971 989,7
Multiplicateur	2,8	2,8	2,6
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	24,9	25,9	24,5
Dépôts en banque	74,7	73,2	74,3
Dépôts en CCP	0,4	1,0	1,1
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,2	0,1	0,2

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

TOGO - BASE MONETAIRE

	2005	2006	2007
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Base monétaire	90 231,4	139 011,4	155 657,4
Circulation fiduciaire	63 149,4	100 149,0	121 950,5
Réserves des banques	26 231,3	37 725,9	31 726,7
Autres dépôts	850,7	1 136,5	1 980,2
Contrepartie de la base monétaire	90 231,4	139 011,4	155 657,4
Avoirs extérieurs nets	83 233,2	153 067,0	162 476,9
Position nette du gouvernement	7 083,4	-13 619,7	-7 805,4
Concours aux banques et établi. financiers			900,0
Autres postes nets	-85,2	-435,9	85,9
Masse monétaire	313 613,9	384 958,7	449 484,8
Multiplicateur	3,5	2,8	2,9
	Partage des encaisses (en %)		
Circulation fiduciaire	20,1	26,0	27,1
Dépôts en banque	79,6	73,6	72,0
Dépôts en CCP	0,3	0,4	0,8
Dépôts en CNE			
Coefficient de réserves (a)	0,1	0,1	0,1

(a) Rapport réserves/dépôts banques.

Source : BCEAO.

U.M.O.A. - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	115 026	141 229	128 312
- Agriculture, chasse	97 205	125 592	102 108
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	17 821	15 637	26 204
Industries extractives	24 095	26 075	26 685
- Pétrole brut et gaz naturel	208	1 981	5 806
- Autres	23 887	24 094	20 879
Industries manufacturières	654 915	641 368	598 092
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	199 084	205 611	215 391
- Textiles, habillement, cuir	55 033	62 587	57 129
- Industries chimiques	238 288	200 669	191 262
- Autres	162 510	172 501	134 310
Electricité, gaz, eau	87 144	77 746	69 855
Bâtiment, travaux publics	129 720	154 248	157 783
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	1 176 291	1 309 513	1 271 592
- Commerce de gros	945 590	1 062 075	1 031 594
- Commerce de détail	219 874	233 785	222 568
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	10 827	13 653	17 430
Transports, entrepôts et communications	245 245	256 989	289 606
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	136 304	163 301	164 993
- Etablissements financiers, assurances	56 216	66 747	63 035
- Affaires immobilières, services aux entreprises	80 088	96 554	101 958
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	220 601	283 890	262 174
- Services divers fournis à la collectivité	21 936	25 693	21 881
- Prêts aux particuliers	54 261	82 982	65 783
- Autres	144 404	175 215	174 510
TOTAL	2 790 793	3 054 359	2 969 092

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

U.M.O.A. - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	27 343	50 411	24 138
- Agriculture, chasse	23 034	45 700	18 368
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	4 309	4 711	5 770
Industries extractives	22 602	25 190	23 392
- Pétrole brut et gaz naturel	8 232	6 344	8 983
- Autres	14 370	18 846	14 409
Industries manufacturières	137 679	164 383	157 551
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	35 658	48 345	53 119
- Textiles, habillement, cuir	11 330	23 384	15 812
- Industries chimiques	56 665	50 270	43 554
- Autres	34 026	42 384	45 066
Electricité, gaz, eau	46 186	58 502	64 249
Bâtiment, travaux publics	24 668	25 470	23 736
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	212 752	217 199	214 981
- Commerce de gros	150 420	147 269	139 556
- Commerce de détail	45 939	49 697	56 620
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	16 393	20 233	18 805
Transports, entrepôts et communications	118 195	153 487	157 779
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	62 911	62 980	64 188
- Etablissements financiers, assurances	14 457	14 557	15 594
- Affaires immobilières, services aux entreprises	48 454	48 423	48 594
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	170 577	209 801	225 715
- Services divers fournis à la collectivité	20 782	21 773	27 023
- Prêts aux particuliers	93 843	118 285	130 671
- Autres	55 952	69 743	68 021
TOTAL	822 913	967 423	955 729

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

BENIN - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	8 623	6 752	7 364
- Agriculture, chasse	8 350	6 515	7 184
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	273	237	180
Industries extractives	18	30	23
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	18	30	23
Industries manufacturières	41 634	55 898	38 089
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	16 423	23 380	13 843
- Textiles, habillement, cuir	14 724	14 710	12 170
- Industries chimiques	1 536	3 993	3 714
- Autres	8 951	13 815	8 362
Electricité, gaz, eau	18 648	20 389	10 176
Bâtiment, travaux publics	11 906	15 125	13 256
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	144 622	182 251	182 176
- Commerce de gros	123 506	151 892	151 245
- Commerce de détail	20 391	28 624	28 809
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	725	1735	2 122
Transports, entrepôts et communications	29 102	26 427	17 071
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	20 483	24 146	17 867
- Etablissements financiers, assurances	17 939	20 287	15 496
- Affaires immobilières, services aux entreprises	2 544	3 859	2 371
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	23 845	53 666	40 660
- Services divers fournis à la collectivité	7 941	9 945	2 350
- Prêts aux particuliers	6 361	8 358	8 345
- Autres	9 543	35 363	29 965
TOTAL	298 881	384 684	326 682

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

BENIN - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	79	43	111
- Agriculture, chasse	79	43	111
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	30	-	5
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	30	-	5
Industries manufacturières	4 497	28 518	22 250
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	1 373	6 258	7 087
- Textiles, habillement, cuir	1 428	18 628	9 333
- Industries chimiques	150	8	125
- Autres	1 546	3 624	5 705
Electricité, gaz, eau	146	109	11 936
Bâtiment, travaux publics	465	1 985	2 505
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	19 193	38 069	42 466
- Commerce de gros	15 342	29 214	30 527
- Commerce de détail	3 652	7 402	9 469
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	199	1453	2 470
Transports, entrepôts et communications	18 603	14 634	28 616
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	9 803	8 688	7 338
- Etablissements financiers, assurances	8779	7 725	5 714
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 024	963	1 624
Services fournis à la collec., serv. Soc. et pers.	16 245	25 804	39 679
- Services divers fournis à la collectivité	11 328	10294	16 971
- Prêts aux particuliers	4 229	9 090	16 648
- Autres	688	6 420	6 060
TOTAL	69 061	117 850	154 906

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

BURKINA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	11 841	3 641	11 903
- Agriculture, chasse	11 841	3 448	11 709
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	193	194
Industries extractives	190	2	2
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	190	2	2
Industries manufacturières	48 302	47 805	42 574
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	23 806	22 197	19 298
- Textiles, habillement, cuir	3 918	5 053	4 515
- Industries chimiques	4 369	4 450	4 050
- Autres	16 209	16 105	14 711
Electricité, gaz, eau	2 396	1 810	979
Bâtiment, travaux publics	25 923	31 528	27 641
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	134 117	151 142	172 086
- Commerce de gros	99 018	115 020	138 312
- Commerce de détail	34 123	34 981	32 795
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	976	1 141	979
Transports, entrepôts et communications	18 901	19 086	15 297
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	2 250	6 425	4 360
- Etablissements financiers, assurances	-	3 685	2 031
- Affaires immobilières, services aux entreprises	2 250	2 740	2 329
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	36 832	38 036	38 638
- Services divers fournis à la collectivité	2 645	3 140	1 581
- Prêts aux particuliers	7 692	9 420	8 355
- Autres	26 495	25 476	28 702
TOTAL	280 752	299 475	313 480

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

BURKINA - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	909	249	804
- Agriculture, chasse	909	249	804
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	-	-	-
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	-	-	-
Industries manufacturières	10 426	12 700	16 857
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	6 103	7 354	10 068
- Textiles, habillement, cuir	1 366	529	2 034
- Industries chimiques	909	1 628	1 783
- Autres	2 048	3 189	2 972
Electricité, gaz, eau	484	2 960	2 715
Bâtiment, travaux publics	3 372	3 616	3 621
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	62 477	48 419	44 531
- Commerce de gros	53 708	38 928	34 257
- Commerce de détail	7 900	8 729	9 565
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	869	762	709
Transports, entrepôts et communications	9 390	18 228	18 128
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 462	1 120	1 091
- Etablissements financiers, assurances	10	473	472
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 452	647	619
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	19 684	20 623	20 890
- Services divers fournis à la collectivité	3 871	3 768	3 837
- Prêts aux particuliers	7 378	6 874	7 110
- Autres	8 435	9 981	9 943
TOTAL	108 204	107 915	108 637

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

COTE D'IVOIRE - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	25 510	25 452	28 095
- Agriculture, chasse	22 217	22 588	15 773
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	3 293	2 864	12 322
Industries extractives	1 630	3 611	2 413
- Pétrole brut et gaz naturel	-	1 980	812
- Autres	1 630	1 631	1 601
Industries manufacturières	255 266	261 881	244 237
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	117 367	108 357	109 724
- Textiles, habillement, cuir	9 770	15 047	13 129
- Industries chimiques	70 270	79 665	69 291
- Autres	57 859	58 812	52 093
Electricité, gaz, eau	11 978	10 179	12 432
Bâtiment, travaux publics	22 234	22 146	26 263
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	406 966	443 128	370 444
- Commerce de gros	376 148	412 438	338 323
- Commerce de détail	29 077	28 843	30 005
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 741	1 847	2 116
Transports, entrepôts et communications	89 675	83 936	104 405
Assurances, aff. Immob., serv. aux entreprises	39 162	39 117	42 884
- Etablissements financiers, assurances	20 361	18 705	18 453
- Affaires immobilières, services aux entreprises	18 801	20 412	24 431
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	27 255	34 393	27 474
- Services divers fournis à la collectivité	3 574	5 229	4 791
- Prêts aux particuliers	10 195	10 734	11 057
- Autres	13 486	18 430	11 626
TOTAL	881 128	923 843	858 647

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

COTE D'IVOIRE - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	17 588	15 137	17 369
- Agriculture, chasse	17 588	15 128	14 035
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	9	3 334
Industries extractives	6 669	6 572	5 165
- Pétrole brut et gaz naturel	6 419	6 344	4 983
- Autres	250	228	182
Industries manufacturières	38 532	47 724	48 662
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	13 156	15 730	17 127
- Textiles, habillement, cuir	2 100	841	1 328
- Industries chimiques	10 647	17 433	15 669
- Autres	12 629	13 720	14 538
Electricité, gaz, eau	23 321	21 177	19 676
Bâtiment, travaux publics	935	675	951
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	31 422	37 193	33 333
- Commerce de gros	28 656	32 215	29 162
- Commerce de détail	2 437	4 667	3 911
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	329	311	260
Transports, entrepôts et communications	44 692	51 403	50 022
Assurances, aff. Immob, serv. aux entreprises	8 145	10 516	9 550
- Etablissements financiers, assurances	3007	3 982	3 436
- Affaires immobilières, services aux entreprises	5 138	6 534	6 114
Services fournis à la collec., serv. soc. et pers.	10 406	15 021	18 162
- Services divers fournis à la collectivité	751	643	607
- Prêts aux particuliers	9 039	10 444	12 360
- Autres	616	3 934	5 195
TOTAL	181 710	205 418	202 890

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

GUINEE-BISSAU - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	-	15	15
- Agriculture, chasse	-	15	15
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	-	-	-
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	-	-	-
Industries manufacturières	128	128	128
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	108	108	108
- Textiles, habillement, cuir	-	-	-
- Industries chimiques	-	-	-
- Autres	20	20	20
Electricité, gaz, eau	20	20	417
Bâtiment, travaux publics	122	98	222
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	590	359	821
- Commerce de gros	341	160	605
- Commerce de détail	236	186	193
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	13	13	23
Transports, entrepôts et communications	-	-	-
Assurances, aff.i. immob., serv. aux entreprises	3	11	30
- Etablissements financiers, assurances	-	-	9
- Affaires immobilières, service aux entreprises	3	11	21
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	170	441	471
- Services divers fournis à la collectivité	-	-	-
- Prêts aux particuliers	159	426	428
- Autres	11	15	43
TOTAL	1 033	1 072	2 104

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

GUINEE-BISSAU - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	12	12	30
- Agriculture, chasse	12	12	30
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	-	-	-
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	-	-	-
Industries manufacturières	-	-	-
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	-	-	-
- Textiles, habillement, cuir	-	-	-
- Industries chimiques	-	-	-
- Autres	-	-	-
Electricité, gaz, eau	-	-	-
Bâtiment, travaux publics	2	2	2
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	105	405	87
- Commerce de gros	49	349	31
- Commerce de détail	56	56	56
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	-	-	-
Transports, entrepôts et communications	-	-	-
Assurances, aff.i. immob., serv. aux entreprises	10	-	-
- Etablissements financiers, assurances	-	-	-
- Affaires immobilières, service aux entreprises	10	-	-
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	366	423	375
- Services divers fournis à la collectivité	-	-	-
- Prêts aux particuliers	366	423	375
- Autres	-	-	-
TOTAL	495	842	494

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

MALI - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	44 540	82 703	56 418
- Agriculture, chasse	44 540	82 703	56 418
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	6 132	852	3 160
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	6 132	852	3 160
Industries manufacturières	16 353	17 829	21 842
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	5 522	5 151	7 486
- Textiles, habillement, cuir	482	1 029	2 112
- Industries chimiques	3 910	4 558	6 722
- Autres	6 439	7 091	5 522
Electricité, gaz, eau	3 354	6 751	6 460
Bâtiment, travaux publics	7 418	7 615	7 840
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	122 828	153 874	164 331
- Commerce de gros	80 423	100 794	120 334
- Commerce de détail	39 894	50 145	40 969
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	2 511	2 935	3 028
Transports, entrepôts et communications	32 850	38 090	37 637
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	19 256	35 040	41 147
- Etablissements financiers, assurances	4 117	9 272	10 781
- Affaires immobilières, services aux entreprises	15 139	25 768	30 366
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	19 172	40 748	14 467
- Services divers fournis à la collectivité	585	918	881
- Prêts aux particuliers	4 082	25 973	4 794
- Autres	14 505	13 857	8 792
TOTAL	271 903	383 502	353 302

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

MALI - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	2 104	27 909	1 068
- Agriculture, chasse	2 082	27 887	1 016
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	22	22	52
Industries extractives	772	4016	-
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	772	4016	0
Industries manufacturières	7 881	4 086	3 480
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	3 291	1 179	899
- Textiles, habillement, cuir	2 457	408	105
- Industries chimiques	1 273	919	976
- Autres	860	1 580	1 500
Electricité, gaz, eau	10 054	6 510	4 983
Bâtiment, travaux publics	1 113	774	636
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	30 374	19 638	27 608
- Commerce de gros	20 530	10 552	12 237
- Commerce de détail	8 037	5 792	12 576
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 807	3 294	2 795
Transports, entrepôts et communications	9 407	20 613	16 537
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	10 087	8 723	14 055
- Etablissements financiers, assurances	1 142	862	4 525
- Affaires immobilières, services aux entreprises	8 945	7 861	9 530
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	8 947	11 330	10 526
- Services divers fournis à la collectivité	299	497	355
- Prêts aux particuliers	6 544	9 143	9 017
- Autres	2 104	1 690	1 154
TOTAL	80 739	103 599	78 893

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

NIGER - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	928	1 228	936
- Agriculture, chasse	928	1 228	936
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	2 155	6 758	6 280
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	4 969
- Autres	2 155	6 758	1 311
Industries manufacturières	3 047	4 470	5 043
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	1 763	2 359	2 881
- Textiles, habillement, cuir	39	147	81
- Industries chimiques	593	747	1 017
- Autres	652	1 217	1 064
Electricité, gaz, eau	6 628	8 721	10 939
Bâtiment, travaux publics	10 597	13 888	16 289
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	53 711	63 266	67 299
- Commerce de gros	39 156	51 548	53 656
- Commerce de détail	13 940	10 707	12 951
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	615	1 011	692
Transports, entrepôts et communications	11 474	15 659	18 877
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	2 030	4 082	3 605
- Etablissements financiers, assurances	416	1 742	2 138
- Affaires immobilières, services aux entreprises	1 614	2 340	1 467
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	9 602	9 871	16 463
- Services divers fournis à la collectivité	560	1 367	1 800
- Prêts aux particuliers	2 959	2 858	4 037
- Autres	6 083	5 646	10 626
TOTAL	100 172	127 943	145 731

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

NIGER - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	171	474	336
- Agriculture, chasse	171	474	336
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	-	-	-
Industries extractives	3 312	2 023	5 888
- Pétrole brut et gaz naturel	1 038	0	4 000
- Autres	2 274	2 023	1 888
Industries manufacturières	2 600	2 511	2 372
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	772	955	810
- Textiles, habillement, cuir	684	551	516
- Industries chimiques	-	-	-
- Autres	1 144	1 005	1 046
Electricité, gaz, eau	187	-	-
Bâtiment, travaux publics	554	450	532
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	7 594	9 209	8 736
- Commerce de gros	5 217	5 725	5 044
- Commerce de détail	1 034	1 595	1 508
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	1 343	1 889	2 184
Transports, entrepôts et communications	8 486	8 723	5 732
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 628	1 409	1 403
- Etablissements financiers, assurances	1 037	649	639
- Affaires immobilières, services aux entreprises	591	760	764
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	10 084	11 213	13 479
- Services divers fournis à la collectivité	619	699	1 098
- Prêts aux particuliers	5 089	6 008	7 661
- Autres	4 376	4 506	4 720
TOTAL	34 616	36 012	38 478

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

SENEGAL - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	23 458	21 325	23 465
- Agriculture, chasse	9 227	9 037	9 983
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	14 231	12 288	13 482
Industries extractives	2 202	3 315	3 092
- Pétrole brut et gaz naturel	208	1	25
- Autres	1 994	3 314	3 067
Industries manufacturières	265 853	223 107	218 388
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	28 564	37 816	55 256
- Textiles, habillement, cuir	13 113	13 679	12 620
- Industries chimiques	157 164	102 680	102 755
- Autres	67 012	68 932	47 757
Electricité, gaz, eau	38 948	28 595	26 342
Bâtiment, travaux publics	46 590	55 212	57 121
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	222 163	245 982	242 619
- Commerce de gros	160 780	180 032	176 133
- Commerce de détail	57 303	61 146	58 114
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	4 080	4 804	8 372
Transports, entrepôts et communications	60 794	61 441	85 900
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	51 859	52 980	52 928
- Etablissements financiers, assurances	13 101	12 204	12 774
- Affaires immobilières, services aux entreprises	38 758	40 776	40 154
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	101 246	103 991	120 813
- Services divers fournis à la collectivité	6 342	4 722	10 078
- Prêts aux particuliers	20 975	23 504	26 490
- Autres	73 929	75 765	84 245
TOTAL	813 113	795 948	830 668

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

SENEGAL - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	6 478	6 586	4 419
- Agriculture, chasse	2 193	1 907	2 036
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	4 285	4 679	2 383
Industries extractives	1 693	2 507	2 262
- Pétrole brut et gaz naturel	721	-	-
- Autres	972	2507	2 262
Industries manufacturières	70 453	64 792	60 295
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	10 094	14 888	15 524
- Textiles, habillement, cuir	3 295	2 427	2 426
- Industries chimiques	42 499	29 350	24 092
- Autres	14 565	18 127	18 253
Electricité, gaz, eau	11 729	17 639	14 445
Bâtiment, travaux publics	17 125	17 100	14 803
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	54 981	58 273	51 710
- Commerce de gros	23 858	27 182	24 457
- Commerce de détail	19 919	19 193	17 465
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	11 204	11898	9 788
Transports, entrepôts et communications	22 211	34 750	29 393
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	31 361	32 004	30 178
- Etablissements financiers, assurances	349	615	525
- Affaires immobilières, services aux entreprises	31 012	31 389	29 653
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	98 322	116 843	115 271
- Services divers fournis à la collectivité	2 405	4 419	2 752
- Prêts aux particuliers	56 499	70 964	73 184
- Autres	39 418	41 460	39 335
TOTAL	314 353	350 494	322 776

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

TOGO - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A COURT TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	126	113	116
- Agriculture, chasse	102	58	90
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	24	55	26
Industries extractives	11 768	11 507	11 715
- Pétrole brut et gaz naturel	-	-	-
- Autres	11 768	11 507	11 715
Industries manufacturières	24 332	30 250	27 791
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	5 531	6 243	6 795
- Textiles, habillement, cuir	12 987	12 922	12 502
- Industries chimiques	446	4 576	3 713
- Autres	5 368	6 509	4 781
Electricité, gaz, eau	5 172	1 281	2 110
Bâtiment, travaux publics	4 930	8 636	9 151
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	91 294	69 511	71 816
- Commerce de gros	66 218	50 191	52 986
- Commerce de détail	24 910	19 153	18 732
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	166	167	98
Transports, entrepôts et communications	2 449	12 350	10 419
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	1 261	1 500	2 172
- Etablissements financiers, assurances	282	852	1 353
- Affaires immobilières, services aux entreprises	979	648	819
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	2 479	2 744	3 188
- Services divers fournis à la collectivité	289	372	400
- Prêts aux particuliers	1 838	1 709	2 277
- Autres	352	663	511
TOTAL	143 811	137 892	138 478

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

TOGO - UTILISATIONS DECLAREES AUX CENTRALES DES RISQUES : CREDITS A MOYEN ET LONG TERME

Secteurs d'activités	2005	2006	2007*
	A fin décembre		
	Millions de francs CFA		
Agriculture, sylviculture et pêche	2	1	1
- Agriculture, chasse	-	-	-
- Sylviculture, exploitation forestière, pêche	2	1	1
Industries extractives	10 126	10 072	10 072
- Pétrole brut et gaz naturel	54	-	-
- Autres	10 072	10 072	10 072
Industries manufacturières	3 290	4 052	3 635
- Produits alimentaires, boissons, tabacs	869	1 981	1 604
- Textiles, habillement, cuir	-	-	70
- Industries chimiques	1 187	932	909
- Autres	1 234	1 139	1 052
Electricité, gaz, eau	265	10 107	10 494
Bâtiment, travaux publics	1 102	868	686
Commerce gros et détail, restaurants, hôtels	6 606	5 993	6 510
- Commerce de gros	3 060	3 104	3 841
- Commerce de détail	2 904	2 263	2 070
- Restaurants, hôtels, installations touristiques	642	626	599
Transports, entrepôts et communications	5 406	5 136	9 351
Assurances, aff. immob., serv. aux entreprises	415	520	573
- Etablissements financiers, assurances	133	251	283
- Affaires immobilières, services aux entreprises	282	269	290
Services fournis à la collect., serv. soc. et pers.	6 523	8 544	7 333
- Services divers fournis à la collectivité	1 509	1 453	1 403
- Prêts aux particuliers	4 699	5 339	4 316
- Autres	315	1 752	1 614
TOTAL	33 735	45 293	48 655

Source : BCEAO.

* : Données au 30.06.2007.

UMOA - MOUVEMENTS DES BILLETS ENTRE AGENCES

Exercice 2005									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	33 067	73 291	410	19 807	0	5 636	52 819	185 030
Burkina	961	-	83 863	85	12 598	2 421	355	1 008	101 291
Côte d'Ivoire	14 602	13 513	-	287	15 035	0	3 348	3 968	50 753
Guinée-Bissau	0	105	0	-	507	-	4 182	-	4 794
Mali	0	10 539	40 968	536	-	1 646	11 333	954	65 976
Niger	11 036	7 907	0	-	6 350	-	0	2 706	27 999
Sénégal	1 347	6 406	78 164	32 025	54 418	44	-	1 841	174 245
Togo	85 862	40 204	56 318	122	11 453	14 004	2 060	-	210 023
Total des sorties	113 808	111 741	332 604	33 465	120 168	18 115	26 914	63 296	820 111

Source : BCEAO.

Exercice 2006									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	68 840	76 475	295	37 301	110 554	5 850	79 093	378 408
Burkina	10 012	-	96 344	0	11 426	11 483	2 483	1 053	132 801
Côte d'Ivoire	22 437	17 373	-	247	17 855	3 097	5 308	3 644	69 962
Guinée-Bissau	137	262	783	-	986	95	10 909	90	13 262
Mali	2 821	21 044	49 916	1 514	-	5 841	18 888	1 204	101 227
Niger	16 949	14 717	11 752	185	10 814	-	0	7 455	61 872
Sénégal	2 640	6 088	28 315	15 420	43 956	2 770	-	1 385	100 574
Togo	97 933	48 373	44 195	65	25 160	19 402	3 892	-	239 020
Total des sorties	152 929	176 697	307 780	17 726	147 498	153 242	47 330	93 924	1 097 126

Source : BCEAO.

Exercice 2007									
Agences d'émission									
Agences de retrait	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Total des entrées
Millions de francs CFA									
Bénin	-	104 814	259 176	45	55 246	94 949	10 564	160 157	684 951
Burkina	65 499	-	311 340	0	46 039	44 510	3 545	24 535	495 468
Côte d'Ivoire	55 933	18 470	-	941	17 596	58 742	11 450	4 996	168 128
Guinée-Bissau	660	285	227	-	2 884	10	13 638	0	17 704
Mali	14 606	25 608	81 153	394	-	6 461	30 864	3 162	162 248
Niger	18 895	11 232	33 686	0	1 730	-	2 073	1 837	69 453
Sénégal	9 302	11 279	54 388	32 507	51 883	4 957	-	2 999	167 315
Togo	104 384	59 416	140 010	31	16 338	25 232	4 075	-	349 486
Total des sorties	269 279	231 104	879 980	33 918	191 716	234 861	76 209	197 686	2 114 753

Source : BCEAO.

UMOA - MOUVEMENTS DE BILLETS ET PIÈCES AUX GUICHETS DE LA BCEAO

Coupures	Prélèvements		Versements	
	31/12/06	31/12/07	31/12/06	31/12/07
	Milliers de signes monétaires			
Billets	1 080 891	1 177 462	1 057 861	1 132 148
10 000	454 942	547 124	429 703	513 266
5 000	289 265	295 115	283 455	287 852
2 500	0	0	0	0
2 000	193 264	194 656	192 819	198 584
1 000	143 420	140 567	151 883	132 446
500	0		1	0
Pièces	78 922	61 562	23 209	16 190
500	16 990	15 738	5 836	3 980
250	551	671	1 182	826
200	16 578	13 614	3 959	2 008
100	12 103	8 658	6 580	4 907
50	9 627	6 925	2 381	1 796
25	7 909	5 137	1 257	1 067
10	8 512	5 655	1 548	1 504
5	6 194	4 804	438	67
1	458	360	28	35
Total	1 159 813	1 239 024	1 081 070	1 148 338
	Millions de francs CFA			
Billets	6 525 695	7 477 694	6 251 823	7 101 540
10 000	4 549 424	5 471 241	4 297 027	5 132 668
5 000	1 446 323	1 476 574	1 417 275	1 439 258
2 500	0	0	0	0
2 000	386 527	389 312	385 638	397 168
1 000	143 421	140 567	151 883	132 446
500			0	
Pièces	13 955	12 183	4 832	3 221
5 000	1	2	0	0
500	8 495	7 869	2 918	1 990
250	138	168	296	207
200	3 316	2 723	792	402
100	1 210	866	658	491
50	481	346	119	90
25	198	128	32	26
10	85	57	15	15
5	31	24	2	0
1	0	0	0	
Total	6 539 650	7 489 877	6 256 655	7 104 761

Source : BCEAO.

Chronologie des principales mesures de politique monétaire adoptées par la BCEAO entre 2002 et 2007¹

7 janvier 2002

Dans le cadre de la régulation de la liquidité bancaire dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a procédé, le 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons de la Banque Centrale au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20,0 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication.

L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

16 avril 2002

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest a décidé de relever de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont fixés comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décelération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

¹ : Il s'agit des mesures ayant entraîné une modification des instruments de politique monétaire.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

16 mars 2004

La Banque Centrale a décidé de relever de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont fixés comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00%
- Burkina : 3,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 5,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

22 mars 2004

Au regard des évolutions favorables au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, a traduit la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

16 juin 2005

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de l'UMOA se sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 9,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

24 août 2006

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage à partir du 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique, s'inscrit dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable.

La décision prise par la Banque Centrale intervient dans un contexte marqué, au plan international, par des préoccupations liées à la hausse soutenue des cours mondiaux du pétrole qui ont atteint des niveaux records. Cette dynamique qui affecte le pouvoir d'achat des populations et la situation des finances publiques, constitue un facteur supplémentaire de tensions sur les prix dans l'Union.

Le relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, par tant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

1^{er} trimestre 2007

La conduite de la politique monétaire, au cours des trois premiers mois de l'année 2007, a été marquée notamment par le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire, avec le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités.

A travers la reprise de ses opérations le 5 février 2007, la BCEAO avait pour objectif de contenir les effets d'une diminution sensible de la liquidité bancaire en fin d'année 2006 sur le loyer de l'argent. Ces opérations devaient permettre de créer les conditions d'un recyclage optimal des disponibilités sur le marché interbancaire et de préserver la cohérence de la hiérarchie des taux sur le marché des capitaux à court terme.

Au terme du premier trimestre 2007, la Banque Centrale a organisé sept appels d'offres d'injection de liquidités. Les soumissions reçues ont évolué entre 18,1 et 40,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,975% à 5,500%.

2^e trimestre 2007

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités. Au terme de ce trimestre, treize appels d'offres d'injection de liquidités ont été organisés. Les soumissions reçues ont évolué entre 21,3 et 47,2 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 4,0000% à 4,3500%.

3^e trimestre 2007

Durant le troisième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. L'Institut d'émission a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à trente-trois le nombre total de ces opérations depuis leur reprise à compter du 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 11,7 et 41,7 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,0000% à 4,2000%.

4^e trimestre 2007

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à quarante-six le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 29,9 et 97,8 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,3000% à 5,0000%.

Principaux documents publiés par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO - de 1956 à 2007 (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques - de 1956 à 2004
 - Statistiques monétaires (mensuel)
 - Statistiques économiques (trimestriel)
 - Etudes et recherche (trimestriel)
 - Informations générales (trimestriel)
- 3 - Bulletin mensuel de conjoncture - d'octobre 2005 à mai 2008
- 4 - Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières - de janvier 2005 à avril 2008
- 5 - Note trimestrielle d'information - de mars 2005 à mars 2008
- 6 - Annuaire statistique - de 2004 à 2006
- 7 - Annuaire des banques et établissements financiers - de 1967 à 2006
- 8 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers (annuel)
 - Bilans des banques et établissements financiers - de 1967 à 2003
 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers - 2004, 2005
- 9 - Recueil des textes légaux et réglementaires - 2003
- 10 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés - de 1993 à 2005 (annuel)
- 11 - Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA (2006, 2007)
- 12 - Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA (2006)
- 13 - Revue Economique et Monétaire (juin 2007, décembre 2007)

Ouvrages

- 14 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) - Dakar, Edition BCEAO, août 1994
 - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires
 - Volume I : Cadre réglementaire général
 - Volume II : Documents de synthèse
 - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 15 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) - Paris, Edition Georges Israël, janvier 2000
- 16 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
 - Plan comptable général des entreprises - Paris, Edition Foucher, décembre 1996
 - Guide d'application - Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Système minimal de trésorerie - Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Tableaux de passage - Paris, Edition Foucher, octobre 1997
- 17 - Méthodologie d'Analyse Financière - Dakar, Edition BCEAO, 2004

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO
Août 2008



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int

ISBN 10 : 2-916140-04-2 - ISBN 13 : 978-2-916140-04-9 - ISSN 08505691